

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2011

RAPPORT SUR
LE BUDGET GENRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
I- LE BUDGET GENRE SOUS LE PRISME DES DROITS DE L'HOMME : LA TRANSVERSALITE COMME PRE REQUIS DE LA PERFORMANCE.....	6
II- ACCES EQUITABLE AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	17
1. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION.....	17
1.1. Analyse genre de la situation du système juridique	17
1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	18
1.3. Programmes, projets et actions mis en œuvre	19
1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice.....	20
1.5. Etude de cas de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR)	24
2. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	27
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	27
2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	29
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	31
2.4. Analyse genre du budget.....	35
3. MINISTERE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS	38
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	38
3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre.....	39
3.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre	42
3.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP	44
4. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.....	48
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	48
4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	48
4.3. Actions et projets mis en œuvre	49
4.4. Analyse genre du budget.....	51
5. MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR.....	55
5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	56
5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre	57
5.3. Projets et programmes mis en œuvre	58
5.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur	59
6. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION.....	60
6.1. Diagnostic et analyse genre de la situation	61
6.2. Priorités publiques et cibles à atteindre.....	61
6.3. Projets et programmes mis en œuvre	62
6.4. Analyse genre du budget.....	64
7. MINISTERE DE LA COMMUNICATION	65
7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur	65
7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	66
7.3. Programmes et projets mis en œuvre	68
7.4. Analyse genre du Budget	71
II- ACCES EQUITABLE AUX DROITS SOCIAUX.....	75
1. INITIATIVE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	75
1.1 Rappel des fondements de l'INDH	75
1.2 Situation de mise en œuvre 2005-2010	75
1.3 Financement et procédures.....	77
1.4. INDH : gouvernance et organisation.....	77
1.5. Incidences genre de l'INDH.....	78
2. DEPARTEMENT DE L'EAU.....	80

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	80
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	82
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	83
2.4. Analyse genre du budget du Département de l'Eau	85
3. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE	89
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	89
3.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre.....	92
3.3. Programmes et projets mis en œuvre	93
3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie	94
4. DEPARTEMENT DE L'HABITAT	96
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	96
4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre	98
4.3. Programmes publics mis en œuvre.....	99
4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat	101
5. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT	103
5.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur	103
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	104
5.3. Projets et programmes mis en œuvre	105
5.4. Analyse genre du budget du Ministère de l'Equipeement et des Transports	106
6. MINISTERE DE LA SANTE.....	108
6.1 Analyse Genre de la situation.....	108
6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	113
6.3. Programmes mis en œuvre	114
6.4. Analyse genre du budget.....	115
7. DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	117
7.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	117
7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	119
7.3. Programmes et projets mis en œuvre	120
7.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire	121
8. DEPARTEMENT DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE	124
8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	124
8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	124
8.3. Programmes et projets mis en œuvre	125
8.4. Analyse genre du budget.....	128
9. DEPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)	129
9. 1. Analyse de la situation et de la pertinence de l'approche genre pour la FP	129
9.2. Politiques publiques et cibles à atteindre	132
9.3. Programmes et projets mis en œuvre	133
9.4. Analyse genre du budget.....	135
10. DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE.....	138
10.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	138
10.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	139
10.3. Programmes et projets mis en œuvre	140
10.4. Analyse genre du budget.....	141
III- BENEFICE EQUITABLE DES DROITS ECONOMIQUES	144
1. DEPARTEMENT DE L'EMPLOI	144
1.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi.....	144
1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	146
1.3. Projets et programmes mis en œuvre	148
1.4. Analyse genre des budgets alloués.....	149
2. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.....	151
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	151

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	152
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	153
2.4. Analyse genre du budget.....	155
3. DEPARTEMENT DES PECHEES MARITIMES	160
3.1. Diagnostic genre du secteur	160
3.2. Politique de développement du secteur.....	161
3.3. Projets et programmes de développement sensibles au genre.....	163
3.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes	164
4. DEPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.....	166
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	166
4.2. Politique et priorités publiques.....	169
4.3. Programmes et projets mis en œuvre	170
4.4. Analyse genre du Budget	174
5. DEPARTEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	177
5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	178
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	179
5.3. Programmes et projets mis en œuvre	180
5.4. Analyse genre du budget.....	182
6. DEPARTEMENT DU TOURISME	185
6.1. Présentation du Département du Tourisme	185
6.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	186
6.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	189
6.4. Programmes et projets mis en œuvre	190
6.5. Analyse genre du budget du Département Tourisme	192
7. SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ARTISANAT.....	194
7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur	194
7.2. Politiques, Priorités publiques et cibles à atteindre	195
7.3. Programmes et Projets mis en œuvre	196
7.4. Analyse genre du budget.....	199
8. MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES : DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE	200
8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	201
8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	203
8.3. Programmes et projets mis en œuvre	204
8.4. Analyse genre du budget.....	205
CONCLUSION GENERALE	208
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	209
ANNEXES STATISTIQUES	215

Introduction

Les mutations profondes qu'a connues le Maroc, au cours de ces dernières années, témoignent de l'engagement ferme du Gouvernement pour faire aboutir les chantiers de modernisation lancés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment ceux afférents à la question de l'équité et de l'égalité (*réforme du code de la famille, du code électoral, du code du travail et du code pénal et la réforme du code de la nationalité,...*)

Ces chantiers viennent couronner les initiatives de développement humain afin de consolider les acquis et promouvoir les performances économiques, fondés sur la bonne gouvernance, la démocratie, la promotion des droits de l'homme et la justice.

L'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement vient renforcer ces chantiers de réformes, dans la mesure où elle a permis aux pouvoirs publics de repenser les pratiques de planification, de programmation et d'exécution des politiques publiques dans le souci d'assurer plus d'équité et d'efficacité. Dans ce sens, la nouvelle approche budgétaire, mise en oeuvre depuis 2002, qui vise à instituer une nouvelle culture de dépense publique axée sur la logique de résultat, la recherche de la performance et la reddition des comptes représente le point d'ancrage de la dimension genre dans les budgets.

En effet, le processus de budgétisation sensible au genre a permis, depuis son lancement en 2002, de réaliser des progrès remarquables en terme d'appropriation, de partage d'outils et d'instruments genre. Ces progrès ont été accomplis dans le cadre d'une approche intégrée, progressive, basée sur le volontariat et tenant compte des capacités des départements ministériels.

Dans ce sens, l'élaboration du Rapport Genre 2011 qui en est à sa sixième édition, a bénéficié de la contribution organisée de différents Départements partenaires engagés dans le processus d'intégration de l'approche genre. Ces contributions essaient d'analyser l'impact des principaux programmes sectoriels qui comportent un ensemble de composantes communes permettant de dégager quelques pistes d'intervention pour une meilleure prise en considération de la dimension genre dans l'élaboration des politiques publiques.

A souligner que l'exercice d'évaluation de ces politiques publiques d'un point de vue genre s'est enrichi avec une analyse des indicateurs de performance aussi bien des budgets de fonctionnement que ceux d'investissement. Ces indicateurs sont accompagnés par des propositions de gendérisation pour mieux mesurer les impacts des politiques publiques sur les populations cibles.

Par ailleurs, le Rapport s'est également enrichi d'une analyse intersectorielle, conduite sous le prisme des droits humains, qui permet de dégager les liens et les espaces de transversalité entre les différents Départements ouvrant la perspective d'actions conjointes ou coordonnées pour atteindre les objectifs d'équité et de développement souhaités.

Une fois que le contexte et les fondements de la BSG sont rappelés, le Rapport Genre 2011 retient trois axes thématiques où sont regroupés les départements dont les missions concourent à la réalisation d'objectifs communs ou relevant de la même politique transversale, à savoir :

- **Accès équitable aux droits civils et politiques** : Justice, Développement Social, Modernisation des Secteurs Publics, Economie et Finances, Commerce Extérieur, Affaires Etrangères et Coopération et Communication.
- **Accès équitable aux droits sociaux** : INDH, Eau, Energie, Habitat, Equipement et Transport, Santé, Education Nationale et Alphabétisation, Formation Professionnelle et Jeunesse.
- **Bénéfice équitable des droits économiques** : Emploi, Agriculture, Pêche, Commerce et Industrie, NTIC, Tourisme, Artisanat et Economie Sociale.

I- Le budget genre sous le prisme des droits de l'Homme : la transversalité comme pré requis de la performance

L'approche genre semble porteuse de plusieurs espérances, non seulement au regard de ses fondements éthiques mais aussi sous l'angle de ses implications sur la conduite des politiques publiques dans le sens de l'efficacité, de la prise en considération des exigences de l'équité et de l'égalité et de l'amélioration des indicateurs de développement humain.

Mais au niveau aussi bien conceptuel qu'instrumental, cette approche ne permettra de tenir le pari de ses ambitions que si elle met en jeu à chaque fois que cela est possible ses exigences de transversalité et d'intersectorialité qui seules permettent de restituer un des fondements du développement de la personne humaine tout en assurant le maximum d'efficacité et de cohérence aux politiques publiques.

"Pour encourageants qu'ils soient, les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des différents plans sectoriels ne devraient pas pour autant occulter le fait que ces plans resteront d'une efficacité limitée tant que ne seront pas levées les entraves qui caractérisent la gouvernance de ces plans, et qui doivent être impérativement éliminées. D'où la nécessité de mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer une meilleure synergie entre ces plans, dans le cadre d'une vision stratégique intégrée, excluant toute approche sectorielle étriquée", Sa Majesté le Roi, lors du Discours du Trône du 30 juillet 2010.

C'est sous cet angle que la présentation d'une vue d'ensemble des enjeux de l'évaluation des politiques publiques d'un point de vue genre s'impose également. Celle-ci permet de mettre en perspective la nécessaire coordination et implication de plusieurs secteurs pour obtenir les résultats escomptés et réaliser les ambitions de notre pays en matière d'égalité de genre et de développement humain.

Dans ce sens, le Rapport Genre adopte une démarche fondée sur les droits humains, à savoir, l'analyse des progrès accomplis par le Maroc dans les différents secteurs à la lumière des normes contenues dans le corps d'instruments internationaux relatifs aux droits humains. L'approche fondée sur les droits humains accorde un intérêt particulier aux déficits relevés et aux groupes sociaux exclus ou marginalisés pour opérer les ajustements nécessaires au niveau des politiques et des programmes.

L'approche des droits humains conforte et consacre la vision et la démarche intersectorielle de l'approche genre. Car l'universalité et l'indivisibilité des droits humains sont parmi les grands principes régissant tous les instruments de droits, et qui ne peuvent être concrétisés que par une démarche intersectorielle.

L'approche genre participe donc d'une logique fondée sur les droits humains. Elle vise l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes afin d'atteindre l'égalité entre les sexes dans tous les domaines couverts par les droits humains. Elle est ainsi cadrée par la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, la CEDAW, l'égalité et la non discrimination étant par ailleurs parmi les principes régissant tous les instruments de droits humains. Elle requiert non seulement l'intégration systématique des questions de genre, la réorganisation, l'amélioration et l'évaluation des processus politiques afin que l'égalité hommes/femmes soit incorporée à toutes les politiques et à tous les niveaux, c'est-à-dire le « gender mainstreaming » au niveau transversal.

Une approche genre fondée sur les droits humains exige aussi de porter une attention particulière non seulement aux disparités entre les sexes mais entre hommes et entre femmes, surtout dans d'autres domaines de discrimination prohibées que le sexe-, tels la religion, l'ethnie, la race.

La Déclaration du Millénaire consacre le cadrage de droits des Objectifs de Développement du Millénaire (ODD). Elle représente l'engagement politique au regard de ces objectifs alors que les instruments de droits humains relèvent d'un engagement d'ordre juridique.

De plus, alors que les instruments de droits humains sont à durée illimitée, les cibles chiffrés et indicateurs OMD sont à durée limitée, traduisant leur portée opérationnelle à long et moyen terme, ainsi que leur déclinaison en stratégies et programmes budgétaires afin de réaliser ces objectifs, que chaque pays a la latitude d'adapter selon l'état des lieux en matière de droits et de développement humain. Le Haut Commissariat des Droits Humains de l'ONU procède actuellement à l'harmonisation de ces deux instruments et propose des mesures à prendre afin que la réalisation des OMD se fasse selon des stratégies et mesures qui sont compatibles avec respect et la protection des droits humains et également participe activement à leur réalisation.¹ A titre d'exemple que le droit au logement ne se fait pas au détriment du droit au travail, par le biais d'un relogement éloigné des lieux du travail. Ainsi, l'intégration de la dimension genre dans les processus politiques, y compris le budget vise la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui réunissent un consensus politique de mise en œuvre issu des engagements en faveur des femmes conformément au Programme d'action du Caire sur la population et le développement ainsi que la Plateforme de Pékin pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La démarche d'analyse utilisée dans le Rapport Genre est conduite également à la lumière des engagements nationaux du gouvernement, à savoir, les lois, la circulaire du Premier Ministre appelant à l'intégration du genre dans toutes les politiques, la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité (2006)..., que sur l'ensemble des engagements internationaux contractés par le Maroc, à savoir, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention des droits de l'enfant (CDE), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT relatives respectivement à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, la Déclaration du Millénaire ainsi que plusieurs protocoles facultatifs aux conventions ratifiées.

Ces dernières années, le discours sur les droits humains, ainsi que les outils méthodologiques visant à les rendre opérationnels, reconnaît de plus en plus l'importance de la redevabilité au regard des droits humains ainsi que l'évaluation de la disponibilité des ressources et donc des budgets². La plateforme de Beijing demande aux états de mobiliser les ressources de toutes les sources possibles.

Contrairement à la CDE, la CEDAW ne fait pas mention explicite des ressources budgétaires mais impose aux états de prendre toutes les mesures appropriées en vue d'éliminer les discriminations d'ordre juridique et de fait envers les femmes. Les mesures temporaires d'actions spécifiques ou de discrimination positive sont également censées être immédiates. Le PIDESC stipule que les états partis ont l'obligation de réaliser progressivement la pleine jouissance des droits reconnus et au maximum des ressources disponibles. En plus, il y a l'obligation d'assurer dans un horizon plus court, un paquet et seuil minimum de réalisations à l'égard de chacun de ces droits. Le Comité sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels a commencé à identifier ces droits à l'eau, à l'alimentation³, à la santé⁴ et à l'éducation. Des normes et standards de programmation budgétaire compatibles à la CEDAW ont aussi été définis⁵, ainsi que des méthodologies d'évaluation des politiques en matière de respect de droits humains⁶. Il est donc possible de procéder, comme pour les OMD, à un chiffrage des coûts selon une démarche de programmation ascendante et de jauger à la lumière des considérations descendantes de critères macroéconomiques, de l'enveloppe annuel ou pluriannuel des ressources budgétaires à mettre à disposition et du gap de financement.

¹ www.OHCHR.org/fr

² "Dignity Counts", Fundar-Centro de Analisis e Investigacion, International Budget Project and International Human Rights Internship Program, "Dignity Counts: A guide to using budget analysis to advance human rights," 2004.

³ FAO (2009) Budget work to advance the right to food.

⁴ Hofbauer H and Garza M (2009). The Missing Link: Applied budget work as a tool to hold governments accountable for maternal mortality reduction commitments. International Initiative on Maternal Mortality and Human Rights and International Budget Project.

⁵ Elson, D (2006). Budgeting for Human Rights: Monitoring government budgets for compliance with CEDAW. UNIFEM, New York.

⁶ Balakrishnan R and Elson D. 2008 Auditing Economic policy in the light of Obligations on Economic and Social Rights

C'est au regard de ce référentiel riche de déterminations d'inspiration aussi bien nationale qu'universelle que le rapport actuel se propose de rappeler le contexte et les fondements de la budgétisation sensible au genre (BSG) avant de décliner les progrès accomplis en matière d'accès équitable aux droits civils et politiques, d'accès équitable aux droits sociaux et du bénéfice équitable des droits économiques.

1. Rappel du contexte et des fondements de la BSG

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) lancée en 2005 qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

Depuis 2006 et à l'issue d'un processus de concertation avec les différents partenaires tant gouvernementaux que de la société civile au niveau national et local, le Maroc s'est doté de la *Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité* entre les sexes. Préconisant la prise en compte des besoins, aspirations et intérêts spécifiques des deux sexes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et programmes de développement, la stratégie offre une vision globale, des objectifs stratégiques et des niveaux d'articulation pour la réduction des disparités entre les deux sexes dans les différents domaines. L'égalité, comme fondement de cette stratégie, vise une participation égale et équitable dans le processus de développement et une possibilité de tirer profit et bénéfice de cette participation de manière égale pour les hommes et les femmes. La stratégie s'articule autour de cinq niveaux à travers lesquels sont déclinés des champs d'intervention, à savoir, les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits sociaux et économiques ; les comportements sociaux et individuels et les institutions et les politiques.

Par ailleurs, l'engagement du Maroc à la réalisation *des Objectifs de Développement du Millénaire* s'est concrétisé par d'importants progrès. Globalement, des résultats positifs ont été réalisés pour l'ensemble des objectifs. Dans le domaine de la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015. De même, la réalisation de l'objectif relatif à l'éducation, pour tous, revêt une grande importance pour le Maroc avec près de 26% du budget national consacré au secteur éducatif. La mortalité infantile et maternelle a enregistré une baisse importante en 2009. Seul l'objectif relatif à l'alphabétisation enregistre des rythmes insuffisants.

D'importants progrès ont été accomplis en matière *de droits de l'Homme* et d'égalité entre les sexes, de démocratisation des institutions, des libertés publiques et de justice. En effet, le Maroc a connu une expérience originale de transition démocratique à travers la consolidation de plusieurs acquis dont la reconnaissance des droits de l'homme dans leur acception universelle dans la Constitution de 1996, la réforme du Conseil Consultatif des Droits de l'homme conformément au Traité de Paris, la réconciliation avec le passé à travers l'action de l'Instance Equité et Réconciliation et le redressement des torts causés aux usagers de l'administration à travers Diwan Al Madalim. Par ailleurs le processus démocratique s'est renforcé avec l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, la transparence des consultations législatives et locales et l'adoption de la Loi sur les partis politiques.

De même, dans un contexte de libéralisation du champ médiatique et du droit à la parole, la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, la libéralisation des médias audio-visuels et la restructuration et libéralisation du secteur de la presse écrite confortent l'ancrage des valeurs démocratiques.

Les droits des femmes ne sont pas en reste. En effet, le Maroc a enregistré d'importants progrès pour se conformer aux normes de la CEDAW qu'il a ratifié en 1993, avec la mise en oeuvre des nouveaux codes de la famille (2004) et de la nationalité (2007), l'adoption du scrutin de liste à la proportionnelle et de la liste nationale au Parlement, réservant 30 sièges aux femmes, la réforme du Code électoral qui réserve un quota de 12% aux femmes, la réforme de la Charte communale qui

consacre la création d'une commission d'équité et d'égalité des chances auprès de chaque conseil communal, la nomination de cinq femmes Ministres dans l'actuel gouvernement, la nomination de femmes ambassadeurs, Caidis, membres des conseils des Oulémas, mourchidates, l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques depuis 2005 et la diffusion à tous les Ministères de la Circulaire du Premier Ministre appelant à l'intégration de l'approche genre "*gender mainstreaming*" dans toutes les politiques en 2007.

L'expérience marocaine se distingue également par l'introduction de la dimension genre dans le budget dans le cadre de la réforme budgétaire axée sur les résultats lancée en 2002. Cette réforme repose sur deux piliers : le cadre réglementaire pour une meilleure lisibilité du Budget et des possibilités de déconcentration avec de véritables opportunités de partenariat et l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget. Une véritable gestion axée sur les résultats, basée entre autre sur des indicateurs de performance est, par ailleurs, une question fondamentalement démocratique car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard d'objectifs énoncés et de moyens mis en oeuvre pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus au niveau des populations cibles. Ce chantier ouvre la voie à une réforme importante de la Loi Organique des Finances.

Le processus de budgétisation sensible au genre adopte une démarche participative, progressive et volontaire appuyée par les lettres de cadrage du Premier Ministre qui appellent l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans les politiques de développement (2006 et 2007). La mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre et l'adhésion croissante des départements montrent la dimension que prend cette approche au Maroc.

Les indicateurs de performance qui peuvent se décliner en plusieurs types comme les indicateurs d'objectif, de moyens de produits ou d'impact devraient tenir compte de la dimension genre et devraient progressivement être gendérisés pour permettre le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement.

La société civile marocaine s'est également engagée dans la promotion de la BSG. A titre d'exemple, des associations de femmes pilotent des initiatives BSG au niveau local, organisant des sessions de formation et de sensibilisation au profit des élus locaux, des agents en charge de la planification et de la budgétisation au niveau local et des associations de droits des femmes et de développement. Par ailleurs, un collectif d'ONG a été mis en place en septembre 2008 suite à une série de formation-sensibilisation d'une vingtaine d'ONG sur le rôle de la société civile dans le processus de Budgétisation Sensible au Genre.

La gendérisation du *système d'information* constitue un élément indispensable pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de toute politique visant la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au niveau sectoriel qu'au niveau du ciblage géographique des besoins des populations. L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est incontournable pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en oeuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections...).

Des progrès ont été accomplis dans l'affinement du système d'information d'un point de vue genre. On peut notamment citer la publication en 2007 de "l'Examen Exhaustif des statistiques sensibles au genre" par le Ministère de l'Economie et des Finances, la publication par le Haut Commissariat au Plan de "La femme marocaine en chiffres" en octobre 2008 et le lancement en 2009 par le HCP de l'enquête de prévalence de la violence fondée sur le genre et l'enquête sur le budget temps.

Par ailleurs, la mise en place en 2007 du dispositif de suivi au niveau communautaire gendérisé "CBMS" au Maroc au niveau de deux communes urbaine et rurale (Essaouira et Bouabout) vise à répondre à un besoin d'une source régulière de mise à jour des informations au niveau local. Ce dispositif est actuellement en cours de rapprochement avec le Système d'Information Communal SIC

de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) qui sera gendérisé et qui permet d'aider les communes rurales à gérer leur développement de manière autonome.

Cela concourra également à faciliter le processus en cours visant la gendérisation du budget local et l'élaboration de plans communaux de développement (PCD) selon une approche participative tenant compte de la dimension genre mettant ainsi en œuvre l'une des mesures phares apportées par la nouvelle Charte Communale.

Par ailleurs, au regard de la coopération internationale, l'expérience marocaine du budget genre reflète les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatif à l'alignement et l'appropriation. Le processus d'appropriation est visible à travers plusieurs aspects dont on peut citer la mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la BSG (publication du guide et du manuel de la budgétisation sensible au genre, élaboration depuis 2005 du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances...), l'adhésion d'un nombre croissant de départements ministériels à la démarche et le renforcement du dialogue politique et l'engagement de la société civile.

2. Accès équitable aux droits civils et politiques

La prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'intégration de la dimension genre dans les lois et politiques de développement constitue une préoccupation de plus en plus affirmée au Maroc puisqu'elle représente un enjeu lié à la bonne gouvernance, à la croissance économique et à l'édification d'une société démocratique.

L'évolution des engagements internationaux pris par le Maroc depuis les années 70 traduit cette volonté à travers sa participation aux conférences internationales sur la femme (Mexico en 1975, Copenhague en 1979, Nairobi en 1985, le Caire 1994, Beijing en 1995) et son adhésion à la quasi-totalité des conventions relatives aux femmes (convention sur les droits politiques des femmes en 1976, CEDAW en 1993, Pacte International des droits sociaux, économiques et culturels en 1979...).

Les dix dernières années du Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI ont marqué un tournant qualitatif important dans l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques. Dans ce sens, de nouveaux programmes ont été lancés et de nouvelles politiques ont été mises en place. Le caractère transversal de la question des rapports sociaux homme-femme étant reconnu, de nouveaux dispositifs ont été créés, des stratégies ciblées ont été formulées et mises en pratique et un Agenda de l'Egalité est en cours de mise en place par les Départements ministériels. Ce processus a été également renforcé par l'intégration, à partir de l'année 2005⁷, de l'approche genre dans l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire (OMD). L'analyse genre a été affinée lors du rapport national des OMD de 2009.

Audition du Maroc par le Comité CEDAW et annonce de levée des réserves : Le Maroc a présenté au Comité d'Experts de la CEDAW, en janvier 2008 à Genève, ses troisième et quatrième rapports périodiques sous forme d'un rapport commun, en vertu de l'article 18 de la Convention. Le Maroc a été félicité pour la soumission de ses rapports périodiques dans les délais et a été encouragé à poursuivre ses efforts en matière d'équité et d'égalité entre les sexes. Par ailleurs, l'adoption des nouveaux codes de la Famille et celui de la Nationalité a permis au Maroc de lever certaines réserves sur la CEDAW. En effet, le 10 décembre 2008, la lettre Royale adressée au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme annonce la levée des réserves émises à propos de la CEDAW lors de sa ratification par le Maroc en 1993 : "*En effet, c'est en se prévalant de ces acquis en matière de droits de l'Homme que notre pays est parvenu, grâces en soient rendues à Dieu, à harmoniser les législations nationales avec les conventions internationales en la matière. Aussi et, pour conforter ce parcours, annonçons-Nous aujourd'hui la levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention*

⁷ Date de rédaction du deuxième rapport sur les OMD.

internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, réserves devenues caduques du fait des législations avancées qui ont été adoptées par notre pays".

En **matière de justice**, appelée par le Souverain à de plus amples réformes, d'importants progrès ont été réalisés sur la voie de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, dont on peut citer notamment, les amendements des textes juridiques et les grandes réformes législatives (le Code du statut personnel devenu Code de la famille en 2004, le Code pénal qui a introduit l'incrimination de la violence au sein du couple, le Code du travail qui a notamment introduit la pénalisation du harcèlement sexuel et élevé la durée du congé de maternité à 14 semaines, etc.).

Il est également à noter qu'en septembre 2009, le Ministère de l'Intérieur a répondu favorablement aux doléances des Femmes Soulaliyates pour avoir le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, des prochaines opérations de cessions des terres collectives. Ces femmes étaient privées de leurs droits en vertu d'un supposé "droit" coutumier ancestral en faveur des hommes et qui consiste à faire profiter uniquement les chefs de famille hommes de ces terres alors qu'aucune mention ne va dans le sens d'un privilège masculin quelconque dans le texte qui régit la gestion des terres collectives (article 14 du dahir du 27/4/1919).

L'adoption de la **nouvelle charte communale** en 2008 visant à moderniser l'arsenal juridique régissant la gestion des affaires locales, présente une importante avancée qui confère de nouvelles compétences à caractère économique aux collectivités locales de nature à favoriser un changement radical dans l'action communale. Elaborée dans le cadre d'une approche participative, elle vise à renforcer la démocratie locale à travers le renforcement des attributions des communes qui deviennent de véritables acteurs de développement. La charte privilégie la gestion participative et de proximité du développement tenant compte des besoins et préoccupations des populations concernées. Dans ce sens, deux mesures importantes ont été prises à savoir l'élaboration de PCD selon une approche participative tenant compte de la dimension genre⁸. La seconde mesure a trait à la création d'une commission consultative auprès de chaque conseil communal «commission d'équité et d'égalité des chances⁹» pour émettre des avis et faire des propositions au conseil communal en matière d'équité et d'égalité des chances.

De nouvelles dispositions en faveur du renforcement de la participation politique de la femme ont été stipulées **par le nouveau Code Electoral** à travers l'instauration en 2009 d'un quota de 12 % pour renforcer la représentativité des femmes dans les conseils élus et la création d'un Fonds d'appui pour la Promotion de la Représentativité des Femmes doté de 10 millions de DH visant à soutenir les capacités représentatives des femmes lors des élections générales communales et législatives. Ces crédits doivent être alloués aux projets présentés par les partis politiques et par les associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la représentativité féminine, de la bonne gouvernance ou du développement humain. Ainsi 3428 femmes ont été élues conseillères municipales dans toutes les communes du pays en 2009 soit 12,38% de l'ensemble des élus contre un taux de seulement de 0,56% précédemment.

Le Département du Développement Social s'est engagé, quant à lui, dans une série de réformes allant dans le sens de l'équité et d'une plus grande égalité entre les sexes. En effet, les stratégies mises en place (Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes, Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, Charte pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en partenariat avec le Ministère de la Communication...) ont été dotées de plans d'action opérationnels de mise en œuvre.

Par ailleurs, un plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré selon une approche participative en concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute. Il est à noter que la mise en place en 2005, du Centre d'écoute national (numéro vert **080008888**) au service des femmes victimes de violence parallèlement à la base de données institutionnelle sur la violence en partenariat avec cinq départements (Justice, Santé, DGSN, Gendarmerie Royale et HCP) ont constitué une importante avancée dans notre pays.

⁸ Art 36 de la charte communale.

⁹ Art 14 de la Charte Communale.

Le programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc "**TAMKINE**" constitue un exemple concret de l'importance de l'intersectorialité pour atteindre les objectifs escomptés. Ce programme est conduit par huit agences du système des Nations Unies avec la participation de 13 Départements Ministériels dont MEF, MDS, MJ, MAEC.

De même, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a entrepris, avec l'appui du FAES II de l'ACDI, un large processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes qui a abouti à l'adoption d'un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) aspirant l'intégration de l'Egalité des Sexes (ES) dans la structure et les pratiques du MMSP, la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines, l'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision, ainsi que la promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, par le biais du programme de coopération Maroc/PNUD, de la contribution espagnole « Millenium Development Achievement Funds MDGs », de la réforme des Nations Unies servant l'égalité de genre, veille à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes.

L'approche genre est également retenue comme action phare des programmes stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'introduction de cette dimension dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Orientée essentiellement vers la recherche de la performance et de l'efficacité de la dépense publique, cette nouvelle approche vise à contribuer au renforcement des efforts consentis pour la lutte contre les disparités et à assurer une meilleure distribution des ressources dans les secteurs sociaux au profit des femmes et des enfants, dans un souci d'équité et d'efficacité.

3. Accès équitable aux droits sociaux

Des progrès en matière d'accès équitable aux droits sociaux ont été accomplis, à savoir, l'accès aux infrastructures de base (eau potable, électricité, logement et transport), ainsi que l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et de formation et de prise en compte des besoins de la jeunesse. Au préalable, un bilan de l'INDH, exemple le plus concret d'une approche intersectorielle participative et intégrée visant le développement humain, s'impose au regard des enjeux importants en terme d'objectifs, de philosophie et de logique de gouvernance.

L'*Initiative Nationale de Développement Humain* qui place l'être humain au cœur de ses actions, vise la promotion des droits de la femme et de l'enfant, le rétablissement de la confiance des citoyens en l'avenir ainsi que l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique. L'initiative adopte une démarche territorialisée reposant sur la planification stratégique, basée sur un diagnostic participatif rigoureux, une définition d'objectifs précis et l'expression des besoins par les populations concernées et sur la synergie en mettant en convergence les programmes sectoriels, les actions des collectivités locales et les actions INDH. En termes de gouvernance, les femmes siègent aux comités locaux et contribuent à la prise de décision à hauteur de 10% au minimum.

Sur le plan des résultats, l'INDH a contribué largement à l'amélioration des conditions de vie des marocains et des marocaines avec la baisse du taux de pauvreté à 9% en 2007 contre 14% en 2001. La pauvreté a baissé dans les communes rurales ciblées par l'Initiative de 36% à 21%, en baisse de 41% contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales (de 16,9% à 12,2%) entre 2004 et 2007. En terme d'incidence genre de l'INDH, plus de 2 millions de femmes ont bénéficié directement et indirectement entre 2005 et 2010 de plus de 22.034 projets depuis le lancement de l'initiative. Ces projets visent la lutte contre la précarité des femmes, le développement des AGR, la promotion de la scolarisation et la lutte contre la déperdition scolaire. Par ailleurs, des actions relatives notamment à la santé maternelle ont permis de réaliser 1143 projets concernant le réaménagement des salles d'accouchement, la mise en place des caravanes médicales, la sensibilisation et la distribution de médicaments. En outre, 41 Dar Al Oumouma ont été mises en place permettant à plus de 9.600 parturientes éloignées de centres des établissements de santé (maison d'accouchement) de bénéficier

d'un accueil et de soins adaptés. D'autres projets ont été mis en place, tels que 20 accoucheuses traditionnelles, 192 centres de santé, 481 constructions et équipements

Amélioration de l'accès aux infrastructures de base

La ressource en eau au Maroc est confrontée à plusieurs défis, dont principalement la surexploitation et la dégradation, l'accès encore inégal à l'eau potable et à l'assainissement pour une large portion de la population rurale et dans certains quartiers urbains défavorisés, l'utilisation inefficace de l'eau dans l'agriculture, ainsi que la faiblesse de la gouvernance du secteur. Ces défis sont exacerbés par les effets du réchauffement climatique, par le spectre du déficit projeté de 5 milliards de m³ à l'horizon 2013 et par une demande toujours croissante. La généralisation de l'accès à l'eau potable est l'objectif poursuivi par politique nationale de l'eau. L'accès à cette ressource vitale a des conséquences majeures en termes de santé, de scolarisation de la fille rurale, d'exercice d'activités génératrices de revenus pour la femme et de qualité de la vie en général. Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de l'accès à l'eau, mais des gaps importants persistent en matière d'accès à l'assainissement aussi bien en milieu urbain que rural.

Par ailleurs, le développement humain passe nécessairement par la lutte contre la pauvreté énergétique et la généralisation de ***l'accès à l'énergie*** à l'ensemble des populations. L'accès à l'énergie conditionne la satisfaction des besoins fondamentaux de la personne (transport, éclairage, réfrigération, télécommunications,...) qui sont différents selon le sexe, l'âge et le milieu. Or, s'il est vrai que la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, il n'en demeure pas moins que la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques engagés par le Département de l'Énergie visant notamment l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère primordiale pour une meilleure efficacité et équité des résultats attendus.

En matière ***d'habitat***, l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande ont concouru à priver une large part de la population de l'accès à un habitat décent. Le recours à l'habitat insalubre a pris des proportions inquiétantes. Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement (tâches ménagères plus ardues, éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, insécurité,...). Face à cette situation, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace déploie des efforts considérables pour lutter contre l'habitat insalubre à travers son programme de villes sans bidonvilles et la promotion du logement en milieu rural qui constitue l'un des nouveaux chantiers de la politique de l'habitat.

De même, le Ministère de l'Équipement et du ***Transport*** joue un rôle clé dans cette approche intersectorielle à travers sa participation, parallèlement aux autres Départements précités, à la réduction des disparités régionales, à la lutte contre la pauvreté et à la création de richesse.

Les missions du Département qui sont orientées davantage vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de libéralisation des modes de transport. Elles gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des handicapés aussi bien en milieu urbain que rural. L'amélioration du taux d'accessibilité et le désenclavement rural ont des externalités genre importantes, notamment, en termes d'accès aux centres de soins, à l'école et au marché, élément clé de l'autonomisation des femmes.

Dans le ***domaine de la santé***, en dépit des efforts consentis en matière de santé maternelle et infantile, des disparités importantes existent et agissent de manière directe sur la santé de la population et celle de la femme en particulier. Ces disparités sont liées au milieu de résidence (zones rurales enclavées) et aux aspects socio-culturels et socio-économiques. C'est ainsi que la nouvelle politique de la santé à l'horizon 2012 vise à réduire le taux de mortalité maternelle à 50 décès pour 100.000 contre 132 décès pour 100.000 en 2009 et réduire le taux de mortalité infantile à 15 pour mille à l'horizon 2012 contre 32,2 pour mille. Cette politique porte également sur l'amélioration du taux de consultation prénatale et post natale (80% en 2012), de l'accouchement en milieu surveillé (92% en 2012), et du taux de césariennes (7% en 2012).

Parmi les principales actions entreprises pour lutter contre la mortalité maternelle, on note la réduction des barrières aux soins obstétricaux et néonataux et l'amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement via la gratuité des soins obstétricaux et néonataux, la prévention et le dépistage des grossesses à risque et l'amélioration de la qualité de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement notamment par l'humanisation et la mise à niveau des structures d'accouchement et enfin l'amélioration du pilotage du programme par la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels et néonataux et de suivi des actions.

En matière *d'éducation*, d'importants efforts sont fournis pour améliorer la qualité de l'éducation et atteindre l'égalité entre les sexes avec près de 26% du budget de l'Etat consacrée au secteur éducatif. L'attention particulière accordée à la scolarisation des filles rurales telle que soulignée par la Charte Nationale d'Education et de Formation, pour réduire les écarts entre les milieux et entre les sexes, n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants, malgré les efforts du département et de ses partenaires. Force est de constater que la réussite scolaire n'est pas au rendez-vous pour chaque élève y compris en milieu urbain avec le phénomène de l'abandon scolaire (près de 5% au primaire, 13,1% au secondaire collégial et 14,1% au secondaire qualifiant).

Cette situation est porteuse de dangers. Dans notre monde, toujours plus ouvert sur l'extérieur et tourné vers la connaissance, le diplôme constitue le meilleur rempart contre l'exclusion sociale, un outil qui peut contribuer à l'insertion dans la vie active et à la citoyenneté positive. Il n'est plus admissible aujourd'hui que, des millions de marocains soient en situation d'illettrisme. Face à ce bilan mitigé, le Programme d'Urgence (2009-2012) a été mis en œuvre pour accélérer l'opérationnalisation des orientations de la Charte. Il prévoit ainsi des mesures prioritaires et intègre la dimension genre au sein de toutes ses composantes.

Une attention particulière est accordée à la *jeunesse* véritable sève du potentiel de progrès et de développement du pays. C'est dans cet esprit que le Département de la Jeunesse vise à assurer l'épanouissement, la promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant. Il œuvre pour l'assistance, le soutien aux associations de jeunesse, la coordination, et le contrôle de leur action à travers une politique d'inclusion dans la vie active, la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural.

Il va sans dire que des liens étroits existent entre l'accès à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle. Ainsi, une personne en mauvaise santé, ne peut aspirer à un emploi ou à être tout simplement productive. Un accès à l'éducation agit favorablement sur les opportunités d'emploi à condition qu'il y ait une bonne adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. L'éducation joue également un rôle important sur les comportements en matière de santé (meilleur suivi médical pour les femmes et les enfants, nutrition) mais également sur les attitudes vis-à-vis de la scolarisation de la fille et l'égalité de genre et de la participation à l'épanouissement de la démocratie en général.

4. Bénéfice équitable des droits économiques

L'accès équitable et égal des femmes et des hommes à la prise de décision économique et leur intégration dans la vie professionnelle ainsi que l'établissement des conditions nécessaires pour assurer une distribution plus juste des ressources sont autant de moyens qui augmentent sensiblement les opportunités d'amélioration de l'emploi et des revenus. L'accès à l'emploi permet à la personne de préserver sa dignité et son autonomie et d'améliorer ses conditions d'existence (couverture médicale, retraite...).

La création du Fonds de Solidarité Familiale dans le cadre de la Loi de Finances 2010 représente une importante avancée. Ce fonds permettra de soutenir les femmes divorcées, les veuves et leurs familles qui ne reçoivent pas leurs pensions alimentaires en leur accordant des aides directes. La mise en œuvre effective de ce fonds est prévue pour début 2011.

Il y a lieu de signaler qu'en dépit des avancées réalisées, l'accès des femmes à leurs droits économiques est, parmi les chantiers qui enregistrent encore le plus de retard dans notre pays.

Au niveau de l'emploi, il est important de noter, les avancées réalisées sur le plan réglementaire. En effet, c'est en 1995 que les femmes ont pu exercer une activité professionnelle sans le consentement de leurs maris (Réforme du Code commerce). La dernière réforme du Code du travail a introduit un certain nombre de clauses garantissant à la femme plus de sécurité au travail, lui élargissant le congé de maternité et lui accordant la protection durant l'exercice de son travail. De même, pour la première fois, il y est fait mention du harcèlement sexuel au travail. Les mesures de promotion de l'emploi certes, paraissent neutres sur le plan du genre, elles exercent néanmoins un effet positif en termes d'amélioration de la participation de la femme sur le marché du travail.

Le diagnostic de situation révèle à ce jour une faiblesse persistante de la participation des femmes à la population active (25,8% en 2009) entravées par plusieurs obstacles multidimensionnels. Concentrées dans le secteur informel et dans l'emploi précaire (aides familiales non rémunérées), l'emploi féminin a également été affecté par les effets de la crise économique et financière qui a touché les secteurs exportateurs dans notre pays, particulièrement le secteur du textile. Les femmes trouvent des difficultés à accéder à un emploi bien rémunéré, aux stages de formation professionnelle, au crédit, à la terre et au marché. De plus, des disparités persistent au niveau de l'accès des femmes aux postes de responsabilité que ce soit dans le privé (présence dans les conseils d'administration), dans la haute fonction publique, ou dans les instances de gouvernance locales et régionales. Face à cette situation tous les départements sectoriels devraient oeuvrer à améliorer les opportunités offertes aux femmes par la mise en œuvre de mesures ciblées.

Ainsi, le Département de l'*Agriculture* a réorienté ses actions en matière d'animation féminine à la fin des années 90 et depuis 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre. La note a tracé les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine autour des axes suivants: le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des filles rurales et l'incitation à la création de coopératives féminines. Pour accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale dotée de près de 8 millions de dirhams a été introduite, depuis 2002. Mais l'ensemble de ces mesures demeure encore largement insuffisant pour atteindre les ambitions de notre pays en matière d'habilitation de la femme rurale. Des efforts devraient viser une meilleure intégration de la femme rurale au Plan Maroc Vert, notamment dans son pilier II relatif au développement de l'agriculture solidaire.

Ce second pilier, prévu pour accompagner solidairement la petite agriculture, a pour objectif de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques (par exemple en bour défavorable).

Il portera sur la mise en œuvre, d'une part, de projets de reconversion vers les filières les plus adaptées et les plus attractives et, d'autre part, de projets d'agrégation sociale des acteurs les plus défavorisés, de nature à bénéficier aux femmes pauvres.

Dans le domaine *de la pêche*, l'unité genre et développement (UGED) a été créée en juillet 1999 auprès du secrétariat général du Département des Pêches Maritimes. Elle a pour missions de veiller à l'intégration de l'approche « Genre et Développement » dans les plans d'actions du Département, d'entreprendre des études socio-économiques sur la population des femmes en relation directe ou indirecte avec le secteur des pêches maritimes et d'élaborer des programmes et des plans d'actions visant l'intégration et la promotion des femmes dans le secteur et veiller à leur réalisation. A ce niveau, il est à signaler qu'un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour la première fois en 2009.

Au regard de l'analyse des dynamiques économiques et des contraintes, et vu l'ampleur des enjeux qui concernent plusieurs secteurs d'activité à la fois et qui nécessitent des moyens et des efforts importants, il ressort qu'un véritable développement économique ne peut être envisagé dans la seule prise de la dimension sectorielle. La dimension spatiale s'avère nécessaire. C'est dans cette optique qu'intervient *l'action de l'économie sociale* qui met l'être humain au centre du développement et qui a été récemment institutionnalisée pour faire face aux déficits sociaux et économiques dans certains secteurs d'activités notamment l'agriculture et l'artisanat. Le secteur est fortement employeur de main d'œuvre féminine et les coopératives de femmes représentent 12,5% du total. Pour se faire, des Plans Régionaux de l'Economie Sociale (PDRES) ont été élaborés, en se basant sur des contrats-programmes comme moyen de leur mise en œuvre. Ces plans visent le renforcement des activités génératrices de revenus (AGR) sur la base d'un diagnostic profond des ressources et des potentialités de chaque région.

II- Accès équitable aux droits civils et politiques

Cet axe regroupe les départements dont l'action concourt à la réalisation de l'ancrage institutionnel de l'égalité entre les sexes et de l'accès équitable aux droits civils et politiques, à savoir, la Justice, le Développement Social et de la Solidarité, la Modernisation des Secteurs Publics, l'Economie et Finances, le Commerce Extérieur, les Affaires Etrangères et Coopération et la Communication.

1. Ministère de la Justice et Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion

Le Maroc a franchi de grandes étapes dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le Genre. Ceci a été concrétisé par de grandes réformes juridiques et législatives harmonisées avec les conventions internationales ratifiées par le Maroc (CEDAW, pacte relatif aux droits civils et politiques, convention internationale sur les droits politiques des femmes, etc). L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille » et de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité marquent une avancée considérable sur les questions de l'égalité et de l'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans le même contexte, la mise en place de cellules et de juridictions spécialisées compétentes en matière administrative, commerciale et familiale pour garantir l'égalité des sexes et la protection des enfants.

Le Ministère de la Justice a réalisé également d'importants progrès sur la voie de la préservation et de la protection des détenus. Plusieurs réformes ont été récemment engagées dans ce cadre notamment à travers la transformation en 2009 de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion en une structure indépendante relevant de la primature et bénéficiant de l'autonomie de gestion qui vise à lui conférer une grande liberté d'action en matière de planification, d'élaboration des programmations et de leur réalisation.

En dépit d'importantes avancées, des dysfonctionnements persistants du système judiciaire restent une préoccupation majeure. C'est ainsi que Sa Majesté le Roi a toujours érigé la réforme de la justice comme une priorité lors de ses Discours.

Après une analyse genre de situation du système juridique actuel, cette section sera consacrée à identifier la politique et les priorités publiques en matière de justice ainsi que les actions du Département pour répondre à ces priorités. Ensuite, sera présenté un essai d'évaluation genre des dépenses publiques destinées au système judiciaire national. Eu égard à son autonomie de gestion, la dernière partie sera consacrée à l'analyse genre des priorités, des programmes et du budget de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

1.1. Analyse genre de la situation du système juridique

Constats généraux

La Justice marocaine est au cœur d'un important mouvement de réformes, qui passe par l'élaboration et le renouvellement de différents textes pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, ainsi que par la modernisation de son système juridique¹⁰.

Dans le domaine judiciaire, l'effort de simplification des procédures judiciaires a été poursuivi à travers la promulgation d'une nouvelle législation sur l'arbitrage et la médiation et l'adoption d'une nouvelle loi sur l'échange électronique des données juridiques et le développement des prestations en ligne¹¹. Dans ce cadre, un projet financé par la Communauté Européenne (CE) visant la mise en place d'une base de données sur la législation accessible au public et la préparation d'un système informatisé pour la gestion des affaires judiciaires est en cours de finalisation.

¹⁰ Il est à noter qu'une analyse genre du système législatif avant et après sa réforme a été élaborée auparavant dans les rapports genre précédents afin de mieux appréhender les effets genre de ces amendements.

¹¹ Loi n° 53-05 promulguée par Dahir du 30 novembre 2007, Bulletin Officiel n° 5584.

Sur le plan pénitentiaire, la situation reste caractérisée par plusieurs défaillances, de mauvaises conditions d'hygiène et par la faiblesse des moyens humains. L'observatoire marocain des prisons a fait état de nombreux cas de mauvais traitements. Cependant, le plan de modernisation du secteur a été poursuivi à travers la mise en construction de nouveaux établissements pénitentiaires, l'accélération des programmes de formation et d'alphabétisation des prisonniers et le développement de la coopération avec les Etats membres de l'UE en matière de formation du personnel.

Statut de la femme dans le système judiciaire actuel

En 2009, la femme représente 47% du personnel dans le système judiciaire, soit 6.236 femmes fonctionnaires contre 6.705 hommes. Elles représentent 53% de l'ensemble des fonctionnaires de l'administration centrale et 46% des fonctionnaires des services extérieurs. Les femmes ont également bénéficié de 44,7% des opérations de recrutement sur la période 2000-2009, et de 54% des opérations de recrutement pendant le premier semestre 2010.

Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans l'administration centrale dans le système judiciaire, la proportion des femmes responsables ne dépasse pas 34,4%, soit 21 femmes responsables contre 61 hommes.

Dans le système des magistrats, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse sur les dix dernières années, passant de 13,1% à 19,4% en 2009, soit 612 magistrats femmes contre 2.547 hommes. Cette proportion reste très faible par rapport aux priorités du Ministère de la Justice qui vise à atteindre le tiers de représentantes femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et au développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs Départements ministériels, dont celui de la Justice, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Dans ce sillage, le Département de la justice a toujours approuvé son adhésion au processus national pour les droits des femmes et des enfants à travers :

- Le lancement, suite aux orientations Royales, d'un plan d'action pour une réforme globale basée sur 6 axes majeurs : garantir l'indépendance de la justice, moderniser son cadre normatif, mettre à niveau ses structures et ses ressources humaines, améliorer l'efficacité judiciaire, ancrer les règles de moralisation et optimiser la réforme annoncée. Constituant une plate-forme pour renforcer la confiance entre l'appareil judiciaire et le citoyen, cette réforme est basée aussi bien sur des investissements rationalisés que sur la mobilisation des moyens existants pour améliorer les services rendus par les juridictions et les conditions de travail des effectifs du Ministère. Il y a lieu de citer dans ce sillage l'engagement dans le processus de BSG pour améliorer l'accès des femmes et des enfants à la justice.
- La mise en place des cellules de prises en charge des femmes et des enfants auprès des parquets de tous les tribunaux du Royaume. En 2008, les juges d'instruction et de siège ont été impliqués. En 2009, des assistantes sociales ont été désignées auprès de ces cellules. Le suivi et l'évaluation du travail de ces cellules sont pris en charge par la cellule centrale basée au sein de la Direction des Affaires Pénales et des Grâces.

Les actions du Ministère de la Justice s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des axes de la Stratégie Nationale de l'Égalité et de l'Équité, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions des articles 2, 9, 15 et 16 qui stipulent ce qui suit :

- Abroger toutes les dispositions pénales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes,
- Accorder aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité ainsi que la nationalité de leurs enfants,
- Eliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux.

1.3. Programmes, projets et actions mis en œuvre

Parallèlement aux efforts précédemment déployés par le Ministère de la Justice en matière d'égalité à travers la concrétisation d'importants amendements dans textes législatifs, la levée des réserves sur la CEDAW et l'institutionnalisation d'une cellule genre compétente en la matière (cf. rapports genres précédents), le Ministère de la Justice a procédé au lancement de plusieurs projets et actions dont l'un des objectifs vise l'institutionnalisation effective de l'approche genre et de l'égalité des sexes. Ci-après sont cités notamment les projets qui s'inscrivent dans cet objectif.

Projets programmés dans le cadre de la réforme de la Justice

Le programme de réforme (2009-2012), adopté par le Ministère de la Justice porte, dans un premier temps, sur la création de 4 Cours d'appel et de 18 tribunaux de première instance, pour un coût de 800 millions DH. Pour ce faire, des crédits de 250 millions DH ont été mobilisés pour la construction de plusieurs juridictions. Le renforcement des effectifs de la justice et notamment ceux des magistrats et des fonctionnaires du greffe constitue également une priorité de la réforme pour atteindre respectivement 1500 et 2500 à l'horizon 2012 afin de se mettre au diapason des normes internationales.

La réforme du secteur de la justice prévoit également l'actualisation des textes, l'accélération de la cadence de législation et l'amélioration de l'action judiciaire à travers, entre autres, l'augmentation du nombre de fonctionnaires et d'agents, leur motivation, le renforcement des mécanismes d'exécution des jugements et la promotion de la formation.

D'autres points sont inscrits dans ce programme de réforme à savoir la révision de la carte judiciaire sur des bases nouvelles à même de répondre aux besoins grandissant des justiciables et l'amélioration des conditions de travail du personnel du Département.

En matière de formation continue des magistrats, le Ministère prévoit un rythme plus soutenu des sessions de formation pour passer de 36 actuellement à 150 sessions annuelles. Il œuvre également pour la révision des programmes de formation et des critères d'accès à l'institut supérieur de la magistrature à travers le relèvement de l'âge des candidats et l'amélioration des conditions matérielles des magistrats.

Programme de mise en place des cellules chargées des femmes et des enfants aux tribunaux : un cas d'application de la BSG pour faciliter l'accès des femmes et des enfants à la justice

Ce programme s'articule autour de 3 grands axes dont chacun se décline en plusieurs objectifs stratégiques ayant pour objectif majeur la facilitation de l'accès à la justice des femmes et des enfants, notamment ceux victimes de violence.

- Axe 1 : Améliorer le service des cellules chargées des femmes victimes de violence et de la prise en charge des enfants. Cet axe se décline en deux objectifs stratégiques :
 - Assurer un appui en termes d'équipements et de ressources humaines qualifiées et faciliter l'accès à ces cellules afin de satisfaire le maximum des besoins des femmes et des enfants victimes de violence.
 - Standardiser les prestations fournies par les cellules chargées des femmes et des enfants à travers la mise en place des mécanismes adaptés aux besoins des femmes et des enfants en termes d'équité, de protection et de sécurité, ainsi que l'application des priorités en matière de justice des mineurs.
- Axe 2 : Renforcer les capacités et les mécanismes d'intervention des cellules chargées des femmes et des enfants. Cet axe se décline en deux objectifs stratégiques :
 - Améliorer les instruments juridiques pour répondre aux besoins des femmes et des enfants.

- Former et renforcer les capacités des magistrats et de leurs collaborateurs au niveau des cellules et associer les acteurs clés dans le domaine de la lutte contre la violence.
- Axe 3 : Renforcer la complémentarité des prérogatives et des capacités des principaux intervenants dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la prise en charge des enfants. Cet axe se décline également en deux objectifs stratégiques. Il s'agit de garantir la complémentarité des prestations et la mobilisation des capacités des différents intervenants dans le domaine de la prise en charge des femmes et des enfants, ainsi que le développement des données relatives aux affaires des femmes et des enfants au niveau des tribunaux en coordination avec le reste des partenaires.

Réforme du code pénal

Dans le cadre de l'exécution du plan d'action relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, il a été procédé à une relecture du code pénal dans le but de relever les textes discriminatoires et de les amender. Ce projet d'amendement vise à mettre en place de nouvelles dispositions pour protéger la femme de certaines maltraitances (violence, harcèlement...), notamment à travers l'alourdissement des peines et l'introduction de peines additives vis-à-vis des agresseurs. Ce projet vise également l'incrimination d'autres formes de violence psychologique que subissent les femmes à savoir la traite. Cet avant-projet de loi est actuellement au stade de concertation avec les différents départements concernés à savoir la sûreté nationale, la Gendarmerie Royale, les ministères de la Justice et de la Santé ainsi que les ONG.

Poursuite du programme d'appui aux sections de la famille pour la mise en œuvre du code de la famille

Lancé en mai 2007 par le Ministère de la Justice en partenariat avec l'UNIFEM, le PNUD, l'UNICEF l'ambassade des Pays Bas et l'Agence Catalane de coopération au Développement (ACCD), ce programme vise à renforcer les capacités opérationnelles des Sections de Familles pour la mise en œuvre du Code de la Famille à travers :

- La mise en place d'un mécanisme de médiation au sein de ses sections,
- La création d'un fonds pilote d'aide aux enfants des femmes divorcées pour facilitation d'obtention des pensions alimentaires pour les ayants droits,
- L'élaboration d'une proposition de révision du mode de fixation des pensions alimentaires et du calcul du partage des biens acquis durant le mariage,
- La mise en place d'un système de gestion de l'information dans les sections de la famille,
- La mise en place d'une cellule de formation au niveau central ainsi que l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation au profit des ressources humaines de sections de familles.

Étalé sur une période de 3 ans (2007-2010) pour un budget de 1,676 million de dollars américains, ce programme porte sur 5 sections de famille pilotes à savoir celles de Casablanca, Benslimane, Tanger, Inzeguane et salé.

Promotion et valorisation des ressources humaines

Cette action s'articule autour de deux principaux axes qui sont :

- la mise en œuvre d'un plan de formation 2007-2011 qui vise à assurer la cohérence et l'efficacité des orientations générales de la politique de formation au sein du ministère.
- l'amélioration de la situation administrative et financière des fonctionnaires du département à travers l'opération d'intégration à l'échelle 10 suite à l'arrêté n° 2.06.525 du 28 juillet 2007 (la femme a représenté 33% des bénéficiaires), les concours professionnels ainsi que le dialogue social. Il est à signaler dans ce cadre que 56% des fonctionnaires femmes sont classées entre l'échelle 1 et 7 et que la femme a bénéficié du dialogue social à hauteur de 16,4%¹².

1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice

La Direction du Budget et du Contrôle du Ministère de la Justice a commencé à procéder à l'analyse genre du budget afin de resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs de développement souhaités et de donner des réponses claires à un enchaînement de

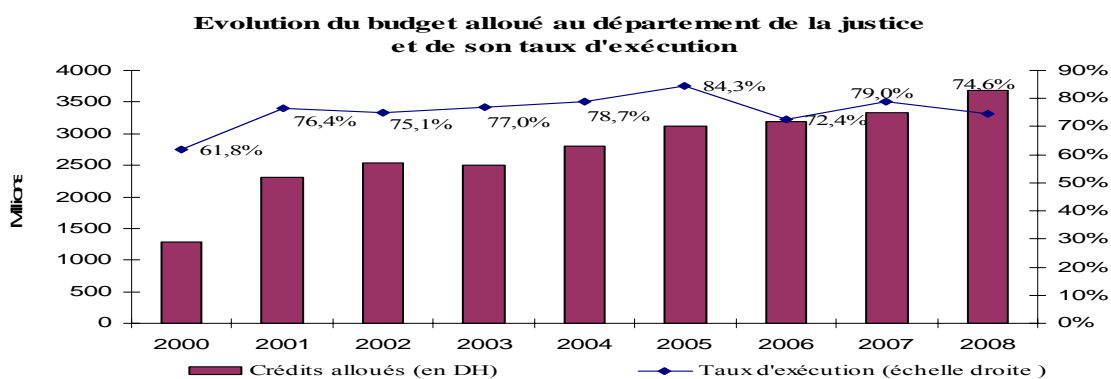
¹² Direction des Ressources Humaines, Ministère de la Justice.

questions relatives à l'élaboration des politiques d'égalité et d'équité. Il convient de rappeler dans ce sens que plusieurs directions du Département ont déjà dressé leurs programmes et actions pour une meilleure intégration de la dimension genre.

1.4.1. Répartition du budget alloué au Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,884 milliards de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 334,113 millions de dirhams et représentent 11,6% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 2,55 milliards de dirhams et représentent 88,4% du budget global du Ministère.

L'analyse du taux d'exécution du budget alloué au département de la Justice montre une évolution ascendante durant la période 2000-2005 pour passer à un taux d'exécution de 84,3%. A partir de 2005, la tendance s'est renversée pour enregistrer un taux d'exécution de 74,6% en 2008, l'année qui a toutefois connu le pic des crédits alloués à ce département sur toute la décennie avec un montant de 3,7 milliards de dirhams.



Source : MEF

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement alloué au Département de la Justice englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 2,214 milliards de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe, d'où l'impossibilité de mesurer l'impact genre. Mais, il serait toujours opportun de vérifier l'apport des dépenses par rapport aux femmes sur les lignes « Indemnités », «Aides exceptionnelles au logement», «Allocations et primes de naissance » et « indemnités de départ volontaire à la retraite ».

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 335,6 millions de dirhams, répartis entre l'administration centrale (315,3 millions de dirhams) et le domaine judiciaire (20,3 millions de dirhams). Ne relevant pas dorénavant du Ministère de la Justice, la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion fera l'objet d'une analyse genre à part à la fin de cette partie. Les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'existence de certains paragraphes et lignes qui pourraient faire l'objet d'une analyse genre comme : les indemnités de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays, l'habillement, les frais de justice criminelle, les frais de transport du personnel, les subventions aux œuvres sociales du personnel pour la prise en charge des frais de formation, les subventions aux associations de droit non gouvernementales, d'organisation et de participation aux séminaires, stages et congrès.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué au Département de la Justice au titre de l'exercice 2010 est de l'ordre de 334,113 millions de dirhams répartis comme suit :

- 46,513 millions de dirhams destinés à l'Administration Centrale.
- 287,6 millions de dirhams destinés au domaine judiciaire, sans inclure la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion qui est devenue une administration autonome.

Le budget d'investissement comprend des nomenclatures des services et des dépenses diverses à savoir, les constructions, les équipements des tribunaux et des cours d'appel, le renforcement de l'infrastructure et l'informatisation des juridictions, la sécurisation des bâtiments administratifs, etc. Le budget d'investissement consacre aussi une part non négligeable de ces recettes (32 millions de dirhams contre 26 millions de dirhams en 2009 et 14,03 millions de dirhams en 2008) au programme « Appui à la section justice de la famille des tribunaux de première instance ».

Le budget du Département de la Justice n'est pas réparti par Direction mais plutôt par missions, qui couvrent l'administration centrale et les juridictions extérieures. La « Cellule Genre »¹³, instituée et rattachée en juin 2005 à l'administration centrale (Secrétariat Général), projette de faire participer tous ses « Points Focaux genre » à la préparation des programmes dans le but d'aider à l'intégration de la dimension genre.

1.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Dans le cadre de la globalisation des crédits, chaque Département ministériel a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Ayant adhéré depuis janvier 2006 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le Ministère de la Justice a défini, sur la base des principales missions de ses différentes entités, 40 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement (contre 68 indicateurs en 2009) et 4 indicateurs pour le budget d'investissement (contre 12 indicateurs en 2009). Ainsi, un important effort de synthèse des indicateurs de performance est à signaler.

Pertinence et sensibilité au genre

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère de la Justice, il s'est avéré que les indicateurs d'objectifs les plus sensibles au genre sont concentrés dans la partie relative à la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (cf. partie y afférente).

D'autres indicateurs chiffrés relatifs au budget de fonctionnement sont susceptibles d'être gendérisés mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces par rapport au genre. Ces indicateurs sont attachés aux objectifs suivants : réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction, améliorer la qualité des jugements et moralisation, réduire le délai d'exécution des jugements et assurer la formation initiale et continue pour le personnel.

Il s'agit, ainsi, à titre d'exemple, des « délais moyens de traitement des affaires de fond par les cours d'appel en matière pénale », du « taux des poursuites par les tribunaux ordinaires en matière pénale », du « Nombre de jugements traités par rapport au nombre des affaires en cours dans les cours d'appel administratifs en matière civile », du « nombre d'agents formés », etc.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du Département de la Justice

Indicateurs proposés par le Département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Délais moyens de traitement des affaires de fond par les cours d'appel en matière pénale	Réduire les délais de traitement des affaires de fond par type de juridiction	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal.
Délais moyens de traitement des affaires de fond par les cours d'appel en matière civile	Réduire les délais de traitement des affaires de fond par type de juridiction	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Nombre de jugements traités par rapport au nombre des affaires en cours dans les cours d'appel administratifs en matière civile	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal.

¹³ Cf. rapports genre précédents.

Indicateurs proposés par le Département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Nombre de jugements traités par rapport au nombre des affaires en cours dans les cours d'appel de commerce en matière civile	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Taux de jugement dont l'exécution a eu lieu sur l'ensemble des requêtes jugées par an dans les tribunaux de commerce en matière civile	Réduire le délai de l'exécution des jugements	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Taux de jugement dont l'exécution a eu lieu sur l'ensemble des requêtes jugées par an dans les tribunaux administratifs en matière civile	Réduire le délai de l'exécution des jugements	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal
Nombre d'agents formés	Assurer la formation initiale et continue pour le personnel	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Intégration de la dimension régionale

Destiné principalement au renforcement de l'infrastructure de l'administration centrale, le budget d'investissement est caractérisé par une prédominance des indicateurs de processus non sensibles au genre et qui sont liés aux deux objectifs suivants : l'extension du parc immobilier et le renouvellement d'équipement des juridictions. Il s'agit à titre d'exemple du « nombre de constructions réalisées » et du « taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base ».

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de la Justice

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de constructions réalisées	Extension du parc immobilier	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale (rural/urbain)	Indicateur régional non sensible au genre
Nombre d'acquisition de terrains	Extension du parc immobilier	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale	Indicateur régional non sensible au genre
Taux de renouvellement des équipements infrastructures de base	Renouvellement de l'équipement des juridictions	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale	Indicateur régional pouvant avoir un impact genre

Amélioration des indicateurs

D'une manière générale et comme les exercices précédents, les indicateurs d'objectifs proposés dans la Loi de finances 2010 ne tiennent pas compte de l'aspect genre, à l'exception de quelques indicateurs liés à la formation du personnel qui peuvent être gendérisés. Concernant l'administration judiciaire, il y a lieu à titre d'exemple, de mettre en relief les tribunaux de la famille, d'examiner le code de la famille, d'effectuer une comparaison avec les standards de la CEDAW et la LCVFF.

En fonction des programmes et actions précédemment cités et de l'information disponible au niveau du Ministère de la Justice, les indicateurs suivants sont préconisés :

- Etat d'avancement de l'amendement du code pénal.
- Nombre de cellules chargées des femmes et des enfants aux tribunaux.
- Normes de qualité des prestations de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.
- Taux de réalisation des différents objectifs stratégiques relatifs au programme de mise en place des cellules chargées des femmes et des enfants aux tribunaux.
- Nombre de garçons et de filles touchés par des actions de sensibilisation par rapport à la violence.
- Taux de réalisation des actions lancées dans le cadre du programme d'appui aux sections de la famille.
- Nombre de cas de divorces, de mariages, d'octroi de pensions alimentaire, de prise en charge d'enfants dans le cadre de l'adoption et autres (code de la famille, loi sur la « kafala » etc.

1.5. Etude de cas de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR)

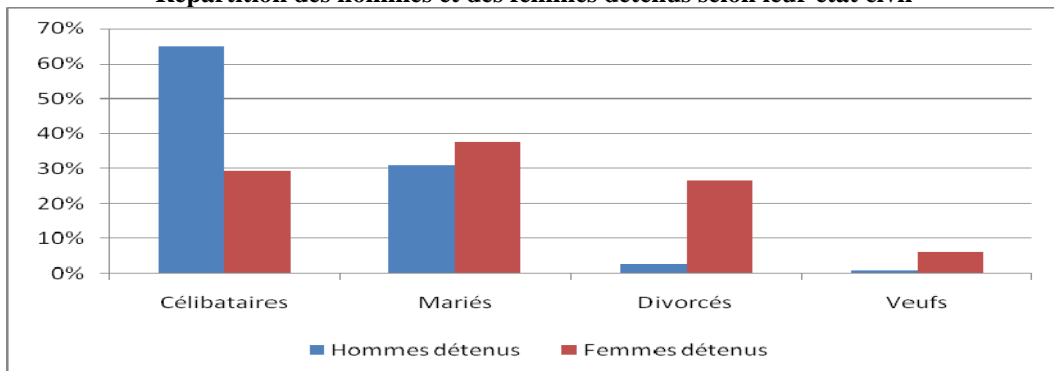
La Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion œuvre pour la promotion de la situation des prisons et des détenus au Maroc à travers notamment son ouverture sur les autres instances, les associations de la société civile. Sa transformation en 2008 en une structure indépendante relevant de la primature et bénéficiant de l'autonomie de gestion vise à lui conférer une grande liberté d'action en matière de planification, d'élaboration et de réalisation des programmes.

1.5.1. Analyse genre de la situation

La population carcérale féminine ne représente que 2,7% des détenus au Maroc en 2009, selon les dernières statistiques de la DGAPR. L'âge moyen de la population carcérale féminine est de 34 ans (12% moins de 20 ans, 60% entre 21 et 40, 28% plus de 41 ans). Les femmes détenues sont en majorité non scolarisées, coupées de leur famille, complètement démunies et n'ayant aucun boulot à la date de leur incarcération (les femmes sans emploi représentent environ 62% des femmes incarcérées).

La répartition de la population carcérale féminine selon l'état civil montre la prédominance des mariées avec une part de 38% contre 29% célibataires, 27% divorcées et 6% veuves. En revanche, le statut matrimonial de la population masculine se décompose comme suit : 65% de célibataires, 31% de mariés, 3% de divorcés et 1% de veufs.

Répartition des hommes et des femmes détenus selon leur état civil

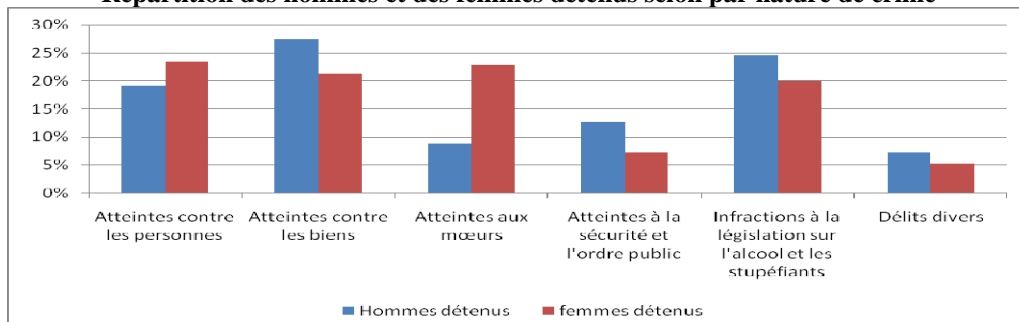


Source : DGPAR, 2009

La forte proportion de femmes mariées dans la criminalité globale résulte surtout de cas de complicité soit avec leur époux soit avec un autre membre de la famille. En revanche, la proportion élevée des femmes divorcées traduit le drame vécu par les femmes répudiées qui, suite à une décision unilatérale du mari, se trouvent brusquement hors de chez elles et sans ressources. Enfin, les veuves et les célibataires commettent surtout des délits et des infractions aux règles de la morale et des atteintes aux mœurs. Ainsi, 23% des femmes détenues ont commi des atteintes contre les personnes, 23% des atteintes aux mœurs et 21% des atteintes contre les biens. Les atteintes contre la sécurité et l'ordre public et les infractions sur l'alcool et les stupéfiants représentent respectivement 7% et 20% des délits commis par les femmes.

Chez les hommes, le record est détenu par les atteintes contre les biens (avec 27%) suivies par les infractions à la législation sur l'alcool et les stupéfiants (soit 25%). Les atteintes contre la sécurité et l'ordre public constituent 13% des motifs d'incarcération, alors que les atteintes aux mœurs ne font que 9% des délits reprochés aux hommes.

Répartition des hommes et des femmes détenus selon par nature de crime



Source : DGPAR, 2009

La réglementation en vigueur ne prévoit pas de régime de détention spécifique pour les femmes, à l'exception des articles sur la présence des enfants de moins de 5 ans auprès de leur mère incarcérée. Les femmes détenues se voient appliquer la même réglementation que les hommes. Il est à signaler également le manque de prisons propres aux femmes. Il existe 65 établissements pénitentiaires dont une quarantaine abrite des quartiers pour femmes.

1.5.2. Priorités publiques et stratégie adoptée

Suite aux Instructions Royales, la DGAPR s'est engagée dans une politique de modernisation de son organisation, de professionnalisation de ses méthodes de travail et de rationalisation de sa gestion. Ceci s'est concrétisé par l'adoption d'une stratégie s'articulant autour des axes suivants :

- L'allocation de moyens nécessaires au développement de la réinsertion sociale des détenus, dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et des activités socioculturelles ;
- Le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires, par la maîtrise de la discipline, la professionnalisation du métier de surveillant, l'application rigoureuse de la loi 23-98 et l'équipement des prisons en matériel de sûreté et de surveillance adaptés ;
- L'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus, au niveau de l'alimentation, de l'hygiène, de la médication, de l'entretien des locaux de détention et de l'augmentation de la superficie moyenne dédiée à chaque détenu ;
- La modernisation de la gestion et le développement des capacités des ressources humaines, par la généralisation de l'informatisation des services et la formation des cadres pénitentiaires.

1.5.3. Actions et projets mis en œuvres

Un effort d'humanisation de la prison a été conduit par la DGAPR en vue de préserver la dignité du détenu, partant du principe que l'établissement pénitentiaire est, avant tout, une institution de requalification, de formation et de réinsertion, et non pas uniquement un moyen de coercition. Dans ce cadre, il a été procédé le 30 août 2010 à la signature d'une convention entre Fondation Mohammed IV pour la réinsertion des détenus, la DGAPR et la CGEM pour promouvoir la réinsertion des détenus dans le marché du travail.

Dans le même sillage et en application des Hautes instructions royales, les volets alimentation, médicalisation et formation ont occupé une place importante dans l'action de la Délégation, relevant que des efforts inlassables sont entrepris pour améliorer la qualité de la nourriture présentée aux détenus, avec le triplement des dépenses d'alimentation qui n'étaient que de 5 dirhams pour chaque prisonnier par jour.

Afin de prévenir la violence dans les prisons, la DGAPR mobilise tous les moyens pour parer à de tels actes qui sont en permanente régression (baisse de 13% par rapport à 2003) grâce à l'amélioration des ressources matérielles et humaines notamment dans les établissements pénitentiaires et aux activités pédagogiques et éducatives qui s'inscrivent dans le cadre de l'action de réinsertion. L'établissement pénitentiaire est ainsi régi par un règlement intérieur que les détenus et les fonctionnaires doivent respecter.

A propos du taux de mortalité au sein des prisons, le nombre de décès est resté stable avec 125 cas en 2009, dont 32 % sont dus à des maladies chroniques et 66 % restants ont été enregistrés dans les établissements hospitaliers, faisant savoir que les suicides sont rares avec un cas tous les deux mois.

Concernant le chantier des réformes engagées par la DGAPR, des actions visent l'augmentation de la superficie moyenne par détenu en passant à 3m² par détenu à l'horizon 2012, à travers la construction de nouvelles prisons (Toulal-Meknes, Oudaya-Marrakech, Ras El Ma-Fès, Azrou, Ait Melloul, Taourirt, Imzourne, Guelmim et Assilah). Ces prisons seront construites dans le cadre de villages pénitentiaires et s'inscrivent dans le cadre des orientations gouvernementales visant le développement du milieu rural.

1.5.3. Analyse genre du budget alloué à la DGAPR

Les dépenses totales de la DGAPR atteignent 1,46 milliard de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 408 millions de dirhams et représentent près de 28% du budget global de

la Délégation. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 1,06 milliard de dirhams et représentent 72 % du budget global de la délégation.

Le budget de fonctionnement alloué à la DGAPR englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend 522,672 millions de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe, d'où l'impossibilité de mesurer l'impact genre. Mais, il serait toujours opportun de vérifier la part des femmes dans les dépenses sur les lignes « Indemnités », « Aides exceptionnelles au logement », « allocations et primes de naissance » et « Indemnité de visite au personnel médical et vétérinaire ».

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses est doté de 535 millions de dirhams. Il est possible d'introduire la dimension genre dans les nomenclatures des services et des dépenses de la DGAPR, puisqu'elles ne concernent que la population carcérale. D'ailleurs, cette administration a déjà procédé, en 2005, à une analyse genre de la situation, a relevé les indicateurs et a déterminé les objectifs. Mais, d'autres lignes budgétaires pourraient faire l'objet d'une lecture genre notamment celles relatives à l'alimentation, la literie, l'habillement et les soins médicaux des détenus. Une autre ligne importante à relever est celle relative à l'aide sociale à l'enfance qui est considérée comme une ligne gendérisable. Il est important de signaler que cette ligne est passée à 600.000 dirhams en 2010 contre 300.000 dirhams en 2009.

Le budget d'investissement alloué à la DGAPR est réparti par missions qui visent l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus. Il s'agit de la construction et l'équipement de bâtiments des services centraux, du centre de formation des cadres pénitentiaires ainsi que l'équipement d'autres prisons locales et pénitenciers agricoles.

Par ailleurs, l'analyse de la fiche d'indicateurs d'objectifs relatifs à la DGAPR, révèle qu'à part les indicateurs d'objectifs relatifs à l'amélioration de la qualité du séjour des détenus et au renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires qui ne peuvent pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer les coûts d'entretien, d'alimentation et de sécurité séparément pour les hommes et les femmes détenus, les autres indicateurs d'objectifs se prêtent à une désagrégation par sexe. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'amélioration des soins des détenus, à la promotion du travail pénitentiaire, au développement de l'enseignement et de la formation professionnelle des détenus, ainsi qu'à la réduction du surpeuplement des établissements pénitentiaires. On peut citer à titre d'exemple le « Pourcentage de détenus bénéficiant d'une activité rémunérée », le « pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation générale et professionnelle », le « Nombre d'activités culturelles et sportives organisées au profit des détenus » et le « Pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation ».

Typologie des indicateurs d'objectifs définis par la DGAPR

Indicateurs	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Coût d'entretien des détenus/jour/détenu	Améliorer la qualité de séjour des détenus	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer le coût d'entretien séparément pour les hommes et les femmes détenus.
Taux journalier de l'alimentation par détenu	Améliorer la qualité de séjour des détenus	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de calculer le coût d'alimentation séparément pour les hommes et les femmes détenus.
Nombre de consultations médicales	Améliorer les soins des détenus	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe
Nombre de déplacements des détenus en dehors des établissements pénitentiaires pour raison médicale	Améliorer les soins des détenus	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe

Indicateurs	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur
Capacité d'hébergement	Réduire le surpeuplement des établissements pénitentiaires	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre
Superficie moyenne par détenu	Réduire le surpeuplement des établissements pénitentiaires	Indicateur résultat	Ventilation par sexe
Taux de couverture en logement au profit des agents astreints de loger à proximité de l'établissement pénitentiaire.	Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires	Indicateur de résultat	Indicateur ne pouvant pas intégrer la dimension genre étant donné la difficulté de mesurer séparément l'impact de couverture en logement des agents sur la sécurité des détenus hommes et femmes
% des détenus bénéficiant d'une activité rémunérée	Assurer le travail pénitentiaire	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues...).
% des détenus bénéficiant d'une formation générale professionnelle	Développer l'enseignement et la formation professionnelle des détenus	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues...).
Pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation	Favoriser la formation professionnelle du personnel	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe et par niveau d'instruction

2. Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Le Maroc s'est engagé dans un processus de refonte sociétale à travers des politiques de droits humains dont les droits des femmes constituent une composante essentielle. Dans ce sens, et pour assurer la promotion de l'égalité des sexes, une circulaire du Premier Ministre a été diffusée en 2007 incitant l'ensemble des Départements ministériels à prendre comme cadre de référence pour l'élaboration de leurs plans sectoriels, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes pilotée par le MDSFS.

Après un diagnostic et une analyse genre de la situation de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées et des mendiants, cette section sera consacrée à identifier la politique et les priorités publiques du MDSFS. Ensuite, sera présenté un essai d'évaluation genre des dépenses publiques destinées au Département du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'évolution des indicateurs disponibles montre que la situation des femmes au Maroc a connu une nette amélioration à partir des années 1990. Le rôle des femmes, dans tous les espaces, est devenu plus visible et plus valorisé. Cependant, l'objectif d'égalité des sexes est encore contrarié par les difficultés liées principalement à l'enseignement fondamental, secondaire surtout les filles rurales, et au chômage féminin qui reste structurellement plus élevé que le chômage masculin. Aussi les femmes des milieux défavorisés sont les plus exposées aux emplois précaires et mal rémunérés, surtout avec l'impact de la crise mondiale.

Education et santé : En 2009, le Maroc a enregistré un taux d'analphabétisme des femmes de 50,8%¹⁴, pour la population âgée de 10 ans et plus contre 28,1% pour les hommes de la même catégorie d'âge. Ce taux reste particulièrement élevé pour les femmes rurales (près de 70 %).

L'indice de parité entre les sexes a atteint, en 2008/2009, 89% au primaire, 79% au secondaire collégial, 99% au secondaire qualifiant et 89% au supérieur. Par rapport à l'année scolaire 1990/91, cet indice a enregistré un gain de 32 points dans le secondaire qualifiant et 33 points dans l'enseignement supérieur contre seulement 23 points au primaire et 8 au secondaire collégial. En milieu rural, cet

¹⁴ Rapport National sur les OMD 2009, HCP

indice a plus que doublé dans l'enseignement primaire passant de 42% à 85%. En milieu urbain, il est passé de 87% à 108%.

En matière de santé¹⁵, le niveau de mortalité maternelle reste élevé : 132 pour 100 000 naissances vivantes en 2009 au niveau national. Concernant la mortalité infantile, elle est de 32,2 pour 1000 naissances vivantes en 2009 contre 40 pour 1000 naissances vivantes en 2004.

Participation à l'activité économique : L'implication des femmes dans l'activité économique¹⁶ reste limitée par rapport aux hommes. En effet, le taux d'activité des femmes en 2009 est de 25,8% contre 75,3% pour les hommes. Concernant le taux de chômage féminin, il est de 9,5% en 2009 contre 9% pour les hommes. Les femmes actives sont plus exposées au chômage en milieu urbain 19,8% contre 12,1% pour les hommes. Les activités occupées par les femmes restent faiblement rémunérées. Dans le monde rural, 80,6% des femmes font partie de la catégorie des aides familiales, saisonnières, et apprentis contre 37,5% pour les hommes.

Pauvreté et violences à l'encontre des femmes : avec un taux de pauvreté de 7,4%¹⁷ en 2009, les ménages dirigés par des femmes souffrent moins de ce phénomène que ceux dirigés par des hommes (9,2%). Il en est de même de la vulnérabilité dont le taux est de 16,4% en 2009 pour les premiers contre 17,6% pour les seconds. 18,7%¹⁸ des femmes en 2007 sont chefs de ménage et souffrent de l'analphabétisme et de l'absence de sources de revenu permanentes.

En outre, la violence exercée contre les femmes devient un sujet de plus en plus inquiétant pour l'opinion publique marocaine. En 2009, le nombre de femmes violentées s'est élevé à 12710¹⁹ dont 80% des cas ont été battues par leurs conjoints. La tranche d'âge de femmes entre 18 à 24 ans est la plus touchée par la violence, talonnée par celle de 25 à 35 ans. C'est la violence psychologique (40%) qui vient en tête parmi les cas recensés, dont notamment l'insulte et l'humiliation pour les femmes mariées, suivie par la violence physique dont la presque totalité des cas (98 %) consistant en des coups et blessures.

Accès des femmes aux postes de responsabilité et participation à la politique : L'accès des femmes aux postes de responsabilité et à la sphère politique reste faible. A titre d'exemple, les femmes occupent 10%²⁰ seulement des postes de responsabilité au niveau de l'Administration Publique. Sur le plan politique, une amélioration de la participation féminine est à relever même si les résultats obtenus restent en deçà des attentes. Au niveau du gouvernement, cinq portefeuilles ont été confiés aux femmes en 2009 contre 2 en 2004 et 34 femmes siègent au parlement. Toutefois, la plupart des Départements attribués aux femmes ne s'écartent pas de la répartition traditionnelle des rôles (famille, enfance, personnes handicapées, enseignement scolaire, santé) à l'exception des Départements de l'Energie et des Affaires étrangères.

En ce qui concerne l'autorité judiciaire, la réforme de l'appareil judiciaire a permis de renforcer davantage le rôle de la femme dans la société puisque le Maroc compte en 2008, 612 femmes juges, soit 19,4 % du corps de la magistrature, et aspire à renforcer leur présence dans le système judiciaire.

De nouvelles dispositions en faveur du renforcement de la participation politique de la femme ont été stipulées par le nouveau code électoral à travers l'instauration d'un quota²¹ pour renforcer la représentativité des femmes dans les instances locales et la création d'un Fonds d'appui pour la Promotion de la Représentativité des Femmes dont le budget réservé pour 2009 est de 10 millions de dhs. La première mesure positive a été mise en place en 2009 pour renforcer la représentation des femmes dans les conseils élus, à hauteur de 12 %. Ce quota constitue un acquis en matière d'égalité des sexes et permet de créer un cadre propice à la participation des femmes à la prise de décision politique.

¹⁵ Enquête nationale démographique du HCP 2009-2010

¹⁶ Enquête nationale sur l'emploi

¹⁷ Femmes et hommes en chiffres, HCP, 2010

¹⁸ La femme marocaine en chiffres, HCP, Octobre 2008.

¹⁹ Recensement du numéro vert national des femmes et des filles victimes de violence 080008888, MDS.

²⁰ Enquête 2001/2002 menée par la Direction de la Réforme Administrative au MMSP

²¹ Tel que stipulé dans les textes de loi régissant les élections communales.

Maltraitance : Concernant la maltraitance de l'enfant, elle s'est élevée en 2009 à 493²² cas dont 19 % concernent les agressions sexuelles et 28 % les agressions physiques. La majorité de ces cas ont été enregistrés en milieu urbain avec 436 cas contre 51 en milieu rural et touchent 54 % des garçons et 46 % des filles.

Personnes handicapées : Le Maroc compte 1.530.000²³ personnes handicapées, soit 5,12 % de l'ensemble de la population. 56,4 % des personnes en situation de handicap sont âgées de 16 à 60 ans, 41,2 % résident en milieu rural, 58,8 % en milieu urbain et 16 % dans des zones insalubres. Le handicap est plus fréquent dans la population masculine, avec une prévalence de 5,49%, contre 4,75% chez les femmes. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles. Cette différence face à l'handicap tend à s'estomper avec l'âge puisque 25% des femmes âgées de plus de 40 ans sont touchées par le handicap contre 24,8% des hommes.

Mendicité : La progression alarmante de la mendicité professionnelle en fait aujourd'hui un phénomène inquiétant de société, qui heurte de front les fondements et objectifs de l'INDH. Le nombre estimé des mendiants au Maroc en 2007²⁴ est de 195 950 dont 48,9% d'hommes et 51,1% de femmes. Le taux de mendicité professionnelle est de 62,4%. Les mendiants sont de plus en plus organisés en réseaux plus actifs et c'est à Casablanca (17,8%) et Rabat (21,8%) où il y a le plus de mendiants. Les causes de l'augmentation du nombre des mendiants reviennent à la pauvreté (51,8%), l'handicap (12,7%), et la santé (10,8%).

2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Afin de réduire les inégalités de genre, le MDSFS a défini plusieurs niveaux d'intervention prioritaires qui tiennent compte des besoins et des préoccupations de toutes les composantes spécifiques de la population (femmes, enfants, et personnes en situation de handicap). Ces niveaux d'intervention concernent la promotion des droits des femmes, de l'intégration de la dimension genre dans les politiques « Gender mainstreaming », de l'égalité des chances ainsi que la promotion des droits de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques.

Plan d'Action Stratégique (PAS) du Ministère

Le Département du Développement Social de la Famille et de la Solidarité a établi un plan d'action stratégique 2008-2012 qui a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale des catégories de population en situation d'exclusion, de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes et de consolider la justice sociale et l'égalité des chances. Le PAS se base sur une méthodologie spécifique et intégrée qui s'intéresse aux questions de la famille, de la femme, de l'enfance, des handicapés et des personnes âgées et s'articule autour de cinq principaux axes notamment la coordination des programmes de développement social, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des chances, l'intégration de l'approche genre et l'adoption d'une politique intégrée en matière de famille, de promotion de l'enfance et de mobilisation des acteurs ainsi qu'une politique de développement inclusif des personnes en situation d'handicap et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère.

Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Elaborée en 2006, cette stratégie a pour principale finalité la réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en terme d'influence politique. Elle a pour vision un développement humain, durable et équitable fondé sur l'équité et l'égalité entre les deux sexes. Cette vision se décline en deux objectifs stratégiques donnant à la stratégie une orientation de long terme. Le premier concerne l'influence et l'orientation équitable et égalitaire des politiques et des programmes de développement sur les femmes et les

²² Données de l'observatoire national des droits de l'enfant.

²³ Enquête nationale sur le handicap 2004-2006 du MDS.

²⁴ Enquête nationale sur la Mendicité, MDS, 2007.

hommes. Le second a trait aux profits et bénéfiques que doivent tirer de manière équitable les femmes et les hommes, les filles et les garçons des différents programmes de développement.

Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

Le but ultime de la stratégie nationale de LCVF est l'éradication à terme de la violence envers les femmes et la contribution à la promotion et à la protection de leurs droits. De ce but découlent des objectifs fondamentaux visant à renforcer l'état de droit, à intégrer les résultats accomplis en matière de LCVF comme indicateur de développement humain et à renforcer la dynamique participative par la promotion de nouvelles formes de partenariat nécessaires au développement de synergies entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Cette stratégie inscrit 7 domaines d'intervention comme prioritaires : "Réforme juridique et législative; Prise en charge et suivi des femmes victimes de violence; infrastructure et développement matériel et financier; éducation, conscientisation et communication sociale; recherche et développement partenarial; formation et développement des ressources humaines et politique générale de lutte contre la violence envers les femmes."

Stratégie de lutte contre la mendicité

Cette stratégie repose sur trois approches, à savoir :

- L'approche sociale qui préconise trois types de solutions :
 - L'intégration familiale par le biais de l'intervention auprès de la famille pour régler les différends familiaux et permettre aux mendiants de regagner le foyer familial.
 - L'intégration institutionnelle consistant à placer les mendiants n'ayant pas de famille dans les établissements de protection sociale.
 - L'intégration socio-économique par le financement d'activités génératrices de revenus au profit des mendiants aptes à travailler et qui en manifestent l'intérêt.
- L'approche judiciaire qui vise la répression de la mendicité professionnelle, organisée en réseaux ou exploitant les enfants et les personnes handicapées et âgées.
- La sensibilisation et la communication adressée à tous les citoyens par le biais de spots radiophoniques et télévisés, de prêches du vendredi, d'annonces dans les journaux nationaux et l'information et la sensibilisation au niveau des centres d'accueil des mendiants.

Stratégie Nationale pour l'Enfance

Cette stratégie propose dix objectifs collectifs pour améliorer le bien être des enfants au Maroc et décrit les résultats attendus, le processus par lequel le Maroc œuvrera pour atteindre les objectifs du Plan Mondial pour l'Enfance et les actions à entreprendre pour réaliser d'une part les engagements pris lors de la session extraordinaire des Nation Unies en mai 2002 « Monde digne de ses enfants » et d'autre part les OMD.

Stratégie Nationale de la prévention des handicaps

Cette stratégie, élaborée en 2008, vise un développement inclusif des personnes en situation de handicap et ce, à travers le renforcement de la coordination des programmes gouvernementaux et appui à la société civile dans le domaine du handicap afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes ciblant cette couche de la population. Dans ce sens, le Ministère a également proposé un projet de loi portant sur le renforcement des droits des Personnes en situation de handicap, selon une approche basée sur la participation sociale et les droits humains, tout en s'harmonisant avec la convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifiée par le Maroc en avril 2009.

Conformité avec les OMD

Les priorités de ce Département s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement notamment l'OMD1, l'OMD2, OMD3 et plus particulièrement sa cible 14 qui vise l'élimination de toutes les dispositions juridiques de discriminations à l'égard des femmes ainsi que l'OMD6.

Conformité avec la CEDAW

Les orientations précédemment décrites dans les différents plans d'actions, principalement la promotion des droits de la femme et l'institutionnalisation de l'égalité de genre en vue d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes représentent un acquis majeur pour le Maroc et ce, pour se mettre aux normes de la (CEDAW) :

- L'article 5 qui préconise, dans son paragraphe (a), de modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.
- L'article 10 qui préconise, dans son paragraphe (c), d'éliminer toutes conceptions stéréotypées des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignements en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.
- L'article 14 qui préconise, dans son paragraphe (e), d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Dans le but de réaliser les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre à l'intention de la femme, de l'enfant, des personnes à besoins spécifiques et des mendiants.

2.3.1. Domaine de la Femme

Plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

Le plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré selon une approche participative en concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute. Il constitue donc une réponse nationale aux préoccupations et aux besoins des acteurs œuvrant dans le domaine de LCVF. Les objectifs généraux de ce plan consistent à actualiser la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de prioriser les domaines d'action, les activités, les responsabilités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Plan d'action de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias

Afin d'accompagner la mise en œuvre des principes d'égalité entre les sexes et la responsabilité partagée entre la femme et l'homme engendrée par le nouveau « code de la famille », le Département du Développement Social a vu nécessaire de contribuer, aux côtés des institutions étatiques et ONGs, à l'enracinement du respect de la dignité et des droits de l'homme, dans un espace médiatique de plus en plus libre et concurrentiel. Dans ce contexte, ce Département a réalisé, en 2005, un plan d'action pour la mise en place de la charte nationale sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.

L'agenda gouvernemental pour l'égalité « 2010- 2012 »

Dans le souci de réduire et d'éliminer les écarts socio-économiques entre les hommes et les femmes, le MDSFS a lancé l'élaboration de l'agenda gouvernemental pour l'égalité « 2010- 2012 » lors de la conférence nationale organisée à l'occasion de la journée nationale de la femme marocaine le 10 octobre 2009 sous le thème « l'égalité au cœur de l'agenda politique du Maroc ».

L'élaboration de cet agenda se base sur la stratégie Genre et prend en considération les initiatives des autres départements en vue de l'implantation d'une politique gouvernementale de l'égalité et de l'équité sur le moyen terme. L'agenda gouvernemental pour l'égalité entre les sexes 2010-2012 répond au besoin de cibler dans le temps les actions devant être menées par les différents

acteurs gouvernementaux en matière d'instauration et de consécration de l'égalité et d'arrêter le processus adéquat pour l'atteinte de ces objectifs.

Projet TAMEKINE

- Le projet Tamekine, piloté par le MDSFS s'inscrit dans le résultats D de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2010, relatif à l'atteinte de « progrès significatifs en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle ». Ce programme soutenu par la Coopération Espagnole est conduit par plusieurs agences du système des Nations Unies avec la participation de 13 Départements Ministériels. En plus, ce programme conjoint met l'accent sur les processus de planification, de programmation et de budgétisation sensible au genre. Il vise à prévenir et protéger les femmes et les filles de toutes formes de violences en faisant le lien avec leur état de pauvreté et de vulnérabilité.

Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux (CEDAW, plate forme de Beijing, les objectifs du Millénaires ...)

En 2009, le Ministère a initié, coordonné et accompagné tout le processus d'élaboration du rapport Beijing + 15 selon une approche participative et partenariale. Des ateliers de concertation, d'information, d'échange et de validation ont été organisés avec les départements ministériels et les associations des droits des femmes. Le rapport préliminaire a été envoyé à la Commission Africaine pour la femme, pour contribuer au rapport régional africain et à l'ISTRAW, pour le rapport régional des pays arabes.

Appui à la participation politique des femmes

Pour promouvoir la représentation des femmes dans la gestion des affaires communales, le MDSFS a élaboré en 2009, un programme intégré en concertation avec l'ensemble de ses partenaires. Il s'agit d'une large campagne de sensibilisation en partenariat avec différents acteurs gouvernementaux, notamment le Ministère de l'Intérieur et les ONG des droits des femmes pour promouvoir la participation de la femme à la vie politique et la préparation de supports de sensibilisation, de vulgarisation et de formation.

Projet de la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan (2006 -2012)

Le projet pour la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan, fait partie du programme de développement transfrontalier, conclu entre le Maroc et le gouvernement autonome, la Junta de Andalousie en 2003. Ce projet qui s'étale sur la période 2006 – 2013, vise à améliorer la situation économique et sociale de la femme et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans la région créant 5 centres pour femmes à Tanger, Larache, Tétouan, Chefchaouen et Melloussa.

Création d'un centre pour les auteurs de violence.

Dans le cadre de la « création d'un centre pour les auteurs de violence », le MDSFS a lancé la réalisation d'une étude de faisabilité. Ce projet suppose l'implication de l'homme auteur de la violence conjugale dans les stratégies d'actions contre la violence. Une implication reconnue par les instances institutionnelles et associatives comme étant un complément indispensable à la protection des victimes et à leur prise en charge.

Création d'un comité de coopération genre

Le comité de coopération Genre a été créé en 2008 pour assurer une meilleure coordination des actions menées par les partenaires internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité entre les sexes. Ce mécanisme constitue un espace d'échange, de concertation et de dialogue en vue de créer une synergie et une complémentarité entre les différents partenaires. Il a pour mission d'appuyer la dynamique nationale en matière de genre.

Promotion de la participation des femmes dans les instances élus

Le Ministère a mis en place un programme visant la promotion de la participation des femmes dans les élections locales 2009. Ce programme comprend des aspects législatifs, d'information et de communication communautaire et de renforcement des capacités.

Mise en place d'une base de données statistiques sur la situation de la femme

Cette base de données statistiques sur la situation de la femme au Maroc mise en place en 2006 est un mécanisme permettant d'établir, d'organiser, d'affiner les besoins et de diffuser des statistiques en appui à l'évaluation des politiques ou stratégies d'intervention en faveur des femmes et de l'égalité. Elle a pour objectifs de :

- Disposer des données statistiques fiables sur la situation de la femme dans différents domaines (insertion économique, santé, droits, éducation...),
- Faciliter leur diffusion et leur échange;
- D'assurer le suivi des indicateurs dans le domaine de l'égalité entre les sexes;

Refonte du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre

Une refonte du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre a été initiée en 2009 et a principalement pour objet d'unifier la méthode de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes entre les différents partenaires institutionnels, de mettre en place une base de donnée centrale au sein du Département du Développement Social et de produire des rapports statistiques périodiques sur le phénomène. Ce système sera enrichi par l'enquête du HCP sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes en cours de réalisation.

Centres multifonctionnels modélisés pour la protection des droits des femmes contre les violences et renforcement des capacités des acteurs locaux dans les régions

A l'occasion de la journée nationale de la femme marocaine en 2009, le Ministère a lancé un processus de création de centres multifonctionnels (10 octobre) visant la protection des femmes contre les violences et le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Ainsi, et pour conforter la dynamique en matière d'empowerment des femmes, le Ministère a élaboré une étude sur état des lieux des centres multifonctionnels et des structures d'autonomisation des femmes et des filles et ce dans six régions. L'objectif étant de disposer d'un diagnostic analytique de ces structures dans les régions ciblées à travers une cartographie des activités et services développés et de disposer d'une vue sur la toile des liens tissés avec les autres structures d'autonomisation apparentée.

C'est ainsi que le ministère a procédé à la mise en place du centre « IBTISSAMA » à Meknès et à la restructuration de l'EMF de Ouarzazate et l'identification d'un EMF à Tanger et ESSAOUIRA.

Consolidation des Centres d'écoute nationale au profit des femmes victimes de violence

Dans le cadre de l'appui des centres d'écoute, le Ministère a signé au cours de l'année 2009, 40 conventions de partenariat avec les ONG partenaires du numéro économique 345. Les subventions attribuées contribuent au fonctionnement des centres et à l'organisation d'ateliers de sensibilisation au profit des femmes victimes de violences. Il est à souligner que le Maroc est le premier pays de la région qui a mis en place une initiative publique de numéro vert pour le soutien des femmes et des filles contre la violence. Ce numéro a pour but de fournir des services de consultation et d'orientation dans le domaine juridique et en matière de protection, de conseil et d'orientation au profit des filles et des femmes violentées ce qui permettra d'améliorer la qualité de leur prise en charge juridique et psychologique, leur qualification et réinsertion.

2.3.2. Domaine de l'enfance

Plusieurs programmes, développés ci-dessous, ont été mis en place par le Département du Développement Social pour la promotion des droits de l'enfant.

Création des unités de protection de l'enfance (UPE)

Les UPE représentent un système de prévention et de protection intégrées des enfants contre les abus et la violence. Ce dispositif, dont deux unités pilote ont été mises en place en 2007 à Casablanca et Marrakech, assure l'orientation et l'assistance médico-légale et psycho-légale des enfants victimes de violence ; l'accompagnement familial ; l'information de la police et la saisine de la justice ; la médiation et la résolution des conflits mineurs. Les UPE sont également chargées de collecter et de traiter toutes les informations reçues sur les violences à l'égard des enfants et de préparer sur leur base un rapport annuel.

Programme INQAD

Le Département du Développement Social a mis en place en 2006, un programme national de lutte contre le travail domestique des petites filles (INQAD), et ce, en partenariat avec les partenaires institutionnels, la société civile et des organismes internationaux. Ce projet s'articule autour de trois grands axes notamment l'amélioration de l'environnement juridique relatif à la protection des petites filles domestiques, l'amélioration de la prise de conscience du phénomène parmi les acteurs à travers la réalisation de campagnes de sensibilisation et l'adoption de mesures préventives et les actions de proximités.

Programme INDIMAJ

Ce programme, élaboré en 2005, est conçu pour faire face au fléau des enfants en situation de rue, par le biais d'une stratégie intégrée qui vise la sensibilisation et la délimitation des engagements des partenaires impliqués et aussi l'institutionnalisation de la prise en charge et la réinsertion des enfants de la rue. Dans une première phase, le programme visera les villes de Rabat, Casa, Tanger, Tétouan, Mohammedia, Marrakech et Salé. La deuxième phase visera les villes de Béni Méllal, Fès, Agadir, Mekhnès, Safi, El Jadida, Kenitra et Oujda.

Appui aux actions et initiatives de promotion des droits de l'enfant

Suivant le Système Référentiel Intégré des Services Sociaux Régionaux de Proximité, le Ministère procédera à :

- La Remise à niveau des deux Unités de Protection de l'Enfance (UPE) pilotes de Casablanca et Marrakech.
- La Mise en place de 4 autres UPE d'ici mi 2010 à Tanger, Fès, Agadir et Oujda et 16 UPE d'ici 2012.
- La mise en place de 3 Samu sociaux à Martil, Meknès et Rabat et 16 Samu d'ici 2012.

2.3.3. Domaine des personnes à besoins spécifiques

Plan d'action national pour le handicap

Le plan d'action national pour le handicap, élaboré par le Département du Développement Social a pour objectif de réaliser une meilleure planification des actions d'intégration sociale des personnes handicapées au Maroc pour la décennie 2007-2016. Ce plan comporte quatre grands axes visant à assurer l'égalité des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées au niveau de la santé et de la prévention, de l'intégration scolaire, de la formation et de l'insertion professionnelle ainsi que de la participation sociale des personnes à besoins spécifiques.

Réadaptation à Base Communautaire (RBC)

La Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est un programme mis en place en 1995 et s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Ce programme vise à développer les aptitudes, physiques, mentales et sensorielles des personnes handicapées et de faciliter leur accès aux différents services locaux et ordinaires, de mobiliser la communauté pour élaborer et réaliser des programmes en faveur des personnes handicapées et de favoriser la participation active des handicapés.

Promotion de la santé physique et mentale

La promotion du bien-être physique et mental des catégories défavorisées facilitera leur pleine participation au développement. Ce programme sera mis en place à travers le renforcement de la prévention, l'appui aux stratégies de dépistage précoce de certains handicaps (autisme) et le renforcement du réseau des centres de prise en charge et la mise en place de normes de qualité au niveau des prestations de réhabilitation, de prise en charge et d'éducation.

Création, aménagement et équipement des centres de prise en charge des personnes en situation d'handicap

Afin de palier l'insuffisance en structures de prise en charge des personnes en situation d'handicap, plusieurs centres ont été créés et aménagés:

- Création en 2007 d'un centre opérationnel à Tanger pour les enfants autiste ;
- Création en 2008 d'un centre d'accueil pour enfants handicapés abandonnés à Meknès ;

- Achèvement des travaux d'aménagement de la bibliothèque sonore de la ville de Taza
- Equipement de 20 Centres de proximité spécialisés en kinésithérapie.
- Equipement des bibliothèques sonores dans les villes de Casablanca, Agadir, Oujda, Fès, Marrakech, Rabat et Settat depuis 2003.

Programme d'Intégration scolaire des enfants handicapés

Mis en place en 2003, ce programme qui vise à garantir le droit à l'éducation aux enfants handicapés nécessiteux, à faciliter l'intégration par l'éducation et à convertir l'école ordinaire à une école intégrative, s'articule autour de trois volets : éducation en milieu spécialisé pour les enfants portant un handicap profond, éducation en milieu ordinaire pour les enfants ayant un handicap léger et éducation en milieu préscolaire. Depuis 2003, ce programme a été renforcé et consolidé par de multiples actions visant l'amélioration des conditions de prise en charge, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires et la mise en place des normes de qualité des prestations.

2.3.4 Domaine de lutte contre la mendicité

- Le MDSFs a lancé un programme de lutte contre la mendicité en 2007 dans les villes de Rabat, Casablanca et Fès, qui avait pour principal objectif d'inciter à la solidarité et de mettre en garde contre l'encouragement de la mendicité professionnelle.

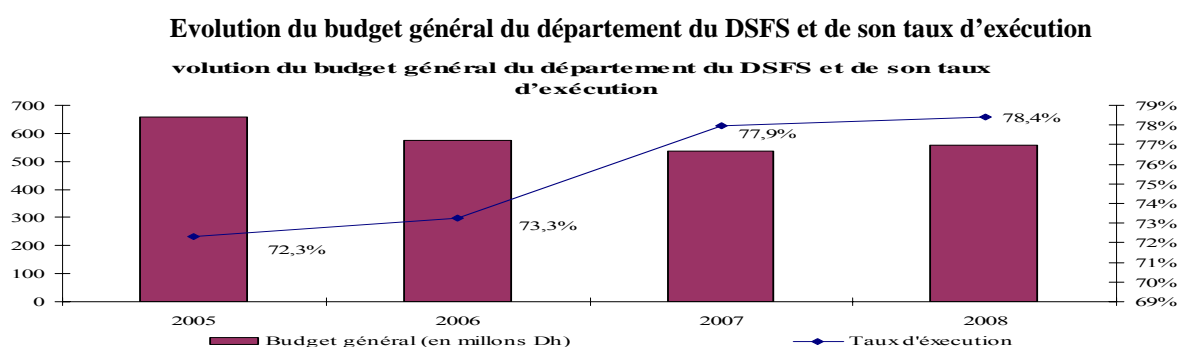
L'année 2009 a été consacrée à l'élargissement du programme aux villes qui connaissent une forte affluence des mendiants. Ainsi, quatre conventions de partenariat ont été signées avec les acteurs locaux concernés pour le lancement du programme dans les villes de Laâyoune, Tanger, Marrakech et Oujda. La contribution du Ministère dans la mise en œuvre de ces programmes sera réservée essentiellement à la participation, à la création des centres d'accueil des mendiants, à l'acquisition des véhicules dédiés aux opérations ambulatoires, ainsi qu'au recrutement des assistantes et assistants sociaux.

2.4. Analyse genre du budget

2.4.1. Répartition du Budget au sein du Département du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (DSFS)

Les dépenses totales du MDSFS atteignent 610,88 millions de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement se situent à 253,135 millions de dirhams et représentent 41% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 357,74 millions dirhams et représentent 59% du budget global du Ministère.

Par rapport aux taux d'exécution du budget du Département du DSFS qui reflète sa capacité de gestion et de planification, il s'est établi à 78,4% pour le budget général en 2008 en hausse de 6,1 points par rapport à 2005 (72,3%). Quant au budget d'investissement, son taux d'exécution se situe à 61% en 2008 en hausse par rapport à 2005 où il était de 58,8%. Le graphique suivant retrace l'évolution du budget alloué au Département du DSFS et de son taux d'exécution:



Source : MEF

Il est à souligner que le budget du MDSFS est réparti par Direction. Chaque direction élabore des programmes spécifiques à ses attributions et domaines de compétences. En termes de structure, les dépenses allouées au matériel et dépenses diverses s'accaparent, 90,75% du budget de fonctionnement et les dépenses liées à la gestion du personnel représentent 9,25% de ce budget.

Le budget du MDSFS est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour les questions du développement social et de la famille. Par direction, le budget d'investissement le plus élevé est celui de la Direction du Développement Social représentant plus de 68,42% du budget d'investissement du MDSFS.

Alors que le budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ne représente que 14,54 % et celui de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées représente 10,51%. La part des dépenses d'investissement de ces deux directions reste faible par rapport à l'importance des missions qui leur sont attribuées notamment en matière de promotion des conditions de la femme, de protection de l'enfance et d'intégration des personnes handicapées.

Une analyse par programme montre que le programme de la lutte contre la violence à l'égard des femmes représente plus de 13% du budget de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, ce qui démontre l'importance qu'accorde le MDSFS à la violence à l'égard des femmes et à la promotion de l'égalité de genre, suivi du programme de promotion des droits des femmes, de l'approche genre et de l'égalité des chances qui représente 5,32%, suivi du programme de promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision avec 4,31% et enfin le programme de lutte contre les stéréotypes et diffusion de la culture de l'égalité qui représente près de 2% du budget d'investissement de cette direction.

S'agissant des programmes relatifs au domaine de l'enfance, l'investissement consacré à cette catégorie concerne le programme d'appui à la mise en place de structures de proximité de protection de l'enfance et mobilisation de la gouvernance territoriale qui représente 29% du budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, ce qui démontre l'importance accordée par le MDSFS aux questions de la prévention et de protection intégrées des enfants contre les abus et la violence

Concernant les personnes handicapées, le budget d'investissement de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées intègre la dimension genre et comporte plusieurs projets pour l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées notamment le programme « contribution à la promotion de la santé physique et mentale des personnes handicapées qui représente 62,63% des investissements de la direction, suivi du programme « festival national des enfants à besoins spécifiques » qui représente 12,78% des investissements de la direction, suivi du programme « l'appui à la mise en place des structures pour personnes handicapées » d'un montant de 2,2 millions de dhs, qui représente près de près 8,27 % du budget de la direction.

2.4.2 Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département du DSFS, a adhéré en 2006, à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience. Ce Département a élaboré dans ce cadre 153 indicateurs d'objectifs dont 14 pour le budget de fonctionnement et 139 pour le budget d'investissement à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère du DSFS, il s'est avéré que certains indicateurs d'objectifs peuvent être gendérisés. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer à titre d'exemple « le nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale », « nombre de campagnes organisées » et « nombre de délégations créées ».

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du DSFS

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de sessions de formation organisées en faveur du personnel	Formation du personnel	Indicateur de moyen	Spécifier le thème des formations organisées	-
Nombre de bénéficiaires des sessions de formation organisées en faveur du personnel	Améliorer la formation du personnel	Indicateur de résultat	bénéficiaires par sexe	-

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Nombre de visite du site web	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	-	-
Nombre de campagnes organisées	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	Spécifier le thème des campagnes organisées	
Nombre de bénéficiaires du pèlerinage aux lieux Saints de l'Islam	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de moyen	-	-
Nombre de bénéficiaires des ateliers de formation, d'information et d'échange organisés	Améliorer la formation du personnel	Indicateur de résultat	bénéficiaires par sexe	
Nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale	Lutte contre la pauvreté	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe -Spécification par milieu	-

Concernant le budget d'investissement, il comporte plusieurs indicateurs pouvant être genérés tels que «le suivi des enfants sollicitant les services des UPE», «le nombre de bénéficiaires des aides techniques», «le nombre de classes intégrées par le matériel didactique», «la mise en place d'une application informatique adéquate pour le traitement des données nationales relatives au phénomène de la violence à l'égard des femmes », «appui et accompagnement des centres d'écoutes», «observatoire national des violence fondées sur le genre», «centre curatif pour les auteurs des violences fondées sue le genre», «réalisation d'une étude sur la diffusion de la culture de l'égalité», «centres multifonctionnels (10 octobre) pour la protection des femmes contre les violences et renforcement des capacités des acteurs locaux», « étude « élections communales 2009 et participation politique des femmes » et « élaboration d'enquêtes relatives au travail domestiques des petites filles et des enfants en situation de rue ».

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du DSFS

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Organisation de sessions de formation au profit des cadres éducatifs des centres spécialisés	Intégration de personnes handicapées	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe de participants -Spécification par milieu	-
Equiper des classes intégrées par le matériel didactique	Améliorer l'accès à la formation des personnes handicapées	Indicateur de résultat	-Spécification par milieu, par type d'handicaps des équipements	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Nombre de bénéficiaires de services des UPE	Mise en place des unités de protection de l'enfance	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe -Spécification par milieu	-
Nombre d'associations bénéficiant de l'appui pour le renforcement des capacités des femmes élues locales	Promotion l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision	Indicateur de résultat	Spécification par milieu	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Nombre de bénéficiaires des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Nombre d'associations bénéficiant de l'appui pour le renforcement des	Lutte contre la violence à l'égard	Indicateur de résultat	Spécification par milieu	

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
capacités des centres d'écoute	des femmes			
Appui et accompagnement des centres d'écoutes	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu des centres d'écoutes	-
Observatoire national des violences fondées sur le genre	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de résultat	Associer à cet indicateur un taux de prévalence de la violence pour mesurer son évolution	-
Organisation de la deuxième campagne nationale d'éradication du travail domestique des petites filles	Lutte contre le travail des enfants	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	-
Réalisation d'une étude sur la diffusion de la culture de l'égalité	Lutte contre les stéréotypes	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Elaboration d'enquêtes relatives au travail domestique des petites filles et des enfants en situation de rue	Protection des droits de l'enfant	Indicateur de résultat	Spécification du milieu de l'enquête Spécification, de la tranche d'âge de la population concernée par l'enquête	Indicateur pouvant avoir un impact genre

3. Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

La modernisation des secteurs publics figure parmi les choix stratégiques du gouvernement en vue de faire de l'administration un instrument efficace au service de l'égalité et du développement économique et social du pays.

Ainsi, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) qui a une vocation transversale, œuvre, en concertation avec les autres départements ministériels à traduire les axes de modernisation, tels qu'ils découlent du programme du gouvernement en chantiers et mesures de réformes, dont les objectifs poursuivis visent essentiellement à :

- moderniser la gestion des ressources humaines et renforcer leurs capacités, notamment à travers la veille à l'application du statut général de la fonction publique et à la cohérence des règles relatives aux statuts, à la rémunération et à la prévoyance sociale,
- simplifier les procédures administratives, veiller à la rationalisation des structures administratives et améliorer leur fonctionnement,
- renforcer la politique de proximité et de déconcentration administrative,
- promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption,
- développer l'administration électronique.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

3.1.1. Au niveau de la fonction publique

Selon le dernier bilan social des fonctionnaires et agents civils de l'Administration de l'Etat et des collectivités locales, élaboré par le MMSP pour l'année 2006, l'effectif total des fonctionnaires civils de l'Etat s'élève à 428 880, répartis entre 449 grades regroupés en 211 cadres statutaires, eux même regroupés en 71 corps. 58% des fonctionnaires sont des cadres (échelle 10 et plus). Cette catégorie de personnel a connu une augmentation continue tandis que les autres catégories (Maîtrise et exécution) ont connu une déclinaison.

L'effectif des postes de responsabilité est passé de 5285 en 2002 à 5439 en 2006. Cet effectif est réparti de manière équitable entre l'administration centrale et les services déconcentrés et il est représenté à hauteur de 50% par des ingénieurs et des administrateurs.

Le taux de féminisation dans la fonction publique est passé de 34,2% en 2002 à 36% en 2006. Le taux de féminisation est très important dans le secteur de l'Education (92.893 femmes) ainsi qu'au niveau des grades secrétaires (19 073 femmes) et infirmiers (14 144 femmes).

Au niveau des ministères les taux de féminisation les plus élevés correspondent au Secrétariat Général du gouvernement (43%) et le ministère du Développement social (41%). Tandis que les taux les plus faibles correspondent aux départements des Habous et des affaires islamiques (9%), le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts (4%), l'Agriculture (7%) et l'Intérieur (9%).

Le taux de féminisation est de 14% pour les emplois supérieurs, 10% pour les postes de chefs de division et assimilés et 16% pour les postes de chefs de service et assimilés.

L'élaboration d'un bilan social plus récent s'avère nécessaire pour mieux apprécier l'évolution, mesurer la sous représentation des femmes et proposer des mesures pour traduire l'égalité entre les sexes au sein de l'Administration Publique.

3.1.2. Au niveau du MMSP

Au titre de l'année 2010, l'effectif global du MMSP s'élève à 333 fonctionnaires et agents y compris le personnel de l'ENA. Le taux de représentativité féminine est de 42 %, soit 144 femmes fonctionnaires (contre 43,24 en 2009).

Par grade et catégorie professionnelle, la proportion de femmes est importante au sein des informaticiens principaux (83%), des agents d'exécution (83%), des techniciens du 3ème grade (78%) et des secrétaires (73%).

En 2006, la part des femmes aux postes de responsabilités s'est élevée à 18,33% et ce, en tenant compte de la nomination d'une femme à un poste de direction. Avec la dernière nomination de deux femmes chefs de divisions, ce taux a progressé à 20% en 2007 et à 22% en 2008 et 2009. Toutefois et malgré les nouvelles tendances en matière de nomination des femmes aux postes de prise de décision, ce taux a été revu à la baisse en 2010 pour atteindre 18%.

3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, dans le cadre de ses attributions, a entrepris des initiatives selon une approche stratégique, commandée par la recherche de la qualité et de l'équité, la définition des responsabilités et la gestion par la performance. Il s'agit d'adapter la gestion publique, et donc la décision publique, aux problématiques nouvelles, inhérentes à un contexte socio-économique en mutation permanente.

La concrétisation de cet objectif, dont la finalité est de permettre à l'administration de regagner une crédibilité aux niveaux local et national, se traduit par la mise en place d'une administration basée sur l'égalité entre les sexes et régie par la transparence et l'éthique, la valorisation des ressources humaines, ainsi que le développement d'un service rapide, simple et efficace par le biais de la simplification et de l'allègement des procédures.

3.2.1. Valorisation des ressources humaines et renforcement des capacités :

Basée principalement sur l'amélioration du système juridique, la valorisation des ressources humaines a fait l'objet d'une attention particulière à travers la modernisation des méthodes de gestion et des capacités des ressources humaines, ainsi que la création de conditions de travail motivantes.

Réalisation et mise en œuvre du référentiel des emplois et des compétences

Concernant le système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il a été procédé à l'élaboration et à la généralisation dans les divers Administrations du guide méthodologique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, avec le concours du comité de pilotage interministériel chargé du suivi de la réalisation des REC et l'appui de la Banque Mondiale. 26 départements ministériels ont finalisé leurs référentiels. Les administrations restantes devraient achever cette opération dans les brefs délais.

Dans le même sillage, il a été procédé au lancement du programme «e-RH dans l'Administration Publique Marocaine», visant à assurer une meilleure maîtrise des données relatives aux Ressources Humaines par la mise en place, dans une première étape d'un Référentiel Commun de la GRH, dont les principaux objectifs assignés résident dans l'amélioration de l'intégrité des données RH et l'unification des concepts et des règles de gestion des ressources humaines. La réalisation de ce référentiel se déroulera en trois phases :

- La réalisation, achevée en 2009, d'un répertoire des concepts, d'un dictionnaire des données et des nomenclatures associées,
- La réalisation, prévue à fin 2010, d'un répertoire des procédures et des règles de gestion associées, la définition des protocoles de communication entre les principaux partenaires, ainsi que la mise en place d'un système informatique pour la gestion et la publication dudit référentiel.

Développement de la formation continue

Suite au lancement en décembre 2009 de la stratégie de formation continue qui vise à renforcer les efforts et élaborer un cadre de coopération et d'échanges d'expérience entre les divers départements ministériels, le MMSP œuvre pour l'organisation d'un colloque national sur la formation continue durant le mois d'octobre 2010 afin de mutualiser les idées et les expériences autour du programme d'appui à la réforme de l'Administration publique et notamment la formation continue des agents et des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.

Les plans sectoriels de la formation continue devraient constituer un outil incontournable pour l'amélioration des compétences et l'expertise des fonctionnaires afin de leur permettre d'exercer les diverses fonctions contenues dans les REC et d'avoir des formations spécialisées de qualité. Des mesures ont été également prises par le MMSP en coordination avec les parties concernées, pour assurer le financement des programmes de formation continue.

Par ailleurs, le Ministère a entamé l'exécution du projet E-learning en chargeant un bureau d'études spécialisé pour l'élaboration d'une plate-forme pédagogique, l'encadrement des sessions de formation au profit des équipes de divers ministères et l'acquisition des équipements et des programmes informatiques.

3.2.2. Simplification des procédures administratives

La simplification des procédures administratives constitue l'une des priorités dans le processus de modernisation de l'administration, qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'administration vis-à-vis des usagers, de manière à les servir de façon rapide, transparente et claire.

C'est dans cet esprit, que s'inscrit la mise en œuvre du programme de simplification des procédures administratives, par le MMSP. L'approche préconisée dans ce cadre, en concertation avec tous les départements ministériels et un certain nombre d'établissements publics prestataires des services publics aux usagers, repose sur trois volets, à savoir l'inventaire des procédures et des imprimés administratifs, la simplification des procédures administratives et la vulgarisation des procédures administratives auprès des usagers.

Les mesures entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ces trois volets, ont permis l'inventaire d'un certain nombre de procédures et de formulaires, l'examen et la simplification de ces procédures et l'information des usagers sur les formalités à suivre pour l'obtention des prestations publiques, tout en s'appuyant sur les technologies d'information et de communication.

3.2.3. Appui et accompagnement de la réforme administrative

Dans son action de modernisation de l'administration, le MMSP s'appuie sur un ensemble de moyens d'accompagnement qui s'expriment à travers un dialogue continu entre les responsables des administrations publiques en matière d'échange et de capitalisation des expériences réussies dans le domaine tel le réseau des directeurs des ressources humaines, un cofinancement des projets novateurs à travers le Fond de Modernisation de l'Administration Publique, l'action des inspections générales et les moyens offerts par la coopération internationale.

Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique

Le Programme d'appui à la réforme de l'Administration Publique vise l'unification et la visibilité dans le traitement des dysfonctionnements qui touchent l'Administration Marocaine, la modernisation des méthodes de gestion, la simplification des procédures et se base sur une approche participative impliquant tous les départements ministériels et la société civile dans un cadre de dialogue et de concertation.

Les axes de ce programme s'articulent autour des points suivants :

- L'amélioration de l'efficacité de l'Administration dans le domaine de la rationalisation de la gestion publique et de la gestion budgétaire,
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines et sa qualification pour l'accomplissement de ses missions avec un grand professionnalisme à travers la réalisation des référentiels des emplois et des compétences et la généralisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- La refonte du système de notation et d'évaluation ;
- L'élaboration d'un nouveau système de rémunération basé sur l'emploi au lieu du grade ;
- La maîtrise de la masse salariale.

Ce programme couvre la période comprise entre 2004 et 2012 et se caractérise par la réalisation des phases 1,2 et 3 ainsi que le lancement de la phase 4, à partir de 2010 en coordination étroite entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère la modernisation des secteurs publics avec la participation des autres départements ministériels.

La matrice adoptée de ce programme comprend 37 dispositions concernant l'amélioration de la gestion des ressources financières, 31 dispositions concernant l'amélioration de la gestion des ressources humaines, 14 dispositions touchant la maîtrise de la masse salariale.

L'appui de ce programme par L'union Européenne se fait sous forme de don annuel après réalisation des conditionnalités fixées en commun accord. L'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement est sous forme de prêts octroyés au profit du budget de l'Etat.

Fonds de Modernisation de l'Administration Publique

Les efforts déployés par le département pour l'appui et l'accompagnement des secteurs publics se sont poursuivis, à travers le fond de modernisation de l'administration publique (FOMAP), le financement partiel de l'accompagnement des projets proposés par les départements ministériels et qui entrent dans le cadre des programmes de modernisation et de qualification de l'Administration Publique.

Dans ce cadre, 39 projets ont été soumis au FOMAP par divers ministères et étudiés au titre de l'année 2009. Ces projets concernent la modernisation de l'administration électronique, la gestion des ressources humaines, la restructuration des structures et la simplification des procédures. Dix projets ont été sélectionnés pour bénéficier du financement du FOMAP. Le coût total de ces projets est estimé à 10.000.000 dirhams.

3.2.4. Institutionnalisation de l'égalité entre les sexes

Dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers de réforme notamment en matière de valorisation des ressources humaines qui est un axe central de la stratégie de modernisation, le MMSP a élaboré en collaboration avec l'Agence Canadienne de la Coopération Internationale (ACDI), à travers le fond d'appui à l'égalité entre les sexes FAES II, un programme stratégique à moyen terme (PSMT) pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique qui s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : Intégration de l'égalité entre les sexes dans la structure et les pratiques du MMSP par le renforcement de la capacité institutionnelle.

Axe 2 : Réduction des disparités entre les sexes en matière de GRH par le renforcement des capacités et l'accompagnement conseil des décideurs et acteurs du MMSP et des Ministères.

Axe 3 : Accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision.

Axe 4 : Promotion de l'équilibre entre vie familiale et professionnelle.

Ces axes sont déclinés en sept projets dont trois ont été réalisés sur la période 2005-2006. La réalisation des quatre autres projets a commencé à partir de l'année 2008 (cf. partie actions et projets mis en œuvre).

Les actions menées par le MMSP dans ce cadre œuvrent à la réalisation de l'OMD3 qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sa participation pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12 et 13 de cet objectif qui visent respectivement à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources et à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires et dans toutes les instances de prise de décision.

Les orientations du MMSP qui visent principalement l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les secteurs publics représentent ainsi un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions du paragraphe (b) de l'article 7 qui préconisent d'assurer à la femme, dans les conditions d'égalité avec l'homme, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du Gouvernement.

3.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre

3.3.1. Projet M104 : Détermination des emplois où les femmes sont sous-représentées au sein du MMSP et de la fonction publique

Faisant suite aux projets préparatoires M101, M102 et M103 menés en 2005-2006, la réalisation de ce projet a commencé à partir du 1^{er} juin 2008 en deux phases :

- Phase 1 : mise en place d'un groupe de travail multidisciplinaire relevant des administrations qui sont impliquées dans ce projet (MMSP, MEF, MDS, HCP). Cette phase permettait d'une part, de répertorier et d'analyser les données statistiques et les études existantes relatives à la représentation des femmes et des hommes dans les emplois et les postes de responsabilité de la fonction publique et d'autre part, en s'inspirant de l'expérience canadienne, d'élaborer un cadre méthodologique approprié pour le lancement d'une étude sur la sous représentation des femmes dans les emplois et les postes de décision de la fonction publique au Maroc.
- Phase 2 : sur la base du cadre méthodologique élaboré dans la première phase, lancement d'une étude auprès de l'Administration publique et de la population active visant à déterminer la représentation des femmes au sein des différents emplois de la Fonction Publique.

Ce projet vise également la mise en œuvre des mesures appropriées pour favoriser l'accès égal à l'emploi. Plusieurs recommandations ont été ainsi formulées pour permettre l'aboutissement de ce projet à savoir :

- La mise en place d'une structure formelle de suivi du projet notamment pour l'implémentation d'une structure informatique. Les propositions vont dans le sens de la création d'un logiciel pour la consolidation et l'enregistrement des bases de données existantes, le recensement, la saisie, le traitement des données et l'établissement de l'indice de comparaison. Cette structure informatique vise la constitution d'une seule banque de données qui recense tous les emplois autant dans la fonction publique que dans le secteur privé et la détermination d'un portrait global de la répartition des emplois et des taux de représentation féminine.
- La mise en place de procédures de sélection pour les postes de responsabilité et pour le recrutement.
- L'élaboration d'un plan d'amélioration de la représentation des femmes dans la fonction publique marocaine.

3.3.2. Projet M105 : appui et renforcement des capacités du comité de pilotage (CP) et du comité stratégique (CS) d'institutionnalisation de l'ES

Ce projet vise à renforcer, avec l'appui des consultants canadiens, les capacités du CP et du CS dans leur rôle de coordination et de mise en œuvre du PSMT en matière d'égalité entre les sexes (ES) dans les politiques, programmes et stratégies du MMSP et des autres ministères. L'objectif à long terme de ce projet est d'assurer une meilleure mise en œuvre, un suivi efficace et une coordination pertinente des différents projets qui en découlent.

Dans cette perspective, le mandat des consultants porte plus spécifiquement sur des actions de formation auprès du comité de pilotage, du comité stratégique et de certains ministères en matière d'institutionnalisation de l'ES, de gestion de projet axée sur les résultats (GAR) et d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans un milieu gouvernemental. Les principales actions réalisées dans ce cadre résident dans :

- Une session de formation portant sur l'institutionnalisation de l'ES en vue de renforcer les capacités des participantes en matière d'approches et de méthodes requises.
- Une session de formation sur la GAR applicable au contexte relatif à la mise en œuvre du PMST.
- Une session de formation sur l'ADS dans l'action gouvernementale en capitalisant sur l'expérience canadienne en la matière.

3.3.3. Projet M106 : élaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, formation et accompagnement pour intégrer l'ES dans le processus de recrutement, sélection et nomination

Ce projet consiste à la mise en œuvre d'initiatives axées sur le renforcement des capacités des acteurs du MMSP et des autres ministères partenaires afin de clarifier les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et les facteurs de discrimination dans le domaine spécifique qui les concerne.

L'Ecole Nationale de l'Administration ENA constitue un partenaire majeur du MMSP. Elle bénéficiera d'un appui, dans le cadre du présent projet, pour le développement d'une expertise en matière d'intégration de l'ES dans le processus de recrutement, de sélection et de nomination et l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation dans ce domaine auprès du MMSP et des autres ministères impliqués.

3.3.4. Mise en place d'un comité de concertation interministérielle de l'égalité entre les Hommes et les Femmes dans la fonction publique

Afin de consolider les acquis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) dans la réforme de la gestion des ressources humaines et d'inciter les différents départements ministériels à mettre en place des mesures pour une meilleure prise en compte de l'ÉFH dans la fonction publique, le MMSP envisage, en partenariat avec l'ACDI, la mise en place d'un Comité de concertation interministérielle de l'ÉFH dans la fonction publique. Cette initiative permettra d'une part de consolider le positionnement du MMSP comme ministère en charge des réformes de l'administration publique et d'autre part de partager une vision commune entre les différents départements ministériels en matière, de coordination et d'actions conjointes pour promouvoir l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les réformes de la fonction publique.

3.3.5. Projet « Conciliation travail-famille dans l'Administration publique »

Lancé le 21 juin 2010 par le comité de concertation interministérielle de l'égalité entre les Hommes et les Femmes dans la fonction publique, en collaboration avec la coopération maroco-allemande (GTZ), ce projet vise à initier une démarche pour faire face à la sous représentation des femmes dans l'emploi public en identifiant les actions à mettre en œuvre pour une conciliation travail-famille qui peut favoriser l'égalité dans l'emploi public et une communication appropriée à tous les niveaux de l'Administration, laquelle s'inscrit dans un programme plus global à moyen terme sur l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'Administration publique. L'Administration publique pourrait donner l'exemple avec cette démarche pour une prise en compte pratique au lieu de travail des besoins différenciés des hommes et des femmes dans le contexte marocain.

Étalé sur une période de deux ans, ce projet repose sur trois principaux objectifs pouvant être résumés comme suit :

- Identifier les causes argumentées au niveau de la sous représentation des femmes dans l'Administration publique.
- Identifier les mesures institutionnelles adéquates pour répondre aux besoins des femmes et hommes fonctionnaires en matière de conciliation travail-famille (crèches, horaires etc.) et autres avancées (engagement et promotion) pour promouvoir l'égalité dans la fonction publique.
- Elaborer et faire valider, par les différents intervenants du secteur public, notamment le Ministère de Modernisation, le Ministère du Développement Social, Famille et Solidarité et d'autres ministères partenaires un plan d'action pour la mise en œuvre de ces mesures.

3.3.6. Projet « Etude concernant les femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique »

Étalé sur deux ans en partenariat avec l'UNIFEM, ce projet vise à élaborer le cadre méthodologique pour la réalisation d'une étude quantitative et qualitative en vue de déterminer le niveau de la représentation des femmes dans les emplois et les postes de responsabilité de la fonction publique et les mesures à considérer en vue de favoriser l'accès à l'égalité en emploi. Les résultats attendus à moyen et à long terme de ce projet peuvent se décliner comme suit :

A long terme : Assurer une représentation équitable des femmes et des hommes au sein de la fonction publique.

A moyen terme :

- Actualiser, recenser et analyser les données statistiques relatives à la représentation des femmes et des hommes dans la fonction publique.
- Élaborer et adopter un cadre méthodologique précisant la méthodologie, les étapes à suivre, les outils à utiliser et les niveaux d'effort nécessaires pour la réalisation de l'étude sur la représentation des femmes dans la fonction.
- Avoir un comité de pilotage en mesure de réinvestir son apprentissage dans le processus de réalisation de l'étude.

3.3.7. Institutionnalisation du bilan social des fonctionnaires et agents civils de l'Administration

Appelé dorénavant à être publié régulièrement²⁵ par le MMSP, ce dispositif vise à regrouper et à analyser les informations disponibles relatives aux ressources humaines et qui traduisent, dans une large mesure les résultats des politiques en matière sociale. Il a pour objectif de donner les éclairages utiles pour apprécier concrètement les politiques sociales et fournit une base objective en particulier à l'Etat, aux collectivités locales et aux partenaires sociaux pour conduire le dialogue social et orienter les choix en matière de politique des ressources humaines.

Le bilan social traite aussi bien l'emploi et les rémunérations que les aspects liés au management, à la formation continue, aux relations professionnelles et aux conditions sociales des fonctionnaires.

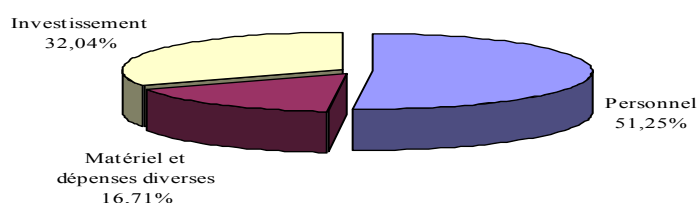
3.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP

3.4.1. Répartition du Budget au sein du MMSP

Les dépenses totales du Ministère de la Modernisation des Services Publics atteignent 98,995 millions de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement se situent à 31,718 millions de dirhams et représentent 32% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 67,277 millions de dirhams et représentent 68% du budget global du ministère.

²⁵ Le dernier bilan social a été élaboré au titre de l'année 2006 et ses principaux résultats ont été cités dans la partie relative au diagnostic du secteur.

**Répartition du budget alloué au MMSP
au titre de l'exercice 2010**



Source : MEF

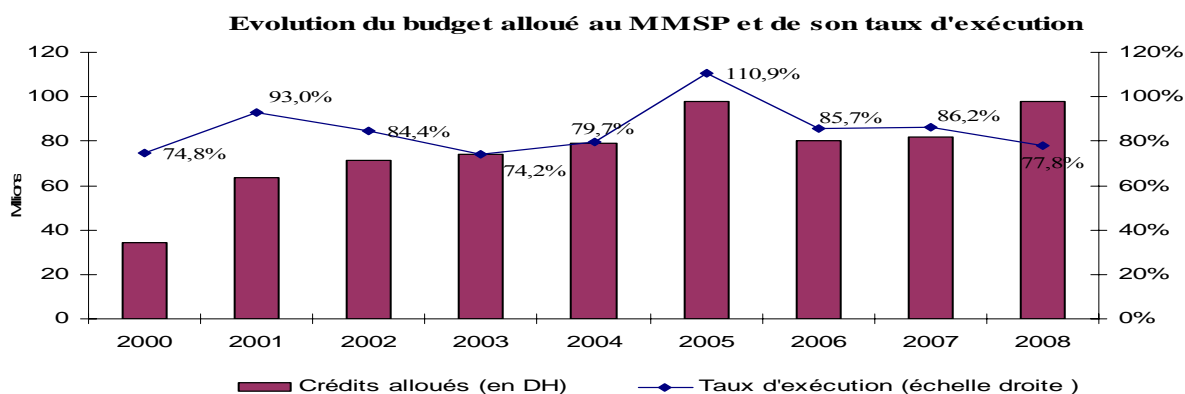
Par rapport à l'exercice 2009, le budget de fonctionnement du Ministère a connu une augmentation de l'ordre de 2,8 millions de dirhams, soit près de 4,6%, destinés à la valorisation, la promotion et le développement des ressources humaines du ministère.

Quant au budget d'investissement, il s'est élevé de 1,8 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2009, soit 6% de plus. Ces dépenses supplémentaires ont été allouées principalement à l'achèvement du projet de construction, d'aménagement et d'équipement du Centre Africain de Recherche Administrative pour le Développement (CAFRAD) devant participer au renforcement des relations stratégiques et politiques du Maroc avec les Etats africains. Outre l'équipement des services dudit ministère et de l'Ecole Nationale d'Administration, les crédits d'investissement ont permis la poursuite de la réalisation des études et des actions programmées au titre de la réforme administrative et de la modernisation des secteurs publics.

Suite à l'élaboration du projet CDMT du Ministère pour la période 2008-2010 et en tenant compte de la nouvelle approche de gestion budgétaire axée sur les résultats, ainsi que la nouvelle structure du département adoptée en décembre 2006, il a été procédé à la restructuration de la morasse budgétaire du MMSP à partir de l'exercice 2009 selon deux principales rubriques :

- Missions verticales : ce volet contient les crédits budgétaires relatifs au soutien des missions du département à savoir : le chapitre « matériel et dépenses diverses » du budget de fonctionnement, à l'exception des paragraphes « Ecole Nationale d'Administration » et « Conseil Supérieur de la Fonction Publique », et les deux paragraphes « Construction et équipement du siège du Ministère » et « Formation et Manifestation » contenus dans le budget d'investissement,
- Missions horizontales : ce volet contient les crédits budgétaires liés à la mission horizontale du Département, présentée par le paragraphe « Programme de modernisation des secteurs publics » qui regroupe, à son tour, trois sous-paragraphes qui sont « Modernisation de l'administration », « Gestion des ressources humaines » et « Développement de l'administration numérique ».

De par le pic atteint en 2005 avec un taux de 111%, l'analyse du taux d'exécution du budget alloué au MMSP montre une tendance baissière à partir de l'exercice budgétaire 2001 (93%) pour enregistrer une valeur de 77,78% en 2008.



Source : MEF

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2007 à la globalisation des crédits, le MMSP a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 10 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 15 indicateurs pour le budget d'investissement.

Indicateurs d'objectif relatifs au budget de fonctionnement

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du MMSP, il s'est avéré qu'il y a plusieurs indicateurs sensibles au genre (5 parmi les 10 indicateurs identifiés). Néanmoins, ces indicateurs gagneraient à être révisés pour être encore plus pertinents et plus lisibles, notamment en les genérant par catégorie socioprofessionnelle, par sexe et par niveau d'ancienneté. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs suivants :

- « Bénéficiaires des cycle de formation initiale » et « Sessions de formation continue » qui mesurent la réalisation de l'objectif intitulé « Renforcement de la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et aux besoins de l'Administration Publique ».
- « Nombre d'activités sociales, sportives et culturelle » qui mesure la réalisation de l'objectif intitulé « Développement des activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère ».

Les autres indicateurs d'objectifs ne traitent pas spécifiquement des questions de genre ou bien ne concernent pas les individus, eu égard à leur caractère transversal à savoir, « le taux de couverture des charges de la consommation téléphonique », ainsi que « le nombre de sessions ordinaires tenues au niveau du CSFP ». Pour le « nombre de contrats d'externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs », il pourrait en principe éclairer sur la féminisation de des entreprises décrochant ces contrats, si des critères objectifs sont définis par rapport au taux de féminisation des directeurs de l'entreprise ou de la main d'œuvre employée dans ces entreprises et si les données administratives peuvent être collectées.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien des bâtiments administratifs (nombre de contrats)	Maitriser le coût de fonctionnement des services du Ministère	Indicateur de résultat	-	Indicateur à caractère transversal mais pouvant avoir un impact genre
Couverture des charges de la communication téléphonique (taux de couverture)	Maitriser le coût de fonctionnement des services du Ministère	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Développement des activités sociales, sportives et culturelles (nombre)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires	-
Amélioration de la capacité d'accueil de l'espace de restauration (nombre de bénéficiaires)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires	-
Bénéficiaires des cycles de formation initiale (nombre de place)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	-
Sessions de formation continue (formation J/H)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et	Indicateur de moyen	ventilation par sexe, par âge et par catégorie	-

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
	besoins de l'Administration Publique		socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	
Actions de formation, de réflexion, et de recherches administratives (H/J)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public des bénéficiaires	-

Indicateurs d'objectif relatifs au budget d'investissement

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par la prédominance des indicateurs de moyens et de résultats qui sont assez pertinents par rapport aux objectifs ou missions auxquels ils sont attachés mais non sensibles au genre. Néanmoins, quelques indicateurs d'objectifs pourraient mesurer l'impact genre des actions du département, mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces. Il y a lieu de citer à titre d'exemple «nombre d'actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et au renforcement de la politique de proximité», «nombre d'actions relatives au développement des ressources humaines et à la rationalisation de la gestion publique», «nombre de projet de mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application», «nombre de projets de contribution au financement des projets de modernisation de l'administration publique», «% de réalisation de l'étude relative à la restructuration du système de rémunération du personnel de l'Etat», etc.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Réalisation des opérations d'aménagement des bâtiments administratifs (nombre d'opérations)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	-	Indicateur non sensible au genre
Mise à niveau du parc informatique (taux)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	-	Indicateur non sensible au genre
Actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et renforcement de la politique de proximité (nombre)	Moderniser l'administration publique	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Elaboration de l'étude relative à la restructuration du système de rémunération du personnel de l'Etat (taux de réalisation)	Moderniser l'administration publique	Indicateur de moyen	Introduire la dimension genre dans l'étude	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Actions relatives au développement des ressources humaines et rationalisation de la gestion publique (nombre)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de résultat	Introduire la dimension genre dans la gestion des ressources humaines	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application (nombre de projets)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de moyen	Introduire la dimension genre dans la gestion des ressources humaines	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Contribution au financement des projets de modernisation de l'Administration Publique (nombre de projets)	Promouvoir les projets de modernisation de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	-Ventilation par secteur public, par établissement	Indicateur pouvant avoir un impact

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
			- Intégrer la dimension régionale	genre
Réalisation du plan de formation relatif à la mise en œuvre du REC du MMSP (taux de réalisation)	Adapter les compétences du personnel du personnel du ministère aux emplois découlant du REC du ministère	Indicateur de moyen	Prendre en considération le dimension genre dans l'élaboration du plan	Indicateur pouvant avoir un impact genre

4. Ministère de l'Economie et des Finances

Le budget de l'Etat peut être conçu et réalisé dans l'objectif de réduction des inégalités de genre, étant donné qu'il constitue un des instruments majeurs pour la mise en œuvre de toute politique. Au Maroc, il existe une réelle volonté politique pour la prise en considération du genre dans le budget de l'Etat. Le processus de budgétisation sensible au genre favorisant l'égalité des sexes entre dans le cadre du processus de démocratisation entamé au Maroc depuis les années 1990.

En effet, la gendérisation du budget est retenue comme action phare des programmes stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances, marquant l'affirmation de l'ancrage du processus d'introduction de la dimension "genre" dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Cette nouvelle approche vise la contribution au renforcement des efforts consentis pour la lutte contre les disparités et assurer une meilleure distribution des ressources dans un souci d'équité et d'efficacité.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'effectif global du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) s'élève en 2010 à 16.455 cadres et agents dont 5.327 femmes, soit 32% de l'effectif global. Les cadres supérieurs représentent 43% de l'effectif total du Ministère. 29% de la population des cadres supérieurs sont des femmes. Ce dernier taux est amené à augmenter progressivement puisque 44% des recrutements opérés entre 2000 et 2007 sont des femmes.

Le taux d'encadrement au Ministère est de 38% pour les femmes et de 45% pour les hommes. 36% des femmes du MEF, sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur dont notamment 18% ont un DESA/DES principalement dans les disciplines juridiques et économiques, 12,7% ont un diplôme d'Ingénieur d'Etat, 2,6% un diplôme supérieur de l'ENA et 1,38% un Doctorat d'Etat.

74% des femmes cadres exercent au niveau de l'opérationnel (cœur de métier) et 26% dans des fonctions liées au support. L'effectif féminin exerçant dans les métiers de base est concentré au niveau de trois familles professionnelles : Impôts et taxes, contrôle et recouvrement. Les fonctions de support où les femmes exercent le plus sont: l'Informatique, les Ressources Humaines et la Communication.

A l'échelle du Ministère, les femmes occupent 14% des postes de responsabilité contre 15% au niveau de la fonction publique. Cette proportion diffère selon les postes de responsabilité, allant de 16% pour les postes de chef de service à 5% pour les postes d'adjoint au directeur.

Proportion des femmes responsables au sein du MEF en 2010

Poste de responsabilité	Masculin	Féminin	Total	% femmes
Directeur général	3	0	3	0
Directeur	18	2	20	10
Adjoint au directeur	19	1	20	5
Chef de division	206	21	227	9
Chef de service	583	107	690	16
Total	829	130	959	14

Source : DAAG, MEF, 2010

4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique économique menée par le MEF s'articule autour de quatre principales missions qui sont la réunion des conditions d'une croissance soutenue, l'amélioration de la situation des finances publiques, la dynamisation du secteur financier et la modernisation des systèmes de

gestion du Ministère. Ces missions font de ce dernier un acteur majeur de conduite du changement et de promotion des conditions socio-économiques de l'ensemble des citoyens.

Ainsi, le programme d'investissement pour l'année 2010 s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques ci-après :

- L'amélioration du profil des finances publiques à travers :
 - la consolidation des ressources de l'Etat par le biais de la modernisation du système fiscal, la mise en œuvre des accords de libre échange et la poursuite des réformes portant sur la consolidation du dispositif de la lutte contre la fraude et la contrebande.
 - la maîtrise des dépenses publiques, notamment les dépenses de fonctionnement et la dette publique ainsi que la mobilisation des financements concessionnels extérieurs en faveur des réformes et projets prioritaires.
 - la modernisation de la gestion des finances publiques par l'amélioration de l'exécution des dépenses de l'Etat et la facilité dans le recouvrement des impôts et taxes ainsi que la rapidité dans le traitement des données et doléances des citoyens.
- La restructuration du secteur public et l'élargissement du champ du privé par le développement des investissements des entreprises publiques dans l'objectif d'améliorer la balance commerciale, la restructuration de certains secteurs à forte valeur ajoutée et l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques
- L'accompagnement des réformes sectorielles à travers la mobilisation des ressources pour la promotion de l'investissement et la simplification des procédures.
- La modernisation de l'Administration et l'amélioration de la qualité des services en adoptant la contractualisation au sein du Ministère et en mettant en place la Charte des ressources humaines et des schémas directeurs informatiques de quelques directions et.

Les priorités du MEF s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation de tous les OMD et plus particulièrement les OMD1, 3 et 8 qui consistent respectivement à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. La participation du MEF pour la réalisation des objectifs précités se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13, 25, 26 et 27 de ces objectifs, qui visent principalement à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources, à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans toutes les instances de prise de décision ainsi qu'appliquer, en coopération avec les pays en développement, des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

Aussi, les orientations et les priorités fixées par le MEF constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW, notamment les dispositions du :

- Paragraphe (b) de l'article 7 qui préconise d'assurer à la femme, dans les conditions d'égalité avec l'homme, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du Gouvernement ;
- Paragraphe (b) de l'article 13 qui préconise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et en particulier celui de bénéficier des prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédits financiers.

4.3. Actions et projets mis en œuvre

Parallèlement aux efforts déployés par le MEF dans ses différentes missions dans le cadre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et pour le pilotage de l'intégration de la dimension genre dans les différents départements ministériels, dont le produit fondamental est la production annuelle du rapport genre accompagnant la loi des finances depuis 2005, ce Département a procédé à la mise en place de plusieurs actions pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre dans ses politiques et programmes prioritaires dont ci-après les actions ayant une dimension genre.

4.3.1. Formation et valorisation des ressources humaines

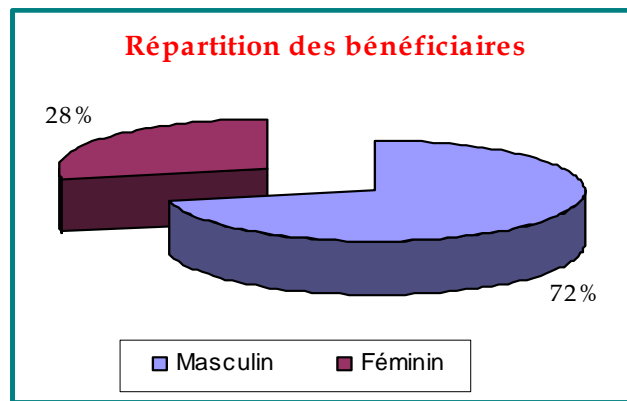
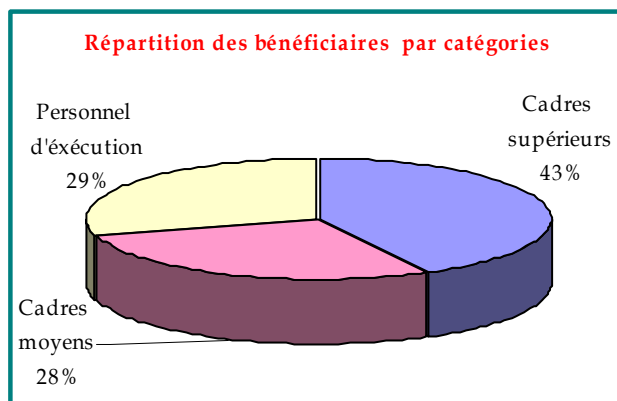
Le Ministère a entamé, depuis une dizaine d'années, la mise en place d'une politique volontariste et dynamique de Gestion des Ressources Humaines. La formation en constitue un axe fondamental et elle devient un instrument d'accompagnement de l'évolution et de la transformation de ses « métiers ». Dans ce sens, plusieurs efforts ont été déployés, principalement au cours des cinq dernières années, pour améliorer le dispositif de la formation, notamment au niveau de la mise en place d'un Schéma Directeur de la Formation, de l'intégration de la démarche de l'ingénierie de la formation, de la création de l'Institut Des Finances, du développement des Systèmes d'Information, de l'adoption de la programmation pluriannuelle avec l'élaboration du « Cadre de Dépense à Moyen Terme de la Formation » (CDMT- 2009-2011) et son application.

Les réalisations globales de la formation au titre de 2009 sont de 264 actions avec 79514 JHF. Après une évolution moyenne de 5% durant la période (2005- 2008), le nombre global de bénéficiaires des actions de formation organisées en 2009 est resté relativement stable. Il s'établit à 6769 bénéficiaires. Le taux d'accès global à la formation a atteint 41% dépassant d'un point l'objectif fixé par le schéma directeur.

En termes de nombre de bénéficiaires, les directions à réseau ont enregistré des chiffres importants, notamment la DGI (2363 personnes), l'ADII (2284) et la TGR (1304). Par ailleurs, 5 directions ont réalisé un taux d'accès supérieur à 50% (IGF, DEPF, DAPS, DGI et ADII) et 2 directions seulement ont eu un taux d'accès inférieur à 20%.

Le taux d'accès selon les catégories du personnel bénéficiaire s'est légèrement amélioré pour le personnel d'exécution au détriment des cadres supérieurs et moyens en passant à 28% en 2009 contre 20% en 2008. Les cadres supérieurs continuent à avoir la part la plus importante avec 43% de l'ensemble des bénéficiaires.

Selon le Genre, l'effectif féminin qui représente 32% du personnel du Ministère, a réalisé un taux d'accès de 37% contre 43% pour les hommes, et représente 28% seulement des bénéficiaires.



Source : Rapport « Formation au MEF », DAAG, juin 2010.

4.3.2. Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours (FTOS)

Le Compte spécial du Trésor "Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours" a été créé en juillet 1924 pour venir en aide, sous la forme d'allocations de secours, d'allocations spéciales ou d'aides renouvelables aux anciens fonctionnaires de l'Administration se trouvant dans le besoin ou ne bénéficiant pas de retraite, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. En outre, toutes les personnes ayant exercé un mandat public et se trouvant dans la même situation en bénéficient, également, selon l'arrêté du 29 juillet 1924, fixant les conditions dans lesquelles sont réparties les ressources dont dispose "le Fonds Commun des débits de tabacs". Le secours ou allocation, peut être étendu aux ayants droits des agents précités.

Il y a lieu de rappeler qu'en application des dispositions de la note n° 8 F.P du 29 octobre 1999 du Ministre de la Fonction publique, les personnes percevant une retraite inférieure ou égale à 500 dirhams par mois sont éligibles à cette aide.

Sur la période 2007-2009, le nombre de bénéficiaires du FTOS est passé de 16.577 à 17.132. Le montant des engagements de dépenses effectués sur ce compte est passé de 46.356.320 dirhams à 48.761.995 dirhams, soit une augmentation de 2,4 millions de dirhams.

Les opérations programmées au titre des années 2010 et 2011 ont prévu respectivement la prise en charge de 18.232 et de 19.632 bénéficiaires dont plus de 80% de femmes, soit un montant total annuel de 70 millions de dirhams.

4.4. Analyse genre du budget

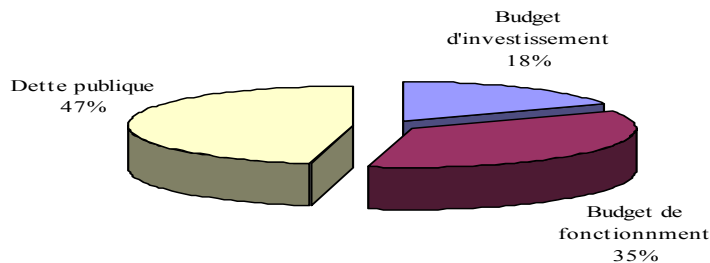
Le MEF détient de réels leviers de planification et de mise en place de la budgétisation sensible au genre. Il s'agit d'abord de la spécificité de son budget par rapport aux autres départements ministériels et de son appui fondamental à la mise en place, depuis 2002 d'un ensemble d'actions publiques préliminaires à la BSG, dont principalement la réforme du processus budgétaire qui vise le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats en vue d'impacter significativement le bien-être des citoyens en relation avec la politique sociale de proximité du gouvernement.

L'architecture du budget général du MEF se distingue de celle des autres départements ministériels par l'existence du FTOS et d'un chapitre relatif aux charges communes à tout l'Etat dont les dépenses de compensation qui participent à contrecarrer les déficits sociaux.

4.4.1. Répartition du budget alloué au MEF

Les dépenses totales du MEF (y compris les charges communes et la dette publique) atteignent 81,44 milliards de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement se situent à 14,5 milliards de dirhams et représentent 17,8% du budget global du Ministère. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 28,7 milliards de dirhams et représentent 35,2% du budget global du Ministère. Les charges de la dette publique atteignent, quant à elles, 38,23 milliards de dirhams, représentant ainsi 46,9% des dépenses totales du Ministère. La part totale des charges communes dans les budgets de fonctionnement et d'investissement du MEF est de l'ordre de 94,36%.

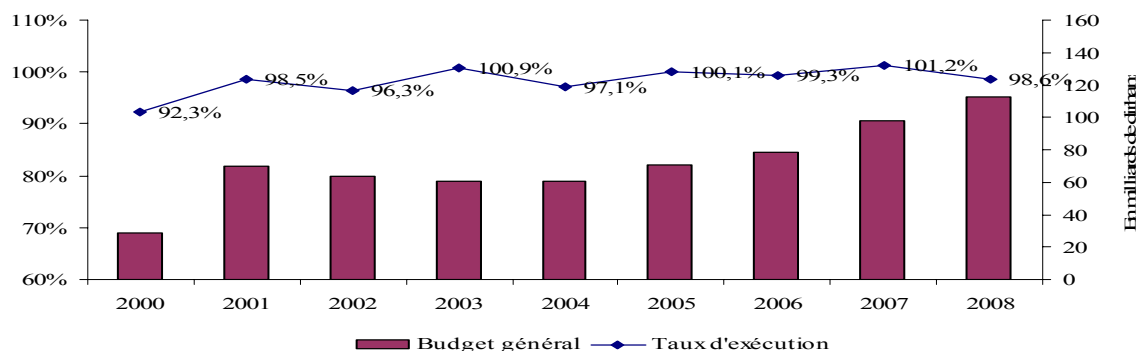
Répartition des dépenses du MEF en 2010



Source : MEF, 2010

Il est à signaler que le taux d'exécution du budget global relatif à l'année 2008 a atteint 98,6%, avec toutefois une disparité entre les composantes. Ainsi, les budgets relatifs au personnel et matériel ont été exécutés à hauteur de 100,3% et 89,8% respectivement. Tandis que le taux d'exécution du budget relatif aux dépenses d'investissement a été de 50%. Par ailleurs, les taux d'exécution des budgets relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des charges communes ont été de 99,6% et 99,7% respectivement.

**Evolution du budget général du MEF (y compris les charges communes et la dette publique)
et de son taux d'exécution 2000-2008**



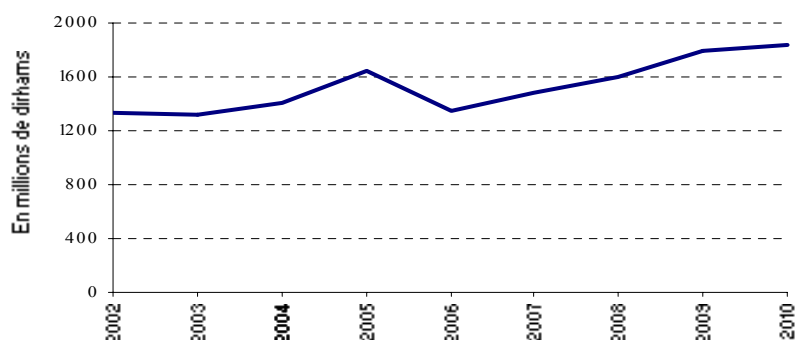
Source : MEF

Dépenses de fonctionnement (hors charges communes)

Le budget de fonctionnement du MEF englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif au matériel et dépenses diverses. Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 1,837 milliard de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilé.

La masse salariale du Ministère a enregistré une augmentation de l'ordre de 20 % durant la période 2002-2009 sous l'effet des revalorisations statutaires, des recrutements (cadres supérieurs) et des promotions (exceptionnelle, normale et EAP). La baisse constatée en 2006 est consécutive aux départs volontaires. Entre 2009 et 2010, la hausse de la masse salariale a été limitée à 2,46%.

Evolution de la masse salariale au sein du Ministère des Finances



Source : MEF, 2010

Le chapitre n'est désagrégé ni par sexe, ni par région ni par direction. Toutefois, il serait opportun de désagréger par sexe les dépenses pour quelques lignes à savoir :

- Aide exceptionnelle au logement.
- Frais de scolarité
- Indemnités de départ volontaire à la retraite.

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 259 millions de dirhams, répartis entre l'administration générale (53,18 millions de dirhams), l'ADII (52,25 millions de dirhams), la TGR (54,81 millions de dirhams), la Direction du Budget (2,73 millions de dirhams), la DGI (82,1 millions de dirhams) et la Direction des Domaines (13,9 millions de dirhams).

Dépenses d'investissement (hors charges communes)

Le budget d'investissement alloué au MEF au titre de l'exercice 2010 est de l'ordre de 338,9 millions de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses relative au budget d'investissement permet de distinguer deux catégories de directions : les directions-support (DEPF, DAAG, DB, DTFE, IGF, DAPS) et les directions à réseaux. Cette nomenclature montre presque la même architecture de

répartition des dépenses d'investissement (construction et aménagement, informatisation, formation, études) avec l'introduction de l'aspect région pour les directions à réseaux.

Il est à souligner l'existence de quelques lignes d'investissement spécifiques à certaines directions à savoir :

- Le programme de lutte contre la fraude (ADII) qui a bénéficié de 18,55 millions de dirhams au titre de l'exercice 2010 ;
- Projet de gestion intégrée de la dépense (TGR) qui a bénéficié de 41 millions de dirhams au titre de l'exercice 2010 ;
- Préparation de la Loi des Finances (DB) qui a bénéficié de 500.000 dirhams au titre de l'exercice 2010.

Charges communes

Les charges communes relatives au budget de fonctionnement pour l'année budgétaire 2010 atteignent 26,6 milliards de dirhams dont principalement :

- 13 milliards de dirhams comme subvention à la Caisse de Compensation et à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses ;
- 10,23 milliards de dirhams au profit de la caisse marocaine des retraites ;
- 1,84 milliard de dirhams destiné à la prévoyance sociale ;

Ce chapitre n'est désagrégé ni par sexe, ni par régions ni par directions. Toutefois, il serait opportun de vérifier l'impact genre de ces dépenses pour quelques lignes notamment celles précédemment évoquées.

Les charges communes relatives au budget d'investissement pour l'année budgétaire 2010 atteignent 14,16 milliards de dirhams. Les principales composantes de ce chapitre sont :

- 6 milliards de dirhams pour la modernisation de l'équipement ;
- 6,1 milliards de dirhams comme participations et concours divers ;
- 1,4 milliard de dirhams destiné au Fonds de soutien à l'INDH ;
- 450 millions de dirhams pour les ristournes d'intérêt.

Hormis la ligne relative au versement au profit du Fonds de soutien de l'INDH, la nomenclature des services et dépenses montre l'absence de lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

4.4.2. Analyse genre des indicateurs d'objectif

Pilotant la réforme budgétaire et considéré parmi les premiers départements ministériels qui ont adhéré à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats (2^{ème} semestre 2003), le MEF a défini en 2010, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 54 indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement. Ces indicateurs d'objectifs définis par le MEF sont répartis par direction (Administrations Générale + Directions du Ministère). Par contre, il est à souligner que le MEF est parmi les départements ministériels qui n'ont pas défini d'indicateurs d'objectifs chiffrés pour leurs budgets de fonctionnement.

A part les indicateurs qui ont pour objectif le développement des compétences, qui sont « jour/homme/formation » et « proportion de la population formée », les indicateurs d'objectifs relatifs à l'Administration Générale sont des indicateurs de processus ou de résultat qui sont pertinents par rapports aux objectifs fixés mais qui ne sont pas sensibles au genre à l'instar du « taux d'aménagement des espaces d'accueil », « taux de disponibilité des systèmes d'information », « taux d'avancement de l'étude et de l'analyse des systèmes informatiques critiques »...

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs relatifs aux différentes directions du ministère, il s'est avéré que les indicateurs d'objectif sont dans leur globalité des indicateurs de résultat ou de processus (délai de dédouanement à l'import et à l'export, délai moyen de paiement des dépenses de l'Etat, nombre d'études et de notes de conjoncture réalisées, taux de réalisation de l'étude sur la réforme de la retraite, ...). Ces indicateurs sont pertinents par rapport aux missions et objectifs auxquels ils sont rattachés, mais ils ne sont pas sensibles au genre eu égard à leur caractère transversal.

Par ailleurs, on note l'absence d'indicateurs chiffrés relatifs aux actions engagées par le Département pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre (cf. partie actions et projets mis en œuvre). Les indicateurs suivants pourraient être utiles à cette fin.

FTOS

- Nombre de bénéficiaires par sexe ;
- Taux de satisfaction des demandes par sexe : nombre de dossiers traités/nombre de demandes.

Institut des Finances pour la formation

- Taux d'accès par catégorie socio-professionnelle et par sexe ;
- Evolution des bénéficiaires par sexe ;
- Taux d'accès des femmes à la formation /femmes inscrites ou éligibles ;
- Taux de déconcentration (régionalisation) de la formation, mesurable par crédits disponibles.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MEF

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Délai de réponses aux réclamations	Administration Générale/amélioration des conditions de travail et de support aux directions	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Proportion de la population formée	Administration Générale/développement des compétences	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par direction, par région...	
Taux de service en ligne	Direction des Affaires Administratives et Générales/Modernisation de la gestion des ressources	Indicateur de processus		Indicateur non sensible au genre
Nombre de départements ayant intégré la BSG	Direction du Budget/amélioration de la gouvernance publique	Indicateur de résultat	Indicateur sensible au genre visant à mesurer le degré d'appropriation et d'intégration de la dimension genre par les départements	
Délai de dédouanement à l'import et à l'export	ADII/modernisation des sites et amélioration de la qualité des services	Indicateur d'impact	-	Indicateur non sensible au genre
Délai moyen de paiement des dépenses de l'Etat	TGR/modernisation et amélioration de la qualité du service	Indicateur d'impact	-	Indicateur non sensible au genre
Taux de réalisation des prévisions fiscales	Direction des Impôts/amélioration des conditions de travail	Indicateur de résultat		Indicateur non sensible au genre
Poids de la dette du Trésor	DTFE/ Régulation du secteur financier et gestion de la Trésorerie	Indicateur d'impact		Indicateur non sensible au genre
Taux de réalisation de l'étude sur la réforme de la retraite	DAPS/rénovation du contrôle des assurances et réassurances et encadrement du secteur de la prévoyance sociale	Indicateur de processus	-	Indicateur non sensible au genre

5. Ministère du Commerce Extérieur

Il est admis que la libéralisation commerciale est un facteur essentiel à la croissance et au développement des pays pauvres. Cependant, la thèse selon laquelle la libéralisation commerciale ne réduit pas toujours la pauvreté et accroît souvent les inégalités gagne peu à peu du terrain.

Le commerce extérieur a des répercussions sur l'égalité des sexes : l'inégalité sous-jacente entre les sexes peut avoir un impact impérieux sur les résultats des politiques commerciales en limitant la productivité, la production et la croissance. Néanmoins, le commerce peut influencer positivement sur la répartition des revenus entre les hommes et les femmes, en créant de nouveaux emplois et opportunités d'affaires. En effet, en élargissant les marchés et en accroissant la production, le commerce offre une opportunité pour les femmes, en tant que travailleurs ou entrepreneurs.

Les faits montrent que le commerce tend à accroître la disponibilité de l'emploi salarié des femmes, en particulier dans les secteurs d'exportation. Mais, certains facteurs tels que la discrimination à l'embauche, le faible accès des femmes à l'éducation et à la formation qualifiante et les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources et au financement, pourraient entraver l'habileté des femmes à bénéficier de l'expansion du commerce. Certains de ces facteurs peuvent être particulièrement répandus en milieu rural, en particulier, dans les pays en développement où se pose également le problème d'accès à la terre et à l'eau.

Dans le cadre du Système commercial multilatéral (OMC, Institutions financières internationales, accords commerciaux régionaux et bilatéraux), il existe une présomption selon laquelle les politiques et les accords commerciaux sont neutres en termes de critères sociaux, raciaux ou de genre. Cette supposition tacite a conduit à négliger le genre en tant que variable dans la formulation des politiques.

En somme, les priorités nationales des politiques et des négociations commerciales sont définies en l'absence d'intégration de la dimension genre. La « neutralité genre » du commerce dévalorise le travail des femmes et masque le rôle des femmes en tant qu'actrices économiques.

Impacts genre de la libéralisation commerciale

Les effets négatifs de la libéralisation commerciale sur la femme

Les réductions/suppressions des droits de douane sur les produits industriels exercent des pressions extrêmes sur le développement industriel dans les pays en développement. Les effets sont perceptibles à travers trois grands domaines : (i) budgétaire et financier, (ii) l'emploi / moyens de subsistance et de survie et (iii) les perspectives de croissance.

En effet, les réductions tarifaires conduisent à la baisse des recettes publiques, ce qui est susceptible de réduire les dépenses publiques, qui sont susceptibles de se faire sentir le plus dans les revenus, l'accès aux services de santé et de l'éducation.

La perte potentielle du tissu économique intérieur ne sera pas nécessairement compensée par l'exportation vers les marchés étrangers et, par conséquent, la concurrence des importations, affecte notamment les industries naissantes, ce qui risque de générer un processus de désindustrialisation et de précarisation de la main d'œuvre. De plus, l'écart de salaire (par rapport aux gains de productivité) ainsi creusé davantage, entre les ouvriers qualifiés et les non qualifiés, pourrait agrandir l'écart salarial entre les sexes. Le manque d'expérience des femmes, relativement aux hommes, augmente la probabilité qu'elles soient embauchées temporairement. De même, elles ont peu d'habileté dans la négociation du salaire ou des conditions de travail compte tenu de leur faible représentativité dans les syndicats.

La libéralisation du commerce peut réduire aussi la capacité fiscale des États et entraîner un affaiblissement des programmes sociaux. Lorsque les services sociaux sont réduits et deviennent plus difficiles d'accès, les pauvres et les femmes en souffrent. Les femmes peuvent se trouver doublement touchées parce que, en plus de recevoir moins de services publics, elles risquent d'avoir à assumer, pour compenser le désengagement de l'État, une surcharge de tâches ménagères et de soins non rémunérés.

La libéralisation a également entraîné, dans de nombreux cas, l'élimination des subventions agricoles versées aux petits agriculteurs, dont la plupart sont des femmes, entraînant des pertes massives d'emplois et de revenus. De même, l'érosion des régimes préférentiels accordés aux pays en développement et l'abandon du système des quotas multifibres sur le textile ont eu un impact disproportionné sur les femmes. Les productions se sont déplacées vers les pays, avec un excédent énorme de main-d'œuvre féminine, au détriment des femmes dans de nombreux pays les moins avancés (PMA) qui dépendent largement de ces préférences et quotas.

Les effets positifs de la libéralisation commerciale sur la femme

L'impact de l'expansion du commerce sur l'activité économique des femmes comporte à bien des égards des avantages plus larges, sur le plan humain comme sur celui du développement. Les femmes contrôlent mieux leurs revenus et dépensent plus volontiers leur argent pour la famille que les hommes. En conséquence, l'amélioration de la capacité des femmes à gagner leur vie, a entraîné des externalités positives sur leurs familles et leurs enfants.

L'écart salarial pourrait être réduit puisque l'échange, comme les déréglementations domestiques, peut accroître la compétition entre les entreprises. La pression exercée pour réduire les coûts peut entraîner moins de discrimination pour les femmes, ayant les mêmes compétences comparables aux hommes et avoir pour conséquence une meilleure égalité des salaires.

L'expansion du commerce facilite et accélère l'assimilation des femmes dans l'économie industrielle moderne, avec des effets très positifs sur l'égalité des sexes : même lorsque leurs conditions de travail sont moins bonnes que celles des hommes aux mêmes postes, les femmes bénéficient d'un salaire avec toutes les implications positives liées à un revenu stable pour leur autonomie (couverture médicale, retraite...).

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Conscient des vertus du commerce international, le Maroc a fait de l'ouverture et de la libéralisation un choix stratégique afin de renforcer ses capacités d'exportation, d'attirer les flux de capitaux étrangers et de dynamiser la croissance. L'ouverture s'est confirmée, notamment, avec l'adhésion en 1995 à l'OMC, la participation aux différents rounds de négociation et forums économiques et la conclusion de plusieurs accords de libre-échange.

Parallèlement à cette ouverture, l'introduction de la dimension genre dans la formulation de la politique commerciale et de développement du commerce extérieur, commence à prendre de l'intérêt dans les stratégies du Ministère du Commerce Extérieur (MCE). Dans ce cadre, le MCE essaye de :

- Intégrer la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales et la conduite des négociations internationales ;
- Instaurer une interaction permanente avec les autres ministères particulièrement ceux affectés par les politiques commerciales ;
- Suivre et évaluer les effets des accords et des politiques commerciales sur les femmes par le biais d'analyses de chaîne de valeur et la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe sur les salaires et l'emploi.

Au Maroc, les femmes occupent environ la moitié de la population et représentent presque le quart de la population active (26,5%) en 2009. Avec le développement industriel, leur participation à la main-d'œuvre a augmenté à la fois dans le milieu urbain (actuellement de 25,3% en 2008) et dans le milieu rural (31,7%). Le secteur agricole y compris la pêche et forêts et le secteur informel, emploient une grande partie de la population féminine au Maroc. Mais depuis quelques années, on constate une extension et un approfondissement des activités féminines. En outre, selon le Haut Commissariat au Plan, les femmes employeurs représentent 7,3%¹ du nombre total des employeurs² déclarés en 2008. Elles sont de plus en plus nombreuses à investir dans le marché de l'emploi ou à développer une activité économique rémunératrice. Cette intégration soutenue de la femme marocaine au marché de l'emploi a provoqué des changements qualitatifs dans les relations que les femmes entretiennent avec leur entourage.

Le nombre de femmes entrepreneures marocaines qui possèdent ou dirigent une société dans les différents secteurs de l'activité économique est estimé selon l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM) à plus de 5.000 et constitue environ 10% du nombre total des entreprises. Ces chiffres ne prennent pas en compte le secteur de la micro entreprise où les activités des femmes sont en constante augmentation et sont soutenues par des programmes de développement nationaux et internationaux. Il faut également souligner la présence ascendante des femmes dans le domaine des coopératives.

Le nombre de coopératives féminines est de 910 à fin juin 2010, soit 12,4% du tissu coopératif national avec près de 20.860 adhérentes, soit 5,7% du total national. Il est à signaler que, selon AFEM, les PME dirigées par des femmes, typiques des secteurs formels des affaires, couvrent tous les secteurs d'activités, mais elles demeurent typiquement concentrées dans les services (37%), le commerce (31%) et l'industrie (21%), en particulier dans le secteur du textile.

Bien que le taux d'activité des femmes ait connu une forte progression et malgré les progrès importants enregistrés par les femmes à divers niveaux (réforme du code de la famille, instruction, accès à la contraception, activité salariée), les inégalités sociales liées au genre persistent, dans presque tous les domaines, en particulier dans les activités orientées à l'export.

Ainsi, au fur et à mesure de l'intensification de la concurrence, les travailleuses marocaines peuvent payer le prix de la compétitivité et de la mondialisation en travaillant dans des conditions très précaires (sans contrat ou avec des contrats temporaires, des salaires très bas et sans aucune protection sociale). De plus, toute contre-performance des exportations et réductions des effectifs affecteront plus lourdement la population féminine, compte tenu de la prépondérance de personnel féminin dans les industries exportatrices (73,5% dans le cas du textile-habillement). La présence accrue des femmes le long de la chaîne de valeur à l'export appelle l'intégration de la dimension genre dans les politiques du commerce extérieur.

5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

Le programme stratégique du MCE a pour objectif l'amélioration des équilibres des comptes extérieurs et de contribuer au renforcement de la production nationale et de la compétitivité de l'offre exportable. Ainsi, le MCE est chargé en coordination avec les départements concernés:

- d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur et en particulier ceux qui sont de nature à stimuler son expansion à l'étranger ;
- de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de protection économique ou contingente de la production nationale notamment lorsqu'il s'agit de la protection des productions du secteur agricole ;
- de participer à la préparation et à la conduite des négociations économiques et commerciales internationales qu'elles soient, multilatérales régionales ou bilatérales ;
- de veiller à ce que les normes obligatoires et les autres mesures techniques appliquées à l'importation et à l'exportation ne s'opposent pas aux règles et disciplines convenues à l'échelon international ;
- de participer à l'élaboration de toute mesure ou décision ayant une incidence directe ou indirecte sur les relations économiques et commerciales extérieures et sur le niveau de la compétitivité de l'économie nationale, qu'il s'agisse notamment de l'offre nationale à l'exportation de biens et services, du financement du commerce extérieur ou du taux de change.

Outre les attributions citées ci-dessus, le Ministère est chargé d'organiser et de gérer les représentations du Royaume à l'étranger chargées de la promotion commerciale, sous réserve des attributions dévolues en la matière par la législation en vigueur à certains établissements publics.

La stratégie de développement du commerce extérieur du MCE s'articule autour des axes suivants :

- La régulation des importations par le biais de la révision tarifaire : le MCE, de par sa mission de coordonnateur de la politique tarifaire, préside la commission consultative des importations en vue d'examiner les différentes demandes de révision tarifaire des sociétés, associations, groupements

des opérateurs ou des départements ministériels tous secteurs confondus. L'avis de cette commission est concrétisé dans le but de protéger la production nationale ainsi que d'améliorer la compétitivité des produits locaux. Dans ce cadre, un schéma de réforme tarifaire a été adopté dans le cadre de la loi des finances 2009, traçant des réductions progressives jusqu'à 2012 visant à réduire le différentiel de taxation entre le droit commun et le droit préférentiel ;

- La promotion des exportations qui consiste en l'élimination des restrictions quantitatives imposées à l'exportation, l'amélioration du système incitatif à l'exportation et le financement des participations aux foires, salons et missions de prospection à l'étranger ;
- La facilitation des échanges à travers notamment la simplification et la dématérialisation des procédures du commerce ;
- L'élargissement et la diversification commerciale par la contribution à la dynamisation du processus euro-méditerranéen et les relations commerciales avec les pays de l'Europe de l'Est et de la Turquie, le voisinage arabe, ainsi qu'avec les pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie ;

Dans ce sens, le MCE est en train de mettre en œuvre la stratégie de développement et de promotion des exportations « Maroc Export Plus » qui vise la mise en place de mécanismes d'intervention adoptés au couple produits-pays en vue d'assurer le déploiement de certains plans sectoriels et tout particulièrement « Plan Emergence » et le « Plan Maroc vert ».

Notons que les actions du MCE s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'OMD8 qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement à travers la cible 15 (poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires). Par ailleurs, le commerce international et en particulier le commerce équitable (CE)²⁶ peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté (OMD1).

Dans ce cadre, une plate-forme marocaine pour le commerce équitable (PMCE) a été créée en 2004 dans le but de promouvoir le commerce équitable par l'information et l'éducation (conférence, campagnes de sensibilisation,...) et l'accompagnement des producteurs engagés dans le commerce extérieur afin de les intégrer dans les échanges internationaux. Cette plate-forme devrait réaliser des diagnostics et des études de marché réguliers sur des produits susceptibles d'intégrer les échanges internationaux. En outre, le contrôle des impacts en termes de genre des politiques et des accords commerciaux pourrait aboutir à la réalisation de l'OMD3 qui vise l'égalité des sexes et l'automatisation des femmes.

Aussi, le projet Consortiums d'exportation initié par le MCE et l'ONUDI est en ligne avec l'article 14 de la CEDAW qui préconise, dans son alinéa (e), d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant.

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Il est à noter qu'aucun projet du MCE ne vise clairement la réduction des inégalités ou l'introduction de la dimension genre. Le plan d'actions du MCE pour l'année 2010 s'articule autour de quatre nouvelles orientations stratégiques :

- la promotion des exportations ;
- le renforcement des réseaux d'entreprises exportatrices ;
- la régulation et la facilitation des échanges ;
- l'élargissement et la diversification des relations commerciales.

Par ailleurs, le MCE a adhéré au programme de renforcement des capacités commerciales des pays arabes (EnAct) à l'initiative du Centre du Commerce International. Ce programme a pour objectif

²⁶ Les principes de base du commerce équitable :

- Assurer aux petits producteurs des pays pauvres un prix décent pour leurs récoltes.
- Améliorer les conditions de travail et faire respecter les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
- favoriser les projets communautaires (centre de santé, école...) et environnementaux par une prime de développement et une prime à l'agriculture biologique.
- Réduire les intermédiaires entre producteur et consommateur et établir des contrats à long terme.

de développer une approche intégrée et diversifiée pour la promotion du commerce en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Il ambitionne également de consolider et de renforcer les capacités commerciales des pays arabes bénéficiaires (Maroc, Algérie, Égypte, Jordanie, Tunisie), en améliorant le savoir-faire et les compétences en gestion et marketing ainsi que de fournir les conseils et les services adéquats. Le programme met l'accent sur le développement des compétences ainsi que la promotion des secteurs et des entreprises créatrices d'emplois pour les femmes et les jeunes. Ce programme apporte aussi aux entreprises l'expertise nécessaire en matière de commerce international et de participation aux foires et aux missions commerciales, en particulier pour le commerce intra-régional.

De plus, depuis 2004, le MCE avec l'ONUDI, et l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) encouragent la création et le développement de consortiums d'exportation à travers un projet financé par la Coopération Italienne.

Concernant le processus Euromed, le MCE poursuit l'élaboration avec ces partenaires de la Nouvelle Feuille de Route Commerciale Euromed pour 2010 et au-delà en vue de renforcer l'intégration régionale. Dans ce cadre, la proposition par notre pays, en juillet 2008 à Marseille, lors de la VIIème Conférence Euromed des ministres du Commerce, de la création d'un mécanisme euro-méditerranéen de surveillance régionale, indépendant, transparent et accessible aux entreprises, pour garantir la mise en œuvre effective et adéquate des accords commerciaux conclus et contribuer au renforcement du commerce et des investissements dans notre région, a été retenue. Le MCE devrait poursuivre les négociations quant à la libéralisation du commerce des services et le droit d'établissement et les Règles d'origine Pan-Euromed.

5.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur

Le budget global alloué au MCE au titre de l'année 2010 s'est établi à 302,517 millions de dirhams. Le budget de fonctionnement s'élève à 39,817 millions de dirhams, ce qui représente 13,2% du total du budget alloué au Ministère. Les dépenses du personnel et celles du matériel représentent respectivement 63,9% et 36,1% du budget de fonctionnement. Quant au budget d'investissement, il s'est chiffré en 2010 à 262,7 millions de dirhams, soit 86,8% du l'enveloppe budgétaire allouée au Ministère du Commerce Extérieur.

L'effectif du personnel du MCE s'élève à 204 fonctionnaires et agents, dont 42,66% sont des femmes. Le taux de participation des femmes aux postes de responsabilité est de 25%.

Analyse genre des indicateurs d'objectifs

Ayant adhéré en août 2009 à la globalisation des crédits, le MCE a élaboré un certain nombre d'indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissent du ministère (on y compte 36 indicateurs chiffrés d'investissement). L'examen de ces indicateurs montre qu'ils sont soit des indicateurs de moyen soit des indicateurs d'efficacité. Certains indicateurs peuvent être gendérisés, d'où l'intérêt de les désagréger par sexe et par région. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs suivants :

- Le nombre de bénéficiaires des Formation et stages ;
- Le nombre de participants aux missions économiques et commerciales » ,
- Le nombre de participations aux travaux de l'OMC ;

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MCE

Indicateurs proposés par le département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Bénéficiaires	Réalisation de formations et stages	indicateur de moyen	Désagréger les bénéficiaires par sexe
Enquêtes sur l'offre exportable réalisées auprès des entreprises	Réalisation d'études relatives au commerce extérieur	indicateur d'efficacité	Désagréger les chefs d'entreprise par sexe et par région
Taux de réalisation du canevas réglementaire relatif aux procédures d'engagement et de préparation des négociations des ALE	Réalisation d'études relatives au commerce extérieur	indicateur d'efficacité	-

Taux de réalisation de la stratégie sur le développement et la promotion des exportations	Développement et promotion des exportations	indicateur d'efficacité	Intégrer la dimension genre dans la stratégie
Nombre de missions économiques et commerciales	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'études d'opportunités et de marchés	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	-
Nombre d'escales de la caravane de l'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'assises de l'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre de consortiums d'exportation	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	désagréger par sexe les membres
Nombre de participations aux travaux de l'OMC	Appui à la promotion des exportations	indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Nombre d'enquêtes auprès des entreprises	Appui à la promotion des exportations	indicateur d'efficacité	Désagréger les chefs d'entreprise par sexe et par région
Taux de réalisation du registre des opérateurs du commerce extérieur	Régulation des importations	indicateur d'efficacité	-
Taux de réalisation de l'étude relative à la mise en place de l'observatoire du commerce extérieur	Mise en place de l'Observatoire du commerce extérieur	indicateur d'efficacité	-
Elaboration de la loi sur les Mesures de défense commerciale	Défense commerciale	indicateur d'efficacité	-
Négociations sur les mesures de défense commerciale dans le cadre de l'OMC	Négociations sur les procédures du commerce extérieur	indicateur d'efficacité	désagréger par sexe les négociateurs
Etudes relatives au développement et promotions des exportations	développement et promotions des exportations	indicateur de moyen	Intégrer la dimension genre dans les études

Suggestions

Afin de s'aligner aux normes de la CEDAW, notamment les dispositions de l'article 8 qui préconise que « les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales », le MCE gagnerait à encourager la participation des femmes aux différentes missions effectuées à l'étranger (travaux de l'OMC, négociations des accords de libre-échange, salons spécialisés, missions économiques et commerciales, foires multisectorielles, ...).

L'intégration de la dimension genre devrait se faire de manière opérationnelle. Il serait opportun de fixer des indicateurs précis qui permettront de vérifier ultérieurement si la « gendérisation » attendue s'est réellement produite. Ces indicateurs sont sujets à révision et à ajustement, et cela, autant de fois que nécessaire, lors de bilans internes périodiques ou à l'occasion des évaluations.

Dans la même lignée, et afin d'intérioriser et d'intégrer la dimension genre dans les actions du ministère, il est suggéré de prêter une attention particulière, lorsqu'il s'agit de démantèlement tarifaire des impacts immédiats sur les petites industries locales qui emploient une grande partie de femmes tels que les produits de la pêche, le textile, l'agro-alimentaire...

6. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Maroc continue d'afficher une grande volonté politique en faveur de l'égalité entre les sexes qui se concrétise à travers diverses actions du Gouvernement et différents mécanismes mis en place pour que les femmes s'impliquent et intègrent le processus du développement socio-économique, contribuent à la gestion des affaires publiques et participent au processus de prise de décision. De ce

fait, l'intégration de la dimension genre se manifeste à plusieurs niveaux, en aval et en amont dont notamment le ciblage de la femme pauvre dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Dans ce cadre, et sous la coordination du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Maroc a procédé à la ratification et à la mise en œuvre des différents accords, traités et conventions qui visent l'émancipation de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard et a conduit une politique de coopération où la dimension genre est de plus en plus prise en compte.

6.1. Diagnostic et analyse genre de la situation

Conscient de l'importance d'accorder plus d'opportunités à la femme dans toutes les activités liées à la diplomatie, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) ne cesse de déployer des efforts importants pour améliorer la présence féminine parmi ses fonctionnaires. Cette volonté s'est traduite, au cours de ces dernières années, par une nette augmentation du nombre de femmes aussi bien au niveau de l'administration centrale que dans les postes diplomatiques et consulaires.

A fin juin 2010, sur un total de 2552 fonctionnaires que compte le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, 31% sont des femmes. Les services extérieurs, dont les effectifs représentent plus de 56% de l'ensemble du personnel du Ministère connaissent une prédominance des hommes avec une part dépassant 71%. Au niveau de l'Administration Centrale, la proportion des femmes occupant des postes de responsabilité est de 24% : deux femmes directeurs sur quatorze postes, 8 chefs de Division sur un total de 39 et 20 chefs de service sur 87.

Dans le même sillage, le Ministère a mis en place, dès 1990, au niveau de la Direction de la Coopération Multilatérale, la cellule Intégration de la Femme au Développement (IFD).

En vue de donner un nouveau souffle à la cellule IFD et pour s'intégrer davantage dans la dynamique des réformes engagées par le Maroc en matière de promotion des droits de la femme et d'égalité des sexes, la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM) a décidé en 2007, de procéder à une évaluation portant sur les activités de la Cellule Intégration de la Femme au Développement (IFD). Cette démarche a donné lieu à plusieurs recommandations dont la nécessité de se recentrer sur quelques activités en liaison avec les attributions du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et d'éviter les chevauchements et doubles emplois par rapport aux mandats des autres Départements.

Dès lors, et malgré les difficultés liées notamment au financement pour l'organisation de certaines activités, le Ministère des Affaires Etrangères, à travers la Direction de la Coopération Multilatérale, s'est engagé à intégrer certaines activités dédiées exclusivement à la promotion de la composante « genre » dans son programme de travail. Ainsi, des sessions de formation et d'information sont annuellement organisées, avec l'appui des agences du Système des Nations Unies, au profit des diplomates, y compris ceux affectés à l'étranger et ce, afin de les sensibiliser sur la question du genre ainsi que sur les autres questions se rapportant à la Femme (Code de la famille, Code de la nationalité...) et leur permettre, par conséquent, de s'acquitter convenablement de leurs missions administratives et de consultation au niveau des chancelleries et des représentations diplomatiques à l'étranger.

6.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Le MAEC qui assure la coordination de tous les programmes de coopération mis en œuvre au niveau national, a pour principale mission de préparer et de mettre en œuvre l'action du gouvernement dans les domaines liés aux relations extérieures du Maroc. A ce niveau, les axes stratégiques du MAEC se déclinent comme suit :

- Traduire les engagements internationaux du Maroc en véritables actions de terrain, à même de mener à bien les politiques et stratégies qui contribuent à améliorer le statut des femmes;

- Veiller à ce que l'égalité des sexes soit un thème transversal au niveau de tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention, en prévoyant des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer le genre dans toutes les actions ;
- Prévoir des programmes de coopération visant le renforcement des capacités des femmes et la lutte contre les inégalités liées au genre ;
- Renforcer sa collaboration avec des partenaires non gouvernementaux concernés par les questions du genre: organisations multilatérales, universités, centres de recherche, réseaux associatifs, collectivités territoriales...

Il conviendrait de souligner la forte implication du MAEC dans la réussite des différentes stratégies et programmes visant la consécration de l'égalité en tant que principe fondateur de l'Etat de Droit. L'action du MAEC contribue ainsi à la réalisation de la Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Equité et de l'Egalité entre les Sexes, notamment dans ses volets renforcement de la collaboration avec les partenaires stratégiques et intégration transversale de la dimension genre (gender mainstreaming) et son ancrage dans les institutions et les politiques.

De même, l'apport de ce Département dans le long processus de la levée des réserves sur la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) était déterminant. Le rôle de ce Département dans l'opérationnalisation de la CEDAW peut être appréhendé, notamment, au niveau de l'article 8 qui engage les Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées pour que les femmes aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales ainsi qu'au niveau de l'article 28 qui stipule l'engagement des Etats parties de présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un rapport sur l'état d'avancement de la Convention.

Le MAEC s'est également engagé à appuyer les efforts nationaux pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers notamment le renforcement de la coopération avec ses principaux partenaires parmi les pays, les Agences de développement, les Fonds et autres programmes de développement du système des Nations Unies. Dans ce cadre, le plaidoyer en faveur des OMD, avec l'intégration de la dimension genre, a été érigé comme étant l'un des principaux axes de cette coopération. L'implication de ce département dans la réalisation des OMD est perceptible au niveau de l'ensemble des objectifs, en particulier l'OMD 8 "Mettre en place un partenariat mondial pour le développement" et sa cible 23 « poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert fondé sur des règles prévisible et non discriminatoire ».

6.3. Projets et programmes mis en œuvre

En sa qualité de coordonnateur de l'aide publique au développement accordée au Maroc, le MAEC joue un rôle très actif dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets et des programmes de coopération (Union Européenne, Espagne, PNUD...) qui intègrent de plus en plus la dimension genre.

6.3.1. Aide publique au développement

Le Maroc, qui a souscrit à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, a participé en 2008 à la seconde enquête de suivi des indicateurs réalisée sous l'égide du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE et plus particulièrement du comité de l'aide au Développement. Cette enquête a fait ressortir une faible dépendance du pays à l'aide publique au développement. La Banque mondiale se trouve être le principal donateur avec une part de près de 19%, suivie de l'Union Européenne (13,6%) et de la Banque Européenne d'Investissement (9,7%).

Il y a lieu de citer également l'appui aux réformes budgétaire et de l'administration publique et l'appui budgétaire couvrant le programme de l'INDH. Si l'aide publique au développement a été, jusqu'à récemment, axée sur des programmes sectoriels conçus pour apporter une réponse ciblée à des besoins spécifiques dans des domaines précis, il y a lieu de souligner que cette aide commence progressivement à intégrer les préoccupations genre dans un souci de garantir un meilleur impact des programmes et projets sur les femmes et les jeunes filles.

6.3.2. Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide

Le Programme triennal « intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide », lancé en 2008 par l'UNIFEM avec un financement de l'Union Européenne, consiste en une revue de la recherche et une assistance technique programmatique. Le premier volet de ce programme porte sur l'étude des outils et des stratégies de la budgétisation sensible au genre (BSG) qui ont été utilisés au niveau des 10 pays sélectionnés sur la base de critères tels que l'existence de travaux sur la BSG, l'adoption du processus de réforme budgétaire... L'objectif étant d'approfondir la compréhension, par les partenaires nationaux et les décideurs de l'UE, des opportunités d'utilisation de la BSG en vue de renforcer l'engagement à l'égard de l'égalité des sexes.

Le second volet du programme concerne cinq pays, dont le Maroc, auxquels un soutien technique ciblé et personnalisé est fourni en 2009 et en 2010, afin d'améliorer leur capacité à institutionnaliser davantage la BSG.

6.3.3. Renforcement de la coopération avec l'Union Européenne

Les efforts déployés par le Royaume pour obtenir un statut de partenaire privilégié de l'Union Européenne (UE), ont été couronnés par la signature en octobre 2008 d'un accord octroyant au Maroc le Statut Avancé. Ce dernier est de nature à permettre un meilleur ancrage du Maroc à l'Europe, d'accélérer la convergence entre les deux partenaires et donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation et de transition démocratique engagé par notre pays.

Les relations de partenariat entre les deux rives peuvent être appréhendées à travers le montant de l'aide de l'UE octroyée au Maroc. En mars 2010, la Commission européenne a adopté le nouveau Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013 d'un montant de 580,5 millions d'euros, avec une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 18%, par rapport au PIN 2007-2010, faisant du Maroc le 1^{er} bénéficiaire de l'aide communautaire pour la période 2011-2013 dans le voisinage de l'UE.

Néanmoins, il convient de souligner la faible intégration des questions de genre dans les programmes d'appui budgétaire de l'UE. En effet, les objectifs et les indicateurs de performance – qui sont déclencheurs de déboursement futurs, en conformité avec les modalités de financement – n'intègrent pas les aspects genre. De même, on dénote une faible allocation budgétaire ciblant spécifiquement l'égalité entre les sexes dans le programme d'aide de l'UE.

6.3.4. Coopération avec l'Espagne et le PNUD

Dans le cadre des projets financés par l'Espagne, à travers le Fonds pour la Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, un montant de 8,4 millions de dollars a été octroyé au Maroc pour la réalisation du projet multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre, intitulé « TAMKINE ». Ce projet s'inscrit dans les préoccupations nationales en matière de protection des femmes et des filles contre toute forme de violence, notamment le Plan d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et la Stratégie « Equité et égalité entre les sexes ». Ce programme vient également renforcer la mise en œuvre des engagements pris par le Maroc au niveau international, y compris notamment pour ce qui est de la Convention sur l'Élimination des toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

Ce Programme qui évolue selon deux axes stratégiques importants (l'appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains dans les politiques nationales et programmes de développement, et la territorialisation de ces politiques), est mis en œuvre dans six régions cibles : Fès-Boulemane, Tanger-Tétouan, Tadla-Azilal, l'Oriental, Souss-Massa-Drâa et Marrakech-Tensift-Al Haouz. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est d'ailleurs membre du Comité National de Coordination de cet important programme, à côté de la Coopération espagnole et du Représentant Résident du PNUD à Rabat.

6.3.5. Renforcement de la coopération du Maroc avec le Système des Nations Unies

Le MAEC a poursuivi, en étroite concertation avec des partenaires sectoriels et du système des Nations Unies l'opérationnalisation du Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) qui couvre la période 2007-2011. Dans ce cadre, le MAEC et le PNUD ont œuvré ensemble à l'intégration de l'approche genre dans tous les projets et programmes de coopération au titre de 2007-2011, la gestion

de projets axée sur les résultats à travers des formations visant le renforcement des capacités des partenaires dans ce domaine. Dans le même sens, le MAEC et les agences UNDG (PNUD, FNUAP, UNICEF) ont réalisé des formations conjointes destinées aux partenaires nationaux, afin de développer leurs capacités en matière de suivi et de la gestion des projets.

Conscient de l'importance du renforcement de partenariats avec les agences nationales de développement dans le processus de décentralisation et de financement du développement local et régional basé sur une approche genre, le PNUD œuvre au renforcement d'une approche régionale basée sur le genre à travers le programme « Appui aux Réseaux Territoriaux et Gouvernance Locale Démocratique » (ART GOLD) lancé en novembre 2004.

Ce programme vise à favoriser la gouvernance et le développement local à travers des actions de coopération décentralisée basées sur le principe de l'approche territoriale du développement et visant le développement accéléré de régions démunies en tenant compte de l'approche genre.

6.4. Analyse genre du budget

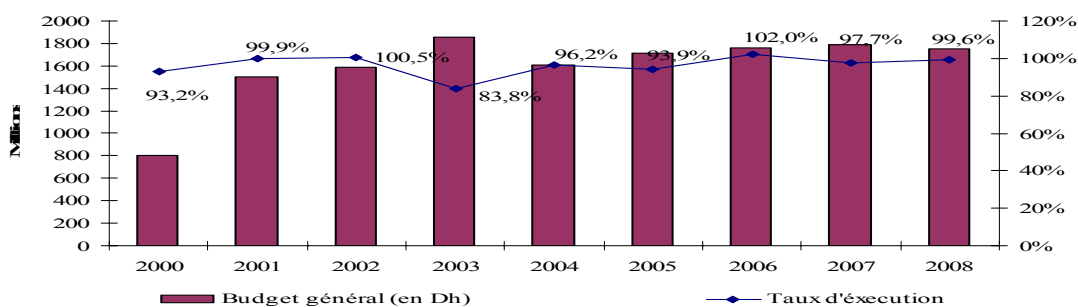
6.4.1. Analyse de la structure des crédits alloués au MAEC

Les crédits alloués au MAEC sont destinés à la poursuite des efforts de mise en place de l'action de l'Etat à l'étranger, la préservation des intérêts de notre pays, la promotion de son rayonnement culturel et spirituel, l'encouragement des investissements étrangers et la promotion des exportations marocaines ainsi que la modernisation des représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué au MAEC a enregistré au cours de la période 2002-2010 une hausse qui atteint plus de 37% soit une croissance annuelle moyenne de 4% tirée principalement par les dépenses du personnel. En effet, il ressort de l'analyse du budget de ce département en 2010 que 69% des crédits alloués sont consacrés à la rémunération du personnel suivi par la rubrique « Matériel et dépenses diverses » avec une part de 26%.

Quant aux dépenses dédiées à l'investissement, leur part ne dépasse pas 5% du budget global du Ministère. En outre, force est de constater l'importance du taux d'exécution qui s'est établi à 99,6% en 2008 contre 97,7%, soit une hausse de 1,9 point de pourcentage.

Evolution du budget alloué au MAEC et de son taux d'exécution de 2000 à 2008



Source : Morasses budgétaires, MEF

Par ailleurs, une analyse plus fine des morasses budgétaires permet de constater que près de 85% des dépenses du personnel est destinée aux missions diplomatiques et consulaires. En outre, près de 30% de la rubrique « Matériel et dépenses diverses » est dédiée à la location de bâtiments administratifs et charges connexes. Quant à l'investissement, il demeure prédominé par des dépenses consacrées aux travaux de construction et d'aménagement de bâtiments administratifs, d'achat de matériel et mobilier de bureau, achat de véhicules...

6.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MAEC

Dans le cadre de la réforme budgétaire axée sur les résultats, le MAEC a adhéré à la globalisation des crédits depuis 2005. L'objectif recherché étant une meilleure efficacité des allocations budgétaires conformément aux missions et aux objectifs assignés à ce Département. Toutefois, l'analyse de ces indicateurs d'objectifs (20 d'indicateurs dont 12 indicateurs pour le suivi du budget de fonctionnement et 8 pour celui de l'investissement) permet de constater une prédominance des indicateurs de moyens qui ne reflètent pas suffisamment les missions du MAEC.

En effet, les indicateurs dédiés au suivi du budget de fonctionnement sont focalisés sur la maîtrise du coût des fonctions de support assurées par les services administratifs et l'amélioration du fonctionnement des représentations marocaines à l'étranger. Pour ce qui est des indicateurs d'investissement, ils demeurent centrés sur le volet équipement des services centraux et des missions diplomatiques et consulaires, sur la modernisation des outils de gestion (postes informatiques), sur l'acquisition de résidences et de Chancelleries et la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement du patrimoine immobilière...

De même, ces indicateurs d'objectifs n'intègrent pas la dimension genre et ne permettent pas, de ce fait, de mettre en relief ni d'évaluer les efforts consentis pour la promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire de ce département.

Dès lors, il paraît primordial d'affiner et d'enrichir les indicateurs d'objectifs au regard à leur importance dans le processus d'optimisation, d'amélioration de l'efficacité des résultats et de rationalisation des dépenses du MAEC. Ceci devrait se traduire par l'affinement des indicateurs existants et l'élaboration de nouveaux d'indicateurs d'impacts et de résultats, gendérisés, reflétant au mieux les principales missions et les objectifs assignés à ce Ministère. Dans ce cadre, des concertations avec les partenaires (MEF, UNIFEM...), devraient être entamées afin de consolider le processus d'ancrage du concept genre dans les phases de planification et de programmation budgétaire de ce Ministère et qui devrait se refléter au niveau de ses indicateurs d'objectifs.

Eu égard à son positionnement, le département gagnerait à promouvoir l'intégration systématique du genre dans les stratégies sectorielles qu'il pilote. De même, il paraît également important de renforcer sa participation active aux débats internationaux sur la question du Genre notamment grâce à la mobilisation de l'expertise marocaine dans ce domaine. Le renforcement des partenariats avec les agences multilatérales est un levier important à même de valoriser et renforcer la coopération multilatérale dans le domaine du genre.

Tableau : Propositions de gendérisation de quelques indicateurs d'objectifs

Indicateur	Type d'indicateur	Proposition de gendérisation de l'indicateur	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Stage et formation : ✓ Améliorer la qualité de la formation 	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe et par tranche d'âge	Garantir un meilleur ciblage des programmes de formation du Ministère et leur suivi-évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des marocains dans des organisations internationales : ✓ Défendre et représenter à l'étranger les intérêts du Maroc 	Indicateur de moyen	Evolution du nombre de représentants du Maroc par sexe et Organisation ou institution	Evaluer la participation de la femme marocaine au sein des instances internationales.
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des jeunes marocains résidant à l'étranger à l'enseignement arabe et à la culture d'origine 	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe et par tranche d'âge	Mieux cibler les bénéficiaires de ce programme en évaluant la participation des filles aux programmes de formation.

7. Ministère de la Communication

La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, adoptée en 2006 au Maroc, considère la représentation de la femme dans les médias comme un enjeu important et cible des actions prioritaires dans ce domaine. Dans ce sens, le Ministère de la Communication a entrepris un ensemble d'actions et programmes dont le plus important *Le Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes (PMT)* qui a pris fin en 2010 par la réalisation d'une étude sur les attentes de la femme marocaine en matière de représentation de son image dans les médias audiovisuels.

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

Le Ministère de la Communication a pour mission : la coordination de la communication du gouvernement (mission d'orientation, de soutien, de suivi, de coordination et d'évaluation de la communication du gouvernement), la promotion de l'image du Maroc, l'accomplissement, en partenariat et en synergie avec la haute autorité, de la mission d'encadrement, d'organisation et de régulation du secteur audiovisuel, le suivi et le contrôle du respect des missions pédagogiques du service public et de son rôle dans l'accompagnement du processus démocratique, l'offre d'appui nécessaire aux professionnels pour organiser, restructurer, mettre à niveau et développer le secteur de la communication, l'adaptation du cadre juridique et redéfinition de la mission des différents établissements du Ministère et la mise en place d'un observatoire des médias.

Analyse genre de la population cible et du secteur²⁷

La place des femmes dans le secteur de la communication connaît une progression remarquable autant dans l'ensemble du secteur qu'au sein du Ministère de la communication. En effet, 30% des journalistes sont des femmes, la part des filles dans le nombre total d'étudiants postulant aux écoles de la formation aux médias dépasse les 50% et de plus en plus de femmes occupent des postes de responsabilité dans les médias et institutions médiatiques. Cependant, la nature du travail caractérisée par des horaires variés et même imprévisibles et des déplacements de longue durée pour couvrir un sujet d'information constitue les plus importants obstacles pour l'évolution des femmes dans le secteur des médias. Les femmes sont trop souvent reléguées à certaines tâches du journalisme du fait social et du magazine, alors que les éditoriaux, le journalisme d'investigation et d'analyse, les sujets politiques, économiques ou de sciences et technologie sont surtout couverts par les hommes.

Quant à l'image de la femme dans les médias, les résultats de *l'étude relative aux attentes de la femme marocaine en matière de représentation de son image dans les médias audiovisuels* qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du **PMT** font état d'une existence de fortes disparités entre deux univers qui représentent chacun deux situations extrêmes dans les réalités vécues par les femmes marocaines (selon 77% des sondées). Il s'agit du domaine de l'information et l'animation qui donne une image de femmes élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins. Par contre, le domaine de la publicité et les fictions montre une image de femmes victimes, dévalorisées, peu respectées, déprimées, brimées, faibles, arriérées qui sont des clichés dépassés, réducteurs et dégradants. Ainsi, l'étude a mis en exergue une scission notable entre l'image véhiculée par les femmes « professionnelles » de l'information et les personnages féminins mis en scène dans les fictions et les publicités. Les téléspectatrices sondées dans le cadre de cette étude considèrent que la télévision marocaine ne propose pas de modèles identificatoires aux femmes. En effet, même dans l'information, les femmes journalistes restent cartonnées à des fictions de présentation et absentes des émissions de débat par exemple. Selon les enquêtées, la télévision agit également sur la reproduction inconsciente de clichés intériorisés en montrant d'une part des femmes journalistes reconnues dans leur milieu professionnel et de l'autre des ménagères bafouées et soumises sans établir de pont entre le vécu des femmes à l'extérieur et à l'intérieur de chez elle.

7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le ministère de la Communication a centré sa stratégie opérationnelle autour de plusieurs axes principaux dont :

- La consolidation du rôle de la « Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle » (HACA), créée par la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle (Dahir n°1-04-257 du 7 janvier 2005) en tant qu'institution publique chargée de la réglementation du domaine audiovisuel à travers, notamment l'approbation des cahiers de charges présentés par les opérateurs de communication audiovisuelle qui doivent respecter les obligations des sociétés nationales de l'audiovisuel public relatives à l'exécution de la politique de l'Etat dans le domaine de la télévision, de la radio, de la télédiffusion, de la production ou de la publicité;

²⁷ Rapport « Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication », juillet 2006, Ministère de la Communication.

- L'accompagnement de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) dans l'exécution de ses programmes d'action.

A cet effet, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article 51 de la loi n° 77-03 précitée, les sociétés nationales de l'audiovisuel public doivent conclure avec l'Etat des contrats-programmes qui définissent les objectifs à réaliser et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Ainsi, la SNRT a déjà réalisé le premier contrat-programme qu'elle a conclu avec l'Etat au titre de la période 2006-2008, à l'instar duquel l'Etat continue, dans le cadre du contrat - programme pour la période 2009-2011, à soutenir financièrement la SNRT qui s'engage notamment à poursuivre sa mission de service public, en matière d'information, d'éducation et de divertissement, ciblant l'ensemble de la société marocaine à travers :

- La consolidation de sa position en termes d'audience ;
- La diversification de l'offre publique par la mise en service de la nouvelle chaîne de télévision Amazigh et la nouvelle station radio d'Al Hoceima, ainsi que le renforcement de la chaîne de télévision de Laâyoune ;
- La différenciation par une programmation qui renforce l'exigence de la qualité éditoriale basée sur le principe de proximité;
- Le renforcement de l'effort pour développer davantage la production nationale, notamment la fiction marocaine, avec une innovation et une amélioration continue de la qualité des contenus.

Ainsi, et en contrepartie des ressources financières mobilisées par l'Etat au profit de la SNRT pour la réalisation dudit programme triennal (2009-2011), ladite société est tenue de se soumettre à des obligations portant sur :

- Le renforcement de la couverture nationale notamment en matière de télévision numérique terrestre (TNT) et la radio fréquence modulée (FM) ;
- La diversification et le développement des services offerts à travers le renforcement de l'exigence de la qualité éditoriale pour l'ensemble des services édités de radio et de télévision ;
- Le soutien à la production nationale ;
- La gestion des ressources humaines à travers la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de formation et l'adaptation de ses effectifs aux impératifs de rationalisation et d'augmentation de la productivité ;
- L'accompagnement du développement de la presse nationale visant la pluralité et la diversité de l'offre de service à travers la contribution à la modernisation des équipements de l'Agence Maghreb Arabe Presse et à l'extension de ses représentations au niveau national et international ;
- Le soutien à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication par la rénovation de ses équipements notamment ceux de nature didactique en vue d'adapter les profils des lauréats dudit institut aux besoins du marché du travail et aux exigences de mutations du secteur audiovisuel ;

Contribution à la réalisation des OMD et au respect des standards de la CEDAW

Quant à l'apport du Ministère de la Communication à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les programmes lancés tels que la promulgation de la charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, l'adoption de la Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb, le PMT et l'implication au programme Tamkine (produit 9) contribuent de manière directe à la réalisation des OMD3 et l'OMD8 :

OMD 3 : Le programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT) ainsi que la charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias contribuent activement à éliminer les disparités entre hommes et femmes en matière de représentativité audiovisuelle, d'accès à l'emploi dans ce secteur ainsi qu'à l'accès à la sphère de décision. De même, l'implication du Ministère de la Communication dans le programme de Tamkine s'inscrit également dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour la réalisation de *la Cible 14 de l'OMD3* qui ambitionne la réduction de moitié la violence à l'égard des femmes.

OMD 8 : A travers le PMT qui est le fruit de la collaboration du Ministère de la Communication avec le Fonds d'appui à l'égalité entre les sexes (FAES II) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), ainsi que l'implication du Ministère dans le produit 9 du programme Tamkine mis en oeuvre par les agences du système des Nations Unies et leurs partenaires nationaux, le Ministère de la communication participe activement à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

S'agissant de la contribution du Ministère de la Communication au respect des standards de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les programmes précités sont également en ligne avec les articles suivants :

Articles 2 (alinéa e) : à travers la Charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et les projets mis en place dans le cadre du PMT, le Ministère de la Communication réitère sa volonté de s'aligner à la disposition de l'article 2 de la CEDAW qui consiste en la prise de toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque.

Article 5 (alinéa a) : La promulgation de la Charte sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias est en parfaite cohérence avec le contenu de **l'alinéa a de l'article 5** qui appelle à une modification des schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination *des préjugés* et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.

7.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le Ministère de la communication (MC) s'est entrepris depuis 2004 dans un processus de restructuration et d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (IES) au Ministère et dans le secteur de la communication et des médias avec l'appui du Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes (FAES) relevant de l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI). Pour se faire, un comité d'appui a été créé qui a pour mission de mettre en place les bases d'une réflexion sur le processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans les politiques, les systèmes, les méthodes et les pratiques liées au secteur de la communication, de préciser et de mettre en œuvre les étapes de cette institutionnalisation. Ce comité est composé de représentants de l'ensemble des institutions partenaires à savoir (SNRT, SOREAD 2M, HACA, CCM, MAP²⁸, Syndicat National de la Presse Marocaine ... etc).

Les travaux du comité d'appui ont abouti à la signature en 2005 de la charte nationale de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias²⁹, suivie de la mise en place en 2006 du Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'Égalité des Sexes (ES) au sein du Ministère et du secteur de la communication (PMT).

Le Ministère de la communication est également impliqué via le produit 9 dans la concrétisation du Programme Multisectoriel de Lutte contre les Violences Fondées sur le Genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc (Programme TAMKINE).

Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES dans le secteur de la communication (PMT)

Le programme à Moyen terme (PMT) pour l'institutionnalisation de l'Égalité entre les sexes dans le secteur de la Communication a débuté en 2004 par une série de formations aux approches et méthodes de l'Institutionnalisation de l'égalité des Sexes (ES). Dans une seconde étape du processus de la conception du PMT, le Comité d'Appui a été appelé à consolider son rôle de promotion et d'intégration de l'ES dans les politiques, programmes et stratégies du Ministère de la communication et des établissements partenaires. Avec l'expertise marocaine et canadienne, un diagnostic participatif sur l'état de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication a été réalisé et par la suite le

²⁸ Pour plus de détail concernant ces institutions, voir le Rapport Genre 2010.

²⁹ : Pour plus de détail voir le Rapport Genre 2010

contenu du PMT a été validé lors d'un atelier tenu en juillet 2006 qui a regroupé les représentants du secteur ainsi que les départements ayant entamé le même processus. Le démarrage effectif du PMT a donc eu lieu en 2006 et s'étend jusqu'à 2010.

Le diagnostic participatif a permis dégager *trois enjeux principaux* à savoir :

- La capacité institutionnelle du Ministère et du secteur de la communication à tenir compte des enjeux entre les sexes dans ses pratiques et structures ;
- L'amélioration de l'image de la femme dans les médias et le renforcement des capacités professionnelles des médias ;
- L'accès des femmes aux sphères de décision au sein du Ministère et du secteur de la communication.

Tenant compte de ces orientations, trois axes stratégiques ont été identifiés et chaque axe est décliné en deux projets :

Axe 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la communication et des institutions partenaires à tenir compte de l'ES dans leurs pratiques et structures³⁰

Projet 1.1 : Appui institutionnel et renforcement des capacités du comité d'appui à l'IES. Ce projet a permis au CA de devenir fonctionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du PMT.

Projet 1.2 : Appui à la création et au renforcement des instances Relais ES dans les institutions partenaires clés du secteur de la communication. Ce projet a permis l'identification de 4 Instances Relais pilotes pour le Comité d'Appui (CA): HACA, SNPM, SNRT et 2M. Ces instances relais ES sont actuellement installées, renforcées et fonctionnelles.

Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs pertinents du secteur de la communication pour une amélioration de l'image de la femme dans les médias

Projet 2.1 : Élaboration/mise en œuvre d'un programme de formation et de sensibilisation « Vers l'égalité dans les médias » et outils de sensibilisation. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les décideurs sur les enjeux d'ES dans les médias et aux dérives actuelles dans la représentation des femmes. Dans ce sens, il a été procédé à la formation des différents opérateurs (journalistes, concepteurs, cellules de rédaction...) afin de les outiller pour un traitement équitable des femmes et des hommes dans leurs différentes productions.

Ce projet a permis, en effet, de sensibiliser les opérateurs et les décideurs des entreprises de presse aux enjeux de l'ES et de les outiller à leur prise en compte dans leurs pratiques et aussi de sensibiliser les organisations de la société civile aux enjeux de l'égalité entre les sexes dans les médias et les initier aux mécanismes de veille afin qu'ils puissent jouer leur rôle de vigilance auprès des médias.

Projet 2.2 Formation des journalistes et des étudiants-tes en journalisme. Ce projet a pour visée la mise à la disposition des étudiants journalistes et des journalistes en exercice un module de formation sur l'ES dans les médias. Les bénéficiaires de cette formation se sont familiarisés tout particulièrement avec les outils d'analyse selon le genre.

Axe 3 : Promotion de l'égalité entre les sexes au Ministère de la communication et dans les institutions médiatiques et accès des femmes aux sphères de décision

Projet 3.1 Réalisation d'études stratégiques sur l'égalité entre les sexes dans les médias. Ce projet vise à générer de nouvelles connaissances et données quantitatives (statistiques) et qualitatives sur des aspects de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les médias. Ce projet vise également à enrichir l'analyse afin d'approfondir le diagnostic participatif par des recherches et des études qui contribueront à une meilleure compréhension des enjeux de l'égalité entre les sexes et les besoins par secteur identifié.

³⁰ : Source : - Rapport de validation du Programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'ES dans le secteur de la communication (PMT), juillet 2006 ;
- Etat d'avancement du PMT, présentée lors de l'atelier de réflexion « Pour une communication concertée et pérenne en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles », le 02 juillet 2009.

Suite à une réunion du comité d'appui, il a été décidé de retenir la proposition émanant de la HACA qui se rapporte à la réalisation d'une étude portant sur les attentes de la femme marocaine en matière de représentation de son image dans les médias audiovisuels. Cette étude a débuté en février 2010 et le rapport final a été présenté le 30 juin 2010.

Les thèmes investigués par l'étude s'articulent autour de trois concepts à savoir les perceptions et vécus relatifs au statut et à l'image de la femme marocaine, les perceptions et attitudes relatives aux représentations de la femme dans les médias audiovisuels marocains ainsi que les attentes et aspirations dans ce domaine.

L'échantillon de l'étude a été constitué en tenant compte des variables socio-économiques telles que le milieu de résidence (urbain et semi-rural), les tranches d'âges (18-25 ans, 26-40 ans et 41-55 ans) et la zone géographique (Casablanca/Rabat, Marrakech et Tanger).

Le critère de la diversité des statuts des enquêtées a été également pris en considération. Ainsi, 1500 femmes ont participé à l'étude dont des femmes de foyer et des femmes exerçant différentes professions.

Les principaux constats dégagés de l'étude sont :

- 62% des femmes enquêtées considèrent l'amélioration de l'accès à l'enseignement comme changement majeur dans le statut de la femme ;
- Existence de deux univers contradictoires dans les programmes audiovisuels qui représentent deux situations extrêmes dans les réalités vécues par la femme marocaine (information et animation d'une part et la publicité et les fictions d'autre part) ;
- La télévision ne joue pas pleinement le rôle d'accompagnateur et initiateur des changements et d'évolution de la société et ce, en raison de l'absence, dans les programmes télévisés, de situations de conciliation entre les différentes fonctions des femmes dans les sphères professionnelle et privée, niant ainsi la capacité de la femme à mener front tous ces rôles.

En fonction de ces constats, plusieurs recommandations ont été émises. Elles sont déclinées en quatre axes à savoir :

- Représenter les femmes conformément à la réalité de la société actuelle et ce, par la mise en exergue des différents profils et statuts professionnels existants ;
- Montrer les réalités sans pour autant généraliser ni caricaturer ;
- Valoriser la femme dans la sphère familiale, en concentrant les efforts sur l'amélioration de l'image de la femme au foyer ;
- Assainir les rapports entre les genres en repensant les relations sur un mode plus apaisé et plus égalitaire.

Avec l'achèvement de cette étude, le Ministère de la Communication a pu concrétiser l'ensemble des projets relatifs au programme pour l'institutionnalisation de l'Egalité entre les Sexes dans le secteur de la communication. La continuité de ces actions est conditionnée par l'implication réelle des institutions partenaires, la capitalisation sur les acquis et l'instauration d'un dialogue étroit entre les différents intervenants.

Bilan 2009 de l'implication du Ministère de la Communication dans le programme Tamkine

Le ministère de la Communication est impliqué dans le programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles (programme Tamkine) à travers le produit 9 qui est fondé sur le fait que les populations sont respectueuses des Droits Humains des Femmes et des Filles grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation et qui prévoit de mettre en place un partenariat stratégiques avec le Ministère de la Communication et la HACA et de renforcer les capacités des médias et des ONG dans les régions ciblées par le programme.

Dans le cadre de ce produit, un atelier de réflexion pour une communication concertée et pérenne en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a été organisé et a impliqué conjointement le Ministère de la Communication et le Ministère du Développement Social, de la famille et de la Solidarité. L'atelier a pour objectif de partager avec les Ministères concernés, les

ONG et les médias les résultats de l'état des lieux effectué par le Ministère de la Communication relatif aux actions de communication en matière de lutte contre les violences faites aux femmes organisés par les différents acteurs nationaux. L'atelier a permis d'établir des constats et de mettre en avant des recommandations en vue d'un partenariat stratégique entre les différents intervenants en matière de communication.

En outre, deux radios locales et un groupe d'ONG ont été appuyés dans le cadre du programme pour mener des actions de sensibilisation aux droits humains des femmes et des filles (DHFF) à travers les médias au profit de population de ces régions. Dans ce cadre, des sessions de formation interactives entre les ONG et les médias en DHFF et en communication média ont été organisées suivies par la production et la diffusion d'émissions, spots et capsules radios dans les régions de Marrakech et Fès.

7.4. Analyse genre du Budget

Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Au titre de l'année 2010, l'enveloppe budgétaire allouée aux dépenses de fonctionnement du Ministère de Communication a atteint 360,9 millions de dirhams dont 60,3 millions de dirhams sont destinés aux dépenses du personnel après 342,42 millions de dirhams en 2009, soit une hausse de 5,4%. Les dépenses de matériel se sont établies à 300,7 millions de dirhams contre 282,5 millions de dirhams en 2009.

Le budget d'investissement s'élève en 2010 à 841,9 millions de dirhams contre 462,4 millions de dirhams en 2009, soit une augmentation de 82,1%. Cette hausse notable provient de l'accroissement de 87,6% de l'enveloppe budgétaire allouée à la Radio Télévision Marocaine qui s'accapare à elle seule 91,3% du total du Budget d'investissement destiné au Ministère de la Communication, soit 768,5 millions de dirhams sous forme de dotation en capital au profit de la Société Nationale de la Radiodiffusion et de Télévision (SNRT). L'administration Générale a quant à elle bénéficié d'un budget d'investissement chiffrée à 41,2 millions de dirhams, en progression de 17,1% par rapport à 2009. L'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), le Centre Cinématographique (CCM) et l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) ont bénéficié des mêmes montants que l'année 2009.

Répartition du Budget d'investissement par établissement sous la tutelle du Ministère de la Communication

<i>En millions de dirhams</i>	2009	2010
Radiodiffusion Télévision Marocaine	405,0	768,5
Maghreb Arabe Presse	8,337	8,337
Centre Cinématographique	6,814	6,814
Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	3,478	3,478

Source : Dépenses du Budget Général, MEF

La ventilation du budget d'investissement par direction montre que le budget d'investissement alloué à la direction des Etudes et du Développement des Médias s'élève en 2010 à 500.000 dirhams destinés à la réalisation des études informatiques. L'enveloppe consacrée à la direction de la communication et des relations publiques s'est établie à 11 millions de dirhams dont 1 million de dirhams consacré aux dépenses afférentes à la cellule audiovisuelles et 10 millions de dirhams destinées au financement de la communication institutionnelle. La direction du Portail National et de la Documentation a bénéficié d'un budget d'investissement chiffré à 2,14 millions de dirhams dont 1,3 million affecté à la rénovation des équipements, 700.000 dirhams aux études et conseils et 136.000 dirhams au financement des dépenses afférentes au centre de documentation.

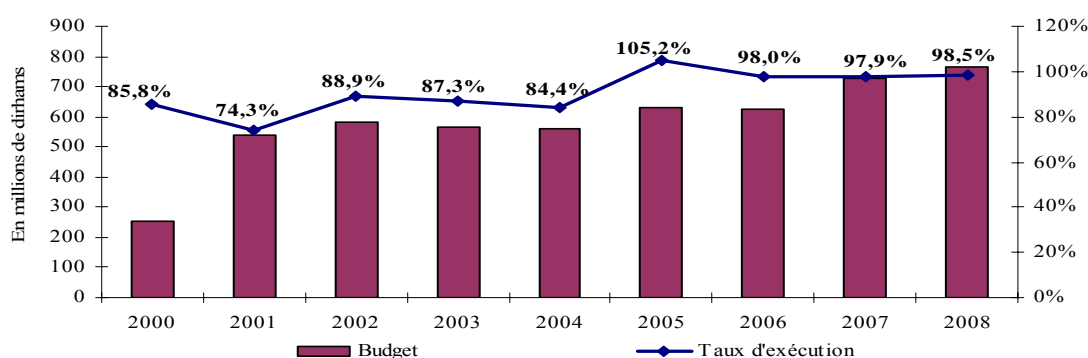
Répartition du Budget d'investissement alloué au Ministère de la Communication par Direction

<i>En millions de dirhams</i>	2009	2010
Administration générale	35,2	41,15
Direction des Etudes et du Développement des Médias	0	0,5
Direction de la Communication et des Relations publiques	1	11
Direction du Portail National et de la Documentation	2,636	2,136

Source : Dépenses du Budget Général, MEF

Analyse des taux d'exécution du budget alloué au Ministère de la Communication

Evolution du budget alloué au Ministère de la Communication et de son taux d'exécution



Source : MEF

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de la Communication en 2008 a été exécutée à hauteur de 98,5% contre 97,9% en 2007, soit une légère hausse de 0,6 point de pourcentage. Cette évolution provient de la baisse de 10 points de pourcentage du taux d'exécution des dépenses du personnel qui est passé à 93,3% en 2008 contre 103,3% en 2007, tandis que le taux d'exécution du budget d'investissement et celui du budget consacré à l'acquisition du matériel ont respectivement augmenté de 1,2 et de 2 points de pourcentage au titre de la même période.

Analyse genre des indicateurs d'objectifs

Le Ministère de la Communication n'a pas encore adhéré à la globalisation des crédits, ce qui signifie que ce ministère ne dispose pas d'indicateurs de performance. Cette partie a pour objectif de proposer quelques indicateurs d'objectifs susceptibles de mesurer la performance des actions entreprises par le Ministère de la Communication dont notamment le PMT.

Indicateurs d'objectif³¹ proposés au niveau du budget d'investissement

Objectif attaché ou mission	Indicateurs d'objectifs proposés	Types d'indicateur	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
- Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la communication (MC) et des institutions partenaires à tenir compte de l'ES dans leurs pratiques et structures	- Nombre de relais par structure partenaire du MC ; - Nombre de formations octroyées aux relais ou aux points focaux ; - Nombre de réunion de coordination organisée par les relais des différentes structures partenaires du MC ;	Indicateur d'activité - Indicateur d'activité - Indicateur d'activité	A spécifier la présence féminine au niveau de chaque unité relais ; - Ne nécessite pas une désagrégation par sexe	
- Amélioration de l'image de la femme dans les médias	- Nombre d'action de sensibilisation réalisée par le relais appartenant aux structures partenaires au profit des décideurs et du personnel de la même structure ; - Nombre de bénéficiaires des formations de sensibilisation sur l'ES ; - Nombre d'étudiant (es) retenus pour bénéficier d'une formation sur le	- Indicateur d'activité - Indicateur d'activité - Indicateur d'activité	- Ne nécessite pas une désagrégation par sexe - A désagréger par sexe - A désagréger par sexe	

³¹ Pour chaque indicateur d'objectifs, une valeur-cible à atteindre à une date donnée devrait être mentionnée et de faire accompagner chaque indicateur d'objectif par une fiche de documentation en mesure d'apporter les informations nécessaires pour la compréhension et l'interprétation de chaque indicateur.

	<p>l'ES ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de journalistes bénéficiaires de la formation sur l'ES -Nombre d'ONG ayant collaboré avec les médias (régionales et locales) pour la conception d'émissions qui traitent la question d'ES -Nombre d'émissions radiophoniques et télévisées qui prennent en considération l'opinion de la femme ; - Fréquence de la transmission des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme par les radios et télévisions nationales ; -Fréquence d'intervention de la HACA sur les dépassements éventuelles des médias par rapport à au respect de l'image de la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> -Indicateur d'activité -Indicateur d'activité - Indicateur de résultat - Indicateur de résultat - Indicateur de résultat 	- A désagréger par sexe	
<p>- Promotion de l'égalité entre les sexes au Ministère de la communication (MC) et dans les institutions médiatiques, et accès des femmes aux sphères de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la part des femmes qui ont bénéficié de formation au MC et au niveau des structures partenaires; - Evolution du nombre de femmes journalistes, - Evolution du nombre de femmes animatrices des programmes à vocation politique et économique -Nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité au MC et dans les établissements sous la tutelle du MC; 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur d'activité - Indicateur d'efficacité - Indicateur d'efficacité -Indicateur de résultat 		
<p>-Lutte contre les violences à l'égard des femmes (Evaluation des actions entreprises dans le cadre du Produit 9 du programme Tamkine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -nombre d'émissions radiophonique et télévisées consacrées à la problématique de la violence à l'égard des femmes et de jeunes filles - Nombre d'émissions radiophonique et télévisées consacrées à la sensibilisation sur les droits de la femme et des filles ; -Nombre d'émissions consacrées aux solutions apportées par le programme Tamkine pour les femmes victimes de la violence ; - nombre des radios régionales qui diffusent des émissions consacrées à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles 	<ul style="list-style-type: none"> -Indicateur d'activité -Indicateur d'activité -Indicateur d'activité 		

II- Accès équitable aux droits sociaux

Cet axe traitera des progrès accomplis en matière d'accès équitable aux droits sociaux en général, à savoir, l'accès aux infrastructures de base (eau potable, électricité, logement et transport), ainsi que l'accès équitable aux services de santé, d'éducation et de formation et de prise en compte des besoins de la jeunesse. Au préalable, sera présenté un premier bilan de l'INDH, exemple le plus concret d'approche intersectorielle participative et intégrée visant le développement humain dans notre pays.

1. Initiative Nationale du Développement Humain

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain lancée par sa Majesté le Roi Mohammed IV le 18 mai 2008, constitue un chantier de règne destiné à intégrer l'Homme au cœur du processus de développement et lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et la marginalisation. Cette initiative donne les directives et arrête une vision intégrée et cohérente pour réaliser un développement humain durable. La particularité de l'INDH est la prise en compte des inégalités entre régions, provinces et communes et le ciblage des interventions sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Afin d'atteindre les finalités poursuivies, l'INDH intègre outre que l'approche participative, l'approche genre qui est de nature à promouvoir la situation de la femme restant la plus défavorisée en terme de pauvreté, chômage et analphabétisme.

1.1 Rappel des fondements de l'INDH

L'INDH vise à instaurer une dynamique nouvelle en faveur du développement humain durable. Elle reflète la volonté du Maroc de s'inscrire dans une perspective de consolidation d'un Etat de droit, démocratique, et transparent, de promotion des droits de la femme et de l'enfant, et la modernisation de l'économie.

Pour cela, L'INDH se situe au cœur d'un triangle stratégique, constitué de trois pôles :

- Le développement humain qui soulève des interrogations nettement plus complexes que la lutte contre la pauvreté.
- La situation sociale des villes qui dépasse largement le problème des bidonvilles pour devenir un enjeu de société primordial.
- La perspective de la mutation, à terme, de la gestion publique qui pose toutes les questions liées aux rapports entre l'Etat, les collectivités territoriales et la société.

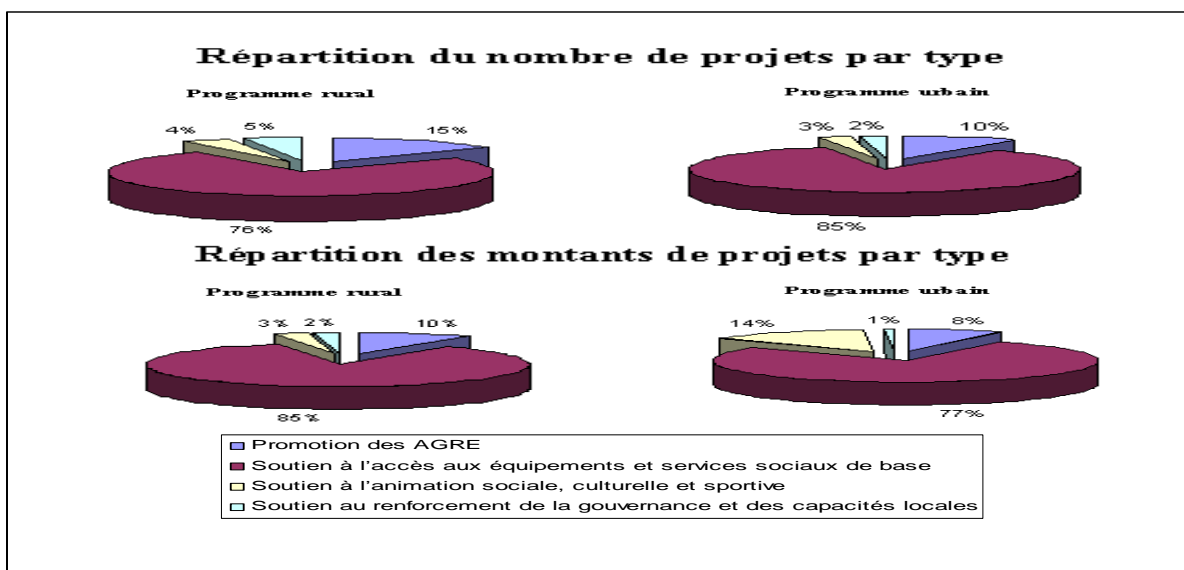
Afin d'assurer plus d'efficacité aux différents programmes de l'INDH, la mise en place d'une démarche déconcentrée basée sur la participation, la planification stratégique, le partenariat, la convergence des actions et la bonne gouvernance est une question primordiale et déterminante.

1.2 Réalisations 2005-2010

Depuis le lancement de l'INDH, près de 5,4 millions de personnes ont bénéficié de 22.034 projets en mobilisant 13 milliards de dirhams dont 7,8 milliards de dirhams proviennent de l'INDH. Durant la période 2005-2010, 31% des projets réalisés concernent le programme rural, 18,3 % le programme urbain et 41 % relatifs au programme transversal.

Concernant le programme urbain qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans les quartiers urbains et périurbains ciblés, le montant des crédits engagés s'élève à 3,9 milliards de dirhams dont 2 milliards de dirhams proviennent de l'INDH, dépassant ainsi l'enveloppe prévisionnelle programmée initialement (3,5 milliards de dirhams). Ces crédits ont permis de réaliser 4.024 projets, soit un montant d'investissement moyen de 959.389,7 de dirhams auquel ont contribué d'autres partenaires.

Quant au programme rural qui est destiné en priorité à réduire le taux de pauvreté dans les communes rurales les plus démunies et à contribuer ainsi à l'amélioration de leur indice de développement humain, il a bénéficié d'une enveloppe de 3,5 milliards de dirhams depuis le lancement de l'INDH. Le bilan des crédits engagés est de 2,6 milliards de dirhams dont 77% est financée par l'INDH. Ces investissements ont permis de réaliser 6.836 projets d'un montant moyen de 374.700 dirhams.



Source : Rapport National d'Evaluation de la mise en œuvre de l'INDH au titre de 2005-2010

Deux autres programmes qui concernent l'ensemble du territoire ont été conçus, à savoir :

Le programme de lutte contre la précarité qui est un programme d'assistance à ciblage thématique qui s'adresse à des populations vivant dans la précarité extrême. Il leur offre la prise en charge dans des centres spécialisés doublée d'une démarche d'accompagnement et d'insertion. Il est placé sous l'autorité des Walis. Depuis son lancement, le montant des crédits engagés dans le cadre de ce programme est de 2,7 milliards de dirhams, soit 96,9% de la dotation initiale programmée pour la période 2005-2010. Ces crédits ont permis de réaliser 2.136 actions, essentiellement en milieu urbain, en faveur de 534.000 bénéficiaires.

Programme de lutte contre la précarité

Rubrique	Nombre de projets	Montant global	Part INDH	Nb de Bénéficiaires
Construction et équipement des centres d'accueil	1 068	1 921 203 795	1 250 451 539	267 000
Enquêtes et études	34	14 361 924	7 672 924	8 500
Formation et renforcement de capacité de gestion	150	74 285 348	60 018 896	37 500
Mise à niveau des centres d'accueil	675	550 496 742	394 098 140	168 750
Subvention aux associations à titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil	209	128 293 715	69 735 990	52 250
Total général	2 136	2 688 641 524	1 781 977 489	534 000

Source : Rapport National d'Evaluation de la mise en œuvre de l'INDH au titre de 2005-2010

Pour ce qui est du programme transversal qui a pour objectif de soutenir et de renforcer la gouvernance locale, l'expertise et l'assistance technique ainsi que toute action à fort impact sur les populations locales, sa dotation initiale ne dépassait pas 500 millions de dirhams, alors que le montant des dépenses engagées s'élève à près de 3,9 milliards de dirhams dont 52,7% financé sur le budget de l'INDH. Les bénéficiaires de ce programme s'élèvent à 1.536.460 individus.

Programme transversal

Rubrique	Nombre de projets	Montant global	Part INDH	Nb de Bénéficiaires
Dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'INDH au niveau local	498	169 876 999	127 097 104	84 660
Soutien aux AMC dans le cadre de la mise en œuvre de la convention conclue avec la FNAM	339	90 760 009	54 240 566	57 630
Soutien aux projets à forts impacts retenus dans le cadre des appels à projets	8 201	3 629 387 467	1 868 785 432	1 394 170
Total	9 038	3 890 024 475	2 050 123 102	1 536 460

Source : Rapport National d'Evaluation de la mise en œuvre de l'INDH au titre de 2005-2010

1.3 Financement et procédures

Le financement de l'INDH a démarré dès 2005 par la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS), doté d'une affectation de ressources conséquentes, soit 10 milliards de dirhams sur 5 ans pour la phase 2006-2010 répartis comme suit :

- 6 milliards de dirhams provenant du budget général de l'Etat ;
- 2 milliards de dirhams provenant des budgets des collectivités locales ;
- 2 milliards de dirhams mobilisés à travers la coopération internationale ;

En 2009, l'INDH a bénéficié de 8,27 millions de dirhams, soit 0,42 % du total des ressources mobilisées au titre des projets d'investissement de l'état pour la même année. En termes de financements extérieurs, l'INDH a profité de financements totalisant 540 millions de dirhams, soit 8,60% du total décaissé, provenant essentiellement de l'UE à hauteur de 238,18 millions de dirhams contre 180,69 millions de dirhams, de la BIRD à hauteur de 177,20 millions de dirhams et du Fonds Saoudien pour un montant de 80 millions de dirhams.

Pour assurer un transfert de richesse conséquent vers les communes par le biais de l'INDH, il est proposé que les ressources réservées à cette Initiative soient indexées sur le PIB. De plus, les départements sectoriels peuvent déléguer une part de leur budget pour être utilisée dans les communes et quartiers cibles en faveur des projets concernant le secteur dans le cadre de l'approche INDH révisée. Ainsi, les projets disposant d'un financement assuré sur une période déterminée, pourront faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

En outre, et dans le cadre de la simplification de la procédure de gestion des crédits de l'INDH, un assouplissement a été proposé en optant pour la territorialisation des crédits au niveau régional au lieu de la concentration de la gestion des crédits de l'INDH auprès de la primature, d'où l'amélioration de l'efficacité du circuit de la dépense.

1.4. INDH : gouvernance et organisation

L'INDH est venue consacrer le dévouement au citoyen marocain, les valeurs et principes de la démocratie, des droits sociaux et économiques de l'homme, de la solidarité, de la justice et le pari sur la jeunesse, la femme et de l'égalitarisme.

L'INDH par son approche et sa stratégie novatrice, confère aux populations et aux autres acteurs du développement un rôle essentiel. Elle met l'accent sur une participation, une mobilisation et une responsabilisation plus importantes des populations bénéficiaires des politiques publiques. Une enquête menée pour mesurer l'adhésion de la population à l'approche participative a révélé un pourcentage de 81,3% des personnes interrogées à joindre leurs efforts à ceux de l'état et participer à la réalisation d'un projet INDH, dont 75,7% sont des femmes.

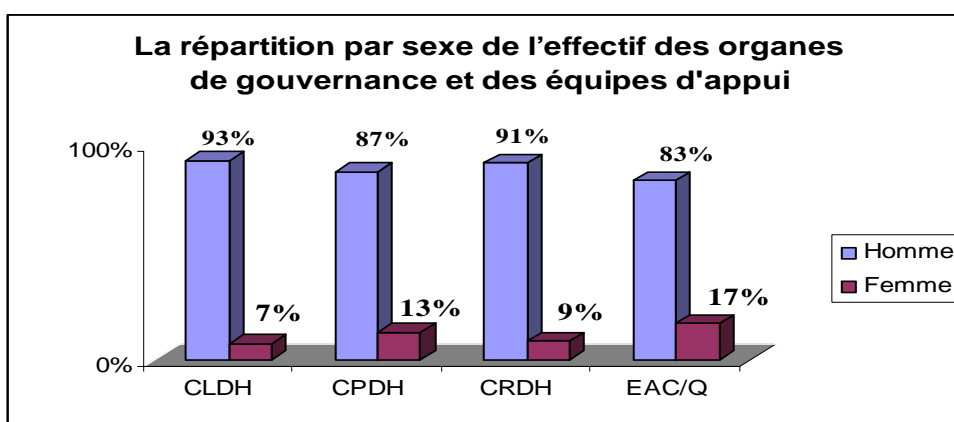
En effet, après le lancement de l'INDH, il a été procédé à la mise en place des Comités de Développement Humain au niveau régional, provincial et communal. Ces instances à composition tripartite (1/3 élus, 1/3 tissu associatif et 1/3 représentants des services extérieurs de l'Etat) veillent sur la sélection des appels à projets et l'élaboration des Initiatives locales de Développement Humain et des Schéma Régionaux de Lutte contre la Précarité sur la base des diagnostics participatifs et des

cartes provinciales de précarité. Les ILDH comportent 3 types de projets : les activités facilitatrices, les projets à fort impact et ceux qui relèvent de la mise en convergence impliquant les autres secteurs.

Ces projets sont proposés aux CLDH qui, à leur tour, les transmettent aux CPDH pour validation sur la base d'une grille de critères d'éligibilité contenue dans les manuels de procédures des programmes INDH.

Ainsi, le mode de gouvernance de l'INDH mis en place constitue un outil permettant de maintenir et de rétablir une cohésion sociale territorial et un processus institutionnel et organisationnel de construction et de mise en compatibilité des différents modes d'action des différents acteurs de développement humain.

Il est à signaler que 11.363 membres sont mobilisés dans les organes de gouvernance et dans les appuis DAS et EAC/EAQ dont 1.168 femmes soit 10,3% du total des membres et 904 jeunes soit 8%. Or, l'inclusion des femmes est essentielle dans le processus de développement humain qui vise à élargir les opportunités offertes à tous les individus et pas seulement à une partie de la société. La représentation des femmes dans les associatifs avoisine 23%, la part des jeunes s'élève à 15,9%.

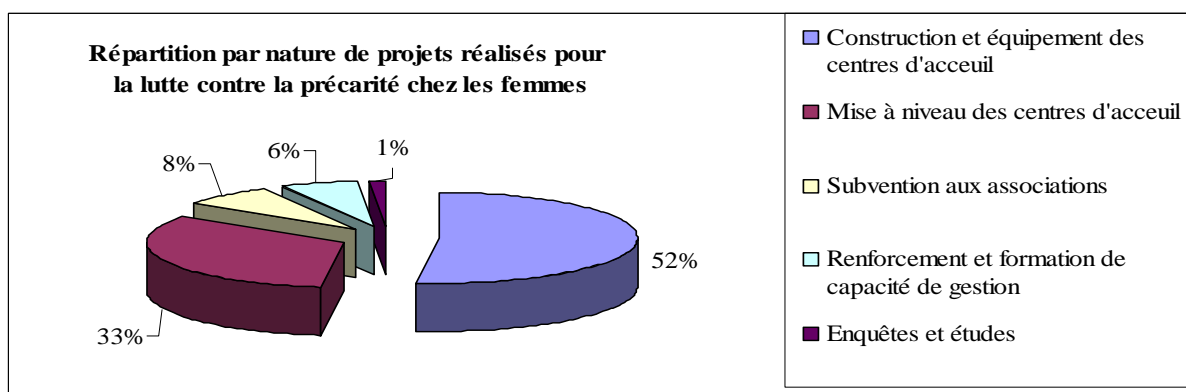


1.5. Incidences genre de l'INDH

A fin 2009, plus de 2 millions de femmes ont bénéficié de 18.000 projets. Les actions relatives aux femmes bénéficiaires sont de plusieurs types, celles qui intéressent les populations de manière générale dans le cadre des diagnostics locaux ou alors des actions spécifiques aux femmes. Ces actions se présentent comme suit :

1.5.1 Lutte contre la précarité des femmes:

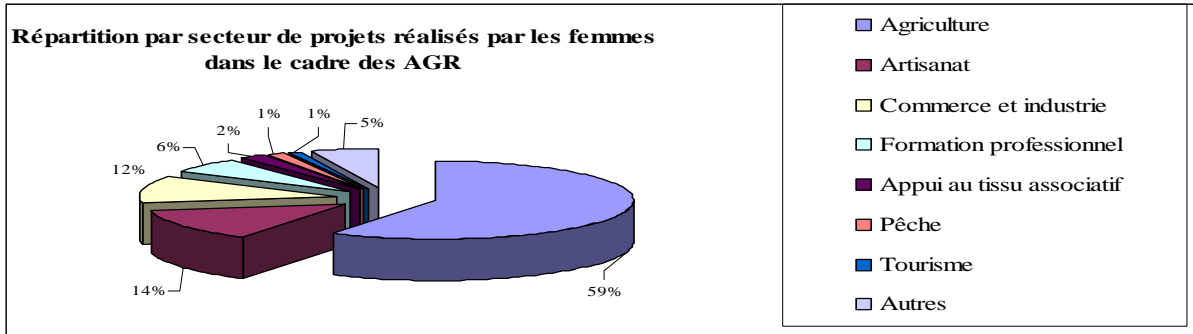
Afin de lutter contre la précarité des femmes, 1815 projets ont été réalisés au profit de 243.000 femmes. Les projets effectués concernent la construction et l'équipement des centres d'accueil (945 projets), la mise à niveau des centres d'accueil (593 projets), la subvention aux associations au titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil (137 projets), le renforcement de formation de capacité de gestion (114 projets) et les études et enquêtes (26).



Source : Coordination Nationale de l'INDH

1.5.2 Projets de développement économique AGR

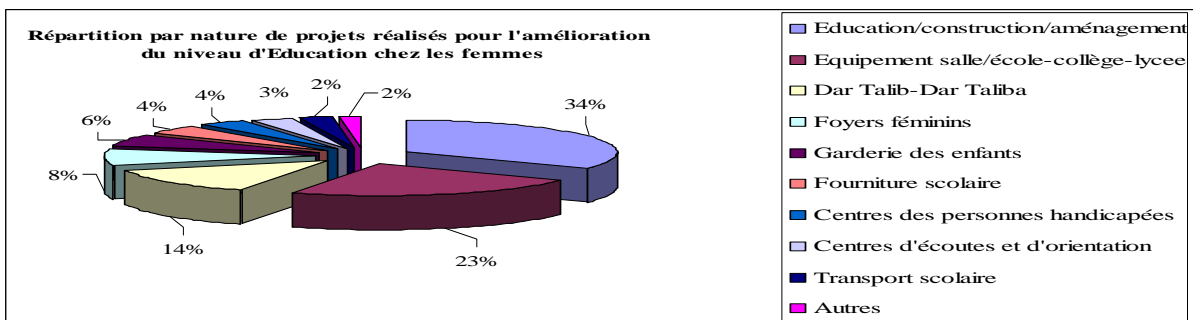
Plus de 2663 projets AGR ont bénéficié à environ de 208 673 femmes surtout en milieu rural et à travers des appels à projet dans le transversal où elles ont contribué à plus de 86 millions de dirhams par leurs propres fonds. Les principaux projets réalisés sont répartis entre le secteur agricole (1559 projets), l'artisanat (363 projets), le commerce et industrie (308 projets), la formation professionnelle (158 projets), l'appui au tissu associatif (59 projets), la pêche et le tourisme (35 projets chacun) et autres types de projets (146).



Source : Coordination Nationale de l'INDH

1.5.3 Projets d'éducation et lutte contre la déperdition scolaire

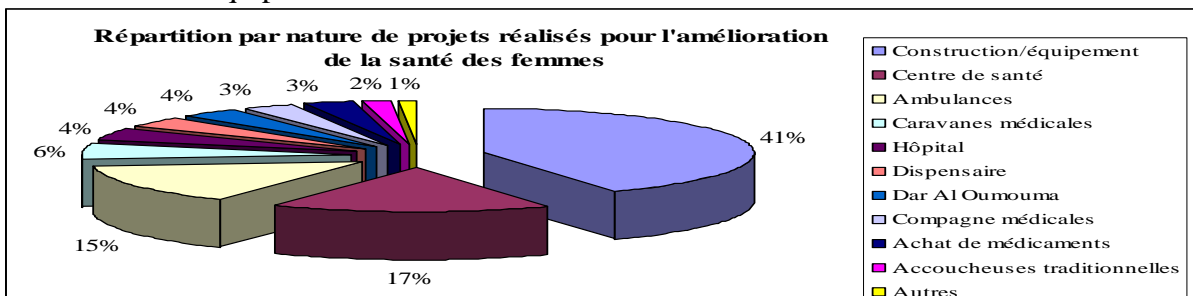
Près de 424 436 femmes et filles ont bénéficié directement et indirectement de 3.867 projets. Près de 533 Dar Talib et Talibaa ont profité de l'appui de l'INDH surtout en milieu rural, où plus de 8 000 filles ont bénéficié de logement, alimentation et cours de soutien à proximité de leurs écoles. En outre, 1302 projets effectués concernent l'éducation, la construction et l'aménagement. De plus 884 projets ont ciblé l'équipement des salles, écoles-collège et lycée, ainsi que la construction de 313 foyers féminins...



Source : Coordination Nationale de l'INDH

1.5.4 Santé et lutte contre la mortalité maternelle

Environ un million de femmes sont bénéficiaires directs et indirects de plus de 1143 projets concernant la santé. Les principales actions ont trait au réaménagement des salles d'accouchement, aux caravanes médicales, à la sensibilisation, à la distribution de médicaments. En outre, 41 Dar Al Oumouma ont été mis en place permettant à plus de 9.600 parturientes éloignées de centres des établissements de santé (maison d'accouchement) de bénéficier d'un accueil et de soins adaptés. D'autres projets ont été mis en place, tels que 20 accoucheuses traditionnelles, 192 centres de santé, 481 constructions et équipements...



Source : Coordination Nationale de l'INDH

2. Département de l'Eau³²

Dans un contexte de réchauffement climatique, la question de la bonne gestion de la ressource en eau est au coeur des préoccupations des pouvoirs publics qui accordent une grande attention à la révision du système de gouvernance du secteur, et ce pour assurer d'une part, une gestion durable de cette denrée qui se fait de plus en plus rare, et d'autre part, assurer un accès généralisé adéquat et équitable notamment pour les populations rurales désenclavées.

Ainsi, parmi les priorités de réformes du secteur figure notamment, la question de l'économie d'eau compte tenu d'une part, des besoins croissants des différents secteurs usagers de l'eau (besoins agricoles, urbains, touristiques et industriels) et d'autre part, le déficit projeté de 5 milliards de m³ à l'horizon 2030 selon le SEEE. Ce déficit pénalise l'ensemble de l'économie et ses répercussions seront importantes sur l'accès de la population, surtout rurale, à une eau salubre de qualité, ce qui pourrait avoir des impacts sur l'état de santé des citoyens ainsi que sur la scolarisation des enfants ruraux réappelés à assurer la corvée de l'eau.

Ainsi, les pouvoirs publics accordent plus d'intérêt à la gestion de la demande comme axe stratégique du développement intégré et durable du secteur de l'eau au Maroc. La préservation de l'environnement a été aussi érigée en priorité nationale à travers la mise en place de conventions de partenariat et de coopération pour la réalisation de projets intégrés dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Les conditions d'accès à l'eau potable sont différentes selon qu'il s'agisse du milieu rural, urbain ou péri-urbain. En effet, c'est en milieu rural que les conditions d'accès sont les plus difficiles en raison de la distance parcourue et le temps consacré pour s'approvisionner en eau, de la dispersion des points d'eau et de la non-potabilité des cours d'eau servant parfois à l'approvisionnement de la population rurale. Ce sont les femmes et les petites filles qui se chargent dans la majorité des cas de la corvée d'eau en milieu rural. En matière d'accès au réseau d'assainissement, les quartiers périphériques des grandes villes, les bidonvilles et le milieu rural demeurent sous-équipés. Pour faire face à ces déficits, les pouvoirs publics déploient des efforts pour améliorer la gouvernance du secteur dans le cadre de la stratégie nationale de l'eau étalée sur la période 2009-2030.

Accès à l'eau potable³³

Le taux de branchement individuel en eau potable, au niveau national, est de 76,5% en 2009 dont 96,2% en milieu urbain et 43,4% en milieu rural³⁴. Quant au taux d'accès à l'eau potable, il est de 100% en milieu urbain (y compris la desserte par bornes fontaines) et de 89% en milieu rural. La population rurale desservie est de 12 millions d'habitants. Le reste de la population (soit 1,6 million d'habitants) continue de s'alimenter à partir de puits traditionnels, de canaux d'irrigation, de cours d'eau généralement non traités, ou vont chercher l'eau à de longues distances³⁵.

En milieu rural, la corvée d'eau est généralement assurée par la femme et les enfants. En plus des activités de nettoyage, de lessive, de vaisselle, de rangement des pièces et des soins apportés aux plus jeunes enfants, la fillette se trouve chargée de l'approvisionnement du ménage en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons³⁶. La difficulté de s'approvisionner en eau potable se pose encore avec plus d'acuité, notamment pour le rural reculé où l'enclavement et la pauvreté monétaire entravent la généralisation de l'eau potable, ce qui rend l'intervention de l'ONEP dans ces zones encore plus difficile et délicate.

³² Les missions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) portent sur les études, l'évaluation, la gestion et la planification du développement des ressources en eau, la mobilisation et le transfert d'eau, le sauvegarde du patrimoine hydraulique, la veille météorologique et la recherche/développement dans les domaines de l'eau et du climat. Outre la Direction Générale de l'Hydraulique, la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau, la Direction des Aménagements Hydrauliques et la Direction de la Météorologie Nationale, le SEEE dispose d'établissements publics territoriaux (ONEP, agences de bassins hydrauliques (ABH) et services de l'eau).

³³ Sauf indications contraires, les données pour cette section proviennent de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM) 2006/2007, HCP.

³⁴ Source : Rapport national 2009 du HCP sur les OMD, Mars 2010.

³⁵ Source : SEEE.

³⁶ Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98.

Par ailleurs, la distance moyenne parcourue par les ménages ruraux non branchés au réseau d'eau potable est de 629 mètres en 2007. A signaler que 21,2% des ménages non branchés ont parcouru plus d'un kilomètre et 78,8% moins d'un kilomètre. Quant au temps mis par ces ménages ruraux non branchés pour s'approvisionner en eau potable, il est en moyen de 11,1 minutes en 2007. De même, 74,6% de ces ménages ont parcouru moins de 15 min, 12,1% ont parcouru entre 15 à 30 min. 8% ont parcouru entre 30 min et une heure et enfin 5,3% de ces ménages ont parcouru plus d'une heure. Pour le milieu périurbain, le problème de l'eau se pose notamment en termes de répartition des tâches et d'équité en matière d'accès. En effet, les femmes et les filles se chargent de collecter l'eau à partir des bornes-fontaines. De même, le recours aux branchements collectifs prive une grande partie de la population des bénéficiaires de la tranche sociale et leur fait subir les coûts de la troisième tranche. Par ailleurs, les ménages démunis habitant dans des quartiers pauvres non desservis par bornes-fontaines, sont contraints à payer l'eau plus chère auprès des vendeurs de détail qui peuvent facturer l'eau à un prix plus élevé que celui fixé par les opérateurs.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est à 100% dont 98% par branchements individuels et le reste de la population, situé dans les quartiers périphériques en zone semi-urbaine, est desservi par bornes-fontaines ou s'approvisionnant à partir de puits collectifs. La distance moyenne parcourue par les ménages citadins, non branchés au réseau, pour s'approvisionner de l'eau potable est de 184 mètres en 2007. 3,9% de ces ménages ont parcouru plus d'un kilomètre et 96,1% moins d'un kilomètre. Quant au temps moyen mis par ces ménages, il est de 3,8 minutes. 94% de ces ménages ont mis moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau et 4,4% de ces ménages n'ont pas dépassé 30 minutes.

Accès à l'assainissement³⁷

L'analyse du sous-secteur de l'assainissement fait ressortir un faible taux de raccordement au réseau, notamment dans les quartiers périphériques des grandes villes et le milieu rural. En effet, le taux actuel d'accès global à l'assainissement en milieu rural est de l'ordre de 36,6%, dont seulement 1,55% sont raccordés au réseau d'assainissement liquide et 35% sont assainis par fosses et puits perdus. Le reste de la population rejette directement dans le milieu naturel sans traitement préalable.

En matière d'assainissement solide, la situation en milieu rural demeure préoccupante. En effet, 95,2% des ménages ruraux se débarrassent des ordures ménagères en les jetant directement dans la nature. Les eaux usées et les déchets ménagers rejoignant ainsi le milieu naturel, constituent un danger tant pour la population que pour l'environnement. En milieu urbain, le taux de collecte des déchets ménagers et assimilés reste faible de l'ordre de 70%.

En ce qui concerne l'épuration des eaux usées, le Maroc disposait en 2005 de 80 stations d'épuration dont moins de la moitié fonctionne correctement. Ainsi, 90% des eaux usées urbaines, dont le volume global atteint 750 millions de m³, sont rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable.

Situation environnementale des écoles rurales

Les statistiques relevées sur la base du recensement scolaire pour l'année 2005-2006 concernant la situation actuelle dans les établissements scolaires en matière d'assainissement (réseau ou fosse septique) et d'approvisionnement en eau potable (réseau, puits, rivière ou autre), montrent qu'il y a une grande insuffisance en la matière. En effet, en milieu rural, sur les 17.499 écoles primaires, 62% manquent d'infrastructures de base (65% ne sont dotées ni d'infrastructure d'assainissement ni d'eau potable, 35% sont soit non approvisionnées en eau potable soit non assainies).

Les impacts de l'absence de ces infrastructures sur l'environnement sont multiples et concernent, entre autres, la pollution constatée au sein et autour des écoles, ainsi qu'au niveau des zones adjacentes. L'UNICEF a affirmé en 2003 qu'à travers le monde, le manque d'accès à l'eau salubre provoque de graves maladies d'origine hydrique qui tuent chaque année 1,6 million de jeunes enfants.

³⁷ Stratégie nationale de l'eau (2009-2030) : Mise à niveau environnementale au Maroc, SEEE, janvier 2010.

Gouvernance du secteur de l'eau

Le fonctionnement du système de gouvernance du secteur de l'eau au Maroc souffre de plusieurs insuffisances, dues en particulier, à la multiplicité des intervenants opérant dans le secteur et corollairement, à l'absence d'une politique unifiée, intégrée de l'eau permettant de retracer les priorités sectorielles pour une meilleure optimisation des allocations budgétaires.

Toutefois, à partir des années 1990, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur la gestion de la demande qui s'articule autour de la réforme du cadre institutionnel et législatif et la priorisation des sous-secteurs qui accusent des retards dans leur développement tels que l'approvisionnement en eau potable rurale, l'assainissement et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'économie d'eau. De même, la promulgation de la loi sur l'eau (10/95) a permis d'instaurer les bases de la gestion décentralisée, participative et rationnelle de la ressource hydrique.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie nationale de l'eau (2009-2030) a pour orientations stratégiques, d'une part, la consolidation des acquis tout en faisant face aux contraintes et défis du secteur, et, d'autre part l'accompagnement des grands chantiers engagés au Maroc (Plan Maroc Vert, Plan Azur...) pour une croissance économique intégrée et durable. D'autres orientations concernent également le changement des comportements des utilisateurs et gestionnaires des ressources en eau, ainsi que le recours à de nouvelles méthodes non conventionnelles (dessalement d'eau de mer, déminéralisation des eaux saumâtres, réutilisation des eaux usées épurées).

Ainsi, la stratégie de l'eau va permettre de faire face aussi bien aux déficits projetés en eau qu'aux effets du changement climatique, et ce grâce à la gestion de la demande et de l'offre et la modernisation du système de gouvernance. D'un investissement additionnel de 82 milliards de dirhams sur la période 2009-2030, cette stratégie aura des impacts qui seront ressentis principalement au niveau de l'économie d'eau, d'accès à l'eau potable et de réduction de la pollution. Quant à la mise en œuvre de cette stratégie, elle repose sur un phasage des actions à court, moyen et long terme, ainsi que la mise en place des conventions spécifiques territorialisées pour le secteur de l'eau et de l'environnement.

Les objectifs de la stratégie visent l'accélération de la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale avec l'atteinte d'un taux d'accès de 91% à fin 2010 et 93% à l'horizon 2012. Quant à l'assainissement liquide, cette stratégie vise à atteindre un taux d'accès à l'assainissement de 90% en 2030 aussi bien en milieu urbain qu'en rural. De même, cette stratégie vise à rabattre la pollution de 60% en 2015, 80% en 2020 et 90% à l'horizon 2030. Pour ce qui est de la gestion des déchets ménagers et assimilés, un taux de collecte de 90% est à atteindre en 2020 et 100% à l'horizon 2030. En outre, des cibles sont fixées pour l'épuration des eaux usées : il est prévu de traiter et de réutiliser ou valoriser 100% des eaux usées collectées à l'horizon 2030.

SNEE : La politique publique menée par le gouvernement en matière d'eau répond aux recommandations de la stratégie nationale pour la promotion de l'équité et l'égalité. Par rapport à l'accès équitable et égal aux infrastructures de base, la stratégie vise la réorientation des programmes d'infrastructures de base pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des deux sexes. Ainsi, pour atteindre un tel objectif, cette stratégie recommande les axes suivants :

- La prise en compte systématique des besoins et des intérêts des deux sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets de désenclavement rural et d'aménagement urbain et périurbain ;
- La réalisation systématique d'études sur l'impact potentiel et les incidences socio-économiques des futurs projets sur les femmes et sur les hommes, sur les filles et les garçons afin de prévenir les effets inégaux sur les deux sexes avant la réalisation des projets;
- L'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leur impact, en veillant à ce que les données reflètent les préoccupations des femmes et des hommes en rapport avec leurs activités (crédit, formation, marché, points d'eau, etc.) et avec leur situation sociale (information sur leurs droits, leur santé, etc.).

Afin de libérer la fillette rurale de la corvée de collecte de l'eau, la stratégie vise un accès équitable et égal à l'éducation, et ce en intégrant la dimension genre dans les politiques de l'enseignement, avec un effort particulier en faveur du développement de la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural, de l'alphabétisation de la population féminine et la promotion de la formation professionnelle des filles.

Objectifs du millénaire pour le développement : Les priorités publiques en matière de réduction du déficit social concernent, en particulier, la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale et au service de l'assainissement. Pour ce faire, des cibles ont été fixées. L'objectif escompté en 1995 était la généralisation de l'accès à l'eau potable à 80% de la population rurale à l'horizon 2010. Cet objectif a été révisé à la hausse en fixant le taux d'accès à 91% à fin 2010. Quant à l'assainissement liquide, cette stratégie vise de même à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 80% en 2020 et 90% à l'horizon 2030, ainsi que de rabattre la pollution de 60% en 2015, 80% en 2020 et 90% à l'horizon 2030. Pour ce qui est de la gestion des déchets ménagers et assimilés, un taux de collecte de 90% est à atteindre en 2020 et 100% à l'horizon 2030. La réalisation des décharges contrôlées va concerner tous les centres urbains (100%) et afin de développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », un taux de recyclage de 20% est fixé pour l'horizon 2015. De même, des cibles sont fixées pour l'épuration des eaux usées : il est prévu de traiter et de réutiliser ou valoriser 100% des eaux usées collectées à l'horizon 2030.

En effet, les engagements du Maroc dans le cadre de l'OMD 7 (assurer un environnement durable) et la cible 23 qui vise à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement, ont été dépassés en terme d'accès à l'eau potable. En effet, la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable enregistre un taux de réalisation annuel moyen particulièrement élevé (16%) et atteint 89% en 2009 contre 14% seulement en 1994. Cet objectif devrait être réalisé avant 2015. Par contre pour l'assainissement, il y a un gap à rattraper.

CEDAW : les orientations et les priorités fixées par le département de l'eau en matière de développement du secteur de l'eau, constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de cette convention, notamment les dispositions du Paragraphe (h) de l'Article 14. Vu le rôle important que les femmes rurales jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, cet article préconise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier pour pouvoir bénéficier des conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

La stratégie nationale de développement du secteur de l'eau vise à assurer aussi bien la continuité des réformes déjà engagées qu'à répondre aux priorités du secteur notamment en termes de rareté hydrique et de gestion durable de cette ressource. Cette stratégie s'articule ainsi autour de programmes d'actions complémentaires et interdépendants pour une vision claire des réformes à mener à court, moyen et long termes.

• **Amélioration du cadre de gouvernance :** Les pouvoirs publics poursuivent les réformes réglementaires et institutionnelles, et ce en tâchant de parachever le dispositif réglementaire nécessaire à la mise en application de l'ensemble des dispositions de la loi 10/95 sur l'eau, ainsi qu'en procédant à la relecture de cette loi et de ses textes d'application, afin d'intégrer les aspects non couverts par la loi, notamment les rejets d'eaux usées en mer, le dessalement de l'eau de mer et l'économie de l'eau. Les efforts sont également poursuivis dans le sens de la modernisation des systèmes d'information et le renforcement des moyens et des compétences. Par ailleurs, le Plan National de l'Eau qui est actuellement finalisé, sera soumis, pour approbation, à la prochaine session du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

- **Renforcement de la gestion et développement de l'offre :** Notre pays dispose actuellement de plus de 128 grands barrages en plus d'une vingtaine de barrages (dont 12 grands) qui sont en cours de construction pour cette année. Ceci a permis de développer davantage les sous-secteurs de l'irrigation, de l'eau potable, de l'assainissement et le domaine de l'hydro-électricité (10% de la production nationale), ainsi que de palier le risque des inondations. Pour développer davantage l'offre en eau, la stratégie de l'eau vise la réalisation d'une cinquantaine de grands barrages d'ici à 2030, la poursuite du programme de petits et moyens barrages, le transfert du nord vers le sud du pays des ressources en eau, le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées épurées et le captage des eaux de pluie. Dans le milieu rural où le taux d'accès est actuellement de 89%, la généralisation de l'accès à l'eau potable sera poursuivie à travers la mise à niveau des systèmes collectifs existants pour pérenniser leur fonctionnement et la réalisation de systèmes individuels pour la population enclavée et dispersée via le Programme d'Alimentation Groupée en Eau potable Rurale : PAGER.
- **Renforcement de la demande et valorisation de l'eau :** Les réformes de la gestion de la demande se poursuivent à travers la reconversion à l'irrigation localisée, l'amélioration des rendements des réseaux, la révision du système tarifaire et la sensibilisation à l'économie d'eau. En effet, dans le cadre de la réalisation du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI)³⁸ qui s'inscrit dans le cadre du Plan Maroc vert, les pouvoirs publics accordent des subventions pour l'acquisition d'équipements économiseurs en eau. Ces subventions peuvent s'élever jusqu'à 80% en ce qui concerne les projets d'irrigation qui économisent l'eau pour tous les agriculteurs et 100% pour les petits agriculteurs qui disposent de terres cultivées, dont la superficie ne dépasse pas 5 hectares auxquels s'ajoutent les agriculteurs organisés dans le cadre de projets d'agrégation.

Par ailleurs, et en vue de valoriser les volumes régularisés non encore exploités dans le domaine de l'irrigation faute d'équipements hydro-agricoles qui leur sont associés, le programme de résorption du décalage entre les barrages réalisés et les équipements hydro-agricoles des superficies correspondantes (108.440 ha) se poursuit, ainsi que celui de la réforme institutionnelle de la grande irrigation dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé.

- **Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques :** Plusieurs actions sont menées dans le but d'atténuer les effets des changements climatiques sur la population, à travers : la poursuite du Plan National de protection contre les inondations et l'intégration de ce risque dans les plans d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme et le plan d'aménagement des bassins versants. De même, des mécanismes financiers, tels que les assurances et fonds de catastrophes naturelles, vont être développés, et ce pour lutter contre les effets de la sécheresse.
- **Préservation et protection des ressources en eau :** Dans le but de préserver et protéger les ressources en eau, plusieurs programmes de protection de la qualité de ces ressources et de lutte contre la pollution se poursuivent tels que l'accélération du rythme de mise en œuvre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées (PNALEE), du programme national d'assainissement rural (PNAR)³⁹, du programme national de prévention et de lutte contre la pollution industrielle, ainsi que la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNGDM). A ces programmes s'ajoutent des actions relatives à la sauvegarde et la reconstitution des nappes, ainsi que la protection des bassins versants, des oasis et des zones humides. Quant à l'action relative à la mise à niveau environnementale des écoles rurales, des mosquées et des écoles coraniques, elle consiste en la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau potable au niveau de 15.000 écoles rurales, ainsi que la mise en place des installations sanitaires au niveau de près de 18.000 écoles avec le renforcement de l'éducation environnementale, et ce à travers la

³⁸ Lancé en 2008, le PNEEI vise la reconversion à l'irrigation localisée de 550.000 ha, soit 50% des superficies irriguées au terme des dix prochaines années.

³⁹ Les objectifs du PNAR portent d'une part, sur la mise à niveau des ouvrages existants en milieu rural, et d'autre part, sur la mise en place des systèmes d'assainissement, adaptés au contexte local, au niveau des localités relevant des communes des centres ruraux et des douars. Ce programme concerne tous les ménages disposant de branchements individuels.

création de clubs de l'environnement et l'organisation de sessions de formation au profit du corps enseignant. Ce programme dont la convention cadre a été signée entre les départements de l'Education Nationale et de l'Environnement, s'étalera sur une période de 10 ans (2006-2015) et sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ONEP et le Ministère de l'Intérieur pour le volet eau potable-assainissement.

La mise à niveau environnementale des mosquées et écoles coraniques consiste à doter 8.200 mosquées et 90 écoles coraniques en infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, et y intégrer l'éducation environnementale.

2.4. Analyse genre du budget du Département de l'Eau

2.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

L'enveloppe budgétaire allouée au Département de l'Eau au titre de l'année 2010 s'élève globalement à 2,9 milliards de dirhams dont 88,7% pour l'investissement et 11,3% pour le fonctionnement. La part du budget alloué à ce Département représente 60,3% du budget global du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département de l'Eau représentent respectivement 62,1% et 49,3% du budget global d'investissement et de fonctionnement alloué au MEMEE.

Budget d'investissement dédié à l'eau potable rurale

Le budget du Département de l'Eau est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour la question de l'eau. Par programme, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural représente près de 21% du budget d'investissement de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE) pour l'année 2010, ce qui démontre l'importance accordée par le SEEE quant à la question de la généralisation de l'eau potable en milieu rural. En outre, l'approvisionnement en eau potable et assainissement des écoles rurales, des écoles de l'enseignement traditionnel et des mosquées représente 10% du budget d'investissement de la DRPE.

Au cours de la période 2004-2006, le montant total des dépenses réalisées pour l'alimentation en eau potable du monde rural à travers le PAGER, s'est élevé à 2,2 milliards de dirhams dont 438 millions ont été financés par des contributions du budget de l'Etat et le reste mobilisé par l'ONEP.

Budget d'investissement dédié à l'assainissement et à la réutilisation des eaux usées

Le coût global du PNALEE a été estimé à 43 milliards de DH pour équiper initialement 260 villes. Actuellement, la liste a été étendue à 330 villes. Depuis le lancement de ce programme en 2006, des efforts financiers ont été consentis par l'Etat.

En effet, 150 millions de DH a été dédié au programme en 2006, une enveloppe de 200 millions en 2007, 250 millions en 2008, 400 millions en 2009 et il prévu de reconduire le montant de 400 millions de DH au titre de l'année 2010, et ce en plus de la contribution des collectivités locales à ce programme.

Il est à signaler que plus de 60% du budget global d'investissement du programme sera destiné à la réalisation des infrastructures liées notamment à l'extension et la réhabilitation du réseau et à la réalisation des stations d'épuration. Outre le renouvellement et l'acquisition du matériel d'exploitation, une part de plus de 10% sera consacrée aux projets de l'INDH⁴⁰. D'un coût global de 4,8 milliards de DH, la première tranche de ce programme a été identifiée pour la période 2006-2008, concernant 130 villes et centres et ciblant une population de 6,7 millions d'habitants.

Quant au programme national d'assainissement liquide en milieu rural, son coût global d'investissement est de l'ordre de 1,50 milliard de dirhams. Le plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés, qui a pour objectifs la collecte et le nettoyage des déchets ménagers dans les agglomérations, a un coût estimé à 37 milliards de DH, ventilé sur 15 ans (2008-2022).

⁴⁰ L'INDH prévoit notamment l'élargissement de l'accès à l'assainissement dans 250 quartiers urbains pauvres et 360 communes rurales démunies.

La contribution de l'Etat à ce programme est passée de 200 millions de DH en 2008 à 300 millions en 2010.

Budget d'investissement dédié à la mise à niveau environnementale des écoles et des mosquées en milieu rural

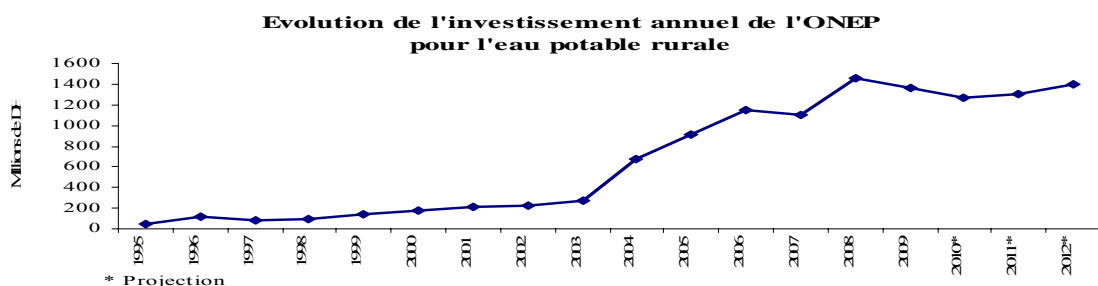
Le coût global du programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales est de 6 milliards de DH sur la période 2009-2015, dont 3,5 milliards pour l'approvisionnement en eau potable et 2,5 milliards de DH destinés aux infrastructures sanitaires, à la mise en place des clôtures vertes et à l'éducation environnementale. Quant au programme de mise à niveau environnementale des mosquées et écoles coraniques, son budget d'investissement pour l'année 2009 a été de 80 millions de DH et le financement a été assuré aussi bien par le département de l'Environnement et le département de l'Eau que par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, et ce respectivement à hauteur de 37%, 29% et 34%.

Budget d'investissement de l'ONEP

L'ONEP demeure le premier producteur d'eau potable avec 793 millions de m³ pour l'année 2007 (soit 83% de la production nationale en eau potable) couvrant les besoins de 96% de la population urbaine. Elle est aussi le premier distributeur avec 1,2 million de clients répartis sur plus de 500 communes. Le programme d'investissement de l'ONEP en eau potable urbain est de 5,8 milliards de DH pour la période 2008-2010 dont 1,7 milliard pour l'année 2010.

La généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural est une priorité pour l'ONEP. En effet, ce dernier se chargeant de la réalisation du PAGER a adopté une stratégie visant à optimiser son intervention et garantir la pérennité des installations. Cette stratégie est bâtie sur des piliers ayant pour base une bonne planification des projets, des solutions techniques et de gestions appropriées et une vision intégrée urbain-rural dans la conception des projets. Le programme d'action pour l'année 2010 portera sur la poursuite des travaux d'alimentation en eau potable des populations rurales en vue d'accélérer la généralisation de l'accès à cette eau. Ce taux sera porté à 91% à fin 2010.

L'investissement annuel de l'ONEP en matière de généralisation de l'accès à l'eau potable, a connu une évolution à la hausse durant la période 1995-2009 avec un investissement global de l'ordre de 8 milliards de dirhams. Le programme d'investissement projeté pour la période 2010-2012 serait de près de 4 milliards de dirhams et ce, en vue d'atteindre 93% comme taux d'accès en milieu rural à l'horizon 2012.



Source : ONEP

Par ailleurs, l'ONEP a fait de l'assainissement liquide un axe primordial dans ses nouvelles orientations stratégiques. En effet, l'ONEP assure le service de l'assainissement dans plus de 41 communes totalisant plus de 1,7 million d'habitants. Le programme d'investissement de l'ONEP dans le secteur de l'assainissement est de près de 3 milliards de dirhams pour la période 2008-2010 dont l'investissement pour l'année 2010 est de plus de un milliard de DH.

2.4.2. Impacts des programmes

Impacts du PAGER

A l'instar des autres programmes sociaux, le PAGER constitue un axe majeur dans la politique d'éradication de la pauvreté et l'élargissement de l'accès aux services socio-économiques de base. L'objectif arrêté de ce programme concernait 31.000 localités rurales regroupant une population de 11 millions d'habitants pour un montant d'investissement estimé à 10 milliards de dirhams.

La démarche qui a été suivie au début de la réalisation du programme consiste en la définition des priorités entre les partenaires intervenant dans sa réalisation qui ont pris comme critère de choix la difficulté d'accès à l'eau potable des populations, la distance parcourue et la sensibilité des ressources en eau à la sécheresse et/ou à la pollution. Cette démarche a été renforcée par l'adoption de l'approche participative en vue d'assurer la pérennisation des projets réalisés. L'intérêt de cette approche est l'implication de la population depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation et sa gestion.

Les réalisations du PAGER ont permis d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 14% en 1994 à 61% en 2004 et à 89% à fin 2009. Les travaux entrepris ont porté sur le creusement de puits et de forages d'exploitation et de reconnaissance, l'aménagement de points d'eau, l'aménagement de sources ainsi que la construction d'ouvrages de stockage et de distribution d'eau et la desserte des populations à partir des adductions régionales.

Par ailleurs, ce taux d'accès moyen national masque des inégalités du niveau des services selon les régions et les provinces et la situation diffère d'une province à l'autre au sein de la même région. En effet, les taux d'accès atteignent ou dépassent 90% (cas des provinces de Béni-Mellal, Larache, Tiznit, Berkane, El Kelaa des Sraghna, Fès, Benslimane, etc.) dans 46 provinces et ils se situent entre 54% et 89% dans 30 provinces (cas des provinces de Safi, Azilal, Khenifra, Figuig, Taroudant, Chefchaouen, Taza, Essaouira, etc.).

La population rurale ayant bénéficié de l'accès à l'eau potable est passée de 3,4 millions d'habitants en 1995 à 8,4 millions en 2004 et enfin, à 12 millions d'habitants en 2009 selon le SEEE.

Outre l'évolution rapide du taux d'accès à l'eau potable rurale et l'implication de la population dans tout le processus du projet, le PAGER a permis⁴¹ la création d'emplois (500.000 journées de travail annuellement) et la réduction des corvées d'eau de 50% à 90%, la diminution de l'incidence des maladies hydriques (diminution des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans de 24% entre 1994 et 2000), ainsi que l'amélioration de la scolarisation des filles rurales (leur taux de scolarisation primaire est passé de 30% en 1997/1998 à 90,4% en 2007/2008).

Impacts du PNALEE

Le PNALEE a été élaboré pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'assainissement (OMD 7 et cible 23) qui constitue aussi un service de base indispensable à la réduction de la mortalité infantile et à la lutte contre la maladie et ce, tout en jouant un rôle prépondérant dans la réalisation de l'éducation primaire universelle.

Outre sa contribution à l'avancée remarquable en termes d'équipements d'assainissement et d'épuration des eaux usées, ce programme devrait contribuer à la promotion des activités économiques liées au secteur de l'assainissement (ingénierie, topographie, génie-civil, équipements électriques...), à la réduction des risques sanitaires notamment pour les populations vivant à proximité des points de rejet, à la création de 10.000 emplois et au développement environnemental (après la réalisation du programme, la pollution sera réduite de 100% pour les villes côtières et de 60% pour les centres situés à l'intérieur du pays) et touristique (en particulier la composante balnéaire).

2.4.3. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Département de l'Eau

Le Département de l'Eau qui a adhéré à la globalisation des crédits depuis 2005, a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement, qui sont chiffrés et spécifiques pour chaque direction. Ces indicateurs sont développés et classés par Direction, missions et par principaux axes d'intervention. Ce Département a élaboré 127 indicateurs d'objectifs dont la majorité sont des indicateurs de moyens (exemple : nombre de barrages concernés par la maintenance...) et de production (exemple : taux de réalisation des études hydrogéologiques, géophysiques et de diaggraphie...) et certains sont des indicateurs d'impact. La régionalisation de ces indicateurs concerne notamment les axes de construction de nouveaux barrages (y compris études et travaux de génie civil, les équipements hydromécaniques et électromécaniques et l'expropriation) et l'aménagement des cours d'eau et la protection contre les inondations.

⁴¹ Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

Il est à signaler que pour l'année 2010, certains indicateurs d'objectifs ont été enlevés de la liste des indicateurs figurant pour l'année 2008 dont on peut citer l'indicateur relatif au taux de desserte des populations rurales en eau potable qui est un indicateur national d'impact de grande envergure. D'où, la nécessité de le maintenir au sein de la liste tout en l'améliorant.

Par ailleurs, et afin de refléter l'intégralité des actions et programmes sous-sectoriels réalisés par le département de l'eau, il s'avère utile d'améliorer certains indicateurs et d'en créer d'autres. Par rapport à la sensibilité au genre, il est à constater que la quasi-totalité des indicateurs élaborés par ce département n'intègre pas la dimension genre. Ainsi, il est proposé d'intégrer des indicateurs d'impact en relation avec la dimension genre : « taux de desserte des populations rurales en eau potable : désagrégation des bénéficiaires par région, par province, par localité et par mode d'accès (BI, BF), ce qui va permettre d'identifier les disparités régionales et locales en matière d'accès à l'eau potable », « taux de conversion de la population rurale des bornes fontaines aux branchements individuels » et « taux de conversion de la population urbaine et péri-urbaine des branchements collectifs aux branchements individuels ».

Il est à signaler également qu'il existe des indicateurs de production qui gagneraient à être associés à des indicateurs d'impacts et de résultats. Citons à ce titre l'indicateur suivant : « taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de prévention de la pollution » auquel il faudrait associer les indicateurs de résultats suivants : « taux d'amélioration de la santé de la population rurale » ou bien « taux de diminution des maladies hydriques ». De même, il faudrait associer l'indicateur « état d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation » à un indicateur de résultat « taux de mobilisation des ressources souterraines pour l'approvisionnement des secteurs de l'eau potable, de l'industrie et de l'agriculture ».

De nouveaux indicateurs pertinents gagneraient à être intégrés dans la liste des indicateurs du département de l'eau. Citons à titre indicatif, le ratio national qui retrace la disponibilité annuelle des ressources en eau par habitant : « ressources mobilisées en m³/hab/an ». Cet indicateur devrait être également régionalisé et ce, pour déceler les régions qui seraient exposées à une situation de stress hydrique.

Typologie de certains indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de l'Eau

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Type d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Les volumes à désenvaser	désenvasement des retenues des barrages	Indicateur de moyen	Désagréger cet indicateur par région pour déduire le taux d'envasement au niveau national. Associer à cet indicateur un autre mesurant la capacité d'eau générée grâce à ce désenvasement.
Taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de la prévention de la pollution	Exploitation et protection de l'environnement	Indicateur de production	Associer d'autres indicateurs pour mesurer les résultats (diminution des maladies hydriques pour les enfants ruraux, réduction des dépenses de santé...).
Etat d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation dans les provinces du Sud	Extension et aménagement du patrimoine hydraulique	Indicateur de production	Quantifier la pression sur les ressources souterraines dans cette région souffrant de la pénurie d'eau et ce, à travers l'identification du taux de mobilisation des eaux souterraines pour subvenir aux différents secteurs usagers.
Part de la contribution de l'Etat dans les ressources des agences de bassins	Contribution au profit des agences de bassin hydraulique	Indicateur de production	Indicateur à régionaliser pour chaque agence de bassin hydraulique.
Formation du personnel en techniques hydrauliques- Bénéficiaires-	Amélioration des connaissances et du savoir technique du personnel	Indicateur de moyen	Désagrégation des bénéficiaires par sexe et par CSP (cadre supérieur, moyen, agent technique...).

3. Département de l'Energie

L'énergie est un facteur indispensable pour le développement économique, industriel et social de tout pays. Sur le plan social, l'énergie joue un rôle essentiel dans la prestation des services nécessaires à la satisfaction des besoins humains fondamentaux tels que l'accès à une eau propre, à la santé et à un logement, et dans l'élévation du niveau de vie.

Pour ce fait, et dans le souci d'assurer le développement durable, il est nécessaire de satisfaire trois éléments à savoir, la disponibilité en tout temps et en tout lieu de l'énergie, l'accessibilité généralisée à l'énergie à des prix abordables et l'accessibilité à des formes d'énergie modernes.

Cependant, la question de l'énergie est généralement abordée en rapport avec les projets d'infrastructures de grande échelle, de la productivité et des applications intersectorielles. Dans ce sens, conscient du rôle important de l'énergie dans le développement social et la lutte contre la pauvreté, le Maroc a lancé, à l'instar de plusieurs pays, des réflexions sur l'intégration de la dimension sociale et notamment de l'approche genre dans les politiques énergétiques.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

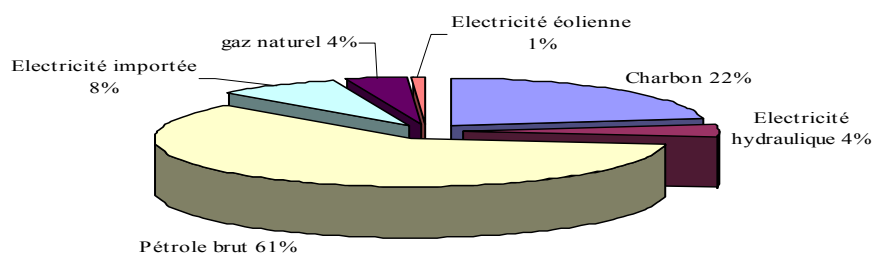
En dépit des efforts déployés et des avancées réalisées dans le secteur énergétique national, le Maroc demeure confronté à une problématique énergétique lourde en relation avec sa dépendance énergétique vis à vis de l'extérieur et ses ressources énergétiques réduites conjuguées à une demande globale en énergie de plus en plus accrue évoluant à 5,3% par an durant la période 2003- 2009.

L'impact de ces contraintes s'est traduit par un faible accès de la population marocaine aux énergies commerciales. En effet, malgré une évolution positive de 0,36 tep/habitant/an en 2002 à 0,52 tep/habitant/an en 2009, la consommation nationale reste en dessous de la moyenne africaine qui est de 0,67 tep. Par ailleurs, l'ampleur de la pauvreté énergétique se fait plus ressentir dans le milieu rural soumis pendant longtemps à l'isolement énergétique.

3.1.1. Structure de la consommation énergétique nationale

La consommation énergétique nationale se caractérise par la prépondérance des produits pétroliers malgré le recul de leur part dans la consommation énergétique de 83% en 1980 à près de 60,7% en 2009. Ce repli est le résultat de la politique de diversification du mix énergétique mise en œuvre depuis le début des années 80, après le second choc pétrolier, par la reconversion vers le charbon. Aujourd'hui totalement approvisionné de l'extérieur après l'épuisement de la mine de Jerrada, le charbon représente 22,4 % de la consommation énergétique nationale contre 17 % en 1986 et seulement 8% en 1980.

Structure de la consommation énergétique nationale en 2009



Source : Département de l'Energie

Par ailleurs et malgré les efforts consentis en matière d'électrification et de fourniture d'énergie notamment au monde rural, le ratio de consommation par habitant ne dépasse pas 0,5 tep en 2009 contre une moyenne mondiale de 1,83 tep et une moyenne de 4,56 tep dans les pays de l'OCDE. En comparaison avec les pays voisins, ce ratio est de l'ordre de 0,89 en Tunisie, 1,08 en Algérie, 2,90 en Libye, 0,87 en Egypte, 1,39 en Turquie et 3,04 en Espagne⁴².

3.1.2. Structure de la consommation énergétique par milieu de résidence

L'analyse de la consommation énergétique par milieu de résidence révèle que le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux

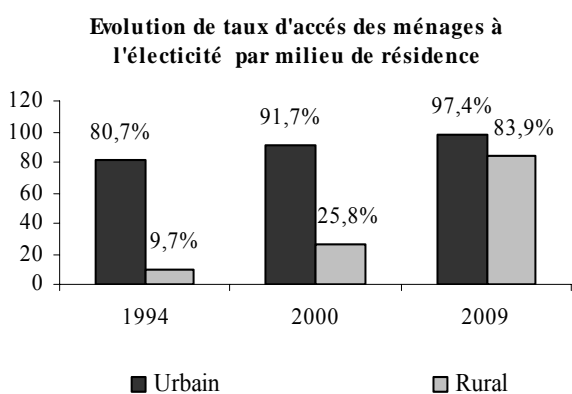
⁴² Source : « Key World, Energy statistics 2010 », International Energy Agency.

urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement au milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'un autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

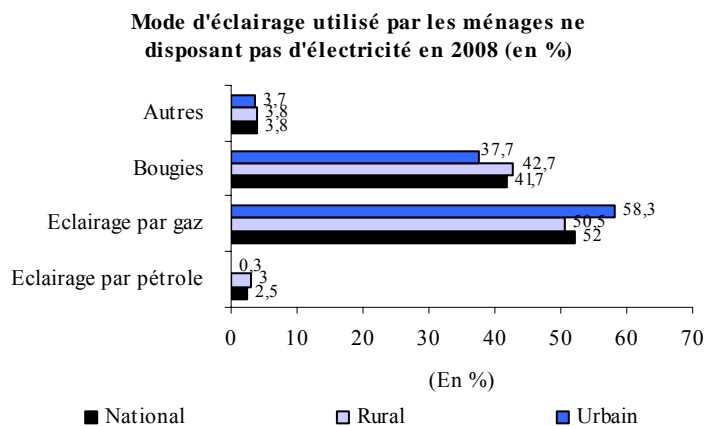
En matière de produits utilisés, la quasi-totalité des ménages au Maroc (99%), en zones urbaines et rurales utilisent le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Ce dernier est surtout utilisé pour la cuisson et l'éclairage dans les zones rurales sans électricité. Le bois, utilisé pour la cuisson et le chauffage en hiver, continue d'être une source importante d'énergie pour les ménages ruraux. La quantité de bois utilisée varie selon les zones géographiques entre 40 kg par jour par ménage dans les monts de l'Atlas à 8 kg par ménage dans les provinces de l'Ouest du pays⁴³.

Le diesel et l'essence sont principalement consommés par les ménages urbains les plus riches. En effet, 13% des marocains seulement consomment le diesel ou l'essence⁴⁴ qui sont des produits presque exclusivement utilisés pour les véhicules. D'un autre côté, le kérosène est essentiellement utilisé par les ménages ruraux principalement pour l'éclairage. Alors que la consommation urbaine de kérosène est négligeable.

Sur le plan social, le lancement du programme d'Electrification Rural Global (PERG) en 1997, a permis d'améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural et de réduire par conséquent l'écart entre le milieu rural et urbain en la matière. En 2009, le PERG a permis l'électrification de 1241 villages par réseaux électrique et 10 villages électrifiés par kits photovoltaïques, portant ainsi le taux d'accès des ménages à l'électricité à 97,4% en milieu urbain et à 83,9% en milieu rural⁴⁵. L'électricité est presque exclusivement utilisée pour l'éclairage. Cependant, en absence d'électricité, la première source d'éclairage utilisée en milieu rural par les ménages est le gaz avec 50,5% suivie des bougies à hauteur de 42,7%⁴⁶. L'utilisation des autres formes d'éclairage est négligeable. Il est à signaler que l'utilisation des formes d'éclairages autre que l'électricité ne diffère pas selon le milieu de résidence.



Source : HCP, rapport sur les OMD, 2009



Source : HCP, les indicateurs sociaux du Maroc en 2008

Concernant les dépenses des ménages, il ressort que le poids des dépenses d'énergie pèse plus lourdement sur les ménages ruraux qu'urbains. En termes absolus, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux en énergie avec une moyenne annuelle de 939 dirhams par personne en 2007 pour les urbains contre 705 dirhams par personne⁴⁷. Mais comme les ménages urbains ont des revenus bien supérieurs à ceux des ménages ruraux, la part relative des dépenses d'énergie chez les ménages urbains est inférieure à celle des ménages ruraux.

⁴³ "Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Énergie" Banque Mondiale, 30 novembre 2006.

⁴⁴ D'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM, 2001).

⁴⁵ Source : Rapport sur les OMD, 2009, HCP.

⁴⁶ Les indicateurs sociaux du Maroc en 2008, HCP

⁴⁷ Enquête sur les dépenses des ménages 2007, HCP.

3.1.3. Analyse genre de la situation énergétique nationale

En dépit des efforts déployés, le milieu rural demeure confronté à un accès limité aux formes modernes de l'énergie lié principalement à la pauvreté de la population incapable de payer les redevances des services énergétiques mêmes ceux subventionnés tels que l'électricité, les combustibles liquides ou gazeux. L'absence de ces sources réduit sérieusement les opportunités de revenu et la qualité de la vie. Les principaux impacts de la pauvreté énergétique sur la population rurale sont :

- Le faible taux de scolarisation : d'un côté, la corvée de la collecte de bois de feu constitue une charge de travail pour les enfants principalement les filles qui sont par conséquent privés de la scolarisation. D'un autre côté, le manque d'électricité dans les foyers empêche ces enfants de poursuivre correctement leurs études et d'améliorer leur niveau intellectuel.
- La pollution de l'air à l'intérieur des maisons par les émanations de monoxyde de carbone en relation avec l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles. En effet, en milieu rural seuls 42,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz et 51,2% ont un four à gaz⁴⁸.
- La fréquence des problèmes de santé liés au manque d'hygiène en relation avec l'absence des appareils de réfrigération. Seuls 34,5% des ménages ruraux ont un réfrigérateur contre 82,6% dans le milieu urbain⁴⁹. Il est à signaler que le nombre des ménages possédant un réfrigérateur dans le milieu rural a augmenté depuis 2001 durant laquelle il n'a pas dépassé 10,6%.
- La perte de l'efficacité énergétique et de temps en relation avec le nombre réduit des ménages possédant une cocotte minute, un lave linge et d'autres appareils électroménagers de nature à soulager le travail domestique.
- Le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux, de chaîne de froid pour les vaccins et d'éclairage la nuit.
- L'isolement et l'enclavement de la population en relation avec l'insuffisance de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (télévision, internet, ...).
- La dégradation du patrimoine forestier.
- L'absence de l'éclairage public dans les douars réduit les activités génératrices de revenus nocturnes et augmente l'insécurité.

Impacts genre de la pauvreté énergétique sur la femme et la fille rurale

L'accès insuffisant des populations aux services énergétiques handicape lourdement les femmes qui sont les premières à ressentir les contraintes de l'absence d'une énergie moderne dans le cadre de leurs activités. Les femmes ne parviennent pas, dans un contexte de manque d'énergie et des services appropriés à se libérer de la lourdeur de tâches quotidiennes qui les occupent toute la journée sans possibilité de pouvoir initier des activités productives⁵⁰. L'absence de temps, lié à la satisfaction de ces activités lourdes et non rémunérées, occulte toute possibilité de satisfaire des besoins stratégiques encore plus pressants.

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. En effet, les systèmes traditionnels d'énergie rurale sont caractérisés par l'utilisation de la biomasse sous forme de bois, de résidus de plantes, de fumier pour le chauffage et la cuisson, de la force humaine ou animale pour l'énergie motrice.

Toutefois, en milieu rural, les tâches quotidiennes sont exécutées par la seule énergie physique des femmes et des jeunes filles. Ces travaux leur laissent peu de temps et d'énergie à consacrer à des activités génératrices de revenus. Cette absence d'opportunités réduit la capacité à générer les revenus et à investir dans les services énergétiques.

⁴⁸ Enquête sur les dépenses des ménages 2007

⁴⁹ Enquête sur les dépenses des ménages 2007

⁵⁰ Sécou SARR. Rôle des Energies renouvelables sur le développement d'activités productives en milieu rural Ouest Africain : le cas du Sénégal. ENDA T. M. 2004.

Cette situation affecte sensiblement le bien être et le développement socio-économique des femmes. En effet, l'absence de l'énergie domestique moderne dans la vie des femmes a un impact négatif palpable à travers notamment les aspects suivants:

- La collecte de bois de feu contribue à la non-scolarisation des filles dans le milieu rural.
- La lourdeur des tâches ménagères associée au travail d'approvisionnement en combustible, en termes d'effort ainsi que de temps, empêche les femmes de développer des activités génératrices de revenus (broderie, tapisserie, ...).
- La charge de travail des femmes et des filles dans les foyers qui n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes affaiblit leur santé et détériore leur qualité de vie particulièrement en situation de grossesse. En effet, la pénibilité des tâches d'approvisionnement en bois de feu que les femmes continuent à assurer, dans la majorité des cas, malgré leurs grossesses multiplie les risques des fausses couches ainsi que des mortalités post-natales et maternelles.
- Les problèmes de santé dus à une mauvaise ventilation des combustibles de la biomasse brûlés dans des fourneaux primitifs touchent plus fréquemment les femmes et les jeunes filles qui sont en contact quotidien avec cet environnement pollué.

Tenant compte des éléments précédents et dans le but d'optimiser le processus de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les OMD, l'énergie reste un facteur essentiel à mettre à la disposition des populations du monde rural en particulier.

3.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre

Dans le but d'accompagner le développement socio- économique et répondre à la demande nationale croissante en énergie, le département de l'Energie a lancé en 2009 une nouvelle stratégie énergétique qui s'articule autour de 5 grands axes à savoir : assurer la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie à des coûts compétitifs, réduire la dépendance du pays en mobilisant les ressources nationales à travers l'intensification de la recherche pétrolière et la mise en valeur des schistes bitumineux, développer les énergies renouvelable, promouvoir l'efficacité énergétique dans les différents secteurs et développer l'intégration dans le marché énergétique régional au moyen d'une coopération et d'échanges renforcés avec les autres pays du Maghreb et l'UE.

Cette nouvelle politique énergétique répond à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement qui vise notamment à permettre un accès équitable et égal aux infrastructures de base à travers la réorientation des programmes d'infrastructures de base pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des deux sexes.

D'un autre côté, la généralisation de l'accès à l'énergie moderne dans tout le pays permettrait de contribuer à l'atteinte de la plupart des OMD à travers les services tels que l'éclairage, l'utilisation des machines et appareillage divers qu'ils fournissent et qui permettent de substituer la force mécanique à la force manuelle dans divers travaux et prolonge, par conséquent, le temps de travail rémunéré (agricole et artisanal). De ce fait, l'énergie est un vecteur important pour l'atteinte des OMD suivants :

- OMD1 par la production agricole en accroissant la disponibilité et en modernisant les outils de production.
- OMD 3 par l'allègement des travaux ménagers et le gain du temps.
- OMD 4, 5 et 6 à travers la généralisation de l'électricité (traitement et pompage de l'eau, conservation des aliments, réfrigération...) et l'amélioration des conditions de travail dans les centres de santé.
- OMD7 par une meilleure utilisation des ressources fossiles ainsi que des ressources énergétiques renouvelables (prévention du changement climatique et de la déforestation).

En outre, l'accès aux différentes formes des énergies modernes permettrait de participer à la réalisation des objectifs fixés par la convention de la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 14 qui stipule que « les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs

familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention des zones rurales ». Cet article précise que la femme doit bénéficier de conditions de vie convenables notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour atteindre les objectifs structurels fixés par la stratégie énergétique, les pouvoirs publics ont entrepris une politique volontariste pour diversifier le mix énergétique national. Plusieurs programmes prévus s'articulent autour de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le développement du gaz naturel, la modernisation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie, la promotion de la prospection pétrolière, la relance du nucléaire....

Toutefois, seuls les projets qui tiennent compte directement ou indirectement de la dimension genre seront analysés au niveau cette partie afin d'évaluer leurs intérêts et leurs impacts sur les populations principalement les femmes rurales.

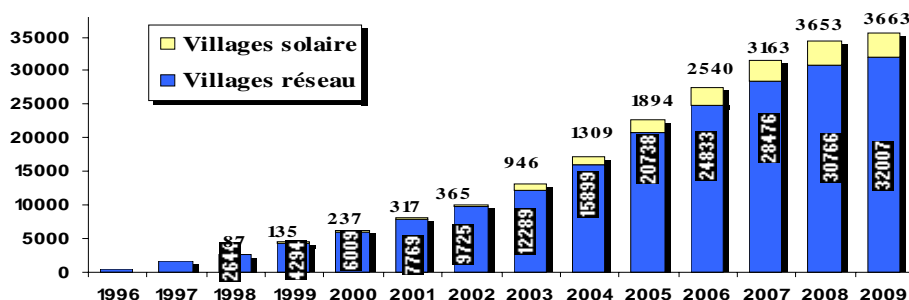
Compte tenu que les femmes rurales constituent le groupe le plus vulnérable au déficit énergétique, le Département a mis en place une nouvelle vision Biomasse-Energie. Cette dernière porte sur l'amélioration de l'utilisation du charbon de bois, du bois combustible, de la valorisation des résidus forestiers, agricoles et d'élevage. Cette vision a été concrétisée à travers plusieurs programmes notamment le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

3.3.1. Programme d'Electrification Rural Global (PERG)

Dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique à l'horizon 2007. Au cours de l'année 2009, le PERG s'est traduit par l'électrification de plus de 91.476 nouveaux foyers de 1251 villages et par l'accès à l'électricité pour plus de 12 millions de citoyens en milieu rural portant à 83,9% la population rurale ayant accès à l'électricité. Cet objectif a été réalisé à hauteur de 89,73% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 10,27% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques.

L'accélération de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996 conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Graphique 3: Evolution de la réalisation du PERG en terme de villages



Source : ONE

3.3.2. Le programme "Bois- Energie"

Le projet "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise, d'une part, à améliorer les conditions de vie des femmes rurales en diminuant le temps de collecte du bois et en sécurisant les équipements de cuisson à travers l'utilisation de l'énergie moderne, à rationaliser la consommation du bois énergie dans le milieu rural et à améliorer le circuit de commercialisation du gaz en installant des micro- entreprise à proximité des douars pour assurer les services énergétiques de proximité. D'autre part, ce programme a pour but également de promouvoir les techniques et outils visant une meilleure efficacité énergétique dans les hammams et les fours de

cuisson communs en milieu urbain. Ce projet permettrait de réduire le déficit national en bois- énergie estimé à 3,1 millions de tonnes par an et la perte de 31.000 ha/an de couvert végétal, dont 75% engendré par les prélèvements de bois de feu.

3.3.3. Le programme "maison d'énergie"

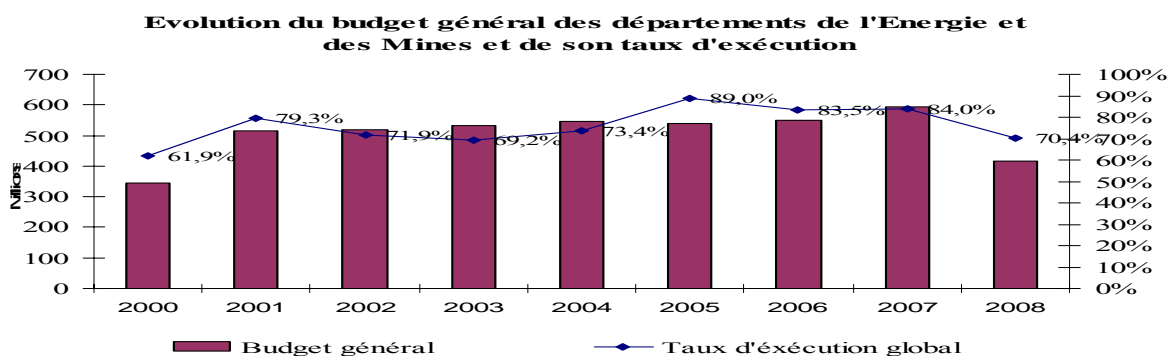
Le projet "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz. Il s'agit de micro-entreprises installées à proximité des douars et qui assurent des services énergétiques de proximité (vente de batteries, de bouteilles de gaz,...). Le projet assure également des emplois pour les jeunes ruraux et participe à la création de centres d'activités. En 2008, près de 80 nouvelles « Maisons Energie » ont été créées dans les différentes régions du Royaume, portant ainsi, leur nombre à 280.

3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie

3.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget global alloué aux départements de l'Energie et des Mines au titre de 2010 s'est élevé à environ 710 millions de dirhams dont 60% est destiné pour l'investissement. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 290 millions de dirhams répartis à hauteur de 40,5% pour les dépenses de personnel. Il est à signaler que les budgets alloués au fonctionnement des deux départements sont confondus.

L'analyse du taux d'exécution de départements d'Energie et des Mines montre une baisse de 13,6 points de pourcentage entre 2007 et 2008 passant de 84% à 70,4%. Cette baisse est expliquée par le recul de taux d'exécution du budget d'investissement qui a baissé de 6 points en passant de 73% en 2007 à 67% en 2008 tandis que le budget de fonctionnement s'est stabilisé à environ 99% depuis 2000.



Source : MEF

Concernant le programme d'électrification rurale (PERG) doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, son financement est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi répercuter sur le client qu'une part réduite de la charge d'installation. Ce qui constitue une subvention au tarif électrique dans le monde rural destinée à favoriser son électrification accélérée.

Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 DH par foyer bénéficiaire, à régler au comptant ou à hauteur de 500 DH par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires participent à hauteur de 2.500 DH à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 DH par mois pendant 7 ans.

L'ONE participe par le reliquat, soit 55% du montant global de l'investissement. Le coût global du programme "Bois- Energie" s'est élevé à près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.⁵¹

⁵¹ Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement,

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs du Département d'Energie

Le Département de l'Energie a adhéré à la globalisation des crédits en 2006. Dans ce cadre, 22 indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement ont été élaborés et présentés dans la Loi de Finances 2010. Ces indicateurs constituent un outil pour mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par chaque direction et pour chaque dépense d'investissement.

L'analyse des indicateurs d'objectifs du Département de l'Energie a montré que ce département ne possède pas des indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement mais seulement des indicateurs pour le budget d'investissements et qui sont de nombre de 9. Ces derniers sont soit des indicateurs de moyens ou des indicateurs de produits. Aucun de ces indicateurs ne fait référence aux résultats. Par ailleurs, ces indicateurs ne tiennent pas compte de la dimension genre.

En effet, les différents indicateurs s'intéressent soit au fonctionnement du Département (construction des sièges de directions régionales, connexion des cadres au réseau Internet, études réalisées ...), soit à la politique énergétique à grande échelle (politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers, mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique ...) ou encore à l'efficacité énergétique en intégrant des indicateurs sur le développement des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ...).

Par ailleurs, l'étude sur la consommation énergétique élaborée par la Direction de l'Observation et de la Programmation devrait tenir compte de la dimension genre du fait que les besoins en énergie ainsi qu'en sources énergétiques sont différents selon le genre. En outre, l'impact de la consommation énergétique sur la population est différent selon le genre.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de l'Energie et des Mines (budget d'investissement)

Indicateurs d'objectifs élaborés par le département	Objectifs attachés à l'indicateur ou mission du département	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
1. Etudes et enquête générale : Politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers	Etude sur la sécurité d'approvisionnement	Indicateur de moyens	
2. Etudes et enquête générale : Nombre de contrôles à réaliser au niveau de l'ensemble des dépôts de stockage des hydrocarbures dans le Royaume	Etude sur les moyens de stockage des produits pétroliers	Indicateur de produits	
3. Etude sur la consommation énergétique	Etude sur la consommation énergétique	Indicateur de produits	Introduire la dimension genre
4. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique	Elaboration d'un cadre réglementaire	Indicateur de moyens	
5. Augmentation du seuil des auto-producteurs d'électricité	Développement du marché électrique	Indicateur de produits	
6. Contribution et cotisation au Conseil Mondial de l'Energie		Indicateurs de moyens	
7. Contribution au projet de développement des ressources humaines et appui aux technologies nucléaires avec l'AIEA	Développement de l'énergie nucléaire	Indicateurs de moyens	Introduire la dimension genre dans l'étude
8. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		Indicateurs de produits	
9. Refonte du CDER		Indicateur de moyens	

4. Département de l'habitat

Les pouvoirs publics ont oeuvré à lutter contre le phénomène de l'habitat insalubre à travers la mise en oeuvre de plusieurs programmes. Ces efforts sont louables et méritent d'être poursuivis étant donné que près de 984.000 ménages souffrent encore de désagréments liés à l'insalubrité du logement. Force est de constater que la femme et la fille subissent davantage les conséquences néfastes de la dégradation de la qualité de logement comme démontré ci-dessous.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'effectif du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace s'élève à 1.947 personnes dont 690 femmes, soit un part de 35%. Assuré en grande partie par les hommes, le taux d'encadrement est de 57%. En effet, les femmes cadres du Ministère ne représentent que 34%. 73 femmes occupent des postes de responsabilité, dont une Inspectrice générale, trois Directrices Centrales, cinq Inspectrices Régionales, cinq Directrices d'Agences Urbaines et deux Directrices dans le Groupe Al Omrane.

4.1.1. Aperçu sur le secteur de l'habitat

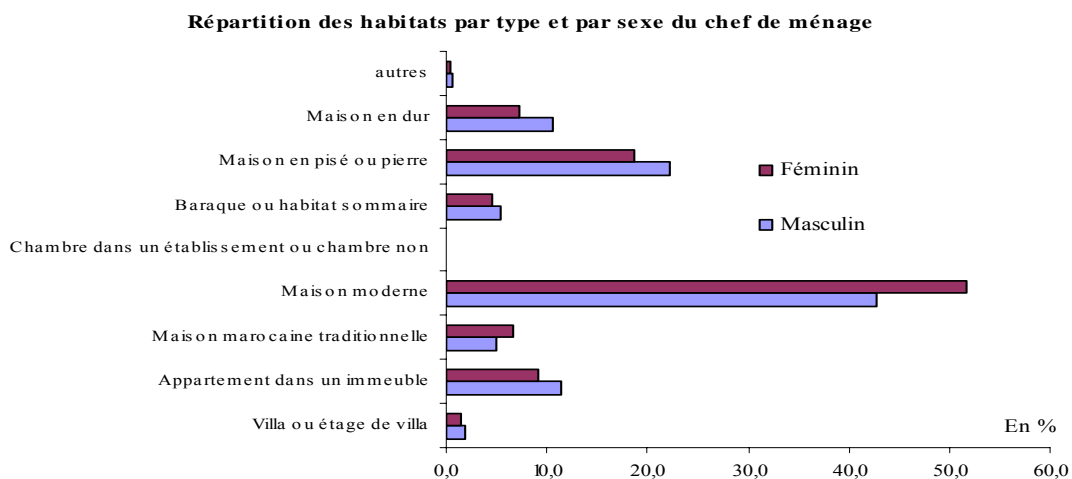
Le secteur de l'immobilier demeure caractérisé par une forte demande en logements, alimentée par une demande aditionnelle estimée annuellement à 125.000 ménages et par le besoin de résorption du déficit cumulé toujours important, et ce malgré les efforts considérables déployés jusqu'à présent.

Le déficit global en logement a, certes, enregistré une diminution considérable suite aux efforts déployés dans la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion du logement à faible coût durant les cinq dernières années. Ce déficit est passé de 1,24 million à près de 984.000 unités entre 2002 et 2008. Cette situation s'explique notamment par une baisse du déficit en logements de 700.000 à 609.000 logements et un repli du déficit en équipements de 540.000 à 375.000 unités durant la même période. Toutefois, l'habitat insalubre, un des aspects les plus manifestes du déficit social et de la pauvreté urbaine, concerne encore près de 984.000 ménages, contraints de vivre dans des situations en deçà des normes de sécurité et de salubrité et souvent dans des conditions incompatibles avec le minimum nécessaire à une vie décente mettant en péril la sécurité et la santé publiques.

4.1.2. Analyse des caractéristiques des logements occupés selon la dimension genre

Type de logement

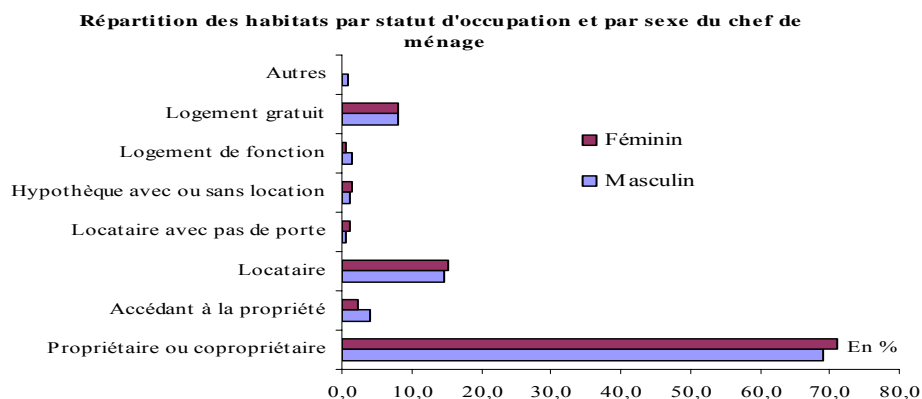
Selon les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages du HCP en 2007, la répartition des logements occupés par type et selon le genre du chef de ménage montre que plus de la moitié des femmes habitent des maisons marocaines modernes contre 42% pour les hommes. De même, 18,7% des femmes enquêtées logent dans des maisons en pisé ou pierre contre 22,2% pour les hommes. Concernant l'habitat insalubre, près de 4,5% des femmes et 5,3% des hommes abritent des baraques ou des habitats sommaires.



Source : HCP, 2007

Statut d'occupation

Les femmes propriétaires de leurs logements représentent 71% des enquêtées contre 69% pour les hommes. De même, 15,3% des femmes et 14,7% des hommes sont locataires. 1,4% des hommes bénéficient de logements de fonction, contre 0,6% de femmes.



Source : HCP, 2007

Caractéristiques internes du logement

14,2% des hommes chef de ménages occupent des logements de cinq pièces contre 9,7% pour les femmes. Concernant les logements composés d'une pièce, 11,2% des femmes et 8,6% des hommes y habitent. Par ailleurs, 41% des femmes et 39,7% des hommes possèdent des lavabos dans leurs maisons. De même, 88,2% des hommes et 87,6% des femmes ont des cuisines.

4.1.3. Analyse genre des populations cibles

Partant des différents rôles sociaux de genre que les hommes et les femmes sont appelés à remplir, l'insalubrité est vécue, de façon différenciée par les hommes, les femmes, les filles et les garçons. La place de la femme est considérée comme étant au foyer, les hommes se chargeant des déplacements et du travail hors du domicile

Ne faisant pas partie des zones d'aménagement prévues par les autorités, les bidonvilles ne disposent pas des infrastructures de base (routes, égouts...), et n'ont qu'un accès très limité à des services essentiels comme l'adduction d'eau, les installations sanitaires et le ramassage des ordures, le transport public, les écoles, les dispensaires ou les mosquées.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement. D'après l'enquête Budget temps, les femmes et les filles passent la majorité de leurs temps (en moyenne 6 heures par jour) dans des activités non visibles comme la corvée d'eau, les tâches ménagères, les soins, l'évacuation d'eau en absence d'un système d'assainissement... Les caractéristiques de l'environnement de l'habitat insalubre à savoir l'éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, difficulté d'accès lors des pluies... aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.

De même, les conditions d'hygiène dégradées pèsent sur la santé des nourrissons, des enfants et des personnes âgées, favorisant ainsi la propagation des épidémies. Les contraintes d'accès dans les bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (cas d'incendies ou catastrophes diverses) en général.

L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux sociaux notamment la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. En effet, l'habitat est un indicateur fortement corrélé au niveau économique et social qui reflète les conditions de vie des femmes victimes de violences. 40% des femmes violentées physiquement et sexuellement sont issues d'un milieu défavorisé selon les statistiques du Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences de 2006.

Par ailleurs, l'habitat insalubre nuit, considérablement, aux personnes à mobilité réduite comme le cas de la femme enceinte nécessitant une évacuation urgente pour accouchement.

Par ailleurs et au-delà de ces désagréments de l'insalubrité supportée beaucoup plus par les femmes, il se trouve que celles-ci continuent à être lésées même après avoir bénéficié des opérations de recasement ou de relogement. En dépit de leur investissement notable dans le financement d'une maison de famille (et ultérieurement aussi dans l'acquisition des meubles et le paiement des réparations), il est rare que le nom des femmes figure sur les titres de propriété. La majorité des femmes accepte, telle une fatalité, le fait que ce soit le nom du mari qui figure exclusivement sur les titres de propriété. Même si des changements récents au niveau du Code Marocain de la Famille stipulent que le mari et sa femme ont chacun droit au logement familial, en pratique, ceci est encore difficile à mettre en œuvre.

De plus et dans plusieurs zones rurales, les femmes sont privées de leurs droits dans les terres de j mouâ. En effet, nombreuses tribus marocaines accordent toujours un droit coutumier ancestral en faveur des hommes et qui consiste à faire profiter uniquement les chefs de famille hommes dans la collectivité ethnique des terres j mouâ alors qu'aucune mention ne va dans le sens d'un privilège masculin quelconque dans le texte qui régit la gestion des terres collectives (article 14 du dahir du 27/4/1919). Placées sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, à la Direction des Affaires Rurales, certaines de ces terres collectives ont été cédées à des investisseurs.

Les femmes chefs de famille ont été exclues de l'indemnisation alors que des garçons de 16 ans en ont bénéficié. Suite à plusieurs manifestations soutenues par la société civile demandant de réparer cette injustice, le Ministère de l'Intérieur vient de reconnaître aux Femmes Soulaliyates le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, des prochaines opérations de cessions des terres collectives.

4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre

Le secteur de l'habitat a connu, depuis 2003, la mise en place d'une stratégie volontariste afin de contrecarrer le phénomène de prolifération de l'habitat anarchique et de résorber le déficit important cumulé en logement et ce, à travers notamment une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en logement.

Du côté de l'offre, l'effort des pouvoirs publics a porté sur l'encouragement des opérateurs privés à s'orienter vers le créneau du logement social à travers notamment des exonérations fiscales, la mobilisation du foncier public, le recentrage du rôle des Opérateurs Publics de l'Habitat vers l'aménagement, la mise en place du guichet unique, l'accélération de l'approbation des documents d'urbanisme et la préparation du projet de code de l'urbanisme.

En outre, l'augmentation des ressources financières allouées au secteur à travers le doublement de la taxe sur le ciment⁵² a permis l'accélération des programmes de résorption de l'habitat insalubre et la viabilisation des terrains publics destinés à la production de l'habitat social. Veillant à soutenir la production de l'habitat social, une nouvelle convention a été signée au début de l'année 2010 portant sur la mobilisation de 3.853 Ha du foncier public destiné à la réalisation de 200.000 unités.

Consolidant davantage les déterminants de l'offre et outre la poursuite de la mise en œuvre du programme de logements sociaux à 140.000 DH⁽⁵³⁾, un nouveau dispositif a été adopté par la Loi des Finances 2010 et qui s'étale sur la période 2010-2020. Il s'agit des différentes mesures visant à relancer le logement social, dont le prix a été fixé à un plafond de 250.000 dirhams hors TVA et dont la superficie varie entre 50 et 100 m². Ce nouveau dispositif permet à l'acquéreur du bien immobilier de bénéficier d'une aide de l'Etat, dont le montant correspond à la valeur de la TVA et accorde aux promoteurs une exonération de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales.

⁽⁵²⁾ 0,10 DH/kg.

⁽⁵³⁾ Mis en œuvre à partir de 2008, ce programme consiste à produire des logements sociaux à 140.000 DH ciblant la population qui dispose d'un revenu moyen n'excédant pas 1,5 SMIG. Ce nouveau produit-logement bénéficie d'une exonération totale de tous impôts et taxes. La mise en œuvre de ce programme fera l'objet de conventions de partenariat signées entre l'Etat et les promoteurs privés ou publics en vertu desquelles ces derniers s'engageront à produire au moins 500 unités dans le milieu urbain et un minimum de 100 logements dans le milieu rural à un prix ne dépassant pas 140.000 DH et une superficie minimale de 50 m².

Du côté de la demande, les pouvoirs publics se sont attelés à réformer le système d'aide au logement par la mise en place de fonds de garantie, dont principalement le Fogarim et Fogaloge-public. A souligner à ce niveau qu'en février 2009, une convention a été signée et qui stipule la fusion de ces deux fonds en un seul dénommé « Daman Sakan » afin de permettre aux ménages des classes moyennes de bénéficier de la garantie de l'Etat. Dans le même sillage, les conditions de prêts ont été assouplies suite à la détente des taux d'intérêt, la prolongation des durées de remboursement et de réduction de l'apport personnel exigé. En outre, l'extension du champ d'application du micro-crédit à l'habitat social a permis d'apporter une offre complémentaire à l'offre de financement bancaire.

Performance du Fogarim et du Fogaloge selon le genre

FOGARIM est un fonds de garantie mis en place en faveur des populations à revenus irréguliers et/ou modestes, et dont les femmes représentent une frange importante, a enregistré des performances louables. A fin juillet 2010, plus de 59.659 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 8,68 milliards de dirhams de prêts accordés.

La répartition des bénéficiaires par genre montre une prédominance relative de la part des hommes par rapport à celle des femmes. La part des femmes a gagné un point en 2009 en comparaison à 2008 en passant de 42% à 43%.

FOGALOGUE : Ce fonds est destiné au personnel du secteur public et aux employés du secteur privé affiliés à la CNSS. Grâce à la garantie de ce fonds, 2145 ménages ont pu accéder à la propriété pour un montant de 671,7 millions de dirhams de prêts accordés, et ce jusqu'à fin juillet 2010. La part des femmes bénéficiaires de cette garantie représente 40%.

En intégrant la dimension genre dans l'habitat, le Département répond aux recommandations de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes qui préconise, la prise en compte systématique des besoins et des intérêts des deux sexes dans l'élaboration des programmes et des projets d'aménagement urbain et périurbain.

De même, l'action du Département œuvre à répondre à la CEDAW dans l'alinéa h) de l'article 14 qui exige des Etats parties de prendre les mesures appropriées pour faire bénéficier les femmes dans les zones rurales de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau... De même, l'alinéa b) de l'article 13 assure aux femmes le droit aux prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédit financier.

Concernant les engagements du Maroc vis-à-vis de la communauté internationale dans le domaine du logement, il est à préciser que la politique publique menée dans ce secteur obéit aux impératifs de réalisation des Objectifs Millénaires de Développement (OMD). La cible 24 de l'OMD 7, relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020, est particulièrement pertinente pour le secteur du logement. Grâce aux efforts déployés pour l'atteinte de cette cible, la proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire a régressé de 9,2% en 1994 à 5,6% en 2009.

4.3. Programmes publics mis en œuvre

Afin de résoudre le problème de la prolifération de l'habitat insalubre, une approche nouvelle de lutte contre ce fléau a été ainsi adoptée. Les principes fondamentaux de cette nouvelle approche s'articulent autour de l'intégration d'opérations ponctuelles à l'échelle de la ville, des engagements contractuels des acteurs publics et privés dans les efforts d'éradication des bidonvilles, de la production accrue de logements sociaux par les promoteurs privés, et de l'implication de la population concernée à travers un processus d'accompagnement social et de participation. Pour réaliser ses objectifs, le Gouvernement a mobilisé le Fonds de Solidarité de l'Habitat ainsi que la réserve foncière publique et a accordé des incitations financières notamment dans le cadre de l'article 19 de la Loi de Finances 2001. D'autres incitations ont été accordées par la Loi de Finances 2008 et 2010 respectivement en faveur du programme de logements sociaux à 140.000 DH et du nouveau programme de 250.000 DH.

Programme Villes Sans Bidonvilles «VSB» : Ce programme concerne 83 villes et 277.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles. Globalement, il devra mobiliser un investissement d'environ 21,4 milliards de dirhams, dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat, estimée à près

de 8 milliards de dirhams. Actuellement, 40 villes marocaines ont été déclarées villes sans bidonvilles. Grâce à ce programme, 162.600 ménages ont été ainsi logés dans des habitats salubres.

Programme de logement à 140.000 DH : Un premier programme de construction de 130.000 logements à faible coût a été lancé, par le Holding Al Omrane, en mars 2008 à travers le démarrage des travaux de réalisation de 22.000 logements. A fin juin 2010, les achèvements ont porté sur 8.719 unités contre 63.068 de mises en chantier.

Programmes de traitement de l'habitat menaçant ruine : Les constructions dégradées et menaçant ruine concernent près de 90.000 ménages. Ces constructions se localisent dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaire et le parc ancien de logements. Les actions à entreprendre portent, d'une part, sur le relogement des ménages habitant les bâtiments à démolir et d'autre part, l'engagement d'actions de confortement et de consolidation des structures des bâtiments récupérables. Le bilan d'intervention du MHUAE entre 2002 et mai 2010, s'élève à une subvention totale de 141,72 MDH pour 123.498 ménages bénéficiaires

Programmes de requalification des quartiers sous équipés et mise à niveau : Plus d'un tiers du tissu formel de nos villes se dégrade et perd de sa dynamique et son attractivité. Le renouvellement urbain est une forme d'évolution de la ville qui permettra de re-développer des secteurs en perte de dynamique et d'attractivité, d'éviter l'étalement urbain et d'aller vers une optimisation de l'espace urbain existant. Le bilan d'intervention du Ministère entre 2002 et mai 2010 porte sur 367 programmes contractualisés avec un coût global de 9,8 milliards de dirhams dont une subvention totale atteignant 5.476,84 MDH pour 3,5 millions d'habitants.

Maîtrise d'ouvrage sociale

Suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre menées au Maroc, les pouvoirs publics se sont activés à explorer de nouvelles approches pour remédier aux résultats des réalisations passées, largement insuffisants face à la recrudescence, dans de nombreuses villes marocaines, de l'habitat précaire sous toutes ses formes. Toute nouvelle stratégie n'engendrera de résultats positifs durables qu'avec une participation effective de tous les acteurs en l'occurrence les Collectivités Locales, les autres partenaires administratifs et la population concernée.

L'approche participative a été mise en place, avec, notamment, l'introduction du nouveau concept de maîtrise d'ouvrage sociale et la réglementation du principe de participation communautaire, en parallèle à celles escomptées des Collectivités Locales dans le cadre de la «bonne gouvernance».

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain

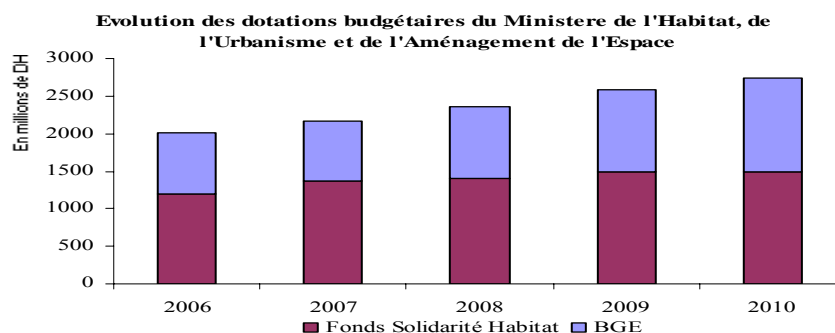
Au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension genre, et ce, dans le souci d'intégrer les différents paramètres à même de réussir la nouvelle stratégie de lutte contre l'insalubrité dans notre pays.

Afin d'éviter les écueils du passé, notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de recasement ou de relogement mis en oeuvre par l'Etat, toute stratégie dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre devrait se baser certes sur une approche participative mais devrait également prendre en considération les différences entre les individus, les populations cibles étant composées d'hommes, de femmes, de fille et de garçons avec des besoins et des préoccupations différentes et issues de milieux différents. Dans ce sens et afin de réussir le pari de la lutte contre l'habitat insalubre, il serait souhaitable:

- d'accompagner les études préalables des programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques (élevage d'animaux à domicile, rangement des charrettes...);
- d'étudier la population cible par genre : femmes seules, veuves, divorcées, handicapés, personnes âgées...;
- d'encourager les femmes à représenter leurs quartiers et à participer aux réunions avec les comités de suivi de tout projet de relogement ou de recasement et de les aider ensuite à exprimer leurs préoccupations et à les défendre au cours de ces réunions.

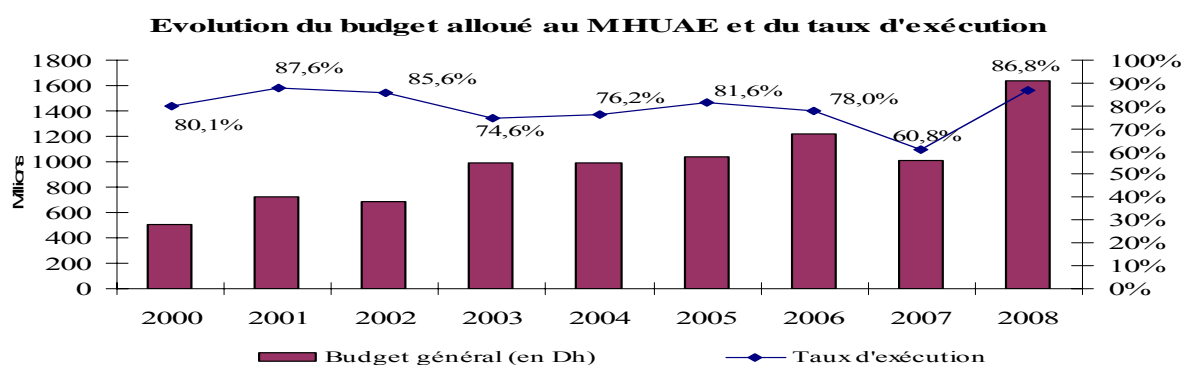
4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

Le montant total des crédits programmés au titre de l'année 2010 au profit du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE) s'élève à 2,74 milliards de dirhams dont une contribution du Fonds Solidarité Habitat de 1,5 milliard de dirhams. Le budget d'investissement est de 645,128 millions de DH, ce qui représente 52% du budget de l'Etat accordé au MHUAE contre 48% pour le budget de fonctionnement. Durant la période 2006-2010, les enveloppes budgétaires issues du Budget Général de l'Etat ont connu une évolution significative passant de 811,2 millions de DH en 2006 à 1.240 millions de DH en 2010 enregistrant un accroissement de 52%.



Source : Direction du Budget, MEF

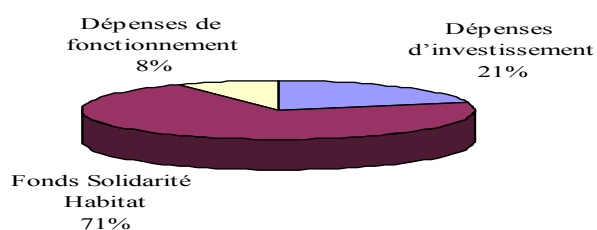
Le taux d'exécution des budgets dédiés au Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace est relativement important avoisinant en moyenne 80%. A noter que le budget de fonctionnement affiche des taux d'exécution très élevés qui dépassaient 90%. Le budget d'investissement enregistrait des taux d'exécution variables entre 83% en 2001 et 36,7% en 2007.



Source : MEF

Concernant le Département de l'Habitat, l'enveloppe budgétaire prévue au titre de l'année 2010 s'élève à 626,86 millions de DH ce qui représente 50,5 % du total des crédits accordés au MHUAE. La dotation du FSH s'élève à 1,5 milliard de DH ce qui porte les allocations budgétaires dédiées à ce Département à près de 2,126 milliards de DH.

Structure des allocations budgétaires du Département de l'Habitat y compris la dotation du FSH -année 2010-



Source : Direction du Budget, MEF

A souligner que le budget du MHUAE a connu ces dernières années, plusieurs modifications, suite aux réformes engagées par le gouvernement visant à améliorer la gestion des ressources financières de l'Etat pour promouvoir l'investissement et activer le développement.

4.4.1. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département de l'Habitat a adhéré à la globalisation des crédits en 2005 suivi du Département de l'Urbanisme en 2006. Le MHUAE a procédé également à la définition de plus de 100 indicateurs d'objectifs chiffrés dont quatre indicateurs pour le budget de fonctionnement, permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à une action ou à un programme donné et les résultats attendus. Toutes les directions relevant du MHUAE ont défini des indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. Toutefois, la direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières a défini le plus grand nombre d'indicateurs relatifs aux différents programmes pilotés par cette direction notamment le programme VSB qui, à lui seul, fait l'objet de six indicateurs d'objectifs. A noter qu'un certain nombre d'indicateurs ont été défini au niveau régional.

L'analyse des indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement révèle que ces indicateurs n'ont pas intégré la dimension genre. Les indicateurs du budget de fonctionnement, au nombre de quatre, visent essentiellement la rationalisation des dépenses du parc automobile et du téléphone ainsi que le renforcement des acquis sociaux. A souligner que les indicateurs relatifs à ce dernier aspect, en l'occurrence le nombre de personnes bénéficiant du transport et le nombre de personnes bénéficiant du logement d'estivage, peuvent être gendérisés.

Quant au budget d'investissement, l'analyse de ses indicateurs d'objectifs montre que certains d'entre eux ne sont pas véritablement des indicateurs d'objectifs mais des indicateurs de moyens ou de suivi. Pour plus d'efficacité, il serait plus opportun de répertorier ces différents indicateurs sous forme d'un arbre hiérarchisant les indicateurs en indicateurs d'objectifs stratégiques, indicateurs d'objectifs opérationnels, indicateurs de moyens, indicateurs de suivi, indicateurs d'évaluation... Concernant la pertinence genre de ces indicateurs, il y a lieu de souligner que certains d'entre eux méritent d'être désagrégés par sexe et même par région et ce pour une meilleure appréciation de l'intervention publique dans ce secteur. Parmi ces indicateurs, il convient de citer à titre d'illustration :

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social	Etudes générales de l'habitat	Indicateur d'objectifs opérationnel	Nécessité d'intégrer la dimension genre au niveau de ces études.	
Ménages conventionnés dans le cadre du programme VSB	Résorption des bidonvilles	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme et par région	Cet indicateur devrait être attaché à l'indicateur d'objectif stratégique « Villes déclarées sans bidonvilles »
Ménages des quartiers restructurés	Programme de restructuration de l'habitat non réglementaire	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme et par région	
Formation du personnel pour répondre aux nouvelles missions du ministère	Modernisation de l'administration	Indicateur de moyen	Désagréger cet indicateur par sexe	

Par ailleurs, l'aboutissement de la démarche publique dans le domaine de résorption de l'habitat insalubre est fortement dépendant de l'adhésion de la population concernée, d'où l'utilité de la réalisation des études préalables afin de pouvoir satisfaire les besoins de cette population. De façon corollaire, la genderisation des indicateurs afférents à la réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social contribuerait considérablement à la conception et à la réalisation de programmes de logements sociaux appropriés notamment ceux destinés à la résorption de l'habitat insalubre. La prise en considération des besoins des différents individus de la population bénéficiaire dans toute conception de programme d'habitat social s'avère, d'emblée, d'une nécessité impérieuse. Ceci ne pourrait s'accomplir sans l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes de l'habitat notamment en amont, au niveau des études préalables.

4.4.2. Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

L'impact le plus tangible des dépenses publiques dans le secteur de l'habitat réside, en premier lieu, dans la réduction de la proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire de 9,2% en 1994 à 5,6% en 2009 selon le Rapport National des OMD 2009.

Par ailleurs, posséder un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité de tous les services publics utiles tout en veillant au respect de l'environnement naturel, aurait sans doute des conséquences positives sur tous les membres du ménage avec des améliorations notables dans la vie des femmes et des filles. Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement ce qui va leur permettre d'exercer des activités autres que les tâches ménagères. La femme pourrait exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées (corvée d'eau, éloignement d'écoles, inaccessibilité au transport public, absence d'éclairage...) permettant ainsi la scolarisation la petite fille.

L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers notamment une amélioration des conditions générale de santé et d'hygiène. D'importants impacts se font également ressentir dont notamment une baisse des dépenses liées à la santé, une amélioration de la productivité, une réduction du temps consacré aux soins... La vie dans un cadre de vie satisfaisant a également des effets positifs sur la santé psychique des personnes qui se sentent avoir plus de dignité ce qui les rend plus épanouis et moins agressif.

Ceci réduit considérablement l'effet néfaste du sentiment d'exclusion chez ces populations marginalisées et diminuent ainsi la violence et la délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

5. Ministère de l'Équipement et du Transport

De part ses attributions, le Ministère de l'Équipement et des Transports joue un rôle fondamental dans le développement économique et social du pays en garantissant l'accès à tous au système de transport (infrastructures, moyens de transport), aux marchés des biens et services et aux facilités socio-économique, et ce dans les meilleurs conditions d'efficacité, de sécurité, de coût et de qualité. La stratégie du Ministère de l'Équipement et des Transports s'articule autour des axes suivants :

- L'accélération du rythme de réalisation des infrastructures de transport;
- Le lancement de grands projets structurants;
- La mise à niveau des différents modes de transport;
- L'amélioration des conditions de sécurité du transport de voyageurs et de marchandises ;
- Le désenclavement des populations rurales dans le cadre de la politique de proximité préconisée par le gouvernement.

5.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

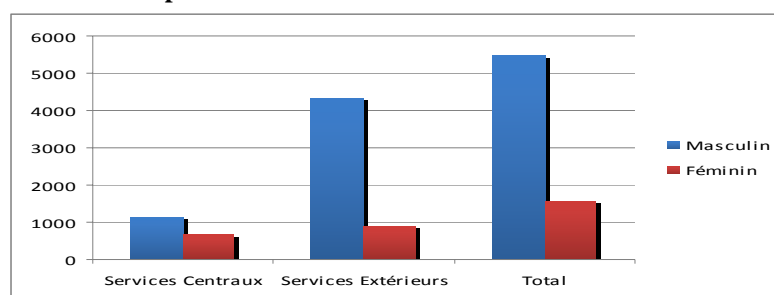
Une mobilité restreinte représente un coût d'opportunité non seulement pour ce qui est de l'accès aux services publics et au marché du travail, mais aussi en termes de bien-être en relation avec l'exclusion et l'isolement. En effet, les indicateurs de développement humains en milieu rural sont impactés négativement par le manque d'accès aux infrastructures de transport (absentéisme à l'école surtout des filles, mortalité maternelle et infantile, faible accès au marché et aux ressources, faibles revenus pour les produits agricoles et les maladies causées par le faible accès à la santé de base).

A ce titre, l'intégration effective du genre dans les politiques des transports et des infrastructures permettrait une compréhension plus approfondie des besoins de mobilité spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

Statut de la femme au sein du MET

Au titre de l'année 2010, l'effectif global du MET s'élève à 7.032 fonctionnaires et agents. Le taux de représentativité féminine est de 22,10%, soit 1.554 femmes fonctionnaires. Ce taux est en deçà, en comparaison avec la moyenne de la fonction publique (30%).

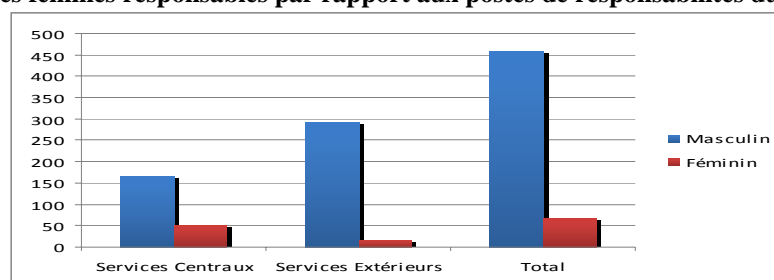
Proportion des femmes au sein du MET en 2010



Source : MET

En 2010, la part des femmes nommées aux postes de responsabilité est de 12,6 % répartie comme suit : 2 Directrices, 10 chefs de division et 38 chefs de service au niveau central et 1 Directrice et 15 chefs de service au niveau des services extérieurs.

Proportion des femmes responsables par rapport aux postes de responsabilités du MET en 2010



Source : MET

Malgré leur faible représentativité, les femmes investissent de plus en plus les activités du secteur de l'Équipement et des Transports, réservées auparavant aux hommes, notamment les activités du transport aérien et ferroviaire.

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La déclaration de la politique générale du Gouvernement, présentée devant le parlement en octobre 2007 constitue la base de l'élaboration de la stratégie d'action du Ministère durant la période 2008-2012. Dans ce cadre, la stratégie d'action du Ministère s'articule autour des principaux axes suivants :

- l'accélération du rythme de réalisation des infrastructures de transport et le lancement de grands projets structurants visant à favoriser le décollage économique du pays ;
- la réforme des différents secteurs des transports afin d'y introduire la concurrence et ce en vue d'améliorer la qualité et la compétitivité des services offerts à l'économie ;
- l'accélération du désenclavement des populations rurales dans le cadre de la politique de proximité préconisée par le gouvernement.
- Le renforcement de la compétitivité logistique du pays afin de renforcer l'attractivité du Maroc et la compétitivité de ses échanges extérieurs et de son commerce intérieur ;

Le Ministère de l'Équipement et des Transports par sa stratégie volontariste s'est imposé comme l'un des principaux moteurs du décollage économique et du développement social. L'amélioration des conditions de vie de la population constitue le cœur des programmes et des politiques du Ministère. Il participe, aussi, dans la concrétisation des OMD, à savoir :

- **OMD1** par la transformation de l'économie agricole dans les zones desservies : avec la mise en place des routes rurales, les coûts des transports ont fortement baissé et les routes sont devenues praticables tout au long de l'année, ce qui a permis d'améliorer l'accès aux marchés périphériques.
- **OMD 2** par l'amélioration significative du taux de scolarisation primaire et la réduction du taux de déperdition scolaire de 5,7% à 2,5% par an grâce à la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales et la mise en place du transport scolaire.

- **OMD 3** par le gain du temps : la construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- **OMD 4, 5 et 6** par l'augmentation de la fréquentation des centres de santé avec l'amélioration des routes rurales et la gratuité du transport entre les différents niveaux de prise en charge en cas de besoin pour la mère ou pour le nouveau né.
- **OMD 7** par l'instauration d'une démarche participative avec la population locale dans le développement des projets d'infrastructure, visant la prise en charge des préoccupations environnementale et de développement durable ;

Par ailleurs, la CEDAW stipule dans son article 14 la nécessité d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural, en particulier, en leur assurant un accès équitable aux moyens de transport.

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Dans le cadre de la concrétisation de son plan d'action stratégique, le Ministère de l'Équipement et des Transports poursuit son vaste programme de réformes et de projets structurants visant un meilleur accompagnement de la dynamique économique et sociale du pays à travers un développement plus rapide et plus efficient de l'ensemble des modes de transport.

3.1. Désenclavement des zones rurales

Les routes rurales jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique du milieu rural. Elles facilitent l'accès aux services sociaux, favorisent les échanges économiques dans les zones rurales et augmentent la valeur des ressources naturelles locales.

A cet effet, et au vu des résultats notables et des impacts socio-économiques tangibles du 1^{er} Programme National de Routes Rurales (PNRR-1) ayant porté sur la réalisation entre 1995 et 2005 de 11.236 Km de routes rurales, le Ministère de l'Équipement et des Transports a lancé à partir de 2005 le 2^{ème} Programme National de Routes Rurales (PNRR-2) avec comme objectif de porter le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier de 54% en 2005 à 80% en 2012 par la réalisation 15.500 km. Le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier a atteint fin 2009 près de 67,5%, soit 1,54 million de bénéficiaires.

Pour la réalisation de ces objectifs, et en plus des ressources provenant du budget d'investissement, du fonds spécial routier et des contributions des collectivités locales, des ressources financières additionnelles, sous forme de prêts concessionnels, sont mobilisées par la Caisse pour le Financement Routier (CFR) créées par la loi de finances 2004.

3.2. Renforcement du réseau routier et autoroutier

Le projet de la Rocade Méditerranéenne qui compte parmi les priorités du Gouvernement constitue un axe structurant à fort impact sur le développement économique et social du Nord du Maroc. Il relie les villes de Tanger et Saïdia sur 510 Km en réduisant le temps de trajet de 10h à 7h et en améliorant aussi les conditions de confort et de sécurité des usagers de la route. A fin 2009, un linéaire de sections totalisant 390 km a été achevé, ce qui représente 76% du linéaire total du projet.

Pour ce qui est des autoroutes, les efforts visant à développer et à étendre les infrastructures et autoroutières ont été concluants. Le rythme de construction d'autoroutes est passé de 40 km/an en 2002 à 160 km/an permettant de renforcer l'armature autoroutière qui atteint actuellement 915 km. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement d'ADM qui a fait l'objet d'un contrat programme avec l'Etat (2008-2015).

3.3. Programme de libéralisation des différents modes de transport

Adoptée depuis mars 2003, la libéralisation du transport routier de marchandises qui a apporté de profondes mutations au niveau institutionnel et organisationnel, a enregistré durant la période 2003-2009, des résultats satisfaisants (introduction de la concurrence, professionnalisation du secteur, création de nouvelles entreprises et d'emploi...). En parallèle, la réforme du système de transport routier de voyageurs est à l'ordre du jour, l'objectif étant d'instaurer des critères rationnels d'accès à la profession et d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de cette activité.

Concernant le secteur portuaire, la mise en œuvre d'une réforme globale de ce secteur, à travers la promulgation de la loi 15-02, entrée en vigueur à la fin de l'année 2006, a permis l'introduction de la concurrence entre ports et au sein d'un même port ainsi que l'instauration de l'unicité de la manutention pour mettre fin à la rupture de responsabilité juridique, améliorer l'efficacité, l'efficience et la productivité des opérations et réduire leurs coûts.

En matière de transport maritime, le Ministère de l'Équipement et des Transports a adopté un processus progressif de libéralisation du secteur visant l'amélioration des services de transport maritime pour les chargeurs et permettant aux armateurs de développer leurs stratégies et leurs services dans un cadre transparent.

Dans le domaine aérien, le Maroc a adopté une politique de libéralisation progressive et cadrée de ce secteur, dans l'objectif d'accompagner la stratégie 2010 du tourisme et en signant le 12 décembre 2006 un accord d'Open Sky avec l'Union Européenne.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du secteur du transport ferroviaire a été consacrée par l'adoption en 2004 de la loi n°52.03 comportant deux volets, à savoir : l'organisation, la gestion et l'exploitation du réseau ferré national, ainsi que la création de la Société Marocaine des Chemins de Fer (SMCF), société anonyme qui se substituera à l'ONCF.

3. 4. Lancement d'un plan de développement logistique 2010-2015

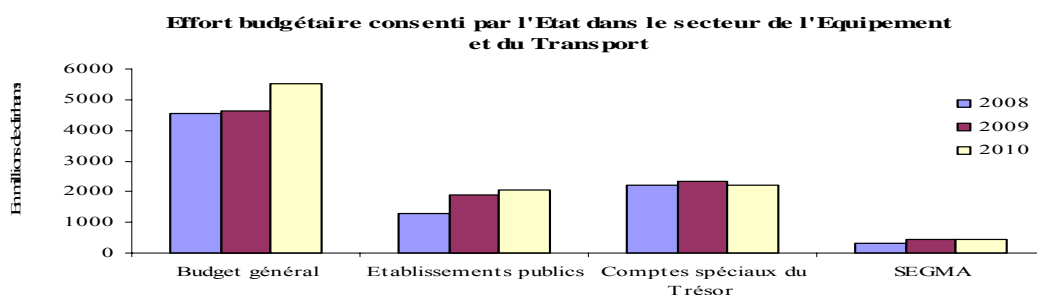
La stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique vise à apporter les réponses nécessaires au développement du secteur de la logistique et les solutions adéquates aux problèmes de gestion des flux de marchandises et permet de répondre aux besoins logistiques des différentes stratégies sectorielles lancées ou en cours de mise en œuvre au niveau national. A cet effet, un Contrat Programme sur la période 2010-2015 est conclu sur la base d'une approche partenariale entre l'Etat et le secteur privé.

Ce plan de développement des zones logistiques a été concrétisé par le lancement dans la région du Grand Casablanca du site de Zenata qui sera installé sur une superficie de 323 Ha dont 202 seront aménagés à l'horizon 2015. Cette zone logistique mutli-flux, la plus grande du pays, abritera les 3 types de plateformes, conteneurs, distribution et sous-traitance logistique et céréales.

5.4. Analyse genre du budget du Ministère de l'Équipement et des Transports

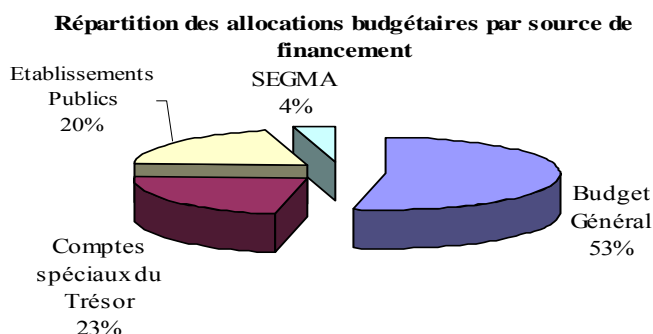
Les budgets de construction de l'infrastructure, de maintenance et d'entretien, des équipements et moyens de transport sont gérés par le Ministère de l'Équipement et des Transports, les offices et les entreprises publiques sous tutelle du Ministère. Ainsi, les budgets gérés par le Ministère sont financés par le budget général de l'Etat et les comptes spéciaux du trésor (Fonds Spécial Routier, Fonds de délimitation du domaine maritime et fonds d'accompagnement des réformes du transport) sont gérés de manière autonome. En outre, les offices et les entreprises publiques disposent d'une plus grande autonomie financière. Leurs budgets sont, en effet, financés par les transferts du budget de l'Etat, l'auto-financement, les emprunts directs auprès des bailleurs de fonds, ainsi que par les contributions du Fonds Hassan II.

L'évolution des efforts budgétaires consentis par les pouvoirs publics dans le secteur de l'Équipement et des Transports selon les principaux intervenants dans le processus des dépenses se présente comme suit :



Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Cet effort budgétaire permet de constater une prédominance du Budget Général avec une part de plus de 53%, suivi des comptes spéciaux du trésor à hauteur de 23%. Le reste est réparti entre les SEGMA et les établissements publics qui ont vu leur part s'améliorer avec la création de la Caisse pour le Financement Routier. Force est de constater que le taux d'exécution du budget de ce département s'est situé en 2008 aux alentours de 67,3% en amélioration de près de 6,3 points comparativement à celui de l'année 2000.



Source : MEF

Par ailleurs et dans le cadre de l'exécution des contrats programmes conclus entre l'Etat et les Etablissements publics sous la tutelle du Ministère, des dotations en capital ont été consenties au titre de l'année budgétaire 2010 au profit de l'ADM (1.150 millions de dirhams sur la période 2008-2015) et l'ONCF (1.356 millions de dirhams dont 500 millions de dirhams au titre de la participation dans la réalisation du TGV Tanger – Casablanca).

Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET

L'analyse des indicateurs d'objectifs du MET tels qu'ils sont conçus permettent une combinaison des indicateurs de moyens et de produits à même d'assurer le suivi-évaluation des activités inhérentes aux différentes Directions et établissements publics sous la tutelle du Département (plus d'une trentaine) ainsi que de mieux apprécier l'efficacité dans la conduite des activités du Ministère.

Toutefois, il découle de l'analyse des indicateurs d'objectifs du Département une quasi-absence de l'intégration du concept genre à même de mieux apprécier les efforts déployés en matière de promotion de l'égalité entre les sexes dans le processus de planification des programmes et projets et de programmation budgétaire. Les missions de ce Département qui sont orientées beaucoup plus vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de transport collectifs gagneraient en efficacité en tenant compte des besoins différenciés des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des handicapés des deux milieux urbain et rural. Dès lors, le champ d'application du concept genre dans la phase d'élaboration des programmes du ministère est très large dont il convient de citer, à titre d'illustration, le transport collectif, la circulation routière, les routes rurales.

Cet effort de genérisation des indicateurs d'objectifs existants et l'élaboration de nouveaux indicateurs pertinents devrait permettre de mieux suivre et évaluer les résultats et les impacts des différents programmes et actions menées par le Département au service des citoyens.

En outre et dans un souci d'intersectorialité, de nouveaux indicateurs méritent d'être intégrés, notamment des indicateurs de résultats ou d'impacts qui concernent les changements qui ne peuvent être entièrement attribuables à un seul programme (par exemple, le taux de mortalité sur la route par genre et par tranche d'âge, dont l'évolution dépend aussi d'autres programmes : amélioration du réseau routier, renforcement de l'examen d'obtention du permis de conduite par genre...). L'indicateur de taux de desserte des populations rurales mérite d'être, également, lié à des indicateurs genre d'impacts socioéconomiques tels que les taux de scolarisation (fille, garçon), de mortalité maternelle et infantile, le nombre d'activités génératrices de revenus créées par les femmes, le nombre d'emploi créé par genre...

Enfin, il convient de rappeler que l'évaluation à priori des programmes et des projets menés par le département constitue une étape cruciale pour une meilleure identification des attentes et des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des handicapés aussi bien en milieu urbain que rural. Cette évaluation devrait faciliter l'identification et l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de performance permettant d'assurer un meilleur suivi des objectifs assignés à ce département.

Tableau : Propositions de genérisation des indicateurs d'objectifs du MET

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genériser l'indicateur	Observations
Taux de desserte des populations rurales	Extension et aménagement du patrimoine	Indicateur de mission	Cet indicateur mérite d'être associé à des indicateurs d'impacts sensibles au genre : le taux de scolarisation des filles et garçons, de mortalité maternelle et infantile	L'introduction de ces indicateurs d'impacts devrait permettre de mieux évaluer les effets de la réalisation des routes aussi bien sur les femmes que sur les hommes, filles et garçons
Réalisation des actions de formation	Actions de formation programmées au niveau de la Direction des Affaires du Personnel et de la formation	Indicateur d'appui	Désagréger par sexe et par catégorie socioprofessionnelle	Cette désagrégation devrait permettre de mieux apprécier les efforts de ciblage et d'égalité des chances en matière de formation
Effectifs des lauréats des cycles de formation d'ingénieurs	Formation des cadres au niveau de la région du Grand Casablanca	Indicateur d'appui	Désagréger cet indicateur par sexe	Apprécier la part des femmes et des hommes dans ces effectifs
Taux d'insertion des lauréats dans le marché du travail	Insertion des lauréats dans le marché du travail au niveau de la région du Grand Casablanca	Indicateur de résultat	Désagréger cet indicateur par sexe	Apprécier le taux d'insertion des femmes et des hommes
Taux d'équipement par cadre en matériel informatique y compris les services territoriaux	Modernisation du système d'information du MET	Indicateur d'appui	- Ventilation des bénéficiaires par genre - Intégration de la dimension régionale	Cette genérisation permettra de mesurer l'effort à consentir pour combler le déficit d'équipement en matériel informatique par cadre et par sexe

6. Ministère de la Santé

Ces dernières années, une nouvelle dynamique a été insufflée au secteur de la santé au Maroc et ce dans le but d'améliorer la qualité de l'offre de soins et de la rendre plus accessible. Des efforts ont également été consentis pour répondre au mieux aux problèmes de santé exprimés par la population. De ce fait, des résultats encourageants ont été obtenus en particulier dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Néanmoins, des inégalités liées au sexe, au niveau de vie et au milieu de résidence persistent encore.

6.1 Analyse Genre de la situation

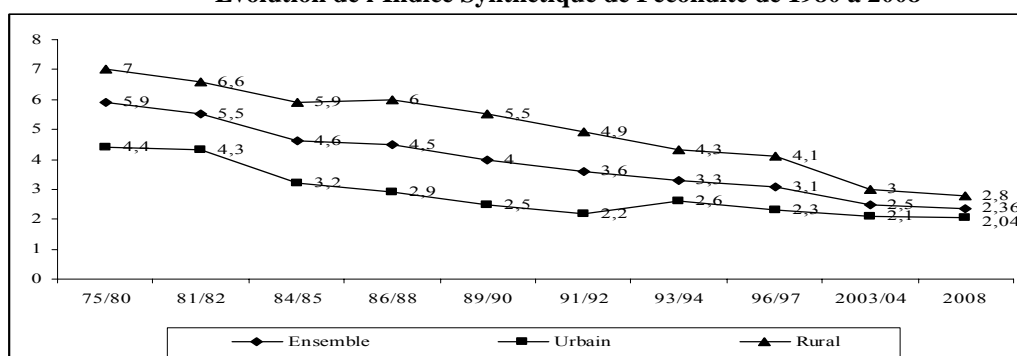
Des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la planification familiale avec la baisse significative de l'Indice Synthétique de Fécondité et la hausse importante du taux de prévalence contraceptive. Ces changements couplés aux mesures prises par le Ministère de la Santé pour améliorer la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement ont agi sur le niveau de la mortalité infantile et sur le risque lié à l'accouchement, comme en témoigne la baisse significative de la mortalité maternelle et infantile enregistrée en 2009.

6.1.1. Planification familiale et prévalence contraceptive

Les résultats obtenus en termes de planification familiale sont analysés à travers l'analyse de l'évolution de deux indicateurs : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et la prévalence contraceptive. L'ISF poursuit sa baisse enclenchée depuis le début des années 1980 en passant de 5,9 enfants par femme à 2,5 en 2003-2004 pour baisser d'avantage en 2008 pour atteindre 2,36 enfants par femme⁵⁴.

En milieu urbain, cet indice atteint en 2008 un niveau en dessous du seuil de remplacement des générations (2,04) alors qu'en milieu rural celui-ci avoisine 2,8 enfants par femme en baisse toutefois de 0,2 point par rapport à l'année 2003-2004 (3 enfants par femme). L'écart entre milieux, exprimé par le ratio rural/urbain, a tendance à s'atténuer. En effet, celui-ci s'est établi à 1,37 en 2008, contre 1,43 en 2003-2004 et 1,6 en 1975-1980. C'est ce qui se dégage de la lecture du graphique suivant qui retrace l'évolution de l'ISF de 1980 à 2008 au niveau national et par milieu de résidence.

Evolution de l'Indice Synthétique de Fécondité de 1980 à 2008



Source : HCP

Quant au taux de prévalence contraceptive, il a connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2003-2004. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Par niveau d'instruction, le taux de prévalence contraceptive varie peu: 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction.

Concernant l'analyse de l'utilisation des méthodes de contraception par méthode en 2003-2004, elle fait état d'une prédominance de l'utilisation des méthodes modernes avec une prévalence de 55% contre une prévalence de 8% pour les méthodes traditionnelles. Néanmoins, l'adoption des méthodes contraceptive de longue durée ou définitive (Dispositif Intra Utérin (DIU) (5,4%) et stérilisation féminine (2,7%) reste très faible.

6.1.2. Santé maternelle : une meilleure prise en charge et une mortalité en baisse

Soins prénatals et assistance à l'accouchement

Selon les résultats provisoires de l'Enquête Nationale Démographique 2009-2010 réalisée par le HCP, la proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale s'est établie en 2009 à 80% en hausse de 12 points par rapport à 2003 où ce taux se situait à 68%. En milieu urbain, cette proportion se rapproche des 100% avec un taux de consultation prénatale de 94%. En milieu rural, les résultats restent insuffisants puisque le taux de consultation prénatale s'élève à 68% seulement. Il est à noter, toutefois, que pour ce milieu, la progression a été très importante par rapport à 2003-2004 où ce taux ne dépassait pas les 48%, soit une amélioration de 20 points en 5 ans.

Pour ce qui est des accouchements assistés par du personnel qualifié, cette proportion atteint 83% en 2009 au niveau national, en hausse de 20 points par rapport à 2003-2004 (63%). Le taux des césariennes est en hausse et atteint 6,4% en 2008 contre 5,4% en 2003-2004.

Mortalité maternelle

En liaison avec l'institutionnalisation de la gratuité de l'accouchement dans les hôpitaux publics et l'amélioration significative des indicateurs de suivi de la grossesse et de l'accouchement, le taux de mortalité maternelle a connu une baisse de 42% durant ces 5 dernières années pour se situer à

⁵⁴ Enquête Nationale Démographique 2009-2010, HCP.

132 pour 100.000 naissances vivantes en 2009, selon les résultats provisoires de l'END 2009-2010. Pour rappel, le taux de mortalité maternelle était de 227 pour 100.000 naissances vivantes en 2003-2004 (187 en milieu urbain et 267 en milieu rural).

Ces résultats positifs, rendent la réalisation de l'OMD5 qui vise la réduction de $\frac{3}{4}$ de la mortalité maternelle d'ici 2015 accessible, l'objectif à atteindre étant de 83 pour 100.000 naissances vivantes.

6.1.3. Santé de l'enfant

6.1.3.1. Mortalité infantile et juvénile

Profitant de l'amélioration des conditions de vie de manière générale, de la prévention contre les maladies via la vaccination et de la lutte contre la malnutrition, la mortalité infantile et juvénile a connu une baisse importante. Ainsi, la mortalité infantile (risque de décès avant l'âge de un an) a baissé de plus de moitié par rapport au début des années 1980, passant de 91 pour 1000 naissances vivantes en 1980 à 40 pour 1000 naissances vivantes en 2003 et à 32,2 pour 1000 en 2009.

Quant au risque de mortalité infanto-juvénile (mortalité des enfants de moins de 5 ans), celui-ci a connu une baisse importante ces 5 dernières années en passant de 47 pour 1000 en 2003-2004 à 37,9 en 2008, soit une baisse d'environ 9 points. A noter qu'en 1980 le taux de mortalité des moins de 5 ans s'élevait à 138 pour 1000 naissances vivantes.

La mortalité néonatale (risque de décès avant l'âge d'un mois) reste cependant élevée avec 27 pour mille en 2003-2004 (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain). La baisse de cet indicateur est liée étroitement à l'amélioration de l'état de santé de la mère et aux conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement et l'apport de certains programmes spécifiques de santé de la mère et de l'enfant.

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité des garçons pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Par ailleurs, une surmortalité des petites filles de 1 à 5 ans est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Cette surmortalité s'est aggravée dans le temps passant de 20% entre 1982 et 1991 à 37% entre 1994 et 2003 et sévit particulièrement en milieu rural.

6.1.3.2. Vaccination des enfants

La couverture vaccinale a eu un impact considérable sur la situation épidémiologique de certaines maladies cibles telles que la poliomyélite et la diphtérie dont le dernier cas a été, respectivement, déclaré en 1987 et en 1991. Le Programme National d'Immunisation (PNI) a permis aussi d'éliminer le tétanos néonatal (l'une des causes de mortalité néonatale) et de réduire la mortalité liée à la rougeole et à la coqueluche.

En 2008, la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois s'est située à près de 94% en hausse de 5 points par rapport à l'année 2003-2004 où elle s'est situé à 89,1%. Par type de maladie cible, le taux de vaccination a atteint 99% en 2009 pour le BCG (Bacille de Calmet Guérin), 96% pour le VAR (vaccin anti-rougeole) et 96% pour le HB3 (3^{ème} vaccin contre l'hépatite B). Notons que la vaccination des femmes notamment contre la rubéole a permis de protéger 90% des nouvelles naissances.

Une analyse des taux de vaccination par sexe révèle que le taux de vaccination des filles contre les six maladies⁵⁵ est supérieur par rapport à celui des garçons (91,2% contre 86,8% seulement pour les garçons). Notons que l'écart en termes de taux de vaccination entre filles et garçons est passé de 0,5 point en 1992 à 4,4 points en 2003-2004. Cet écart est particulièrement notable au niveau de la vaccination contre la Rougeole où le taux de vaccination des filles s'établit à 92,3% alors que celui des garçons se situe à 88,2%, soit un écart de 4 points⁵⁶.

⁵⁵ Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche.

⁵⁶ "Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre", Direction des Etudes et des Prévisions Financières, UNIFEM, 2006.

6.1.3.3. Etat nutritionnel des enfants et prévalence de certaines maladies

Infections Respiratoires Aigues

Selon l'Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des jeunes 2006 (ENIMSJ), la prévalence des infections Respiratoire Aigues (IRA) chez les enfants de moins de 5 ans est de 9%. En outre, parmi les décès des moins de 5 ans en rapport avec les maladies infectieuses, 35,8% sont en rapport avec les IRA. De même, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant des symptômes d'IRA ayant demandé un conseil ou ayant eu recours à un traitement auprès d'un service de santé est de l'ordre de 50%.

Maladies diarrhéiques

Près de 16% des enfants de moins de 5 ans ont souffert d'une maladie diarrhéique en 2006 selon l'ENIMSJ. La prévalence de la diarrhée varie de façon importante selon le groupe d'âges : de 10% chez les enfants de moins de 6 mois, elle passe à un maximum de 19% chez ceux de 6-11 mois et 12-23 mois pour diminuer à 14% à 24-35 mois et se situer à 5,7% à 48-57 mois. Selon le sexe de l'enfant, il a été constaté un léger écart en faveur des garçons (11% pour les garçons contre 13% pour les filles). Il en est de même selon le milieu de résidence (environ 12,4% en milieu rural et 11,5% en milieu urbain).

La fréquence de la maladie ne varie pas significativement selon le niveau d'instruction de la mère, la source d'eau potable ou le quintile de bien-être. À titre d'exemple, les enfants dont la mère est sans instruction sont aussi touchés (12%) que les enfants dont la mère a le niveau primaire (13%), ou que ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (12%).

Insuffisance pondérale et retard de croissance

Selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2003-2004, 18% des enfants de moins de cinq ans au Maroc accusent un retard de croissance. Ces niveaux sont élevés si on les compare avec les normes internationales (2,3% à moins de deux écarts types et 0,1% à moins de trois écarts types). De 12 à 23 mois, 10% sont atteints d'une malnutrition chronique sévère. Des écarts importants sont à relever selon le milieu de résidence, la proportion des enfants accusant un retard de croissance étant plus élevée en rural qu'en urbain (24% contre 13%).

Par ailleurs, un enfant sur dix présente une insuffisance pondérale et 2% une insuffisance pondérale sévère. Cette forme de malnutrition touche plus particulièrement les enfants à partir de l'âge de 2 ans. La proportion des enfants touchés en milieu rural est deux fois plus élevée qu'en milieu urbain (14% contre 7%). Aussi, les enfants dont la mère est sans instruction sont deux fois plus touchés par cette forme de malnutrition (13% contre 5%). L'écart est encore plus important entre les enfants vivant dans les ménages les plus riches et ceux vivant dans les ménages les plus pauvres (4% contre 17%). Une analyse par sexe révèle que les garçons sont plus exposés que les filles à l'insuffisance pondérale et au retard de croissance avec des taux de prévalence respectifs de 10,4% et 19,1% pour les garçons contre 10% et 17,1% seulement pour les filles.

L'état nutritionnel des enfants est certes caractérisé par la prédominance de l'insuffisance pondérale, de la malnutrition aiguë et du retard de croissance, néanmoins d'autres problèmes liés à la suralimentation et au manque d'activité physique (surpoids et obésité) commencent à prendre de l'ampleur.

Compte tenu du rôle important que joue l'allaitement maternelle dans la santé et la nutrition des nourrissons, il est important de l'encourager en particulier lors des 6 premiers mois suivants la naissance. Or, il est à noter un recul important de l'allaitement maternel ces dernières années. Ainsi, le taux d'allaitement exclusif à 6 mois est en constante baisse, passant de 51% en 1992 à 32% en 2003-2004 pour s'établir à seulement 15,1% en 2006 selon l'ENIMSJ 2006-2007.

6.1.4. VIH/SIDA

La prévalence du VIH/SIDA reste très faible dans la population globale au Maroc même si elle marque une légère hausse. Celle-ci a atteint 0,11% en 2009 contre 0,08% en 2007 et devrait se stabiliser autour de 0,12% au cours des prochaines années⁵⁷. Toutefois, la prévalence au VIH est plus élevée chez les groupes les plus exposés (2,38% chez les professionnels du sexe⁵⁸) et est de plus en plus importante chez la femme enceinte. En 2009, la séroprévalence au VIH pour la femme enceinte s'est située à 0,17% en hausse par rapport à 2007 où elle se situait à 0,06%.

Les cas de SIDA notifiés sont en constante augmentation depuis 2005 en liaison avec le renforcement du dépistage volontaire ainsi qu'à un accès aux services de prise en charge au niveau de plusieurs régions. Notons que, la proportion des femmes dans les cas de SIDA notifiés est en augmentation régulière et avoisine désormais les 50% (47,9%) alors que celle-ci ne dépassait guère les 19% entre 1986 et 1990.

6.1.5. La Couverture Médicale de Base

La couverture médicale au Maroc ne touche qu'une faible partie de la population marocaine (17%) et le financement de la santé est assuré en grande partie par les ménages (64,3%). L'adoption de la loi 65-00 portant couverture médicale de base vise à améliorer le système de financement de la santé et comprend une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour les personnes solvables, entrée en vigueur à compter du 18 août 2005 et un Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis (RAMED) qui est toujours à sa phase pilote.

Depuis, l'entrée en vigueur de l'AMO, la CNOPS a accueilli au titre de l'AMO, environ 249.000 assurés, soit environ 700.000 assurés et ayant droit ce qui porte la population assurée par la CNOPS à 3.200.000 personnes. A fin octobre 2009, la population ayant les droits ouverts dans le cadre de l'AMO s'établit à 2.477.639 dont 82% sont des salariés (2.040.052).

Au niveau du secteur public, les taux de remboursement et de prise en charge des honoraires et des frais des prestations varient entre 70% et 100%. Au niveau du secteur privé, les taux de couverture s'établit à 70% et s'élève à 90% pour les hospitalisations dans les établissements publics.

Notons que l'année 2010 a été caractérisée par des mesures importantes au niveau de l'AMO. Il s'agit de l'extension du panier de couverture médicale du secteur privé aux soins ambulatoires et de l'élargissement du panier des médicaments admis au remboursement de 1.100 au démarrage du régime à 2.616.

De même, dans le cadre des efforts menés pour l'élargissement des populations bénéficiaires de la couverture médicale, des mesures pour la mise en route de la couverture médicale pour les étudiants sont en cours d'étude par le gouvernement dans la perspective de son lancement à compter de la prochaine année scolaire.

Autre nouveauté à relever est la possibilité pour les veuves et les veufs de la CNSS dont la pension du survivant est inférieure à 500 dirhams de bénéficier de la couverture médicale. Cette mesure adoptée par le conseil d'administration de la CNSS en juillet 2010 devrait permettre à 53.000 veufs ou veuves de bénéficier de l'AMO.

Le RAMED destiné aux économiquement démunis qui ne sont assujetties à aucun régime d'AMO de base et ne disposant pas de ressources suffisantes pour faire face aux prestations médicales devrait concerner 8,5 millions de bénéficiaires potentiels dont 4 millions sont considérés comme des économiquement démunis absolus et 4,5 millions des économiquement démunis relatifs. Les bénéficiaires potentiels de l'expérience pilote de Tadla-Azilal lancée en 2008 s'élève à 420.000 dont 36% sont considérés comme des pauvres absolus et 64% des pauvres relatifs.

⁵⁷ Projections du logiciel spectrum

⁵⁸ Le taux de séroprévalence parmi les professionnels du sexe au niveau de la région de Souss -Massa-Draa dépasse les 5% depuis de nombreuses années, ce qui porte à croire à la présence d'une épidémie du VIH parmi cette catégorie de population dans cette région.

6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Dans le cadre de sa politique publique en matière de santé, le gouvernement s'est engagé à soutenir les efforts du Ministère de la Santé pour la poursuite de la mise en oeuvre son programme d'action, orienté principalement vers la satisfaction de la demande de la population en matière de santé. Dans ce sens, une augmentation significative du budget alloué au Ministère de la Santé a été relevée ces deux dernières années avec une hausse des crédits alloués à ce secteur en 2010 de 7,2% par rapport à 2009 et de 28,4% par rapport à 2008.

Il est à noter que la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2008-2012 devra permettre d'agir sur les dysfonctionnements du système, d'éliminer les inégalités évitables et de répondre au mieux aux attentes des citoyens, des professionnels de la santé et des autres opérateurs actifs dans le secteur de la santé.

La concrétisation de ce plan contribuera également de manière active à la réalisation des OMD qui concernent le secteur de la santé à l'horizon 2015 dans la mesure où le PAS s'assigne comme objectif la réduction du taux de mortalité maternelle à 50 pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2012 et la réduction de la mortalité infantile à 15 pour 1.000 naissances vivantes.

A titre de rappel, les OMD en liaison avec la santé qui sont au nombre de trois se présentent comme suit :

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 2/3 en 2015.

OMD 5 : Réduire le niveau de mortalité maternelle de 3/4 d'ici 2015.

OMD 6 : Stopper la propagation du SIDA et éradiquer les autres maladies.

Afin de promouvoir un accès plus équitable aux soins, un intérêt de plus en plus important est accordé à la baisse des prix des médicaments, notamment ceux à caractère vital (diabète, cancer...) et à la promotion du médicament générique. La généralisation de la couverture médicale, que ce soit via l'AMO ou le RAMED ne pourrait qu'être bénéfique en termes d'amélioration de l'accès aux soins et de réduction de la part supportée par les paiements directs des ménages.

En matière de lutte contre le SIDA, les efforts sont orientés vers la généralisation de l'accès aux anti rétroviraux et à la trithérapie, l'amélioration du dépistage et une meilleure sensibilisation des populations à risque. Dans ce sens, le Plan Stratégique National de Lutte contre le SIDA 2007-2011 définit des cibles nationales pour un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et à l'appui en matière de VIH.

De manière générale, la politique publique en matière de santé répond aux orientations de la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'égalité, notamment l'intégration de la dimension genre dans la planification, l'organisation et l'évaluation des services de santé, le renforcement des services sanitaire de base, l'implication des hommes au même titre que les femmes dans les programmes de la santé reproductive et de planification familiale et de prévention (IST et VIH/SIDA), la mise en place d'un système d'éducation sexuelle et l'intégration de la dimension genre et de la prévention de la violence à l'égard des femmes dans le cursus de la formation continue et initiale des professionnels de la santé.

Elle répond aussi aux préoccupations d'égalité des sexes de la CEDAW qui stipule dans son article 5 (alinéa b) la nécessité de faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement. La CEDAW encourage également dans son article 12 les Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé et à fournir aux femmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement, des services appropriés et, au besoin gratuits, ainsi qu'une nutrition adéquate pendant la grossesse et l'allaitement. Dans son article 10, la dite convention fait état de la nécessité d'assurer l'accès à l'information et à des conseils relatifs à la planification familiale. Par ailleurs, dans le domaine de l'emploi, une protection spéciale doit être assurée aux femmes enceintes dont il est prouvé que le travail est nocif (article 11, alinéa 2, d). Il est à noter enfin que les mesures spéciales adoptées par les Etats pour protéger la maternité, ne sont pas considérées comme un acte discriminatoire (article 4, Alinéa 2).

6.3. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des mesures ont été prises en renforcement des programmes existants. Ces mesures ont concerné les principaux programmes sanitaires.

Programme Maternité Sans Risque

La mortalité et la morbidité maternelle et néonatale constituent toujours un problème de santé publique comme en témoignent leurs niveaux encore élevés et la faible couverture des soins prénatals et accouchements assistés en milieu rural. C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé a mis en place un plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale pour atteindre les objectifs fixés dans la cadre du PAS 2008-2012.

Des mesures urgentes ont été prises dont les plus importantes sont la gratuité des accouchements et des césariennes au niveau des maisons d'accouchement et des maternités hospitalières, la gratuité du transport entre les différents niveaux de prise en charge en cas de besoin pour la mère ou pour le nouveau né et la création des mini-services d'assistance médicale d'urgence (SAMU) obstétricaux pour réguler les urgences obstétricales et néonatales en milieu rural. A cela s'ajoutent, le renforcement de la prévention et du dépistage des grossesses à risque (renforcement de la couverture sanitaire mobile, l'obligation de dépistage en consultation prénatale de l'anémie, du diabète et du HTA et de l'établissement du groupe sanguin) et la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels en instituant la déclaration obligatoire des décès des femmes de 15-49 ans et l'audit confidentiel de ceux qui sont dus à la grossesse, à l'accouchement et aux suites de couches.

Dans la cadre du renforcement de la disponibilité du personnel qualifié dans les structures d'accouchement, le Ministère de la Santé a mis en place un système de garde résidentielle des obstétriciens dans les hôpitaux, le doublement du nombre de postes réservés au résidanat en gynécobstétrique et en anesthésie réanimation. De même, en vue d'humaniser les structures d'accouchement, le Ministère de la Santé a poursuivi la mise en oeuvre des séparations entre les box d'accouchement pour respecter l'intimité des femmes, l'aménagement d'un espace d'accueil pour les accompagnants. De même qu'il a instauré l'autorisation à un membre de la famille d'assister à l'accouchement et a créé un numéro économique pour accueillir les plaintes et doléances.

Programme National de Planification Familiale

Les principales activités développées dans le cadre de ce programme ont porté sur l'élargissement du paquet d'activité du programme aux autres composantes de la santé reproductive et le développement et le renforcement du partenariat avec les ONGs. Par ailleurs, le Ministère de la Santé a procédé au repositionnement de la planification familiale dans le cadre de la santé reproductive en intégrant d'autres composantes de la santé reproductive à travers un processus de transformation des Centres de Référence pour la Planification Familiale en Centres de Références pour la Santé reproductive.

Programme National de Lutte contre les Carences en Micro Nutriments

Les carences en micronutriments constituent un vrai problème de santé publique. Les mesures prises dans le cadre du Programme National de Nutrition et de Lutte contre les Troubles dus aux Carences en Micronutriments vont dans le sens d'une intensification de la lutte contre les troubles nutritionnels et ont porté en 2009 sur la supplémentation, la fortification des aliments de base en vitamine A et D et en fer et l'éducation nutritionnelle. Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'alimentation, une journée nationale de sensibilisation des élèves des écoles primaires sur les carences en micronutriments a été organisée le 27 octobre 2009 et a touché près de 400.000 élèves.

Programme National d'immunisation

Le Programme Nationale d'Immunisation lancé depuis 1987, connaît une consolidation et un renforcement avec la poursuite de l'introduction de nouveaux vaccins. Il s'agit notamment du vaccin contre le pneumocoque responsable de la pneumonie (inflammation du poumon causée le plus souvent par une infection par des bactéries, des virus, des mycoses, des germes ou d'autres parasites) et du vaccin contre le rotavirus qui est à l'origine de 40% des diarrhées du nourrisson.

Programme National de Santé Scolaire et Universitaire

Le Programme National de Santé scolaire et Universitaire a pour objet de promouvoir la santé des élèves et des étudiants pour leur permettre un meilleur développement physique et mental, et ce, via le dépistage et la prise en charge de certains problèmes de santé, la prévention de certaines maladies transmissibles, l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène générale des établissements et la promotion de l'éducation à la santé en milieu scolaire et universitaire. En vue de promouvoir la santé des adolescents et des jeunes, le Ministère de la Santé a lancé une opération d'évaluation des « espaces santé jeunes » et la finalisation du manuel des techniques d'écoute en conseil en santé des adolescents et des jeunes ainsi que l'élaboration du référentiel « santé et jeunesse : foire aux questions » et le développement du site web santé jeunes.

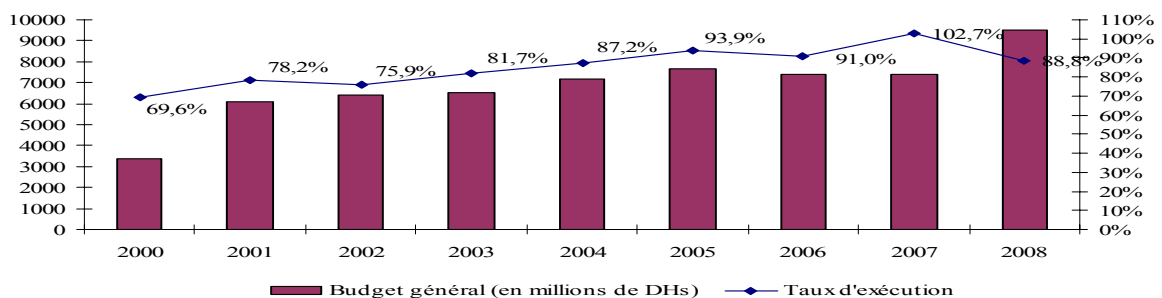
6.4. Analyse genre du budget

6.4.1. Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

L'analyse du budget de l'Etat dédié à la santé en 2010 révèle une contribution de l'ordre de 10,46 milliards de dirhams soit 5,5% du budget de l'Etat, dont 8,6 milliards au titre des dépenses de fonctionnement et 1,79 milliard au titre des dépenses d'investissement. Les dépenses de personnel se sont situées aux alentours de 5,7 milliards de dirhams et ont représenté à elles seules 55% du budget du Ministère de la Santé et 66,5% de son budget de fonctionnement.

Le taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé qui reflète sa capacité de gestion et de planification, s'est établi à 88,8% pour le budget général en 2008 en hausse de 19,2 points par rapport à 2000 (69,6%). Quant au budget d'investissement, son taux d'exécution s'avère relativement faible puisqu'il se situe à 50% seulement en 2008. Ce chiffre a néanmoins presque doublé par rapport à 2000 où il était de l'ordre de 26% seulement. Le graphique suivant retrace l'évolution du budget du Ministère de la Santé et de son taux d'exécution sur la période 2000-2008 :

Evolution du budget général du Ministère de la Santé et de son taux d'exécution 2000-2008



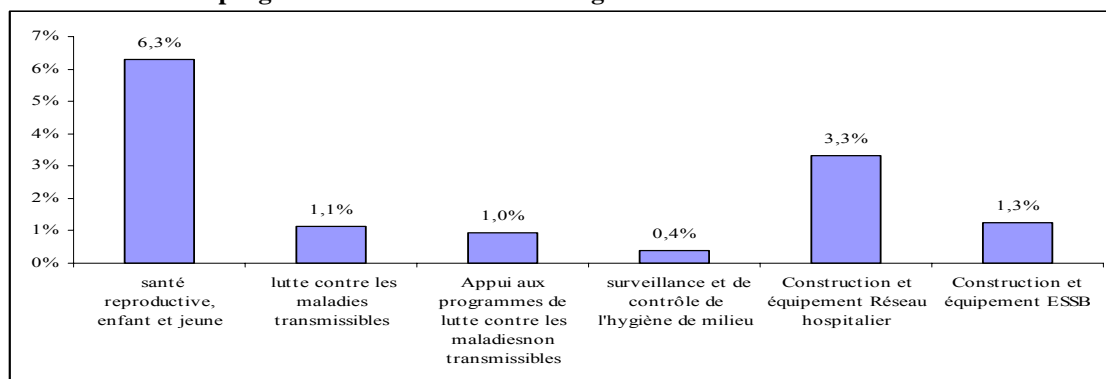
Source : MEF

Notons que le budget du Ministère de la Santé a enregistré une hausse importante ces trois dernières années. Celui-ci a, en effet, connu une revalorisation importante de l'ordre de 2,4 milliards de dirhams depuis 2008. Cette revalorisation vise à soutenir les efforts du Ministère dans la mise en œuvre du PAS 2008-2012. Ce dernier nécessitera un financement total sur la période 2008-2012 de l'ordre de 57,3 milliards de dirhams.

6.4.2. Ventilation du budget d'investissement par programme

La part du budget d'investissement dédiée au programme de santé reproductive, de santé de l'enfant et du jeune s'élève à 6,29% en 2010, soit un montant de l'ordre de 113 millions de dirhams. Cette part a enregistré une hausse de près d'un point par rapport à 2009 où elle se situait à 5,5%. Ce programme, à caractère prioritaire, bénéficie d'allocations budgétaires relativement élevées comme l'indique le graphique ci-dessous.

Part de certains programmes sanitaires dans budget d'investissement du Ministère de la Santé en 2010



Source : MEF

Les infrastructures sanitaires occupent une place relativement appréciable du budget d'investissement du Ministère de la Santé avec une part de 4,6%. Le réseau hospitalier bénéficie d'un montant de 59,9 millions de dirhams en 2010 ce qui représente une part 3,3%. La construction et l'équipement des ESSB dispose d'une enveloppe de 22,7 millions de dirhams, soit 1,3% du budget d'investissement.

6.4.3. Analyse des indicateurs de performance

Le Ministère de la Santé est le premier département à avoir adhéré à la globalisation des crédits en 2002. L'examen des indicateurs d'objectifs chiffrés en 2010 concernant le département de la santé a permis de recenser 180 indicateurs, dont 65 au titre du budget de fonctionnement et 115 au titre du budget d'investissement.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'objectifs par programme du budget d'investissement:

Indicateurs d'objectif proposés par le département	Objectifs attachés ou missions	Type d'indicateur	Possibilité de gendériser l'indicateur	Réalisations (2008)
Santé scolaire et universitaire - Taux de couverture de la population scolaire par la visite médicale systématique. - Taux de couverture de la population universitaire par la visite médicale systématique.	Améliorer la santé scolaire et universitaire	-Indicateur de moyen -Indicateur de moyen	Désagréger par sexe et par milieu	81% 77%
Nutrition - Taux de couverture des enfants de moins de 11 mois à la vitamine A (1 ^{ère} dose). - Taux de couverture des enfants de moins de 11 mois à la vitamine D (1 ^{ère} dose).	Lutter contre les maladies nutritionnelles	- Indicateur de moyen -Indicateur de moyen	Désagréger par sexe et par milieu et niveau d'instruction	83% 75%
Planification familiale - Taux de la prévalence contraceptive par les méthodes modernes (%).	Améliorer la prévalence contraceptive	-Indicateur de moyen	Désagréger par milieu de résidence et par niveau de revenu	20,01%
Santé maternelle et infantile - Taux de couverture par la consultation pré natale. -Taux d'accouchement en milieu surveillé. - Taux de césarienne. - Besoins satisfaits en complications obstétricales. - Taux national de couverture vaccinale des enfants de moins de 11 mois. - Taux de couverture des enfants par l'antibiotique IRA.	Améliorer la santé maternelle et infantile	-Indicateur de moyen -Indicateur de moyen -Indicateur de moyen - Indicateur de moyen - indicateur de moyen	Désagréger par sexe, par milieu de résidence, par niveau d'instruction, par âge et par niveau de revenu	60,5% (prévisions) 62,2% 6,3% 52,3% 95% 64%
Lutte contre le VIH/SIDA Nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA ayant reçu un assortiment ARV	Stopper la propagation du virus	-Indicateur de moyen	Désagréger par sexe et par région	2.207

Il est à noter l'absence d'indicateurs de résultats gendérisés. Pour cela, il serait important d'intégrer les indicateurs suivants :

- Taux de prévalence au VIH par sexe et par région.
- Nombre d'enfants par femme par milieu de résidence et par niveau d'instruction.
- Taux d'anémie chez les enfants et les femmes enceintes par milieu de résidence.
- Taux des morts-né par milieu de résidence.

6.4.4. Incidence Genre des dépenses publiques de santé

De manière générale, les dépenses publiques de santé visent à réduire la mortalité et la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Les résultats obtenus en particulier en matière de santé maternelle et infantile ont certes connu une amélioration notable ces 5 dernières années, mais des efforts importants sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

La faible efficacité des dépenses de santé se fait également ressentir au niveau des infrastructures sanitaire particulièrement au niveau des ESSB dont un bon nombre demeure non fonctionnels. Cette situation est imputable aux dysfonctionnements au niveau de la programmation des dépenses de fonctionnement et d'investissement au niveau du Ministère de la Santé.

Au niveau du financement de la santé, il est à relever la part encore élevée assurée par le paiement direct des ménages qui est de 57% en 2006 selon les Comptes Nationaux de la Santé 2006, situation aggravée par la faiblesse de la solidarité institutionnalisée et de la mutualisation du risque maladie, le taux de couverture maladie n'étant que de 17%. La généralisation de la couverture médicale et plus particulièrement la mise en place du RAMED permettrait notamment d'assurer une plus grande équité au niveau de l'accès aux soins en donnant la possibilité aux familles pauvres d'accéder aux soins.

7. Département de l'Enseignement Scolaire

La mission du système éducatif marocain est d'atteindre des normes internationales en matière de qualité de l'éducation et d'égalité entre les sexes. C'est dans ce sens, que le Plan d'urgence a prévu des mesures prioritaires et a souligné l'importance d'une intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au sein de toutes ses composantes.

7.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées réelles notamment en matière d'accroissement de ses effectifs dans tous les cycles, d'amélioration du taux de scolarisation et de résorption des écarts de scolarisation entre genres et milieux. Toutefois, les acquis restent fragiles à cause de nombreux dysfonctionnements persistants.

7.1.1. Enseignement préscolaire : des performances en deçà des efforts consentis

L'enseignement préscolaire, ouvert principalement aux enfants âgés de 4-5 ans, relève dans sa totalité du secteur privé puisqu'il représente plus de 98 % de ses effectifs. Il est constitué d'écoles coraniques classiques concentrées en milieu rural et d'écoles préscolaires dites « modernes » sous différentes formes d'accueil allant d'une salle aménagée à un établissement scolaire.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 673.759 enfants en 2009-2010, soit un taux⁵⁹ brut de scolarisation de 59,4% sur le plan national et de 51,2% pour les filles. Entre 2000-2001 et 2009-2010, l'effectif des inscrits dans le préscolaire a connu une régression de 1,39% due à la baisse de l'âge d'entrée à l'école publique de 7 à 6 ans. Cette baisse est attribuable également à la chute de la fréquentation des enfants au préscolaire traditionnel, en baisse de 0,75% en moyenne annuelle entre 2004 et 2009, qui n'a pas été compensée par la hausse des effectifs du préscolaire moderne durant la même période.

⁵⁹ Les taux de scolarité utilisés sont sur la base de la population 2004.

Malgré les efforts déployés par le département en termes de campagnes de sensibilisation, de formation d'éducateurs et d'éducatrices et d'ouverture de classes de préscolaire intégrées dans les établissements publics surtout en milieu rural, les filles demeurent les principales exclues. En effet, le taux brut de scolarisation en milieu rural se situe en 2009-2010 à 39,9% et à 25,1% pour les filles rurales.

7.1.2. Performances au niveau de l'enseignement fondamental

Le taux spécifique de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans s'est situé à 94,8% et à 93,5% pour les filles en 2009-2010. En milieu rural, il a atteint globalement 93,9% et 91,7% pour les filles durant la même période contre 95,7% globalement et 95,1% pour les filles en milieu urbain.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 75,4% et 69,8% pour les filles en 2009-2010 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. En milieu rural, ce taux a atteint 55,8% globalement et 46,1% pour les filles contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001.

Le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 50,4% en 2009-2010 et de 32,2% à 46,3% pour les filles.

7.1.3. Défis à relever pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système éducatif

En dépit de tous les efforts déployés par le département de l'enseignement scolaire (DES) en terme d'intégration de l'égalité entre les sexes et de mise en place d'outils et de mécanismes de promotion des droits humains et de l'égalité, et malgré les avancées réalisées grâce au soutien et à l'appui des différents partenaires à la réforme de l'éducation, des dysfonctionnements persistent.

Une faible représentativité des femmes au niveau du personnel administratif

La représentativité des femmes du DES au niveau du personnel administratif est faible. En effet, en 2009-2010, les femmes représentent seulement 23% du personnel administratif tous cycles confondus. La répartition par cycle montre que 14% des femmes du personnel administratif sont dans le primaire, 48% dans le secondaire collégial et 38% dans le secondaire qualifiant.

Une faible représentativité des femmes au niveau du personnel pédagogique au secondaire et en milieu rural

Les statistiques produites par le département relatives aux femmes enseignantes par cycle indiquent que les enseignantes représentent, en 2009-2010, 40% du personnel enseignant au niveau national et 32% des enseignants du rural. La répartition des enseignantes par cycle au niveau national montre que 63% sont des enseignantes dans le primaire, 23% dans le secondaire collégial et 14% dans le qualifiant. En milieu rural, ces taux sont respectivement 81%, 14% et 5%.

Une faible représentativité des femmes dans les conseils de gestion des établissements scolaires et dans les différentes associations professionnelles

Les femmes sont peu présentes dans les associations de parents et tuteurs d'élèves, les syndicats, les associations des enseignants et des inspecteurs. Leur faible représentativité se reflète dans les conseils d'établissements. Les filles sont également faiblement représentées dans les comités d'élèves. Des mesures favorisant une participation accrue des femmes et des filles dans ces instances, auraient l'avantage de les associer à la prise de décision, de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs intérêts tout en assurant leur habilitation en matière de communication, de négociation, de gestion et de leadership.

Difficultés et contraintes à la scolarisation des filles

L'attention particulière accordée à la scolarisation des filles en milieu rural et à leur rétention à l'école, telle que soulignée par la Charte Nationale d'Education et de Formation, pour réduire les écarts entre les milieux et entre les sexes, n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants, et ce malgré les efforts du département et de ses partenaires qui se sont traduits par la mise à disposition des bus scolaires, la multiplication des foyers de jeunes filles et d'internats et la mobilisation de budgets importants pour la construction d'écoles et de collèges en milieux péri urbain et rural.

Le faible pourcentage de filles ayant accès à des bourses et le manque de structures d'accueil, conjugué à d'autres facteurs sociaux et économiques (éloignement des établissements scolaires et inadaptation des horaires aux conditions sociales, absence de soutien pédagogique aux filles et aux garçons et échec scolaire,..) continuent à faire obstacle au passage d'un cycle à un autre.

7.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un programme d'urgence (2009-2012) visant l'accélération de la mise en œuvre de la réforme sur les quatre années. Ce plan a pour objectif de généraliser la scolarisation et d'améliorer la qualité de l'enseignement et le rendement du système éducatif.

La déclinaison opérationnelle du programme d'urgence s'organise autour de quatre axes d'interventions considérés comme prioritaires et de vingt-trois projets. Ces projets répondent parfaitement aux sept problématiques retenues : la généralisation de l'accès à l'enseignement, le renouveau pédagogique, l'appui à la réussite scolaire et universitaire, l'adéquation formation emploi, la qualité des espaces, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Mise en place d'instruments et de mécanismes de droits humains et d'égalité entre les sexes dans le système éducatif

Conformément aux orientations de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les Sexes qui vise en matière d'éducation à intégrer la dimension genre dans les politiques de l'enseignement et de la formation des cadres, avec un effort particulier en faveur du développement de la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural, la politique éducative a introduit la notion d'égalité dans les cahiers de charges pour élaborer les manuels scolaires. Pour se faire, des directives ont été données aux concepteurs de manuels pour tenir compte du référentiel droits humains et pour intégrer les principes d'équité et d'égalité. Parmi les mesures prises par le département en la matière, on peut citer :

- L'introduction des valeurs et principes qui fondent le Code de la famille (adopté en 2004) dans certaines matières à dimension philosophique, religieuse et sociale (l'éducation islamique, philosophie, éducation familiale et sciences sociales).
- L'introduction de l'éducation à la citoyenneté comme une nouvelle matière dans les programmes scolaires, de la 4^{ème} année du primaire jusqu'à la 3^{ème} année du secondaire collégial. Ces thèmes sont axés sur les principes fondamentaux des droits de la personne, avec un module sur l'égalité en 1^{ère} année du secondaire collégial.
- La mise en place des points focaux genre.
- La restructuration en septembre 2006 de la Commission Centrale des Droits Humains et de la Citoyenneté (CCDHC), officiellement créée le 12 novembre 2004. Elle a été rattachée au Secrétariat général du DES et renforcée à l'échelle des 16 AREF par la désignation de délégués de la commission.
- La mise en place des cellules régionales d'égalité entre les sexes et d'égalité des chances au niveau des AREF.

Dans le même sens, le programme d'urgence présente des mesures au titre de la promotion de l'égalité entre les sexes, à savoir :

- Intégrer la dimension genre dans la politique éducative en mettant en place des mesures institutionnelles.
- Intégrer la dimension genre dans le processus de budgétisation.
- Mettre en place des mesures visant à faciliter l'accès à l'enseignement des filles notamment en milieu rural (internats, transports scolaires, etc.).
- Généraliser les latrines dans les établissements scolaires.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, deux objectifs concernent les actions du DES. Il s'agit de l'OMD2 qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous à travers :

- **La cible 7** : Généraliser, d'ici à 2015, la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.
- **La cible 8** : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
- **La cible 9** : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.

Les actions entreprises par le DES contribuent à la réalisation de l'OMD3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes à travers la cible 11 visant à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

En matière d'égalité des sexes, la CEDAW dans son article 10 stipule la nécessité pour les Etats parties de prendre les mesures nécessaires pour assurer :

- les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines ;
- l'accès aux mêmes programmes, aux mêmes examens, à un personnel enseignant possédant les qualifications de même ordre, à des locaux scolaires et à un équipement de même qualité;
- l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement ;
- la réduction des taux d'abandon féminin des études et l'organisation des programmes pour les filles et les femmes qui ont quitté l'école prématurément.

Par ailleurs, la dite convention incite les Etats parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux femmes dans les zones rurales de recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle (article 14, d).

7.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le programme d'urgence vise la consolidation et le parachèvement de la réforme et la valorisation de ses acquis et l'appropriation de la dynamique. Ci-après sont cités certains programmes qui visent l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif :

Développement de l'enseignement préscolaire

Le projet de développement de l'enseignement préscolaire vise à améliorer l'offre du préscolaire et à assurer une couverture nationale complète des institutions, en généralisant progressivement le préscolaire à l'horizon 2015 (atteindre 80% en 2012). Au titre de l'année 2010, le budget alloué au dit projet s'élève à 18,2 millions de dirhams dédiés principalement à la construction de bâtiments et de logements scolaires.

Promotion de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire

Au titre de l'année 2010, le budget alloué à la promotion de l'égalité des chances à l'enseignement obligatoire s'élève à 305,5 millions de dirhams répartis comme suit : 60 millions est dédié à la construction des internats en primaire et en collégial et 50 millions de dirhams à la réhabilitation des internats. Le reste est réparti entre le fonctionnement des cantines et des internats, la location des véhicules pour le transport scolaire et l'achat de bicyclette pour les élèves (185,5 millions de dirhams) et l'achat d'uniformes pour les élèves (10 millions de dirhams).

Mise à niveau des établissements scolaires

Ce projet a pour objectif principal d'assurer la mise à niveau des infrastructures et des équipements pour les établissements scolaires et leurs internats à travers le raccordement au réseau d'eau potable de l'ensemble des établissements scolaires, le raccordement au réseau d'électricité de 80% des établissements scolaires, la généralisation de la mise en place de latrines et la réalisation des murs de clôture ou d'enceinte pour l'ensemble des établissements. Pour l'année 2010, le budget alloué à ce projet s'élève à 392,3 millions de dirhams consacré dans sa totalité à la mise à niveau des établissements d'enseignement primaire.

Équités en faveur des enfants et communautés à besoins spécifiques

Afin d'assurer et de faciliter l'accès des enfants handicapés aux établissements scolaires, le plan d'urgence a prévu, à travers ce projet, l'amélioration continue du service d'accueil (cadre organisationnel), la spécification de l'infrastructure et de l'équipement mobilier et sanitaire requis pour les classes spécialisées dans les établissements cibles. Le budget alloué à ce projet au titre de l'année 2010 a atteint 20 millions de dirhams répartis comme suit : 5 millions de dirhams pour les travaux d'aménagement de bâtiments et d'installation, 2 millions de dirhams pour l'achat d'équipement des classes intégrés le reste est alloué au fonctionnement des établissements d'enseignement à travers le versement au AREF.

Initiative « cartables » pour lutter contre l'abandon scolaire

L'initiative « cartables » a bénéficié au titre de l'année scolaire 2009-2010, à 3,7 millions d'élèves du primaire, tous niveaux confondus. La priorité a été accordée aux élèves du milieu rural, en offrant aux écoliers de la 2ème à la 6ème année des fournitures et des livres. C'est aussi le cas pour les élèves de la 1ère année du collège dans le rural. En ville, les élèves de la 2ème à la 6ème année du primaire ont bénéficié uniquement de manuels. Le budget global alloué à cette initiative s'élève à 437 millions de dirhams contre 204 millions l'année dernière.

Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IÉS) dans le système éducatif 2009-2011

Le PASMT/IÉS décline les objectifs et les priorités d'action inscrits au programme d'urgence. Il propose des actions en vue d'améliorer l'accès des femmes aux emplois du secteur de l'éducation et de favoriser leur représentativité dans les postes de responsabilité. Le coût global du projet qui s'élève à 18 millions de dirhams.

La finalité du plan est de contribuer à l'accélération des progrès de la réforme éducative au Maroc par la mise en place d'un environnement administratif et pédagogique permettant d'enrayer les discriminations et les disparités entre les sexes. Le but poursuivi est d'appuyer le DES dans sa volonté de se doter d'une capacité institutionnelle pérenne afin que l'égalité entre les sexes devienne un principe de gouvernance du système éducatif dans la conception, la budgétisation, la livraison, le suivi et l'évaluation des services éducatifs.

7.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire

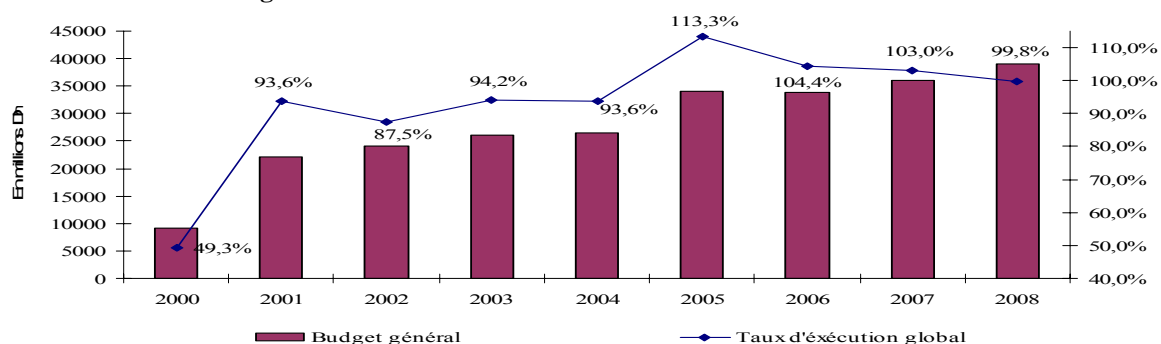
7.4.1. Part des dépenses de l'éducation dans le budget de l'Etat

L'évolution du budget global consacré au secteur de l'éducation-formation, en augmentation de plus de 8,9% par an depuis 2001, témoigne de l'engagement continu de l'Etat pour le développement du système éducatif. Cette hausse a été consacrée intégralement à la qualité de l'enseignement : formation continue, encadrement pédagogique, enseignement technique, réhabilitation et mise à niveau des internats et des établissements scolaires et opérationnalisation des conseils de gestion des établissements scolaires.

Au titre de l'année 2010, le budget du Ministère de l'ENESFCRC a enregistré une hausse de 7% par rapport à l'année précédente pour atteindre 49,4 milliards de dirhams, soit près de 26% du budget de l'Etat, dont 83% est accordé à l'enseignement scolaire.

Le taux d'exécution du budget global du ministère de l'ENESFCRC est passé de 49,3% en 2000 à 99,8% en 2008 enregistrant ainsi un taux de croissance annuelle moyenne de 9,2%. Quant au taux d'exécution du budget d'investissement, il s'est établi à 65,5% en 2008 contre 23,9% en 2000 témoignant ainsi du bon rythme d'exécution des dépenses d'investissement du ministère. Le graphique suivant retrace l'évolution du budget du Ministère de l'ENESFCRC et de son taux d'exécution sur la période 2000-2008 :

Evolution du budget alloué au Ministère de l'ENESFCRC et de son taux d'exécution de 2000 à 2008



Source : MEF

7.4.2. Répartition du Budget au sein du Département de l'Enseignement Scolaire

Pour la mise en œuvre du plan d'urgence, l'effort budgétaire consenti par l'Etat, au profit du DES s'est élevé à 41,1 milliards de dirhams au titre de l'année 2010 en augmentation de 7% par rapport à l'année dernière.

L'effort a porté principalement sur les dépenses du personnel au détriment des autres postes, notamment l'investissement. Ainsi, les dépenses de personnel du secteur ont atteint 31,1 milliards de dirhams en 2010 contre seulement 4,984 milliards de dirhams pour les crédits d'investissements.

Ventilation du budget d'investissement du département par programme

Sur un budget d'investissement d'environ 6.293 millions de dirhams, la part du département de l'enseignement scolaire représente 80% du budget d'investissement du ministère soit plus de 4.984 millions de dirhams. Les parts les plus élevées de ce budget sont dédiées au programme d'extension de l'offre de l'enseignement scolaire (29%) et au programme de mise à niveau de l'offre du secondaire qualifiant (14%). Le budget d'investissement du programme de mise à niveau des établissements scolaires s'élève à 180 millions de dirhams et celui du programme de promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement obligatoire à 110 millions de dirhams.

7.4.3. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le DES a adhéré, depuis 2007, à la nouvelle approche budgétaire tendant à améliorer l'efficacité de la dépense publique. La réforme de la gestion publique a ainsi défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère qui s'est engagé à :

- développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon le genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles ;
- élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins ;
- renforcer les capacités du département à élaborer des indicateurs d'objectifs chiffrés sensibles au genre.

L'examen du rapport des indicateurs d'objectif 2010 du DES a permis de recenser environ 85 indicateurs relatifs au budget d'investissement. L'analyse de ces indicateurs a fait ressortir l'existence de certains qui sont sensibles au genre puisqu'ils sont désagrégés par sexe, par milieu et par tranche d'âge. Le tableau suivant présente une typologie des principaux indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental :

Indicateurs d'objectif du département	Objectifs attachés ou missions du département en 2010	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations (réalisation en 2009)
Taux de scolarisation des enfants au préscolaire	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et par milieu	Filles : 44,5% Garçons : 59,6%
Indice de parité global filles/garçons	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de moyens	Désagréger par sexe et par milieu	filles/garçons: 76,9%
Taux net de scolarisation national des enfants âgés de 6-11 ans	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par milieu et sexe et par région	Rural : 92,6% Urbain : 94,3%
Taux de redoublement dans le primaire	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe	Filles : 10,3% Garçons : 14,7%
Taux d'abandon dans le primaire	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe	Filles : 5,4% Garçons : 4,65
Taux de scolarisation national des enfants âgés de 12-14 ans	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs de résultat	Désagréger par milieu et sexe et par région	Filles : 46,8% Garçons : 48,1% Rural : 22,2% Urbain : 69,2%
Taux de redoublement dans le collège	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe	Filles : 12,7% Garçons : 19,3%
Taux d'achèvement global pour les deux cycles	Obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans	Indicateurs d'impact	Désagréger par sexe	Filles : 52% Garçons : 45%
Taux net de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans par milieu	Promotion de l'initiative et l'excellence au lycée	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et milieu	Rural : 3,9% Urbain : 33,8%
Part des effectifs des classes scientifiques	Promotion de l'initiative et l'excellence au lycée	Indicateurs de moyens	Désagréger par sexe	Filles : 58,5% Garçons : 60,5%

Notons que d'autres indicateurs mériteraient d'être révisés en les gendérisant par sexe et par tranche d'âge pour être plus pertinents notamment :

- Taux de redoublement pour les trois cycles par milieu.
- Taux d'achèvement pour les trois cycles par milieu.
- Taux d'abandon pour les trois cycles par milieu.

Par ailleurs, d'autres indicateurs d'impact mériteraient d'être ajoutés :

- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle primaire (6ème) par milieu et sexe et par région.
- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire collégial (9ème) par milieu et sexe et par région.
- Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire qualifiant (baccalauréat) par milieu et sexe et par région.
- Taux de rétention par milieu, par sexe, par niveau et par région.
- Espérance de vie scolaire par milieu, par sexe, par niveau et par région.
- Effectif global des inscrits dans les classes préparatoires au niveau national.
- Nombre d'inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans la région.
- Taux de réussite au Brevet de Technicien Supérieur au niveau national.
- Taux de réussite aux concours des grandes écoles.
- Taux d'accroissement du budget du DES.

Ainsi que d'autres indicateurs de rendement :

- Nombre des dispositions et mesures légales et institutionnelles prises pour éliminer les discriminations fondées sur le sexe et les disparités d'accès à l'éducation.
- Pourcentage de représentation des femmes dans les emplois et les instances de prise de décision du système éducatif.
- Nombre des mesures et correctifs apportés pour élargir l'accès et assurer le maintien des filles et des garçons du préscolaire jusqu'au niveau d'une scolarisation qualifiante.
- Nombre de ressources formées à la prise en compte de l'égalité des sexes dans leurs champs de responsabilités respectifs.

8. Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

La Charte Nationale d'Education et de Formation considère l'alphabétisation comme le second pilier de la réforme du système éducatif et de la promotion de la formation au Maroc. Elle vise la réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20 % à l'horizon 2012 et l'éradication de ce fléau en 2015.

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Recul du taux d'analphabétisme

Depuis 2002, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme, un fléau qui handicape sérieusement le développement socioéconomique du pays. L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est accompagnée d'une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation. Ces évolutions se sont traduites par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus qui s'est établi en 2009 à 39,7% contre 44,1% en 2004 soit une baisse de l'ordre de 4,4 points (28,4% en milieu urbain contre 55,6% en milieu rural). Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 50,8% d'entre elles sont analphabètes contre 28,1% pour les hommes.

Taux de non scolarisation et de déscolarisation

Pour ce qui est de l'éducation non formelle, le taux des enfants âgés de 9-14 ans n'ayant jamais été à l'école s'est situé à 6,1% en 2006, celui des déscolarisés à 8,9% alors que le taux des non scolarisés a atteint près de 15%. Si en milieu urbain la non scolarisation frappe avec un taux quasi-invariable garçons et filles, en milieu rural, les filles sont une fois et demi plus touchées par ce phénomène que les garçons. Le taux de non scolarisation des enfants, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, s'établit à près de 7% dans les villes. Dans les campagnes, ce taux, évalué à 18,91% pour les garçons, passe à 27,17% pour les filles. L'exclusion dont les filles sont souvent victimes pour ce qui est de l'accès à l'éducation et au savoir, sont des faits indéniables qui expliquent, en bonne partie, les inégalités de genre caractérisant plus ce milieu.

La proportion d'enfants n'ayant jamais été à l'école est de 7% pour les filles contre 5,2% pour les garçons. En milieu rural, pas moins de 10,97% des jeunes filles âgées de 9 à 14 ans n'ont jamais été à l'école. Les jeunes garçons du même milieu et la même catégorie d'âge ne l'ont pas été dans une proportion de 7,92%. En milieu urbain, garçons et filles sont nettement moins affectés par ce phénomène avec des proportions ne dépassant guère 3%.

A l'image de la non scolarisation, la déscolarisation ou le retrait précoce d'un établissement scolaire, est un phénomène qui sévit aussi avec des incidences variables selon le milieu, le sexe et l'âge. Le taux de déscolarisation des enfants âgés de 9-14 ans est de 8,9% au niveau national dont 10,3% sont des filles. Par milieu, ce taux atteint 13,5% au milieu rural contre seulement 4,4% dans les villes, les filles représentent respectivement 16,2% et 4,3%. L'interruption de la scolarité est un fait qui caractérise plus les enfants âgés de 12-14 ans que ceux âgés de 9-11 ans quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle établie par le Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle (DAENF) est fondée sur une approche globale, axée sur des processus multiples comprenant la structuration, la planification, l'organisation et la formation. Elle s'appuie aussi bien sur des fondements nationaux (article 13 de la constitution, discours royaux, Charte Nationale d'Education et de Formation et déclarations gouvernementales) qui tiennent compte des spécificités de la société marocaine que sur des fondements internationaux figurants dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, dans les conventions ratifiées par le Maroc et ses engagements dans les réalisations des OMD.

Cette stratégie vise, d'une part, à éradiquer l'analphabétisme parmi les adultes et à les intégrer à l'activité socio-économique et, d'autre part, à tarir les sources de l'analphabétisme en luttant contre la déperdition scolaire et en s'adressant aux déscolarisés ou à ceux qui n'ont jamais été scolarisés. La stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle s'articule autour de 10 axes :

Renforcement du Système d'information : afin de disposer de l'information sur la situation de l'analphabétisme et de la non scolarisation et d'avoir de la visibilité sur le déroulement des programmes pour pouvoir les suivre et les évaluer.

Partenariat : il s'agit du partenariat dans son sens le plus large, en tant que mode d'intervention privilégié avec les différents intervenants. Il repose sur la conclusion des conventions qui fixent les contributions de chacun des partenaires.

Parrainage : comme nouveau mode d'intervention, en vue d'affirmer la solidarité entre les différentes composantes de la société. Il est assuré par des personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères au profit des associations ou des individus.

Organisation : par la création de structures centrales, régionales et provinciales et la mise en place d'organes de concertation (Commission Ministérielle présidée par le Premier Ministre et Commissions Provinciales présidées par les walis et gouverneurs).

Programmes éducatifs : le département est l'entité responsable de la conception et de l'élaboration des programmes éducatifs et de leurs contenus. Vue la diversité des groupes cibles, ces programmes sont conçus de manière à répondre aux besoins des bénéficiaires en tenant compte de leurs spécificités sociale, économique et culturelle.

La formation des intervenants : constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie qui est pris en charge par le département.

La coopération internationale : par la diversification des sources d'appui, qu'offre la coopération bilatérale ou multilatérale.

La mobilisation de la communication : par la sensibilisation, la mobilisation des partenaires publics, privées, la société civile et les bénéficiaires.

Suivi, contrôle et évaluation : par la mise en place d'un système de suivi, de contrôle, d'évaluation des actions d'alphabetisation et d'éducation non formelle.

Le développement social intégré : par l'intégration du volet de l'alphabetisation dans tous les programmes de lutte contre la pauvreté menés par les différents départements partenaires.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, une seule cible concerne le domaine d'alphabetisation et d'éducation non formelle. Il s'agit de **l'OMD2 : cible 10** : Eradiquer, d'ici à 2015, l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme.

Les résultats obtenus en matière d'alphabetisation demeurent insuffisants malgré les avancées réalisées. Une accélération du rythme de réalisation de 1,82% à 3,64% est nécessaire pour atteindre l'objectif d'éradication de l'analphabétisme à l'horizon de 2015.

8.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le DAENF a mis en place plusieurs programmes en matière d'alphabetisation et d'éducation non formelle. La diversité des programmes vise à garantir l'éducation pour tous. En effet, tous les programmes s'adressent aux enfants non scolarisés ou en rupture de scolarité et à ceux qui sont en situation de travail ou en situation difficile ainsi qu'aux adultes ayant besoin des compétences de lecture pour faciliter leurs vies et activités quotidiennes. Ci-après sont cités les programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle développés par le département.

8.3.1. Programme d'alphabetisation

Le DAENF a mis en place un programme d'alphabetisation qui vise à éradiquer de manière progressive l'analphabétisme et à garantir le droit à l'éducation à tous ceux qui en sont privés. L'objectif est l'alphabetisation de 800.000 personnes dont 60% de femmes et 80% dans le monde rural. Ce programme comprend des sous-programmes complémentaires et diversifiés selon les spécificités des groupes cibles, à savoir :

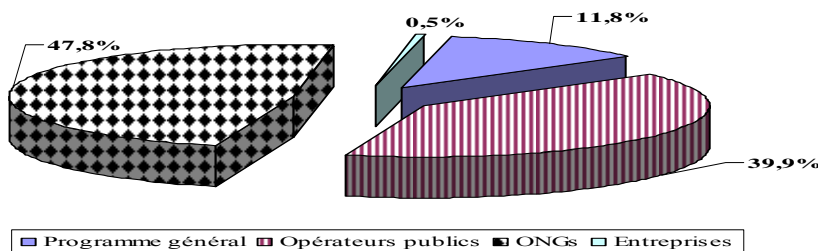
- **Le programme général** : il a pour objectif d'alphabetiser annuellement 150.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural.
- **Le programme des opérateurs publics** : il a pour objectif d'alphabetiser annuellement 250.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural.

- **Le programme des ONG** : il a pour objectif d’alphabétiser annuellement 400.000 personnes dont 80% de femmes surtout en milieu rural en privilégiant la tranche d’âge de 15 à 45 ans.
- **Le programme des entreprises** : il a pour objectif d’alphabétiser annuellement 15.000 personnes dont 70% de femmes.

Le nombre des bénéficiaires des cours d’alphabétisation est passé de 390.000 en 2001-2002 à 656.307 en 2008-2009 enregistrant ainsi un taux de croissance dépassant 61%. En milieu rural, l’effectif des bénéficiaires est de 316.636 contre 313.112 pour les urbains durant la même année.

En outre et conformément aux priorités fixées par le ministère, les femmes sont les bénéficiaires majoritaires du programme d’alphabétisation. Elles représentent 84% des inscrits en 2008-2009 soit 551.298 femmes dont 248.385 dans le milieu rural. Cette proportion atteint 48% au niveau du programme des ONG alors que la plus forte proportion des hommes est enregistrée dans le programme public (50%).

Répartition des féminins inscrits par opérateurs (2009)



Source: recueil statistique de l’éducation 2009-2010

8.3.2. Programme d’éducation non formelle

Le DAENF a mis en place deux programmes d’éducation non formelle dont l’objectif est d’offrir une seconde chance de s’instruire aux enfants non scolarisés ou déscolarisés et de tarir à la source le phénomène de rupture de scolarité et l’analphabétisme. Il s’agit du Programme de la deuxième chance et du Programme de lutte contre l’abandon scolaire.

Concernant le programme de la 2^{ème} chance, il vise à faire acquérir aux élèves les compétences de base en matière de lecture, d’écriture et de calcul mais également à ouvrir des perspectives d’insertion tant scolaire que professionnelle ou sociale. L’objectif est d’assurer l’école à près de 80.000 enfants par an afin d’assurer l’éducation à tous les enfants non scolarisés à l’horizon 2013.

Pour ce qui est du Programme de lutte contre l’abandon scolaire, il s’adresse aux enfants éprouvant des difficultés à l’école ou étant sur le point d’interrompre leur scolarité. L’objectif ciblé dans le plan d’urgence consiste à éradiquer totalement l’abandon scolaire à l’horizon 2011.

Le nombre des bénéficiaires de l’éducation non formelle a atteint 161.212 personnes en 2008-2009. Le taux de participation des femmes est de l’ordre de 47%.

Programme de la 2^{ème} chance

Le nombre des bénéficiaires du programme de la 2^{ème} chance a atteint en 2008-2009 près de 33.177 enfants (16.304 en milieu rural et 16.873 en milieu urbain). Les filles représentent 51% de l’effectif soit 17.038 (7.873 dans le milieu urbain contre 9.165 dans le milieu rural). Selon le mode d’intervention, le nombre des bénéficiaires du programme du parrainage a atteint 12.522 personnes dont 51% de filles, du partenariat 20.550 personnes dont 51% de filles et du cycle Istidrak 105 personnes dont 75 filles.

Les académies qui enregistrent les taux les plus élevés de bénéficiaires se situent parmi les régions où la concentration de la population est la plus importante. C’est le cas de Rabat-Salé-Zammour-Zaer (8.180 personnes dont 34% de femmes), de Tanger-Tétouan (3.906 personnes dont 52% de femmes) de Meknès- Tafillalt (2.894 personnes dont 56% de femmes), et Marrakech-Tensift-AlHaouz (2.875 personnes dont 61% de femmes).

Programme de lutte contre l’abandon scolaire

Au titre de l’année scolaire 2008-2009, le programme de lutte contre l’abandon scolaire, à travers essentiellement le programme de soutien scolaire, a visé 200 000 élèves menacés par le décrochage scolaire. Les bénéficiaires étaient au nombre de 128.035 dont 60.167 filles, soit un taux de

réalisation des objectifs de près de 64%. Ce programme d'appui est assuré par trois groupes d'intervenants et de partenaires de l'école : les enseignants (103.159 bénéficiaires dont 42% de filles), les associations (24.334 bénéficiaires dont 40% de filles) et le système de parrainage (19.196 bénéficiaires).

8.3.3. Coopération internationale

Le DAENF a tissé un réseau d'échange intégrant plusieurs projets, notamment le projet de l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation, le projet pilote Radio ECCA pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecce, le programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE et le Projet « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes : renforcement des capacités nationales pour un développement durable ».

Projet de l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation

Ce projet est le résultat d'une convention de partenariat entre l'association marocaine de la solidarité et le développement et le DAENF pour l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation. Ce projet est soutenu par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les axes stratégiques du projet sont l'inclusion de la prévention du sida dans les programmes nationaux d'alphabétisation et dans les projets de développement collectifs.

Projet pilote Radio ECCA pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecce

L'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la région Souss-Massa-Draa a signé une convention de partenariat avec la société Radio ECCA dans le cadre de la coopération avec les Iles Canaries pour la diffusion de cours spécifiques à travers le système Ecce dans le but de développer les compétences de la population en matière d'éducation.

Programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE

Le Programme « Appui budgétaire sectoriel » de l'UE a pour objectif d'accroître les effets de la formation et de cibler les 16-35 ans afin de préparer leur avenir scolaire, professionnel et économique. La priorité sera essentiellement donnée aux personnes issues des milieux défavorisés et aux femmes. Le programme couvre la période 2009-2012 d'un coût global de 17 millions d'euros dont 12% sous forme de don.

Projet « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes : renforcement des capacités nationales pour un développement durable »

Ce projet a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de l'initiative LIFE « Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir » lancée par l'UNESCO. Il cible prioritairement les filles et les femmes en milieu rural.

Projet de coopération Maroc-Espagne pour le soutien de stratégie de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle.

Durant l'année 2008-2009, le Maroc et l'Espagne ont signé un protocole de coopération relatif à la 2^{ème} phase du projet de coopération Maroc-Espagne pour le soutien de stratégie de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle dans les provinces du nord et dans la région du Souss-Massa-Draa. Le coût global du projet, qui s'étale sur 42 mois, est estimé à 2 millions d'euros sous forme de don octroyé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement. Le projet vise:

- Le soutien de l'école de la 2^{ème} chance et l'intégration socioculturelle des enfants âgés de 9-15 ans.
- La réduction de l'abandon scolaire et le soutien du préscolaire communautaire.
- Le soutien des programmes professionnels de lutte contre l'analphabétisme et l'intégration socioéconomique des femmes.

Programme d'alphabétisation à distance (coopération italienne)

Dans le cadre du renforcement du programme d'alphabétisation à distance, une série de cours d'alphabétisation télévisés ont été lancés en 2009-2010 en partenariat avec l'Université thématique

internationale UNINETTUNO. Cette série télévisée de 150 cours s'intitule : "j'apprends la langue arabe: un trésor de mots".

8.4. Analyse genre du budget

8.4.1. Part des dépenses d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans le budget de l'Etat

Le budget du DAENF a enregistré une augmentation de 5% en moyenne annuelle entre 2000 et 2010. Il a atteint 175,7 millions de dirhams en 2010, soit 0,09% du budget général de l'Etat hors dette et 0,42% du département de l'éducation Nationale (la norme pour l'UNESCO est de 3% au moins du budget de l'éducation). Les dépenses d'investissement se situent à 153 millions de dirhams et représentent à elles seules 87% du budget du département.

Ventilation du budget d'investissement du département par programme

La part de la Direction de lutte contre l'analphabétisme dans le budget d'investissement s'est située à plus de 84%, soit plus de 128 millions de dirhams. Plus de 67% de ces derniers sont affectés aux services externes. Au niveau des services centraux, avec une enveloppe de 42 millions de dirhams, le programme d'alphabétisation par les ONG s'accapare à lui seul plus de 31 millions de dirhams, soit 75% du budget. Pour ce qui est de l'éducation non formelle doté d'un budget de 21 millions de dirhams, la part du programme de la deuxième chance représente plus de 80% du budget.

8.4.2. Analyse des indicateurs de performance

Le Département de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle a adhéré en 2007 à la globalisation des crédits.

Le SECAENF est entrain de développer des indicateurs d'objectifs dans le cadre du projet relatif à la gendérisation du budget sur la base des principales missions des différentes entités du Secrétariat. Par rapport à la question genre, le SECAENF s'est engagé à :

- Consolider un système d'information sensible au genre permettant d'affiner le ciblage géographique de l'analphabétisme et des inégalités.
- Élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins.
- Développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon l'optique genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles.
- Renforcer les capacités du département en matière d'élaboration des indicateurs d'objectifs chiffrés sensibles au genre.

L'examen du rapport des indicateurs d'objectif 2010 du SECAENF a permis de recenser environ 66 indicateurs dont la moitié est des indicateurs d'investissement. L'analyse de ces indicateurs a fait ressortir l'existence de certains qui sont sensibles au genre puisqu'ils sont gendérisés par sexe, par milieu et par tranche d'âge. Le tableau suivant présente une typologie des principaux indicateurs relatifs au domaine de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation non formelle :

Indicateurs d'objectif du département	Objectifs attachés ou missions du département en 2010	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations (réalisation en 2009)
Nombre total d'inscrit	Lutte contre l'analphabétisme	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe et par milieu	Filles rural : 247.932 Garçons rural : 73.996
Formateurs d'animateurs formés	Lutte contre l'analphabétisme	Indicateurs de moyens		1000000
Pourcentage des d'inscrits à l'école de la 2 ^{ème} chance	Education non formelle	Indicateurs de résultat	Désagréger par milieu et sexe et par région	Rural : 51% Filles: 55%
Taux de réussite des bénéficiaires du soutien éducatif	Education non formelle	Indicateurs de résultat	Désagréger par sexe	97,6%
Nombre de campagne de sensibilisation organisée	Education non formelle	Indicateurs de résultat		1

Notons que d'autres indicateurs mériteraient d'être ajoutés en les gendérisant en les ventilant par sexe et par tranche d'âge pour être plus pertinents notamment :

- Nombre de bénéficiaires Alpha par sexe, par AREF et par délégation.
- Nombre de bénéficiaires Alpha par chacun des 4 opérateurs : Général, Public, ONG et Entreprises (par sexe).
- Taux d'abandon en cours de formation (Alpha) (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux d'analphabètes (par sexe, par milieu et par AREF).
- % de personnels formés (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux de couverture en équipement informatique adapté aux stratégies de pilotage et de suivi.
- Liste des partenaires.
- Carte de l'analphabétisme et de l'abandon scolaire (par AREF, par sexe et par délégation) révisable annuellement.
- Mise en place d'une évaluation nationale des bénéficiaires.

9. Département de la Formation Professionnelle (FP)

Vu les défis que pose la mondialisation de l'économie d'une part et le contrôle du chômage d'autre part, la formation professionnelle se trouve au cœur de capacité d'adaptation du Maroc. Elle permet une augmentation de la productivité de la main d'œuvre, et constitue l'un des pivots de la mise à niveau de l'économie et l'un des principaux leviers d'attraction pour les investisseurs étrangers. De ce fait, le Département de la formation professionnelle joue un rôle primordial en tant que maillon fort d'une politique de promotion de l'emploi et de rehaussement du niveau de qualification des ressources humaines du pays en vue du renforcement de la compétitivité de son économie.

9.1. Analyse de la situation et de la pertinence de l'approche genre pour la FP

Le secteur de la FP est investi d'une double mission, celle de satisfaire les besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité et celle de répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socio-professionnelle. Pour accomplir ces missions, des efforts considérables ont été entrepris ces dernières années.

9.1.1. Diagnostic de la situation

L'accès au système de la FP dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons, âgés d'au moins 15 ans, sur la base des mêmes conditions comme le prévoit la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

La formation professionnelle connaît une demande croissante mesurée par le taux d'affluence. Ainsi, au titre de la rentrée 2009/10, le taux moyen de la demande de formation est d'environ 3 candidats par place offerte. Afin de satisfaire cette demande croissante, le Département de la FP déploie des efforts en matière de construction et d'équipement des établissements et en matière d'accompagnement et d'encouragement des investissements privés qui s'intéressent de plus en plus au secteur. Au titre de l'année 2009/10, l'appareil de formation compte 2068 établissements dont 1578 relèvent du secteur privé et 490 établissements relèvent du secteur public. Ces derniers accueillent 71% des stagiaires.

Par ailleurs, et pour accompagner les différents plans sectoriels, un programme d'extension de la capacité d'accueil du dispositif de la FP relevant du secteur public durant la période 2009-2012, a été lancé. Ce programme permettra la création de 81 établissements et l'extension de 22 autres, dont les opérations de création de 17 nouveaux établissements et l'extension de 5 autres sont programmées au titre de l'année 2010.

Le secteur privé, quant à lui, a bénéficié des autorisations permettant l'ouverture de 128 nouveaux établissements au titre de l'année 2010.

9.1.1.1. Répartition des stagiaires par secteur de formation

Les filières de l'administration-gestion, de l'artisanat de production, de l'artisanat de services et du textile-confection sont les secteurs qui attirent traditionnellement les filles, regroupent environ 81% des stagiaires de sexe féminin.

Répartition des stagiaires filles par secteur de formation (2009/2010)

Secteur	Effectif global	Effectif filles		Taux de féminisation en %
		Total	% par secteur	
Administration Gestion et Commerce	68297	43792	26	64
Agriculture	3976	866	2	22
Artisanat	6099	4416	2	72
Assistance aux ménages	982	968	0	99
Audio Visuel et Arts Graphiques	4676	1850	2	40
BTP	25423	2810	10	11
Chimie et Plasturgie	450	65	0	14
Coiffure Esthétique	16908	12080	6	71
Cuir	828	267	0	32
Hôtellerie et Tourisme	26297	11448	10	44
IMME	58174	2211	22	4
Industrie agro-alimentaire	752	387	0	51
Paramédicale et Santé	8911	7385	3	83
Pêches Maritimes	775	38	0	5
Textile Habillement	13566	10126	5	75
TIC	25655	11167	10	44
Transport et logistique	1219	329	0	27
Total	262988	110205	100	42

Source : Département de la Formation Professionnelle

Il convient de préciser que 39% des filières du secteur public sont plutôt masculines (moins de 20% de filles), alors que 12% seulement des filières peuvent être considérées comme féminines (plus de 80% de filles). Les filières mixtes représentent 49% du nombre total des filières, enregistrant ainsi une forte augmentation par rapport à 2003 (11%). Ceci s'explique par l'accès des filles depuis quelques temps à des filières dites « masculines » comme celles relevant du secteur IMME et du BTP, et ce en dépit des résistances culturelles et sociales.

Pour l'année 2010, les filles représentent 58% de l'effectif des stagiaires du secteur privé alors qu'elles ne représentent que 35% dans le secteur public. Ceci s'explique par la nature des formations offertes par le secteur privé qui attire plus la fille que le garçon (administration gestion, coiffure et esthétique...). Le secteur public gagnerait à augmenter la capacité d'accueil de ces filières pour en faire profiter les filles qui n'auraient pas les moyens d'intégrer les établissements privés de formation.

Evolution de l'effectif des stagiaires

Année	Public		Privé		Total	
	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)	Total	Filles (%)
2003/2004	98 177	30	64 818	56	162 995	40
2004/2005	106 029	34	65 764	65	171 793	43
2005/2006	120 331	37	66 270	57	186 601	44
2006/2007	135 670	34	67 184	59	202 854	43
2007/2008	150 867	34	73 368	60	224 235	42
2008/2009	175 328	35	76 279	58	251 607	42
2009/2010	187 722	35	75266	58	262 988	42

9.1.1.2. FP en milieu rural

Source : Département de la Formation professionnelle

Le système de la formation professionnelle institutionnelle qui s'est remarquablement développé en milieu urbain, reste très limité en milieu rural, en raison des spécificités socio-économiques. L'effectif des stagiaires dans ce milieu ne représente que 2% de l'effectif global des

stagiaires. Les filles représentent 22% des stagiaires en milieu rural et 1% des stagiaires de sexe féminin au niveau national.

Effectifs des stagiaires en milieu rural par niveau (2009/2010)

Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	% filles
Qualification	2187	465	52
Technicien	1063	206	23
Technicien spécialisé	792	215	24
Total	4042	886	100

Source : Département de la Formation professionnelle

Un programme de formation par apprentissage des jeunes ruraux adapté aux spécificités du monde rural a été mis en place depuis 2000. A noter également que l'OFPPT a mis en place des espaces mobiles de formation au profit du milieu rural dans quelques filières telles que la couture et l'informatique.

9.1.1.3. Modes de formation dans le système de la FP

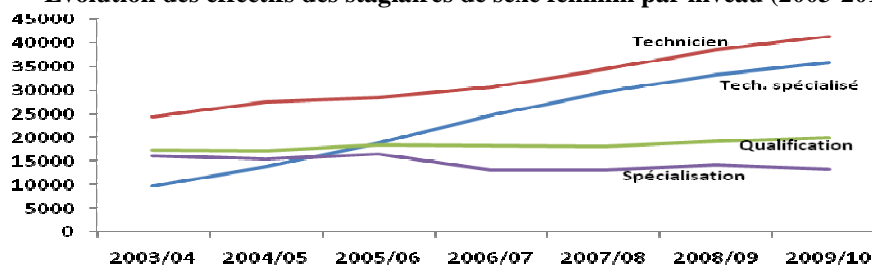
Pour répondre pertinemment aux besoins de l'entreprise en compétence et aux demandeurs de formation, la formation professionnelle dispose de plusieurs modes de formation.

Formation professionnelle initiale résidentielle et alternée

Au titre de l'année 2009/2010, l'effectif des stagiaires de sexe féminin dans le système de la formation professionnelle résidentielle et alternée s'élève à 110 205, soit 42% de l'effectif global des stagiaires dans les secteurs public et privé. La répartition des effectifs des stagiaires par niveau montre que les stagiaires de sexe féminin sont à part égale dans le niveau Technicien Spécialisé (50%), niveau le plus élevé du système. Ce taux a augmenté d'un point par rapport à l'année dernière. Leur part dans les autres niveaux reste assez importante, notamment dans le niveau Technicien 46% suivi par le niveau Spécialisation 42%.

Durant les sept dernières années, l'effectif des filles dans le système de la formation professionnelle initiale résidentielle et alternée a évolué avec un taux d'accroissement moyen annuel de 8%. Le graphique ci-dessous montre une évolution favorable des effectifs des stagiaires de sexe féminin dans les niveaux de formation technicien spécialisé et technicien.

Evolution des effectifs des stagiaires de sexe féminin par niveau (2003-2010)



Source : Département de la Formation professionnelle

Formation par apprentissage

Le mode de formation professionnelle « apprentissage », est basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale et complétée pour 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique dans un centre de formation par apprentissage (CFA). Au titre de l'année 2009/2010, l'effectif total des apprentis est de 31 948 dont les filles représentent 35% contre 17% en 2005/2006. Toutefois, ce taux reste limité par rapport à la formation résidentielle et alternée. Ceci s'explique essentiellement par le fait que l'apprentissage ne couvre pas assez ou pas encore les secteurs les plus prisés par les filles dont notamment l'administration, la gestion ou le textile habillement.

Unités mobiles de formation relevant de l'OFPPT

C'est une formation qui se déroule dans des espaces mobiles spécialement aménagés en ateliers pour dispenser des cycles de formation ou de perfectionnement de courte durée lancée depuis. La formation est destinée aux jeunes ruraux en vue d'améliorer leurs qualifications professionnelles et à renforcer l'activité économique génératrice d'emploi en milieu rural. Actuellement, le parc des

espaces mobiles de formation compte 20 unités permettant l'accueil de 2500 bénéficiaires dans plusieurs métiers.

Formation en cours d'emploi

Dans le cadre de l'accompagnement de la mise à niveau des ressources humaines des entreprises, les Pouvoirs Publics ont engagé depuis 1996/97, de concert avec les partenaires sociaux, une profonde réforme s'appuyant sur deux mécanismes complémentaires et visant à encourager les entreprises à intégrer la formation continue de leurs ressources humaines en tant que vecteur stratégique de leur plan de développement. Ces deux mécanismes sont le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil (GIAC) et le Système des Contrats Spéciaux de Formation (CSF):

Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) : Ce mécanisme porte sur la création de Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC), qui sont des associations constituées et gérées par les organisations et fédérations professionnelles des entreprises.

Contrats Spéciaux de Formation (CSF) : Ce système, à gestion tripartite (Etat, Entreprises, Salariés) et décentralisé (10 comités régionaux), vise à inciter l'entreprise à intégrer la formation dans son plan de développement en lui accordant une assistance financière pour la réalisation des actions de formation des ressources humaines. En 2008, 1 862 dossiers de demande de formation ont été approuvés pour une participation financière de 127,18 MDH.

Mise en place d'un système de qualification des organismes de conseil et de formation (formation en cours d'emploi) : Conformément aux orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et les recommandations des premières assises nationales de Formation Professionnelle tenues fin 2006, le Ministère a procédé à la mise en place d'un système de qualification des organismes de conseil et/ou de formation en cours d'emploi.

La première opération de qualification des intervenants en conseil et en formation a été réalisée en 2009, dont les résultats définitifs se présentent comme suit :

- 341 experts, relevant de 66 OCF, sont qualifiés pour une durée de trois ans ;
- 145 experts, relevant de 47 OCF, sont qualifiés pour une durée d'une année.

Pour élargir le bénéfice à d'autres intervenants, une deuxième opération de qualification est lancée en 2010.

9.1.1.4. Evaluation du système de formation professionnelle

Globalement, sur 100 stagiaires qui accèdent à la formation professionnelle résidentielle et alternée, 68 en sortent diplômés. Par ailleurs, les études menées par le DFP montrent que le taux d'insertion à neuf mois après l'obtention du diplôme a atteint 63,4% pour la promotion 2007. Ce taux est supérieur de 3 points pour les lauréats des établissements publics par rapport à celui des lauréats des établissements privés (65% contre 62%).

Le même constat est observé en comparant le même taux selon le sexe. L'enquête réalisée sur la promotion 2007, révèle que le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne supérieur de 8 points par rapport à celui du sexe féminin (67% contre 59%). Ces études montrent que les filles, lauréates de la formation professionnelle, ont plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi, mais une fois embauchées, elles parcourent un meilleur cheminement professionnel.

9.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

9.2.1. Nouvelle stratégie du secteur de la formation professionnelle (2008-2012)

Basée sur une nouvelle approche intégrée pour ancrer le dispositif de formation dans le secteur productif et pour accompagner la mise en œuvre des différents plans sectoriels, le DFP a élaboré une nouvelle stratégie qui repose sur :

- La réalisation de programmes sectoriels de formation professionnelle dans un cadre contractuel avec les professionnels;
- Le développement de la formation professionnelle en milieu du travail;
- La réingénierie du dispositif de la FP selon l'approche par compétences.

Cette stratégie repose également sur une politique d'ouverture et de partenariat dynamique associant les pouvoirs publics, les chambres et associations professionnelles, les partenaires sociaux, les ONG, etc....

9.2.2. Formation Professionnelle et OMD

Les objectifs de développement retenus par le DFP cadrent parfaitement avec les OMD notamment :

- **OMD1 : Réduction de l'extrême pauvreté** : La formation professionnelle est liée directement à l'OMD 1 en offrant à la population vulnérable une formation adéquate qui lui permettra de s'intégrer facilement dans le marché de l'emploi à même de lui assurer un revenu décent.
- **OMD 3** : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : la FP est lié directement à l'OMD 3 en assurant aux femmes des formations qualifiantes qui leurs permettent d'accéder à des postes d'emplois valorisants.
- **OMD 4 et 5** : Réduire la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle : Le secteur de la formation professionnelle a assuré la formation de plus de 5000 stagiaires dans le secteur de la santé dont 81% sont des filles, de ce fait la FP joue un rôle important dans la réalisation de ces OMD.
- **OMD 8** : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : le secteur de la FP sollicite la coopération bilatérale et multilatérale pour l'obtention d'aides pour financer l'équipement des différents établissements ou bien par la formation des formateurs.

9.2.3. Formation professionnelle dans la CEDAW

Vu le rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de l'employabilité des femmes et par la suite leur autonomisation, la formation professionnelle a été citée dans trois article de la CEDAW. Ainsi le DFP œuvre au respect des articles 10,11 et 14 de cette convention.

En effet, l'article 10 de la CEDAW a clairement incité, surtout dans le paragraphe **a**, « *les Etats parties pour qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : Les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, cette égalité devant être assurée dans l'enseignement préscolaire, général, technique, professionnel et technique supérieur, ainsi que dans tout autre moyen de formation professionnelle*».

L'article 11 de la CEDAW, approuve, quant à lui, le droit de la femme à la formation continue afin de propulser sa carrière. Ainsi, il est cité dans le paragraphe **b** que la femme a «*le droit au libre choix de la profession et de l'emploi, le droit à la promotion, à la stabilité de l'emploi et à toutes les prestations et conditions de travail, le droit à la formation professionnelle et au recyclage, y compris l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et la formation permanente*».

Enfin dans l'article 14, une attention particulière a été donnée pour améliorer les conditions de la femme rurale. Le volet de la formation a été cité dans le paragraphe **d** qui stipule que la femme rurale a tout le droit de recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle, et de pouvoir bénéficier de tous les services communautaires et de vulgarisation, notamment pour accroître ses compétences techniques.

9.3. Programmes et projets mis en œuvre

9.3.1. Plan d'urgence 2008-2012

Pour suivre la dynamique économique que connaît le Maroc et en vu de satisfaire les besoins des nouveaux chantiers économiques d'envergure en compétence, un plan d'urgence dans le domaine de la formation professionnelle a été arrêté à partir des conclusions de huit études menées en 2008. Les principaux volets concernés par le plan d'urgence sont les suivants :

Développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat

Le développement de l'apprentissage vise à doter le secteur de l'agriculture d'une main d'œuvre qualifiée permettant d'améliorer le rendement et la compétitivité des exploitations agricoles et en permettant aux filles et fils d'agriculteurs d'acquérir les qualifications nécessaires pour favoriser leur insertion professionnelle et préparer une nouvelle génération d'agriculteurs mieux qualifiés et plus ouverts aux innovations technologiques. Ce programme coûte 340 millions de dirhams, vise la formation par apprentissage de 60.000 jeunes ruraux dans les métiers porteurs pour mettre sur le marché du travail environ 51.000 lauréats.

En ce qui concerne l'artisanat qui reste confronté à plusieurs contraintes dont le faible niveau de qualification des ressources humaines, le programme de formation vise l'accompagnement de la « Vision 2015 » de l'artisanat qui a défini une nouvelle politique pour le développement du secteur qui repose, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la formation. D'un coût de 451 millions de dirhams, le plan d'action 2008-2015 vise à déployer tous les moyens nécessaires pour la formation par apprentissage de 60.000 jeunes dans les métiers porteurs pour mettre sur le marché du travail environ 51 000 lauréats.

Création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Etablissements de Formation Professionnelle

Suite aux recommandations de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation qui a prévu l'instauration de réseaux d'éducation et de formation aux niveaux régional et local, il a été décidé la création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Établissements de Formation Professionnelle dans les secteurs public et privé. Ainsi, 290 Licences Professionnelles et 7.250 lauréats ont été recensés dans les secteurs prioritaires.

Accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences

Pour l'accompagnement du Pacte Nationale pour l'Émergence Industrielle, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur conjugueront leurs efforts pour mettre sur le marché 220.000 lauréats et lauréates sur la période 2009-2015.

Dans ce cadre, un dispositif d'aide directe aux entreprises pour la formation à l'embauche et pour la formation continue a été mis en place dans les secteurs de l'Automobile, de l'Aéronautique, de l'Électronique et de l'Offshoring. La contribution de l'État varie entre 12.000 DH et 66.000 DH selon le secteur et le profil. Au 31 décembre 2009, le nombre des entreprises ayant demandé de bénéficier du dispositif d'aide à la formation a atteint 86 pour former près de 14.300 salariés au cours de la période 2009-2012.

Accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences

Dans le souci de répondre et de suivre les besoins en ressources humaines au titre de la Vision 2010 avec ses chantiers touristiques en cours, un plan d'action visant la mise sur le marché de 67.000 professionnels à l'horizon 2012 répondant à l'augmentation des besoins en compétences compte tenu des investissements prévisionnels et de la capacité litère additionnelle. Aussi et en vu d'améliorer la qualité de la formation, il est prévu de programmer du cycle des formations de formateurs.

Régulation des offres publique et privée de formation professionnelles

La situation actuelle de l'offre et de la demande de formation se caractérise par une demande croissante de formation professionnelle de 3 demandes pour une place pédagogique dans le secteur public, par un accroissement des besoins en compétences des secteurs économiques et un potentiel important du secteur de la formation professionnelle privée qui n'est exploité que partiellement pour des raisons de solvabilité de la demande de formation.

Dans ce cadre, un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme de régulation des offres de formation publique et privée a été élaboré avec les principaux axes suivants :

- Contribution de l'État aux frais de formation à raison de 4.000 DH par an et par stagiaire dans les niveaux Technicien Spécialisé et Licence Professionnelle, soit le 1/3 du coût de la formation ;

- Contribution aux frais de formation de 8.000 stagiaires par an à l'horizon 2012 ;
- Formation, avec la contribution de l'Etat durant la période 2008-2012, de 18.000 lauréats dont 16.000 Techniciens Spécialisés et 2.000 de niveau Licence Professionnelle et ce dans les secteurs prioritaires pour l'économie nationale.

Le coût global de ces opérations est estimé à 140 MDH sur la période 2008-2012, soit un gain pour le budget de l'Etat d'environ 300 MDH.

A signaler, que l'effectif des bénéficiaires a atteint jusqu'au 2009-2010, plus de 2570 stagiaires du niveau technicien spécialisé.

L'optimisation des durées de formation

Le décret publié en septembre 2007, dans le cadre de la réingénierie de la formation professionnelle selon l'approche par compétences, permet d'organiser la formation, pour les niveaux spécialisation (S) et qualification (Q), sur la durée nécessaire à l'acquisition des compétences au lieu de deux années en vigueur.

Le plan d'action élaboré en concertation avec les départements du Tourisme, de l'Agriculture, de l'Artisanat, de la Pêche et l'OFPPT a pour objectifs :

- La rationalisation du nombre de filières de formation (réduction de 225 à 114) ;
- Le développement, selon l'Approche Par Compétence (APC), de 65 programmes de formation prioritaires, représentant 48% de l'ensemble des effectifs des niveaux Q et S des 5 opérateurs concernés ;
- L'implantation des programmes élaborés dans 155 établissements de Formation Professionnelle ;
- La régularisation de la situation d'environ 90 000 lauréats et lauréates ayant suivi, entre 2004 et 2008, des formations de niveaux Q et S d'une durée inférieure à 2 années.

En vue de délivrer les diplômes aux lauréats concernés, un cadre juridique a été élaboré et validé par le conseil du Gouvernement le 2 avril 2009.

Dans ce cadre, l'année 2009 a connu le lancement de deux marchés:

- un marché dans le secteur agricole pour l'adaptation de 2 programmes de formation et l'implantation de 9 programmes de formation dans 37 EFP.
- un marché dans le secteur de l'Artisanat pour l'adaptation de 7 programmes, l'élaboration de 8 programmes de formation et l'implantation de 17 programmes de formation dans 4 CFA .

Amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion

Suite aux changements rapides du marché de l'emploi et l'inadéquation de certaines formations avec les besoins, le Programme «TAEHIL 2012» pour l'amélioration de l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi (diplômés) dont la mise en œuvre sera confiée à l'ANAPEC. Les mécanismes de déclenchement du processus de formation dans ce programme feront l'objet d'une concertation avec les employeurs, les associations des secteurs porteurs et les conseillers en emploi. Ainsi au titre de l'année 2009/2010, plus de 13 000 stagiaires ont bénéficié de la formation qualifiante.

Programme de réinsertion des prisonniers

En partenariat avec la fondation Mohamed V pour la solidarité, l'OFPPT poursuit son engagement pour la réinsertion des prisonniers on les dotant d'une formation adéquate. C'est ainsi que 26.570 détenus, dont 11% sont des femmes, bénéficieront, entre 2008 et 2012, d'une formation professionnelle au sein des établissements pénitenciers. Parmi eux, 2000 prisonniers bénéficieront d'une formation par apprentissage.

9.4. Analyse genre du budget

9.4.1. Répartition du Budget au sein du DFP

Le budget du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a atteint 1,144 milliard de dirhams en 2010. Le total des dépenses du DFP a atteint 753,1 millions de dirhams au cours de l'exercice 2010, soit 65,8% du total du budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le budget de fonctionnement du DFP pour l'exercice 2010 s'est élevé à plus de 416,4 millions de dirhams, soit 55,2% du total du budget alloué à ce Département. Le personnel a absorbé 47,2 millions de dirhams, tandis que les matériels et dépenses diverses ont engendré une dépense de 369,2 millions de dirhams, soit 49% du budget alloué à ce Département dont une subvention de 350 millions de dirhams au profit de l'OFPPT et 9,3 millions de dirhams pour l'ESITH. Notons que 86,3% du budget de fonctionnement est dépensé par l'OFPPT et l'ESITH.

Le budget d'investissement du DFP au titre de l'exercice 2010 s'élève à 336,7 millions de dirhams, soit 44,71% du budget alloué à la DFP et 68% du total d'investissement du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Par structure, 38% du montant d'investissement est délégué à la Direction de la Formation en Milieu Professionnel contre 39,8% au profit de l'OFPPT sous forme de subvention.

L'analyse du budget par programme relève que le plan d'urgence domine le plan d'action des différentes directions de la DFP dont l'enveloppe budgétaire s'élève à 175,2 millions de dirhams au titre de l'année 2010. Ce plan qui représente un renforcement des actions menées par le DFP comprend les programmes suivants :

- Création de 5 instituts spécialisés dans les domaines l'aéronautique et l'automobile et de la création et la mode dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence industrielle (55,7 MDH au titre de 2010);
- Création et extension des Centres de Formation par Apprentissage (87,9 MDH au titre de 2010) ;
- Assistance technique pour le développement, l'adaptation et l'implantation des programmes de formation par apprentissage dans le secteur de l'artisanat avec un montant de (5 MDH au titre de 2010) ;
- Contribution aux frais de formation des stagiaires des établissements de formation professionnelle privée (6,7 MDH au titre de 2010).

9.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

En septembre 2007, le Département de la Formation Professionnelle a adhéré à la globalisation des crédits. Une batterie d'indicateurs d'objectifs a été arrêtée pour l'appréciation et le suivi des dépenses d'investissement et de fonctionnement des différentes missions et programmes mis en œuvre par le DFP. Ces indicateurs touchent tous les programmes du Département et sont presque tous déclinés selon les sexes.

Les indicateurs relatifs au budget de fonctionnement

Les indicateurs de fonctionnement, au nombre de six, sont répartis entre les deux structures sous tutelle du DFP, à savoir l'OFPPT et l'ESITH. Ces indicateurs sont tous des indicateurs de résultats dénombrant l'effectif des stagiaires en formation ainsi que leur répartition par sexe. D'autres indicateurs, notamment de moyens, peuvent être ajoutés pour enrichir les indicateurs de fonctionnement. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs relatifs à l'appareil pédagogique comme le nombre de formateurs femmes et hommes, leur degré de qualification....

Les indicateurs relatifs au budget d'investissement

En ce qui concerne les indicateurs d'objectif relatif au budget d'investissement, ils touchent tous les programmes de la formation professionnelle. Il s'agit de 60 indicateurs afférents aux principaux programmes suivants :

- **Dispositif de la formation professionnelle** : les indicateurs adoptés pour ce programme concernent les effectifs des stagiaires et des lauréats déclinés par sexe et par mode de formation et le nombre d'établissements de formation professionnelle;
- **Formation par apprentissage** : ce programme a pour objectif de faire acquérir aux jeunes filles et garçons des qualifications professionnelles favorisant leur insertion dans la vie active et de contribuer à l'amélioration de l'encadrement des PME/PMI. Les indicateurs de ce programme sont essentiellement les effectifs des apprentis et des lauréats désagrégés par sexe et aussi le nombre de centres de formation par apprentissage ainsi que le nombre de CFA intra entreprise à créer.

- **Développement de la formation professionnelle privée** : ce programme vise la promotion de l'offre de formation et la poursuite de la qualification et l'accréditation des EFPP. Les indicateurs de ce programme sont les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et le nombre de filières qualifiées ainsi que le nombre d'établissement accrédités.
- **Formation en cours d'emploi** : l'objectif de ce programme est le développement de la qualification des ressources humaines des entreprises pour favoriser leur compétitivité. Le nombre des entreprises bénéficiaires des prestations des GIAC et des CSF ainsi que le nombre de salariés bénéficiaires des CSF représentent les indicateurs pertinents pour ce programme. Cependant, les données concernant le nombre d'entreprises et le nombre de salariés bénéficiaires des CSF ne sont pas disponibles.
- **Réingénierie du système de formation professionnelle selon l'Approche par Compétence (APC)** : les indicateurs choisis pour ce programme représentent le nombre de programmes de FP élaborés selon l'APC, le nombre de programmes implantés selon l'APC et le nombre d'établissements dispensant des programmes selon l'APC.

De même pour les programmes de l'OFPPT, des indicateurs ont été élaborés et concernent les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et les centres de FP dans les établissements pénitentiaires et les effectifs des stagiaires et des lauréats afférents. Toutefois et vu que le but ultime de chaque formation est l'insertion des lauréats dans la vie active, il serait souhaitable d'intégrer d'autres indicateurs gendérisés notamment ceux relatifs à l'embauche. Vu leur nombre important (60 indicateurs), le tableau ci-après se focalise davantage sur les indicateurs d'objectifs relatifs aux principaux programmes budgétivores de la formation professionnelle.

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Développement de la formation professionnelle par apprentissage				
Effectifs des apprentis dans le secteur public (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Effectifs des apprentis dans le secteur privé (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Pourcentage des apprentis Filles (public + privé) (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Lauréats de la formation par apprentissage	Accroître le nombre des lauréats de la formation par apprentissage	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Pourcentage des lauréats filles de la formation par apprentissage dans les secteurs publics et privé	Améliorer le taux des lauréates dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	gendérisé	-
Création de CFA Intra Entreprises	Accroître le nombre de CFA Intra Entreprises	Indicateur de moyen	Non	
Formation professionnelle au sein de l'OFPPT				
Effectifs des stagiaires en formation (nombre)	Accroître le nombre des places offertes dans la FP	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Stagiaires filles en formation (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans la formation professionnelle	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Effectif des lauréats	Accroître le nombre des lauréats	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Pourcentage de lauréates filles	Améliorer le taux de féminisation parmi les lauréats de la formation professionnelle	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé
Réglementation et promotion du secteur de la formation privé				
Nombre d'établissements de FP Privée	Augmenter l'offre de la formation privée	Indicateur de résultat	Non	
Etablissements Privés de FP accrédités	Améliorer la qualité de la formation privée	Indicateur de résultat	Non	
Etablissements Privés de FP avec filières qualifiées	Accroître l'offre en formation privée qualifiante	Indicateur de résultat	Non	

Effectifs des stagiaires de la FP résidentielle du secteur privé	Accroître le nombre des places offertes dans la FP privée	Indicateur de résultat	oui	Indicateur gendérisé
Pourcentage des stagiaires filles de la FP résidentielle du secteur privé	Observer le taux de féminisation dans la formation professionnelle privée	Indicateur de résultat	-	Indicateur gendérisé

10. Département de la jeunesse

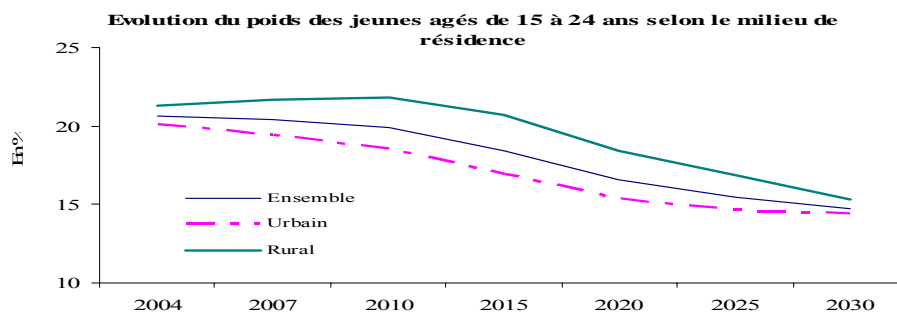
Conscient du rôle important de la jeunesse dans le développement de la société, le gouvernement s'est engagé à accorder un intérêt particulier aux jeunes dans le cadre d'un programme global et intégré à travers une politique d'inclusion des jeunes dans la vie active et la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural.

Dans ce cadre, le Département de la Jeunesse veille à assurer l'épanouissement, la promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant. Il œuvre pour l'assistance, le soutien aux associations de jeunesse, la coordination, et le contrôle de leurs actions. L'effectif global du personnel relevant du Département de la Jeunesse, en 2008, est de 4.239 cadres et agents dont 40,3% de femmes.

10.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

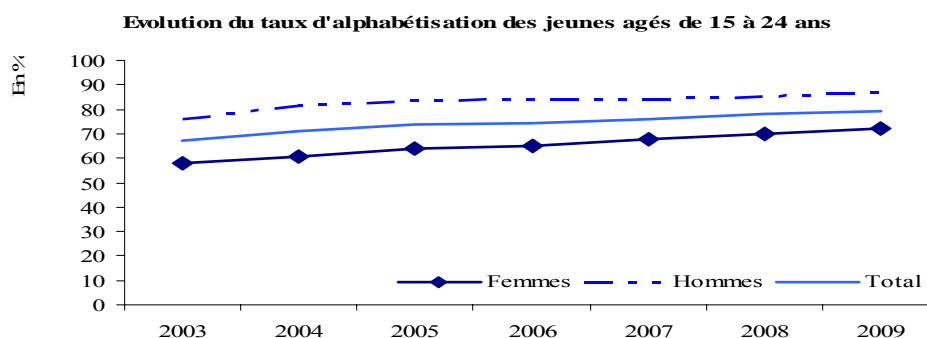
Caractéristiques de la jeunesse marocaine

Au Maroc, la catégorie des jeunes âgés de 15 à 24 ans représente 20,1% de la population totale en 2009. Près de 54% des jeunes vivent dans le milieu urbain. Selon les projections du CERED, le poids des jeunes connaîtrait une régression notable notamment dans le milieu rural passant de 21,8 % en 2008 à 15,3% à l'horizon 2030. Cette tendance au vieillissement de la population serait liée, entre autres, à la réduction de la fécondité et au recul de l'âge du premier mariage.



Source : CERED, Haut Commissariat au Plan

Selon le rapport Nationale sur les OMD 2009, l'analphabétisme touche au niveau national 20,5% des jeunes âgés de 15 à 24 ans avec une prépondérance féminine (27,9 pour les filles contre 13,3% pour les garçons). A noter que durant la période 2003-2009, le taux d'alphabétisation des jeunes filles a progressé de 14,4 points en passant de 57,7% à 72,1% contre une progression de 10,5 points pour les garçons, témoignant d'un processus de rattrapage dans ce domaine.



Source : Rapport des indicateurs sociaux du Maroc en 2008 et Rapport OMD 2009, HCP

Les femmes représentent 26,7% de la population active totale en 2009 (soit 21,7% en milieu urbain et 32% en milieu rural). Cependant, et malgré les avancées réalisées, l'analyse montre que l'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée notamment dans la

tranche d'âge de 15 à 24 ans. En milieu urbain, le taux d'activité des jeunes femmes n'est que de 13,1% en 2009 contre 42,2% chez les jeunes hommes. En milieu rural, le taux d'activité des jeunes femmes se situe à 26,4% contre 68,7% pour les hommes.

Selon le RGPH 2004, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans par principale activité révèle que 31,2 % d'entre eux sont en éducation-formation, 35,8% exercent déjà une activité économique, 7,34 % sont au chômage et 23,6 % de jeunes de sexe féminin sont au foyer. Les occupations des jeunes sont très différentes selon le milieu de résidence. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation tandis que les jeunes ruraux sont plus présents sur le marché de l'emploi. 21% des jeunes femmes dans le milieu urbain sont au foyer contre 32% dans le milieu rural.

10.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la période 2010-2016 vise à faire de l'encadrement de la jeunesse un levier de développement humain à travers un contenu éducatif permettant d'inculquer aux enfants et aux jeunes la culture de la citoyenneté et l'ouverture sur les valeurs universelles. Elle se veut également une chaîne de valeurs intégrée allant du sport de masse jusqu'à la préparation des élites sportives de haut niveau, en faisant de l'accès aux infrastructures de proximité un levier de promotion de la culture et de la compétition sportives. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Développement du réseau des infrastructures sportives, d'accueil et des établissements de jeunesse de proximité.
- Promotion de la mise en réseau et de l'interaction entre les jeunes pour favoriser la créativité et l'expression artistique à travers les forums de communication, les festivals, les workshops artistiques, les voyages et les loisirs.
- Développement de la pratique du sport structurée et renforcement du dispositif du sport d'élite et de sport de haut niveau.
- Mise en place d'un système de formation et d'encadrement performant au profit des différents intervenants dans le domaine de la jeunesse et du sport.

Les principales orientations en matière de jeunesse sont : 1) L'égalité des chances et des opportunités ; 2) L'éducation orientée vers la valorisation du travail et de la solidarité ; 3) L'éducation à l'indépendance, la liberté dans le cadre de la citoyenneté et du respect de l'intérêt général ; 4) La sensibilisation à l'ouverture sur d'autres cultures et civilisations ; 5) La transmission du savoir aux jeunes dans tous les domaines en créant des espaces et en veillant à la disponibilité des moyens susceptibles de garantir un cadre éducatif complet ; 6) La mise à niveau éducationnelle, intellectuelle et professionnelle pour assurer l'accès des jeunes au marché de l'emploi, à la productivité et à la compétitivité ; 7) La protection du projet national pour former des jeunes en les dotant d'une qualification pour les préserver de comportements marginaux à risque (consommation de substances psycho actives, violence, le vol, vandalisme, prostitution juvénile, etc.) et ce, à travers la sensibilisation et la communication.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Département de la Jeunesse a dressé un plan d'action ambitieux à moyen terme qui vise à faire bénéficier 300.000 enfants par an du programme «vacances pour tous», augmenter le nombre des bénéficiaires des maisons de jeunes pour atteindre 1.000.000 de jeunes, assurer l'encadrement de 400.000 jeunes par l'appui aux associations de jeunesse. Concernant l'année en cours, les principales actions programmées portent sur la réalisation de cinq colonies de vacances ; la construction de deux grands centres d'estivage ; la création de trente maisons de jeunes ; la réalisation d'un centre de sauvegarde d'enfance et de trois clubs d'enfants ainsi que la création de 200 garderies et 45 foyers féminins.

En outre, la réalisation des objectifs précités passera par la mise à niveau et l'animation du patrimoine actuel du Département, à savoir:

- 467 maisons de jeunes à travers le royaume;
- 43 centres de vacances et de loisirs ;
- 33 centres d'accueil et de conférences ;
- 347 garderies assurant l'enseignement préscolaire à 10 700 enfants ;

- 405 foyers féminins et centres de formation professionnelle féminine ;
- 1.251 associations nationales et locales partenaires du Ministère ;
- 20 centres de sauvegarde de l'enfance.

A noter que l'action du Département de la jeunesse répond aux recommandations de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes qui vise, entre autres, à assurer un accès équitable aux droits socio-économiques. A signaler également que la politique de l'Etat dans le domaine de la jeunesse adhère parfaitement aux efforts déployés par le Maroc pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les différentes actions menées dans les domaines d'intervention du Département de la Jeunesse contribuent notamment à la réalisation de l'OMD 2 et 3 dont les cibles suivantes :

Cible 7 : Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire. En 2009, le taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est passé de 40,5% en 1990 à 48,2% en 2009.

Cible 9 : Réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus). En 2009, ce taux est de 60,3% contre 45% en 1994.

Cible 11 : Eliminer les disparités hommes/femmes en matière d'accès à l'emploi.

Le Département de la Jeunesse contribue également à la mise en œuvre de l'objectif 6 et notamment la Cible18 qui stipule d'avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA d'ici 2015, et ce à travers sa participation à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le sida en partenariat avec le Ministère de la Santé et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la tuberculose et la typhoïde.

En effet, 40 clubs ont été créés dans différentes maisons de jeunes afin de sensibiliser les jeunes sur les dangers des maladies sexuellement transmissibles en général et le sida en particulier. Cette action a profité à 42.500 jeunes.

De même, les actions menées par le Département de la Jeunesse permettraient la mise en œuvre des objectifs fixés par la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 10 qui stipule que les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, l'octroi des bourses, la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'accès des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien être ... L'alinéa g est particulièrement important pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports puisqu'il stipule que la femme doit bénéficier des mêmes possibilités de participer activement aux sports et à l'éducation physique.

10.3. Programmes et projets mis en œuvre

Plusieurs programmes sont mis en œuvre par le Département de la Jeunesse. Ci-après est présenté le programme « Vacances pour tous » compte tenu de son importance. Ce programme vise la généralisation de l'accès de l'enfance et de la jeunesse marocaine à des vacances quel que soit le niveau social ou le lieu de résidence.

Les efforts déployés par l'Etat et la société civile pour concrétiser l'objectif de « vacances pour tous » ont permis de passer de 49.5000 bénéficiaires en 2002 à plus de 151.000 enfants et adolescents durant la période estivale de 2010 répartis sur 38 centres urbains et 49 centres permanents de colonies de vacances.

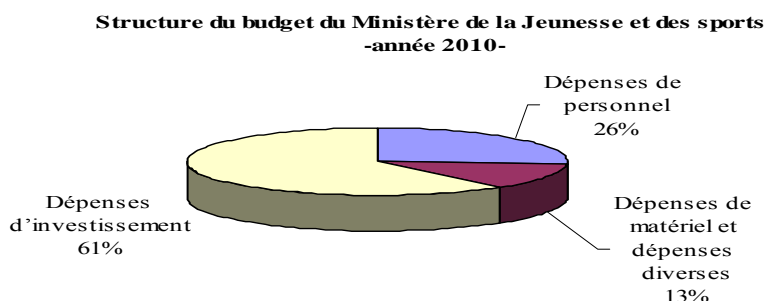
Certes les nouvelles orientations du Département de tutelle visent à améliorer la qualité des prestations. La rénovation des infrastructures des colonies de vacances, l'embellissement des sites pour les rendre plus attrayants, le renforcement des mesures de sécurité par la création d'allées éclairées la nuit dans les campings, l'externalisation de la restauration et des activités constituent les préoccupations majeures du nouveau plan d'action arrêté. Toutefois, Le Ministère ambitionne, pour l'année 2010, d'atteindre le nombre de 300.000 bénéficiaires des colonies de vacances (des opérations ont été déjà menées avant le mois de juillet et d'autres se poursuivront après le mois de septembre).

A noter que la participation aux colonies de vacances est désormais payante, nouvelle mesure prise au cours de l'année 2010. Chaque bénéficiaire doit, ainsi, régler 250 dh, montant fixé par l'Etat. Durant les années précédentes, ce sont les associations participantes à l'organisation de l'opération qui déterminent le montant.

Par ailleurs, le Département de la Jeunesse veille à mettre en œuvre d'autres programmes dans les domaines des foyers féminins, des centres de formation professionnelle et des jardins d'enfant.

10.4. Analyse genre du budget

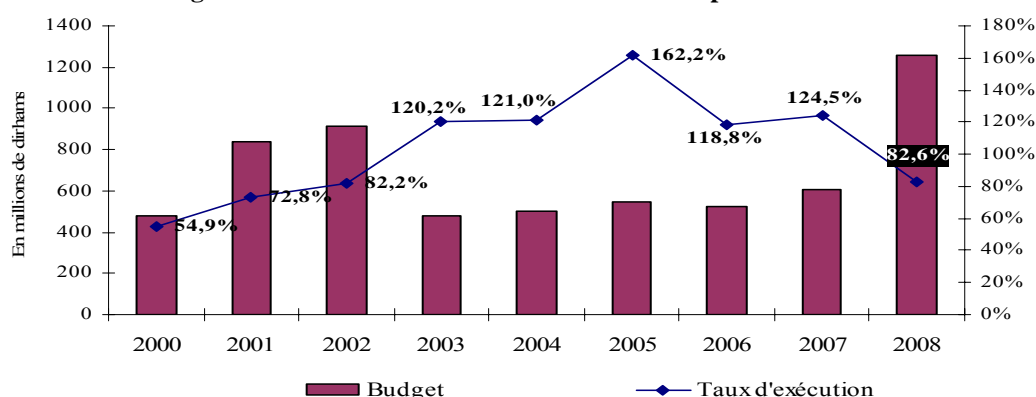
L'enveloppe budgétaire accordée au titre de l'année 2010 au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) s'élève à près de 1,49 milliard de dirhams, soit une progression de 24% par rapport à l'année 2009. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 579,2 millions de dirhams représentant ainsi 38,8% du budget général du MJS contre 61,2% pour le budget d'investissement.



Source : MEF

Les crédits alloués au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) ont connu une augmentation notable au cours des deux dernières années passant de 754 millions de dirhams en 2007 à 1,15 milliard de dirhams en 2009, soit un accroissement de 53%. A noter le taux d'exécution du budget du MJS a accusé une baisse passant de 162% en 2005 à 82,6% en 2008.

Evolution du budget alloué au Ministère de la Jeunesse et des Sports et de son taux d'exécution



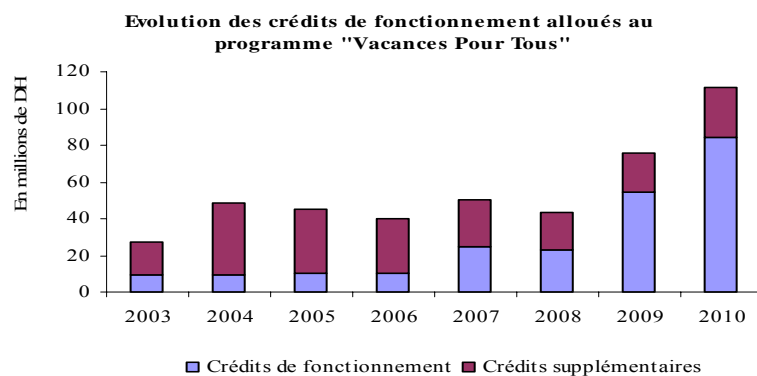
Source : MEF

Budget de la Jeunesse, de l'enfance et des Affaires Féminines

La Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (DJEAF) est dotée d'une enveloppe budgétaire de fonctionnement de 103 millions de dirhams, soit 17,7% du budget de fonctionnement de ce Ministère. Quant au budget d'investissement, la DJEAF est dotée d'une enveloppe de 57,9 millions de dirhams ce qui représente 6,3% du budget global d'investissement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Zoom sur le budget du programme « Vacances pour tous »

Au titre de l'année 2010, l'enveloppe budgétaire globale consacrée à la réalisation de ce programme s'élève à 111,8 millions de dirhams dont 84,5 millions de dirhams de crédits de fonctionnement, soit une hausse de 55% par rapport à 2008, et 27,25 millions de dirhams de crédits supplémentaires. Les crédits alloués à ce programme ont enregistré une augmentation de plus de 47% par rapport à l'année 2009.



Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

La répartition du nombre des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous » par région montre que 36% de ces bénéficiaires sont issus des deux régions du grand Casablanca et de Rabat-salé-Zemmour-Zaer, soit un effectif de 72.187 personnes. A partir de là et en absence de données désagrégées par sexe et par milieu de résidence des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous », il paraît que les citadins profitent plus que les ruraux de ce programme du fait que les régions qui bénéficient plus, ont un taux très élevé d'urbanisation.

Analyse genre des indicateurs d'objectifs du Département de la Jeunesse

A l'instar des autres départements ministériels, le Département de la Jeunesse a adhéré en 2007 à la globalisation des crédits et de façon corollaire la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent de mesurer le niveau de réalisation des objectifs prédéfinis.

Le nombre d'indicateurs d'objectifs définis par ce département dépasse 100 indicateurs dont 24 indicateurs relatifs au budget de fonctionnement. A noter à ce niveau que les indicateurs d'objectifs du budget de fonctionnement sont définis par structure alors que ceux du budget d'investissement sont définis par région.

Force est de constater, après la première lecture de ces indicateurs, l'importance d'introduire un certain nombre d'indicateurs d'objectifs afférents aux grandes orientations stratégiques et qui constituent les piliers fondamentaux de la politique gouvernementale dans le domaine de la jeunesse.

Un examen plus approfondi des indicateurs d'objectifs montre qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas des indicateurs d'objectifs mais sont parfois des indicateurs de moyens ou même de suivi. A titre d'exemple, les indicateurs relatifs au budget de fonctionnement suivants : « l'alimentation des jeunes », « Aide et assistance aux associations et institutions de la jeunesse et des affaires féminines », « organisation des manifestations sportives, artistiques, culturelles et politiques »...

Quant au budget d'investissement, il est à constater que l'ensemble de ses indicateurs d'objectifs sont des indicateurs de moyens présentés par région. Il s'agit notamment des indicateurs suivants : "Equipement en matériel et mobilier de bureau" ; et "Réalisation des aménagements et d'installation".

Il ressort également de cette analyse l'absence de la prise en compte de la dimension genre au niveau de l'élaboration des ces indicateurs. Néanmoins, certains indicateurs du budget de fonctionnement peuvent être gendérisés et notamment ceux relatifs au programme « Vacances pour tous » et aux activités des jeunes dans le cadre des conventions de coopération internationales. Il s'agit des indicateurs suivants :

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de bénéficiaires des colonies de vacances	Faire bénéficier à l'ensemble des jeunes marocains issus de familles défavorisées des colonies de vacances	Indicateur de mission	Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	
Nombre de journées d'alimentation des jeunes	S'approprier des moyens nécessaires pour une organisation réussie des colonies de vacances.	Indicateur de moyen	Désagréger les bénéficiaires par sexe et par milieu.	Rattacher cet indicateur au précédent
Nombre de colonies permanentes	Se doter des centres d'estivage nécessaires pour répondre aux demandes croissantes d'estivage.	Indicateur de moyen	Désagréger par région	Rattacher cet indicateur au premier indicateur.
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Nationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Internationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe et par milieu de résidence (urbain/rural)	

Afin d'assurer à la fois l'efficacité de la dépense publique et le ciblage équitable, et ce en tenant compte de la dimension genre, la redéfinition des indicateurs d'objectifs relatifs au domaine de la jeunesse s'avère d'une grande utilité.

Il paraît également judicieux de prévoir, entre autres, l'élaboration d'autres indicateurs d'objectifs plus pertinents et qui seraient relatifs aux différentes prestations du Département de la Jeunesse par sexe et par milieu de résidence. En effet, le diagnostic de la situation de la jeunesse au Maroc a fait ressortir un gap important entre les filles et les garçons en termes du taux d'activité, du taux de célibat, du taux d'alphabétisme, d'accès aux loisirs : vacances, sport, lecture, voyage culturel.... Rattraper ce retard reste tributaire d'un redéploiement au niveau des allocations budgétaires en faveur des jeunes filles notamment dans le milieu rural.

III- Bénéfice équitable des droits économiques

L'accès équitable des femmes à leurs droits économiques passe par un meilleur accès au marché du travail et aux activités génératrices de revenus et une meilleure participation à la prise de décision. Cet axe passe en revue le volet transversal de l'emploi avant de se pencher sur les opportunités sectorielles au niveau de l'agriculture, la pêche, le commerce et l'industrie, les NTIC, le tourisme, l'artisanat et l'économie sociale.

1. Département de l'Emploi

Dans le contexte où des réformes sont annoncées notamment celles relatives à l'intégration de la femme au développement, la question du travail des femmes mérite une attention particulière en raison de sa participation la plus marquée à la vie active et sa contribution à la production de richesses économiques qui n'est pas valorisée de la même manière que celles des hommes.

A ce propos, le marché de l'emploi présente un paradoxe. En effet, en dépit des avancées qui ont permis de grands progrès au niveau de l'éducation et de la santé des femmes, les bénéfices attendus en termes de participation des femmes à la population active occupée restent faibles en raison de la persistance des inégalités femme-homme en matière d'accès à l'emploi et de participation à la prise de décision.

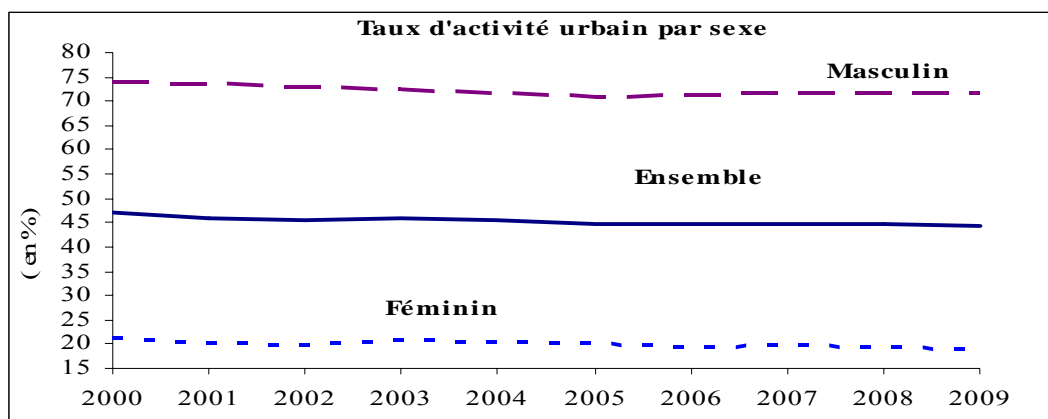
1.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi

1.1.1. Activité

La population active âgée de 15 ans et plus a atteint en 2009, 11.314.000 personnes, soit une légère hausse de 0,4% par rapport à l'année 2008 (+0,7% en milieu urbain et +0,1% en milieu rural). Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 ans et plus a baissé de 0,7 point, passant de 50,6% en 2008 à 49,9% en 2009. Cette baisse a concerné également les femmes passant de 26,6% à 25,8% plus ce que les hommes de 75,9% à 75,3%. De même, les femmes rurales ont vu leur taux d'activité baisser de 37,0% à 36,1% plus que les femmes urbaines (de 19,3% à 18,6%).

Dans le même sens, la proportion des femmes dans la population active âgée de 15 ans et plus a reculé de 26,9% en 2008 à 26,5% en 2009, suite au repli similaire (de 0,4 point) de la part des femmes dans la population active urbaine et celle rurale de 22,2% à 21,8% et de 32,1% à 31,7% respectivement. Néanmoins, la participation de la femme au marché du travail a évolué favorablement, mais elle reste faible en raison des facteurs économiques, démographiques et culturels.

Il ressort de ce constat que le taux d'activité, au Maroc, révèle un écart important entre les deux sexes. Cet écart s'explique par le nombre élevé des femmes inactives liées essentiellement à l'environnement social et culturel qui limite les opportunités de participation de la femme à la vie active. Le travail des femmes à l'extérieur du foyer est considéré comme secondaire et acceptable uniquement lorsqu'il est nécessaire. Le mariage constitue également un facteur significatif négativement associé à l'activité des femmes.



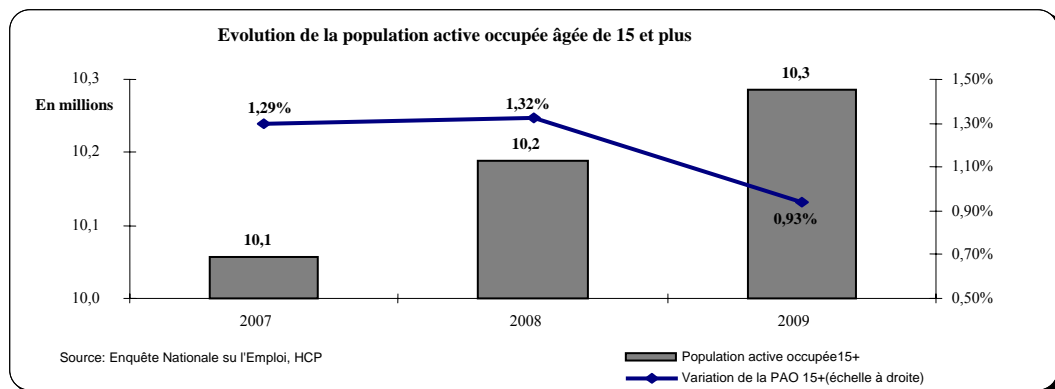
Source : HCP

Par ailleurs, la tendance baissière de l'activité féminine est partiellement liée à la baisse relative de l'emploi féminin dans le secteur public. Ceci peut être imputable au départ des femmes à la retraite (volontaire ou anticipée) et donc sont plus susceptibles de quitter le marché du travail. En 2005, près de 60% des partants au départ volontaire à la retraite sont des femmes. Quant au travail des femmes dans le secteur privé caractérisé par des bas salaires, les conduisent à renoncer à chercher un emploi et à attendre une meilleure conjoncture, ou se retire pur et simple du marché du travail et par conséquent une baisse de l'activité.

1.1.2 Taux d'emploi

La population active occupée âgée de 15 ans et plus n'a augmenté que de 0,9%, passant de 10.189.000 en 2008 à 10.285.000 en 2009 (+1,8% en milieu urbain et +0,2% en milieu rural). De ce fait, le taux d'emploi⁶⁰ a perdu 0,5 point, passant de 45,8% à 45,3%, ce qui signifie une atténuation de la capacité de l'économie marocaine à utiliser des ressources en main-d'œuvre. Il a baissé de 0,3 point en milieu urbain (de 38,2% à 37,9%) et de 0,5 point en milieu rural (de 56,6% à 56,1%).

Le taux d'emploi dissimule des disparités selon le sexe, le milieu de résidence, l'âge ou encore le niveau de formation. Il montre également un inégal accès de la femme à l'activité économique, soit 68,6% pour les hommes contre seulement 23,3 % pour les femmes.



Source : HCP

L'analyse des indicateurs de l'emploi permet de mettre en relief les inégalités existantes entre les hommes et les femmes. Cette situation s'explique par l'existence de blocages entravant la promotion et l'épanouissement des femmes salariées, ceci est lié aussi à la difficulté des organes de contrôle de relever les infractions à la législation du travail commises à l'encontre des femmes salariées. Cette difficulté est imputée à l'existence d'un secteur informel employant une large population féminine.

Il est à souligner que d'autres blocages apparaissent, notamment l'existence d'une part importante de femmes travaillant dans le secteur informel, dépourvue de toute protection sociale; la concentration des femmes dans des métiers peu valorisants et leur accès limité aux postes de responsabilité; l'accès inéquitable des femmes à la formation continue ce qui se répercute sur leurs perspectives de promotion et le faible taux de syndicalisation des femmes.

A partir de ce constat et selon une enquête faite par «The Economist Intelligence Unit», il apparaît que la Maroc est en 78ème position sur 113 pays et ce, concernant les opportunités économiques offertes aux femmes. Ce retard est lié entre autres aux lois économiques, à la régulation du secteur de l'emploi, mais également les pratiques et les traditions sans oublier la discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail

1.1.3 Emploi par secteurs

Les efforts déployés pour la promotion des conditions de la femme au Maroc ont permis de renforcer la présence féminine dans les différents secteurs de l'économie marocaine, aussi bien dans le domaine public que privé. Ce renforcement est visualisé au niveau de l'encouragement de l'entreprenariat féminin qui constitue une composante-clé pour la promotion du développement économique.

⁶⁰ Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

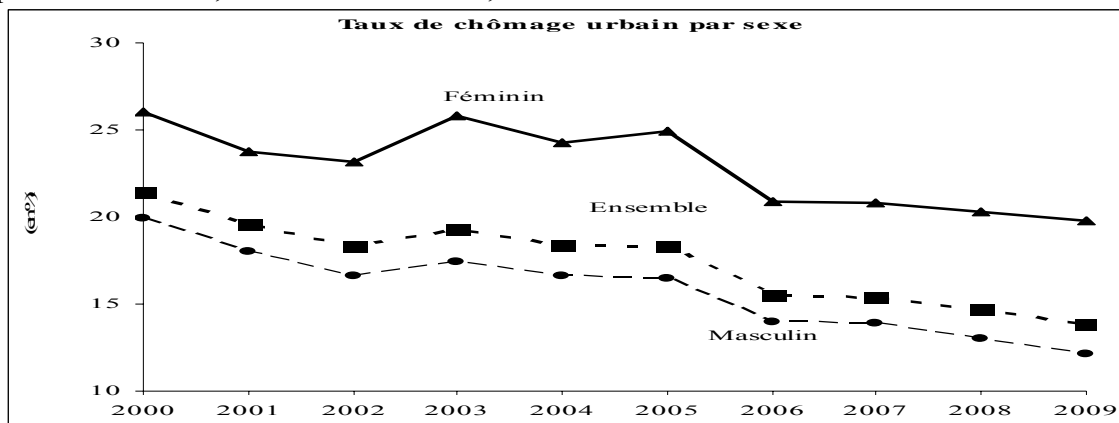
A ce propos, le Maroc a lancé l'Agenda gouvernemental pour l'égalité des genres 2010-2012. Cette initiative, qui émane de la stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité, adoptée en 2006, consiste à mettre à la disposition des femmes entrepreneurs les "outils nécessaires" en vue de promouvoir et développer leurs entreprises. Ces outils consistent notamment en une éducation de qualité et à un accès aux capitaux, ainsi qu'à des réseaux qui permettront à ces femmes de bénéficier des meilleures pratiques entrepreneuriales.

Selon une étude réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, l'activité de la femme se concentre dans le secteur manufacturier dont leur rémunération est 7,6% de moins que les hommes⁶¹. Elles sont plus dans des emplois qui exigent peu de qualifications et à faible valeur ajoutée, et opèrent de plus en plus dans le secteur informel. A noter que l'accès des femmes reste limité et inégal dans les secteurs de la finance, des marchés, des réseaux d'affaires et de la formation⁶².

1.1.4 Chômage

La population active en chômage a reculé de 4,5% au niveau national, passant de 1.078.000 en 2008 à 1.029.000 chômeurs en 2009. Le taux de chômage est passé de 9,6% en 2008 à 9,1% en 2009. Ce léger repli est attribuable à la baisse du taux de chômage urbain (de 14,7% à 13,8%). En revanche, ce taux s'est stabilisé en milieu rural à 4,0%. Le recul de chômage a été constaté favorablement chez les hommes de 9,5% à 9% contre 9,8% à 9,5% chez les femmes notamment en milieu urbain de 13% à 12,1% chez les hommes et de 20,3% à 19,8% chez les femmes.

Par ailleurs, il est à noter que le taux de chômage chez les femmes⁶³ particulièrement les diplômés a persisté. Les actifs n'ayant aucun diplôme s'insèrent en général facilement dans le marché de l'emploi, leur taux de chômage est passé de 4,7% en 2008 à 4,4% en 2009, notamment en milieu rural (de 2,6% à 2,5%). De même les non diplômés citadins ont vu leur taux de chômage reculé de 0,6 point pour se situer à 7,7% en 2009 contre 8,3% en 2008.



Source : HCP

A rappeler que l'analyse de la structure du chômage selon le diplôme révèle que près de deux tiers des actifs chômeurs sont des diplômés (trois quart d'entre eux dans les villes). Pour les hommes, les chômeurs ayant un diplôme de niveau moyen prédominent alors que pour les femmes, ce sont les diplômés de niveau supérieur qui occupent la première place. En effet, la moitié des chômeurs ayant un diplôme de niveau supérieur sont des femmes, plus de 80% de ces chômeuses n'ont jamais travaillé et plus de 83% sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'une année.

1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique nationale de promotion de l'emploi est conçue comme étant l'un des moyens privilégiés pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative nationale pour le développement humain. Les contours de cette politique peuvent être délimités comme suit :

⁶¹ Etude réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en collaboration avec la Banque Mondiale intitulée : « Le secteur manufacturier marocain à l'aube du 21ème siècle », 2000, Enquête FACS, page 33.

⁶² Genre et Emploi au Maroc : Parvenir à une plus grande égalité entre les genres à travers le marché du travail, Groupe Développement Economique et Social, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, document de la Banque Mondiale, juin 2008.

⁶³ Activité, emploi et chômage 2008, résultats détaillés, HCP.

- une politique macroéconomique favorisant le développement de l'emploi,
- une politique de formation axée sur le renforcement des compétences, la technologie et l'employabilité,
- un environnement favorable au développement de l'entreprise,
- une politique efficace de gestion du marché du travail, une gouvernance participative et une protection sociale équitable et économiquement efficace.

Il convient de souligner qu'à travers ces diverses composantes, la question de l'emploi est appréhendée dans le cadre d'une approche globale impliquant ainsi tous les acteurs. Le défi de l'emploi est en effet un challenge qu'on ne peut relever qu'avec l'engagement de toutes les parties prenantes.

La politique de l'emploi dans son volet macroéconomique se décline ensuite à travers les programmes de promotion de la création d'entreprise et l'encouragement des initiatives de l'emploi «Idmaj», «Taahil» et «Moukaoualati». Aussi et face aux changements rapides du marché de l'emploi et à l'inadéquation de certaines formations aux besoins du marché, un nouveau plan⁶⁴ œuvre dans le sens d'une amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion via le programme «Taehil 2010» qui a pour objectif l'amélioration de l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi et dont la mise en œuvre est confiée à l'Anapec. L'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi, la promotion de l'emploi des jeunes diplômés, la protection sociale des travailleurs et la pérennisation de la paix sociale à travers un dialogue constructif et permanent avec les partenaires économiques et sociaux sont les principaux axes de la stratégie du département de l'Emploi.

Par ailleurs, l'action du Département de l'emploi répond également aux recommandations de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes. Cette stratégie vise la réduction des disparités, d'exploitation et de précarité vécues par les femmes en levant les obstacles à l'accès de ces dernières aux opportunités économiques et aux ressources et d'atténuer les écarts existants ; la prise en compte de la dimension genre dans le marché du travail, l'élaboration de dispositions juridiques pour réglementer le travail à domicile ; l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration de la carte de la formation professionnelle et dans le projet de loi sur la formation continue et l'intégration au niveau du système statistique national, le travail domestique comme étant une contribution à l'économie nationale.

Par ailleurs, la réalisation des OMD nécessite la réduction de l'exclusion sociale, l'élimination des disparités des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'élimination des disparités en matière d'accès à l'emploi et aux ressources. L'atteinte de ces objectifs requiert également l'égalité des salaires, l'accès aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans tous les instances de prise de décision et l'élimination des dispositions juridiques discriminatoires. En effet, les femmes, en 2007, ont enregistré une entrée remarquable au gouvernement. Elles représentent 35 sièges au sein du parlement soit 10.8% contre 2 sièges en 1996 soit 0,6% avant cette date les femmes n'ont pas été représentées au niveau parlementaire.

De même, l'action du département de l'emploi contribue au respect des engagements du Maroc dans le cadre de la CEDAW⁶⁵. Au niveau de ses clauses, il a été rappelé de garantir aux femmes le droit de voter, d'occuper des emplois publics et d'exercer des fonctions publiques (Article 7). Cette convention stipule également l'égalité en matière d'éducation, d'emploi et d'activité économique et sociale (Articles 10, 11 et 13).

Ainsi, il est à constater que des avancées importantes ont été accomplies ces dernières années dans le domaine de l'habilitation des femmes, notamment au niveau politique et économique. La position des femmes, en général, évolue vers une position plus autonome dans l'espace public, où leurs droits humains sont mieux protégés, ce qui a un impact positif sur leur rôle dans le secteur l'entrepreneuriat et le développement.

⁶⁴ Ministère de l'emploi et de la Formation Professionnelle

⁴³ Cf. détail de la CEDAW dans le rapport genre 2008

En dépit des évolutions et de la tendance générale qui souligne de plus en plus le rôle de la femme et son potentiel d'acteur économique, il existe peu d'activités innovatrices créées pour et par les femmes. Par conséquent, la sensibilisation des acteurs et décideurs institutionnels et politiques sur le rôle de la femme dans la création de richesse et d'emploi reste une priorité pour assurer que les avancées au niveau législatif soient reflétées dans la réalité économique et sociale du pays.

1.3. Projets et programmes mis en œuvre

La politique de promotion de l'emploi est mise en œuvre à travers plusieurs programmes :

Programmes Idmaj, Taahil et Moukawalati

Le développement du système d'information sur le marché du travail permet une meilleure anticipation des offres et des demandes d'emploi et vise aussi la poursuite du plan national de mise en conformité sociale pour l'élargir aux entreprises qui emploient moins de 50 salariés. De plus, à noter qu'au cours de l'année 2009, 50.000 jeunes ont été insérés dans le cadre du programme Idmaj, 4.000 ont bénéficié de la formation reconversion du programme Taahil et 7.289 ont été accompagnés dans le cadre du programme Moukawalati avec la création effective d'environ 2.000 petites entreprises.

Par ailleurs, l'Anapec, à travers son programme, prévoit au titre de la période 2009-2012 l'insertion de 230.000 chercheurs d'emploi. Ce programme connaîtra une évolution de 10% par l'insertion de 55.000 chercheurs d'emploi contre 50.000 insertions en 2009.

L'intégration de l'approche genre dans les programmes de promotion de l'emploi contribue à améliorer l'accès de la femme aux différentes ressources, sa participation dans des secteurs structurés en vue d'améliorer sa condition de vie, d'identifier ses besoins et de jouer un rôle dans l'économie.

Plan d'Action National de Mise en Conformité Sociale

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) a initié en 2007 en concertation avec les organisations syndicales et patronales, un plan ambitieux, dénommé, Plan d'Action National de Mise en Conformité Sociale (PAN)⁶⁶, ce programme vise à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des dispositions du code du travail, y compris, celles relatives à la protection des droits des femmes travailleuses, à assurer la protection sociale des travailleurs en général et des femmes travailleuses en particulier, à mettre en valeur les rôles et les fonctions des inspecteurs du travail en vue de veiller à la bonne application des dispositions du code du travail, à appuyer les capacités des instances représentatives des salariés des deux sexes et à fixer l'intégration de 2000 entreprises dans le programme de mise en conformité sociale comme objectif stratégique à l'horizon de 2012.

Programme international de lutte contre le travail des enfants (BIT/IPEC)

Outre des préoccupations grandissantes quant à l'impact de la récession économique, le Bureau international du Travail (BIT) avertit que les efforts déployés pour éliminer toutes formes de travail des enfants se relâchent et appelle à une campagne mondiale «redynamisée» pour faire cesser ces pratiques. Le BIT a enregistré un ralentissement du rythme de réduction à l'échelle globale. En outre, la crise économique mondiale pourrait freiner davantage le progrès vers le but d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Ces progrès ont été plus substantiels parmi les enfants âgés de 5 à 14 ans, une tranche d'âge où le nombre d'enfants au travail a baissé de 10 pour cent. Parmi les filles, le travail des enfants a considérablement diminué (de 15%). En revanche, il a augmenté parmi les garçons (de 8 millions ou 7%). Chiffre également alarmant, le nombre de jeunes gens âgés de 15 à 17 ans impliqués dans une activité économique a augmenté de 20% passant de 52 à 62 millions.

Par ailleurs, au niveau national, le MEFP a participé à l'élaboration du Plan National de l'Enfance « Maroc digne de ses enfants » 2006-2015, et qui a réservé un volet important à la lutte contre le travail des enfants. De même, le Ministère du Développement Sociale, de la Famille et de la Solidarité a œuvré à l'intégration des besoins de l'enfance dans les programmes de gouvernance locale est parmi les défis les plus importants qui incombent aux collectivités locales. Aussi, il a mis en place à travers les élus et les collectivités locales des programmes dédiés à la lutte contre toutes formes de violence à l'égard de l'enfant.

⁶⁶ Plan National de Mise en Conformité Sociale (PAN) financé entièrement par le Budget de fonctionnement du Ministère avec le concours du Programme Global compact dans le cadre de la sensibilisation.

Aussi, un autre programme est en vigueur, programme INQAD de lutte contre le travail précaire des enfants 2008-2012 dans lequel un ensemble de mesures sont mentionnées au profit de l'enfant, notamment la mise au point d'un projet de loi portant interdiction d'employer les petites domestiques (moins de 15 ans) et le renforcement des unités de protection des enfants et de services de proximité. L'objectif principal de ce Projet de Loi est d'imposer des pénalités plus sévères aux contrevenants du règlement sur le travail des enfants, de prévoir également des directives en matière salariale pour les employés domestiques spécifiant que les petites bonnes et autres employés de maison devront être payés au moins 50 pour cent du salaire minimum garanti, qui est actuellement de 1 800 dirhams par mois.

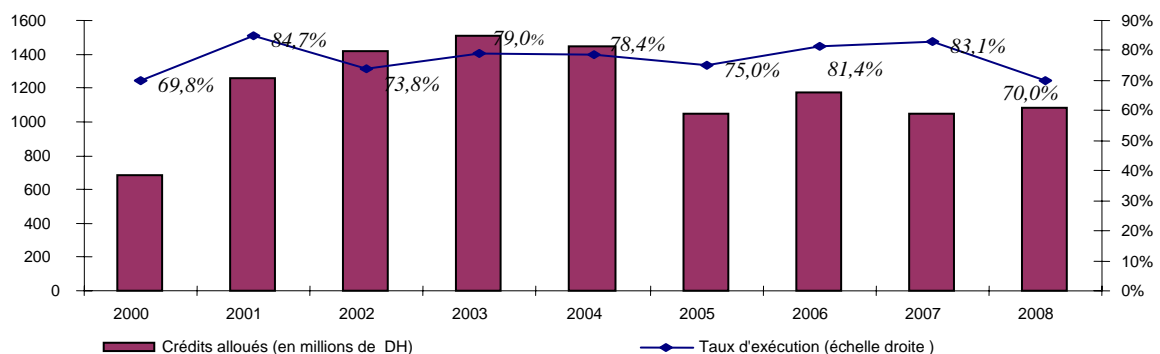
A ce propos, un projet de décret⁶⁷ spécifiant la liste des activités interdites aux enfants de moins de 18 ans. Cette liste a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des enfants et de promouvoir la prévention des risques professionnels et la lutte contre le travail des enfants.

1.4. Analyse genre des budgets alloués

Au titre de l'année 2010, le budget alloué au Département de l'Emploi est de l'ordre de 391,177 millions de dirhams dont 203 millions de dirhams relatif au budget de fonctionnement et 158,5 millions de dirhams relatif au budget d'investissement soit respectivement 59,5% et 40,5% du budget du Département.

Notons que le budget du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a enregistré une baisse importante en 2008. Cette baisse a été constatée également en 2002 mais la tendance moyenne enregistrée est légèrement en hausse soit en moyenne de 77%. Ce taux s'est établi à 70% pour le budget général en 2008. Quant au budget d'investissement, son taux d'exécution s'avère relativement faible puisqu'il se situe à 39,2% seulement en 2008. Par contre, le budget de fonctionnement affiche un taux d'exécution de 60,8% en 2008 contre 46,7% en 2000.

Evolution du taux d'exécution du budget alloué au Ministère de l'Emploi



Source : MEF

Analyse des indicateurs de performance

A l'instar des autres départements, le MEFP a adhéré à la globalisation des crédits en 2007. Ce département a élaboré, dans ce cadre, un ensemble d'indicateurs d'objectifs qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits. Ces indicateurs sont au nombre de 65 dont 19 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 46 indicateurs pour le budget d'investissement.

Les indicateurs élaborés jusque là par le département n'intègrent pas la dimension genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. Pourtant, quelques indicateurs préétablis concernant le budget de fonctionnement peuvent être gendérisés. Ces indicateurs sont regroupés dans les tableaux suivants :

⁶⁷ Décret n° 2.04.682 du 16 Novembre 1425 avec un (29 Décembre 2004) /liste des travaux interdits aux enfants de moins de 18 ans, les femmes et les personnes handicapées.

Exemples d'indicateurs relatifs au budget de fonctionnement

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendérer l'indicateur
Amélioration des conditions du travail dans les délégations de l'emploi	Soutien de mission	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les effectifs
Bénéficiaires du prêt de logement	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Bénéficiaires des prêts sociaux	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Assistance médicale au profit du personnel du Ministère	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les adhérents
Nombre d'adhérents	Assistance aux œuvres sociales	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les adhérents
Entreprises et sociétés prospectées par les conseillers de l'ANAPEC	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Prestations (accompagnement, ateliers et évaluations) effectuées par l'ANAPEC	Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Visites effectuées par les inspecteurs de travail aux différentes entreprises	Programme de visites de l'inspection du travail	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les inspecteurs de travail
Construction du siège de Département de l'Emploi	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif

Exemples d'indicateurs relatifs au budget d'investissement

Formation des inspecteurs de travail	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif
Formation et stage du personnel de l'Observatoire National de l'Emploi	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe l'effectif
Formation des agents (secrétariat)	Equipement des services centraux	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les coûts et la durée du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de production	Désagréger l'enquête par sexe
Etude sur la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur privé	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger l'étude par sexe
Réalisation et mise en place de la banque de données sur le marché du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe la banque de données
Enquête de suivi d'un panel de bénéficiaires des mesures de l'emploi	-Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les mouvements de la main d'œuvre	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger l'enquête par sexe
Etude de cadrage méthodologique de la demande de travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes d'évaluation d'impact des mesures de l'emploi	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes de réalisation d'une maquette sur le marché du travail	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etude de la fonction d'appariement des fichiers de données individuelles	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etude du cadre institutionnel du SMIG	Observatoire national de l'emploi	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Insertion des jeunes diplômés à travers le programme IDMAJ	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Formation réalisée à travers le programme TAEHIL	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Création de TPE à travers programme MOUKAWALATI	Promotion de l'emploi	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les chefs d'entreprises
Organisation de séminaires au profit des cadres, des entreprises et syndicats dans le	Compagnes de sensibilisation relatives à l'hygiène et à la	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires

domaine de l'hygiène et sécurité	sécurité du travail		
Organisation de séminaires au profit des cadres et des entreprises dans le domaine de la sécurité sociale	Compagnes de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires

2. Département de l'Agriculture

Au Maroc, la lutte contre la pauvreté a constitué ces dernières années une priorité nationale. Dans ce sens et grâce aux efforts visant à éradiquer ce fléau, le taux de pauvreté relative dans le milieu rural a reculé de 22% en 2001 à 14,2% en 2008. Le taux de vulnérabilité a, quant à lui, baissé de 22,8% à 15,9% au niveau national, de 16,6% à 11,7% en milieu urbain, et de 30,5% à 21,4% en milieu rural. Par ailleurs, la désagrégation des indicateurs de la pauvreté par sexe, montre que le recul de la pauvreté et de la faim concerne aussi bien les femmes que les hommes. A titre d'exemple, la proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour en PPA a atteint en 2008 au niveau national 0,49% pour les hommes et 0,63% pour les femmes contre 2% respectivement en 2001.

Cette régression a été plus importante dans les communes ciblées par l'INDH dont le taux de pauvreté a enregistré une baisse de 41,6% entre 2004 et 2007 contre uniquement 27,8% dans le reste des communes rurales⁶⁸. Cependant, malgré ces efforts, le milieu rural accuse un retard en matière de développement social par rapport aux villes. Ce retard peut se mesurer en particulier par des taux élevés d'analphabétisme, de pauvreté et de mortalité et par le manque de certaines infrastructures de base. Dans les zones rurales, la pauvreté se caractérise par la précarité des revenus associée à la vulnérabilité du tissu des acteurs, leur faible organisation, le manque des moyens d'investissements et les problématiques du foncier et de l'eau. De ce fait, le revenu annuel moyen d'un ménage est estimé dans le milieu rural à 47.448 DH contre 73.448 DH en milieu urbain⁶⁹.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Au Maroc, plus de 48% de la population active âgée de plus de 15 ans réside dans le milieu rural avec un taux d'activité de 59% dont 37% pour les femmes et 82% pour les hommes. L'agriculture demeure un facteur déterminant des équilibres ou des déséquilibres de la population rurale, d'une part par le revenu qu'elle procure et qui représente 65% des revenus ruraux et d'autre part, par l'importance du nombre d'emploi qu'elle assure avec en moyenne 46% du total d'emplois au Maroc⁷⁰.

On peut distinguer deux formes d'agriculture⁷¹ :

- La première correspond à l'ensemble des exploitations agricoles pouvant être catégorisées comme « entreprise agricole ». Cet ensemble comprend 875 000 exploitations et représente 92 % de la SAU et concerne 8,1 millions de personnes. La grande majorité de ces exploitations sont des petites et moyennes exploitations (PMEA).
- La seconde correspond à une agriculture « sociale » qui comprend 601.000 micro-exploitations. Elle ne fournit qu'un revenu très partiel aux familles concernées et ne représentent que 8 % seulement de la SAU et 5% de l'irrigué, et quelque 315 000 ménages ruraux sans exploitation, dépendant de travail salarié occasionnel. Ces deux groupes de familles les plus défavorisés du monde rural représentent 5,5 millions de personnes, soit 40 % de la population rurale.

En outre, la population rurale est faiblement alphabétisée avec 44,4% (10 ans et plus)⁷². D'un autre côté, la proportion de la population active sans niveau scolaire est de 52% en milieu rural contre 16,3% en milieu urbain en 2009. Les femmes sans niveau scolaire représentent 79,2 % de la population active féminine rurale. Cette situation contribue à l'aggravation du chômage dont le taux est passé de 3,8% en 2007 à 4% en 2008 en milieu rural contre 15,4% à 14,7% respectivement dans le milieu urbain. En milieu rural, le taux de chômage est plus important chez les hommes et dépasse 5% que chez les femmes avec un taux de 1,8% en 2008⁷³.

⁶⁸ Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007, HCP, 2008

⁶⁹ Revenus et niveaux de vie des ménages, HCP, juin 2007.

⁷⁰ HCP, Enquête emploi, 2009.

⁷¹ Selon le rapport « Prospective Maroc 2030 - Agriculture 2030 »

⁷² Rapport sur les OMD, HCP, 2009.

⁷³ Activité, emploi et chômage 2008, *résultats détaillés*. Direction de la Statistique.

Concernant l'accès à certaines infrastructures et service de base, le taux d'électrification des ménages ruraux a atteint 83,9% à fin 2009, enregistrant une nette amélioration grâce au programme PERG qui a démarré en 1995. Tandis que l'accès à l'eau courante a atteint 90% au début de 2009. En ce qui concerne le système de santé, le milieu rural souffre de manque d'infrastructures hospitalières et de la qualité des services.

Tous ces éléments fragilisent la durabilité des revenus des ménages et concourent davantage à la détérioration de la qualité de vie de la population rurale et l'augmentation de la pauvreté. Toutefois, l'intensité et la gravité de la pauvreté se font plus ressentir chez la femme et la jeune fille rurales.

Analyse de la situation de la femme rurale

Représentant environ 50% de la population rurale, les femmes s'occupent en plus des tâches domestiques, de l'agriculture qui constitue leur principale activité économique et occupe environ 90% des femmes actives. Ces dernières intègrent le marché du travail à un jeune âge. En effet, en 2009 plus de 66.800 filles actives de moins de 15 ans ont intégré le marché du travail, soit environ 4% de la population active féminine⁷⁴.

En dehors des activités agricoles, l'industrie du textile occupe la seconde place dans l'emploi de la femme rurale avec un pourcentage de 4,4% suivie des services personnels et domestiques qui occupent 0,8% des femmes actives rurales⁷⁵.

Malgré l'importance et la diversité des activités qu'elles assument dans les différents domaines, éducatif, culturel et productif, la femme rurale demeure la catégorie de la population la plus vulnérable et son rôle dans la société ne lui garantit pas l'égalité et l'équité des chances en matière d'accès aux ressources, aux services, aux revenus et à la prise de décision. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs notamment les coutumes et les règles transmises entre les générations qui sont généralement déterminées par l'effet sexe, l'analphabétisme, l'accès limité aux prestations sanitaires et la lourdeur des tâches ménagères.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le secteur agricole national est confronté à plusieurs défis et enjeux majeurs liés à la fois au contexte national et international. Le secteur est appelé à s'adapter à l'ouverture sur l'extérieur et à faire face à la concurrence, à contribuer davantage à la croissance économique, au développement des territoires et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à assurer la sécurité alimentaire, à limiter la dégradation des ressources naturelles qui conditionnent son développement et celui de toute la société et à mieux gérer le changement climatique. Dans ce sens, le gouvernement a veillé ces dix dernières années à mettre en place des politiques agricoles qui répondent à ces défis de compétitivité et de réduction des disparités. Cependant, malgré les progrès réalisés en matière de politique, la réussite de ces stratégies a été handicapée par plusieurs contraintes notamment l'insuffisance de la déconcentration et de l'intervention des services locaux, la faiblesse de la contribution des acteurs locaux porteurs de projets individuels ou collectifs et l'absence d'une vision intégrée impliquant tous les acteurs du monde rural.

Par ailleurs, le lancement de l'INDH en 2005, dont l'objectif est de réduire la pauvreté, a contribué à relancer le monde rural. Ses actions portent sur le soutien de l'accès aux infrastructures de base et aux équipements sociaux de base, la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus et d'emploi, le soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle, et sportive et le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Nouvelle politique agricole

Conscient des défis auxquels le milieu rural ainsi que le secteur agricole devraient faire face, le département de l'Agriculture a mis en place en 2008 une nouvelle stratégie agricole « Plan Maroc Vert » qui s'inscrit dans une logique de développement intégré. La nouvelle stratégie, ayant pour horizon 2015 et axée sur une approche globale, se base sur deux piliers.

⁷⁴ Activité, emploi et chômage 2009, premiers résultats. Direction de la Statistique.

⁷⁵ Activité, emploi et chômage 2008, résultats détaillés. Direction de la Statistique.

Le premier porte sur le développement d'une agriculture moderne répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets pour un coût global de 10 à 15 milliards de dirhams annuellement.

Le deuxième pilier concerne l'adoption d'une approche pour la lutte contre la pauvreté, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus vulnérables, notamment dans les zones défavorables. Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en œuvre de 300 à 400 projets sociaux dont l'objectif est, d'une part, la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles au déficit hydraulique et d'autre part, l'encadrement des projets de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale pour un meilleur rendement.

Ce plan comporte également une dimension transversale visant à corriger les problèmes du secteur agricole, comme le foncier, l'utilisation de l'eau et à renforcer l'encadrement de la part des structures d'accompagnement et d'appui. Dans ce cadre, un projet de régionalisation du plan a été lancé par le Ministère de tutelle en décembre 2008 pour donner lieu à 16 plans régionaux dont les conventions ont été signées en avril 2009.

Intégration de la dimension genre

Dans le but d'accompagner les mutations socio-économiques que connaît notre pays, le Ministère de l'Agriculture et de Pêches Maritimes (MAPM) a réorienté ses actions en matière d'animation féminine à la fin des années 90. Ainsi, une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

L'action du département de l'Agriculture contribue ainsi à atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité. En effet, les axes de la stratégie portent sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural, la prise en compte dans tous les programmes de développement agricole et rural de la charge et du budget- temps que les hommes et les femmes consacrent à l'exécution des activités agricoles et non agricoles, l'examen des meilleures voies pour permettre aux femmes d'accéder aux terres agricoles notamment les terres joumou, la création des conditions nécessaires permettant à la population rurale, en particulier les femmes, de mettre en valeur leurs connaissances et leur savoir faire au niveau local, la participation des femmes rurales à la définition des priorités et la réalisation des programmes et des projets de développement agricole et rural, la généralisation des structures gouvernementales de proximité dédiées aux questions des femmes rurales et l'intégration de la dimension genre dans les programmes de formation (continue et initiale), de recherche et de vulgarisation.

D'un autre côté, il importe de signaler que les axes de la stratégie mise en place permettraient de respecter les engagements du Maroc dans le cadre de la convention de la CEDAW. En effet, plusieurs articles de cette convention sont concernés par la politique rurale, en particulier l'article 14. Ce dernier impose que les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles et mettent en place les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin d'assurer leur participation au développement rural.

L'action du département s'inscrit également dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD qui est en partie tributaire du développement du monde rural et agricole. Ce dernier doit porter sur l'amélioration de la productivité agricole des ménages et par conséquent de leurs revenus (ODM1), le développement des projets générateurs de revenus pour les femmes (ODM3), le renforcement des infrastructures de bases (ODM 2, 4 et 5).

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Les pouvoirs publics appuyés par les organismes internationaux ont pris plusieurs mesures qui ont eu un impact important sur l'ensemble de la population rurale. Parmi les principales mesures, figurent l'adoption de la loi 33- 94 en 1995 qui accorde une plus grande attention aux catégories des populations marginalisées et particulièrement les femmes rurales, la réalisation du programme BAJ

(Barnamaj Al aoulaouiat al Jtimaia), la création de l'Agence de Développement Sociale (ADS) en 1999, la création du Fonds de Développement Social (FDS) en 2005, le développement des Projets Générateurs de Revenus et le lancement de l'INDH en 2005.

Note d'orientation pour la promotion socio-économique de la femme rurale

En 2002, une note portant la signature du Ministre de l'Agriculture a été émise dans le but de promouvoir le développement socio-économique de la femme rurale en mettant l'accent sur la nécessité d'élargir la base de la population cible du développement agricole et rural par l'élaboration d'une démarche qui permet d'assurer une certaine égalité d'accès aux différents services.

Dans ce sens, la note a tracé les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine autour des axes suivants : le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des jeunes filles rurales, l'incitation à la création de coopératives et de groupements féminins autour de projets générateurs de revenus...

Dans le but d'accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été introduite, depuis l'année 2002.

Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales

Constituant l'une des priorités du département de l'Agriculture, et en continuité avec les orientations de la note ministérielle, l'intégration de l'approche genre dans la stratégie du développement socio-économique de la femme rurale a fait l'objet d'une convention entre le département de l'Agriculture et la FAO en 2004. Achevé en 2006, ce projet a permis le renforcement de l'expertise nationale pour l'intégration de l'approche à travers la formation d'un noyau de 12 formateurs nationaux en Analyse Socio Economique selon le Genre (ASEG), la formation à l'ASEG du personnel d'encadrement sur le terrain et des décideurs locaux, la réalisation des études pour diagnostiquer la situation actuelle du monde rural national afin de déterminer les voies d'intervention et l'élaboration d'un guide de formation en ASEG.

Animation féminine

En application de la note ministérielle de 2002 sur la promotion socio économique de la femme rurale et en vue d'optimiser l'utilisation des crédits inscrits pour la première fois dans le budget d'investissement des Centres de Travaux (CT) au cours de la campagne 2005-2006, les DPA et les ORMVA ont réalisé 61.225 actions d'animation et d'appui. Il importe de signaler que malgré l'évolution importante ces dernières années des programmes de vulgarisation agricole destinés à la femme rurale, le manque d'animatrices féminines au niveau de l'ensemble des structures de proximité limite encore la portée des programmes.

Promotion des Projets Générateurs de Revenus

Le département de l'Agriculture a lancé un programme de Projets Générateurs de Revenus (PGR) destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales. Ces projets sont réalisés à titre individuel ou collectif et portent sur l'amélioration des activités agricoles notamment le petit élevage et sur l'allègement de certains travaux domestiques tels que la substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, le creusement de puits et leur équipement par des pompes manuelles. Le nombre de bénéficiaires ayant développé un PGR s'est élevé à plus de 15.246 durant la période 2001-2008.

Le programme de promotion socio-économique de la femme s'est poursuivi au titre de l'exercice 2009 par le financement de projets générateurs de revenus au profit des femmes rurales organisés en coopératives ou en groupements. Une attention particulière a été accordée à l'identification de groupes de bénéficiaires et aussi à l'élaboration de projets selon des modèles transmis aux DPA. Ce financement n'a été attribué aux CT qu'après la validation des projets par la Division de vulgarisation. Le financement n'a été attribué aux CT qu'après la validation des projets par la Division de vulgarisation début 2009.

A côté de cela, depuis 2004 et en application à la note circulaire du Premier Ministre, une ligne budgétaire inscrite au budget général du MAPM, d'un montant d'un million de dirhams, sert à financer des projets de développement local en partenariat avec les ONG.

Programmes multisectoriels

Outre les programmes mis en œuvre directement par le département de l'Agriculture et dans le but d'adhérer à une vision intégrée des projets nationaux, le département participe à plusieurs programmes lancés dans le monde rural et initiés par d'autres départements. Ces programmes s'articulent essentiellement autour de l'alphabétisation fonctionnelle lancée conjointement avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité et vise la lutte contre l'analphabétisme dans le milieu rural, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la sensibilisation des femmes rurales et la prévention du VIH/SIDA en partenariat avec l'ONUSIDA.

Programmes du Plan Maroc Vert

Dans cette partie, l'accent sera mis sur le Pilier 2 du Plan Maroc Vert qui porte sur le développement solidaire de la petite agriculture, en raison de son aspect de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans le milieu rural. Ce pilier est axé sur trois projets sociaux à savoir :

- Projets de reconversion dont l'objectif est de reconvertir les exploitants fragiles de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée et moins sensibles à la volatilité de la pluie (olivier, amandier, caroubier, cactus...). Cependant, la difficulté rencontrée sur le terrain pour la mise en place de ces projets serait la forte période de latence (4-6 ans) entre la période de plantation et la première récolte.
- Projets de diversification dont le but est de générer des revenus complémentaires pour les exploitants fragiles autour du développement accéléré des produits du terroir.
- Projets d'intensification qui vise l'amélioration de la productivité dans les filières animales et les filières végétales en encadrant les exploitants pour leur permettre de disposer des meilleures techniques pour l'amélioration de la productivité et la valorisation de leur production.

Il importe de signaler que les différents programmes du pilier 2 auront un impact positif sur la lutte contre la pauvreté aussi bien pour les femmes que pour les hommes du milieu rural. Par ailleurs, en amont ces programmes ne sont pas élaborés en tenant compte de façon explicite de la dimension genre. Toutefois, en aval plusieurs actions sont menées sur le terrain et qui visent spécifiquement la promotion socio-économique de la femme rurale. A titre d'exemple, le projet d'amélioration de la production animale dans la région Souss Massa Draa qui intègre dans ses objectifs la diversification des productions à travers le développement de l'apiculture et de l'élevage du poulet beldi et de la cuniculture au profit de la femme rurale.

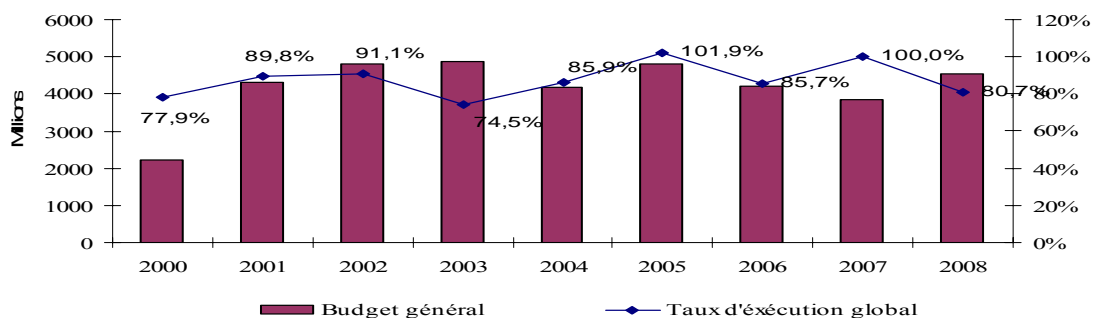
2.4. Analyse genre du budget

Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture

Le budget global alloué au MAPM s'est élevé en 2010 à 8,2 milliards de dirhams contre 7,6 milliards de dirhams l'année précédente, soit 4% du budget de l'Etat. Ce budget est consacré à hauteur de 67% aux investissements et de 33% au fonctionnement contre 74% et 26% respectivement en 2009.

Le taux d'exécution du budget global du Ministère de l'agriculture et la Pêche Maritime s'est élevé en 2008 à 80,7% baisse de 19,3 points par rapport à 2007. Concernant le budget d'investissement, son taux d'exécution a également enregistré une baisse importante passant de 96% en 2007 à 70% en 2008 soit une baisse de plus de 26 points. Le graphique suivant retrace l'évolution du budget du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime et de son taux d'exécution sur la période 2000-2008 :

Evolution du taux d'exécution du Ministère de l'Agriculture et la Pêche

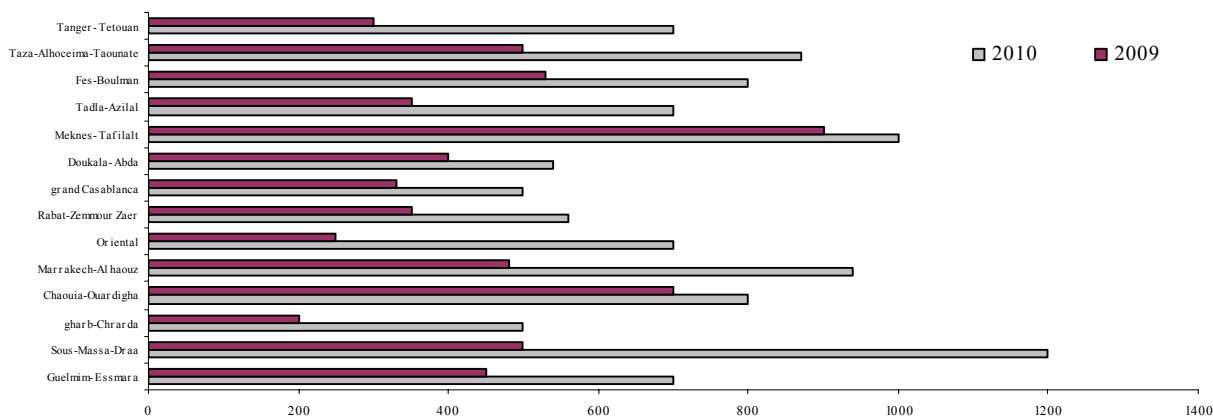


Source : MEF

Le budget global de la vulgarisation agricole, y compris le budget alloué pour chaque région en la matière, s'est élevé en 2010 à 50 millions de dirhams contre 40 millions de dirhams en 2009. Cette évolution est le résultat de l'importance donnée dans le cadre du Plan Maroc Vert au développement du savoir faire dans les régions dans le but d'améliorer la productivité agricole. D'un autre côté, l'analyse genre de ce budget montre que 21,5% des dépenses consacrées à la vulgarisation agricole pour l'année 2010 a été attribué aux dépenses afférentes aux activités féminines avec un montant global de 12,5 millions de dirhams.

La répartition des dépenses consacrées aux activités féminines se fait selon les projets présentés par les Centres de Travaux (CT) de chaque région ainsi que par les différents organismes de partenariats et les ONG. Ainsi, au titre de l'année 2010, 2 millions de dirhams ont été consacrés à la contribution aux projets initiés en partenariat avec les associations de développement économique et social et 10,5 millions pour les différents CT dont la répartition par région se présente comme suit :

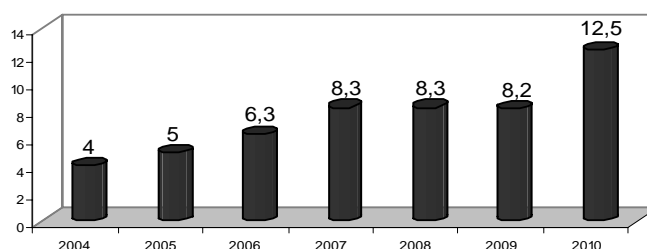
Répartition du budget alloué aux CT en matière d'animation féminine selon les régions



Source : MEF

En termes d'évolution, le budget destiné aux activités féminines au sein du département de l'Agriculture a atteint 12,5 millions de dirhams en 2010 enregistra une hausse par rapport à l'année précédente (8,2 millions de dirhams). Cette allocation budgétaire est corollaire au développement des actions d'animations féminines et des projets générateurs de revenus qui bénéficient aux femmes rurales.

Evolution du montant alloués à l'animation féminine au sein du Ministère de l'agriculture (en millions de dirhams)



Source : MEF

Par ailleurs, outre les budgets attribués directement à l'animation féminine, d'autres budgets sont destinés à des actions qui impactent positivement la femme et la fille rurales tels que les budgets alloués à l'enseignement, à l'amélioration de la production maraîchère, de la production animale et à la santé.

Analyse des indicateurs d'objectifs

Le Département de l'Agriculture a adhéré à la globalisation des crédits en 2004 en adoptant des indicateurs d'objectifs. Ces derniers ont pour but une meilleure gestion du budget d'investissement du département et la responsabilisation des gestionnaires autour des objectifs fixés. Ainsi, toutes les Directions du Département ont élaboré un nombre d'indicateurs. En effet, le département de l'Agriculture possède au total 77 indicateurs d'objectifs chiffrés dont 14 indicateurs sont des indicateurs généraux et concernent toutes les directions. Les autres sont répartis par directions ainsi que par régions selon leurs spécificités. Cependant, Le Ministère ne dispose pas d'indicateurs chiffrés relatifs au budget de fonctionnement.

L'analyse de ces indicateurs révèle que la majorité sont des indicateurs généraux et tiennent compte uniquement de la productivité et de la rentabilité agricole. Cependant, bien qu'ils soient minoritaires, certains indicateurs intègrent la dimension sociale. Ces derniers s'inscrivent dans le programme d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale et sont notamment « Aide aux agriculteurs sinistrés à travers la distribution de plants d'arbres fruitiers » et « Réalisation d'actions génératrices de revenu et de renforcement des capacités ».

D'un autre côté, un nouvel indicateur a été mis en place cette année relatif au Plan Maroc Vert. Il s'agit de « Réalisation d'études stratégiques pour l'appui du Plan Maroc Vert » élaboré par la Direction de la Stratégie et des Statistiques

D'un autre côté, l'analyse genre de ces indicateurs, montre que la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD) intègre l'approche genre dans ses actions et ses indicateurs d'objectifs. En effet, cette Direction a mis en place cette année un nouveau indicateur relatif à la promotion socio-économique de la femme rurale: « Promotion de la femme rurale à travers les actions de vulgarisation ». Cet indicateur est pris en compte dans toutes les régions du Royaume. D'un autre côté, la Direction des Aménagements Fonciers a également introduit l'indicateur « réalisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (octroi d'animaux et de ruches, ...) » qui tient compte du genre. Ce dernier est pris en compte dans deux régions du Royaume à savoir la région de l'Oriental et la région de Taza- Al Hoceima- Taounate.

Cependant, d'autres indicateurs pourraient également être gendérisés et leurs impacts concernent à la fois les femmes et les hommes ruraux. La typologie de ces indicateurs, qui sont au nombre de 12, montre que la majorité sont des indicateurs de résultats ou d'impacts et présentent un lien direct avec les programmes de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural et de la promotion socio-économique de la femme rurale. L'indicateur « Réalisation d'études stratégiques pour l'appui du Plan Maroc Vert » peut aussi être gendérisé et permettrait d'avoir un diagnostic détaillé et récent par genre.

Tableau : Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de l'Agriculture
- budget d'investissement -

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
1. Réalisation d'études d'évaluation des projets de développement	Evaluer les projets de développement du milieu rural	Indicateurs de moyens	Nombre de projets par sexe	
2. Mise à niveau des infrastructures et moyens d'action des CT	Améliorer les actions et les interventions des CT	Indicateurs de moyens	Cibler les actions des CT par sexe	
3. Aide aux agriculteurs sinistrés à travers la distribution de plants d'arbres fruitiers	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
4. Promotion d'élevage camelin	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre d'éleveurs par sexe	Cet indicateur est cité par région

5. Développement de l'apiculture à travers la diffusion de ruches modernes	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
6. Diffusion et vulgarisation de techniques rationnelles d'alimentation de bétail bovin	Sensibilisation de la population aux bonnes techniques d'élevage	Indicateur de moyens	Nombre d'exploitants par sexe	Cet indicateur est cité par région
7. Amélioration du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateur de produits	Taux d'insertion par sexe	
8. Réalisation d'actions de vulgarisation	Diversification des actions d'animation féminine	Indicateurs de moyens	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
9. Promotion de la femme rurale à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus	Développement socio-économique de la femme rurale	Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
10. Amélioration du taux de réussite des bacheliers dans les lycées agricoles	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateurs de produits	Taux de réussite par sexe	Cet indicateur est cité par région
11. Réalisation d'actions génératrices de revenu et de renforcement des capacités (programme d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale, la sécheresse et la désertification)	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
12. Création et aménagement des points d'eau	Développement des infrastructures de base	Indicateurs de produits	Le pourcentage de la population bénéficiaire par sexe	Cet indicateur est cité par région

Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rurale

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le département d'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées et un certain nombre d'actions ont été concrétisées notamment en matière d'animation féminine, de la réalisation de PGR et de l'exécution du programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales. Les principales réalisations sont notamment :

- Le lancement d'un programme de formation technique aux niveaux de certains CT relevant des DPA de Khénifra, Ben Slimane et Marrakech au profit des femmes rurales. Ce programmes vise l'amélioration du savoir- faire des femmes en matière de conduite et de gestion de leurs projets.
- L'organisation des rencontres commerciales pour la promotion des produits fabriqués par les femmes rurales dans les villes d'Agadir, Meknes, Essaouira et Assilah et d'une opération pilote de commercialisation des produits de terroir de 41 coopératives en mai 2009 dans les grandes surfaces à Rabat conjointement entre le Ministère des Affaires générales et Economiques et le Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime.
- La formation d'une trentaine d'animatrices rurales relevant des régions de Grande Casablanca, Rabat Salé Zemmour Zaire et de Chaouia Ourdira en matière de cuniculture et de valorisation des produits agricoles.
- Le financement, au profit de 1020 femmes rurales, de 51 projets générateurs de revenus pour les femmes rurales notamment en apiculture, l'élevage de caprin et ovin, la cuniculture, les cultures maraîchères et la valorisation des produits agricoles.

Concernant les réalisations des PGR, le nombre de femmes bénéficiaires a considérablement augmenté d'une année à l'autre. Ceci s'explique, d'une part, par la prise de conscience par les femmes de leur rôle important pour leur propre développement socio-économique, d'autre part, par les actions continues du département de l'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

Evolutions des réalisations des PGR

Nature des PGR	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB
Aviculture	5	100	5	100	25	500	30	600	2	17	1	20
Cuniculture	16	320	16	320	25	500	30	600	6	71	7	140
Apiculture	8	160	8	160	25	500	30	600	13	159	10	200
Elevage de caprin	15	300	15	300	15	300	20	400	16	244	14	280
Maraîchage	13	100	13	100	15	300	20	400	15	300	8	160
Total	61	1060	61	1060	105	2100	130	2600	52	791	40	800
Coût total (en DH)	4.000.000		3.000.000		5.000.000		6.000.000		6.200.000		8.200.000	

NB: Nombre de bénéficiaires

Source : DERD

D'un autre côté, le programme d'alphabétisation fonctionnelle a contribué à l'amélioration du savoir-faire des femmes et des jeunes filles participantes à ce programme. L'analyse de l'évolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires de ce programme, montre une régression du nombre de bénéficiaires de 4787 en 2001-2002 à 3873 en 2003-2004 dû principalement aux contraintes socio-économiques et à la surcharge des femmes par des travaux agricoles et domestiques. L'année scolaire 2008- 2009 a connu l'ouverture de 27 centres d'alphabétisation avec un nombre de femmes inscrites de 1470.

Impacts mesurés par l'évolution des cibles des OMD

Aujourd'hui, les actions et programmes menés par le gouvernement ont permis d'avancer significativement dans la réalisation des OMD dont la date d'échéance est prévue pour 2015. A ce stade, le rapport national sur les OMD élaboré par le HCP en 2010 évalue ces indicateurs. Ci-après, est présentée l'évolution des cibles qui concernent la population rurale :

OMD1 : les objectifs cibles de cet indicateur sont déjà réalisés en majorité à 7 ans de l'horizon 2015. En effet, entre 1990 et 2008, toutes les formes de pauvreté ont été réduites de plus de moitié en milieu urbain ainsi qu'en milieu rural. A titre d'exemple, la pauvreté à 1\$US PPA nationale a baissé de 3,5% en 1990 à 0,56% en 2008 et de 1,2% à 0,07% en milieu urbain et de 5,7% à 1,2% en milieu rural.

OMD2 : Concernant l'enseignement, des avancées importantes ont été réalisées et la majorité des cibles sont à plus de 70% réalisées. Cependant, d'autres cibles sont encore loin des objectifs fixés à savoir le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial fixé à 100% à l'horizon 2015 alors qu'en 2009, reste faible en milieu rural ne dépassant pas 22,5% pour les garçons et 16,2% pour les filles contre respectivement 65,1% et 68,4% en milieu urbain. De même, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus est fixé à 80% en 2015 alors qu'en 2009 ce taux reste faible en milieu rural ne dépassant pas 45%. Par ailleurs, et dans le but d'améliorer sur le plan quantitatif et qualitatif du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que la réhabilitation des établissements scolaires, un plan d'urgence a été lancé au début de l'année scolaire 2008-2009. Ce plan permettrait d'atteindre les objectifs de l'OMD2.

OMD3 : la cible qui touche directement la femme rurale est la cible 10 qui consiste à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. A ce sujet, l'indice de parité a plus que doublé en milieu rural entre 1990/1991 et 2008/2009 dans l'enseignement primaire passant de 42% à 85%. Dans l'enseignement secondaire collégial, le rythme d'évolution est relativement inférieur avec un gain de 27 points dans le milieu rural. Le rapport estime que l'environnement est favorable pour atteindre les différents objectifs de l'OMD3 d'ici 2015.

OMD4 : cet objectif porte sur la réduction de la mortalité infantile à travers l'amélioration de la qualité de vie des enfants et de la couverture sanitaire et médicale. Aucune conclusion sur l'évolution des valeurs des cibles de l'OMD4 ne peut être avancée en raison de manque des informations et données récentes. Néanmoins, sur l'ensemble du territoire, le taux de mortalités infantile a baissé de 40‰ en moyenne durant la période 1994-2003 à 32,2‰ en 2008. Le rapport national sur les OMD estime que les objectifs pourraient potentiellement être atteints à l'horizon de 2015.

OMD5 : On note l'amélioration de plusieurs cibles. Ainsi, le taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes à l'échelle nationale est passé de 227 en moyenne durant la période 1999-2003 à 132 en moyenne durant la période 2004-2009; la proportion de femmes ayant fait au moins une

consultation prénatale en milieu rural est passée de 48% en moyenne en 1999-2003 à 68% en 2009 et le taux de fécondité chez les adolescentes (15- 19 ans) en milieu rural est passé de 25,2‰ à 23,3‰ en 2008. Selon le même rapport, et en tenant compte des efforts déployés notamment la stratégie du département de Santé visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, les objectifs de l'OMD5 sont potentiellement réalisables.

3. Département des Pêches Maritimes

Le secteur halieutique marocain contribue de manière significative à l'économie et jouit d'un positionnement historique à l'export. Néanmoins, son potentiel de développement est aujourd'hui largement sous exploité en raison de contraintes structurelles.

La flotte de la pêche s'organise en 3 segments de pêche : artisanal, côtier et hauturier, et la richesse générée par le secteur est essentiellement produite par les deux derniers segments qui sont relativement bien organisés. Quant au segment de la pêche artisanale, malgré son importance sociale son activité reste en dessous de ses potentialités.

Dans sa nouvelle stratégie, le Département de la pêche maritime a tracé comme objectif, de faire de la pêche un secteur compétitif, performant et durable, tout en visant l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population ayant une relation directe ou indirecte avec le secteur.

La création de l'Unité Genre et Développement (UGED) en 1999, s'inscrit dans la politique sociale menée par le Département de la Pêche Maritime. Sa mission étant de veiller à l'intégration de l'approche « genre et développement » aux stratégies et plans d'action du Département. Or, dans un secteur à composante plutôt masculine, l'action principale de l'UGED consiste, dans un but « d'empowerment » des femmes du secteur, à réaliser des projets et des actions spécifiques pour celles-ci. A ce titre, un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour la première fois en 2009 pour couvrir 3 projets proposés par l'UGED. Seul le financement d'un de ces projets a été mobilisé en 2010. Pour les deux autres, le financement a été différé pour l'année 2011.

3.1. Diagnostic genre du secteur

L'analyse genre du secteur de la pêche porte sur une analyse comparative de la population du secteur par nature d'activité et permet d'identifier les femmes bénéficiaires des activités du secteur et d'informer sur les conditions socio-économiques de cette communauté de pêcheurs.

3.1.1. Présentation de la population par maillon de chaîne de production du secteur

Dans le métier de la pêche, généralement, il y a une division sexuelle du travail en termes de rôles et de responsabilités. En effet, la pêche est perçue comme un domaine réservé exclusivement aux hommes. Ces derniers s'occupent de la capture, des débarquements et de la commercialisation, tandis que les femmes s'occupent des activités à terre de la filière pêche telles que la transformation de la capture et le ramassage des coquillages. Parallèlement, la femme occupe une place primordiale dans la vie familiale à travers son rôle traditionnel en tant que mère, épouse de pêcheur et ménagère, fournissant une aide significative mais non rémunérée.

Au niveau du maillon de la transformation des produits de la mer, les femmes sont intégrées essentiellement en tant qu'ouvrières dans les conserveries et les unités de conditionnement des produits de la mer. Elles constituent près de 67% de la main d'œuvre qui opère dans le secteur. A partir de cette analyse, les femmes du secteur des pêches peuvent être présentées comme suit :

- **Les femmes marins pêcheurs** qui exploitent directement les ressources halieutiques. Elles sont environ 4000 femmes qui pratiquent le ramassage des algues et des coquillages au long du littoral marocain.
- **Les femmes et filles de marins pêcheurs** dont le nombre exact est inconnu mais estimé à plus de 300.000 personnes. Elles représentent la catégorie la plus défavorisée du secteur.
- **Les ouvrières** des industries de transformation des produits de la pêche. Leur nombre est estimé à plus de 28 000 femmes.
- **Les lauréates** des établissements de formation maritime et des technologies de transformation des produits de la pêche, sous tutelle du Département des Pêches.

- *Les femmes fonctionnaires et responsables* au niveau du Département des pêches maritimes représentent 22% de l'effectif global, soit environ 293 femmes toutes catégories confondus.

3.1.2. Analyse genre de la communauté de pêche artisanale.

Les conditions de vie des familles de pêcheurs artisans sont très précaires. La nature aléatoire de la pêche en tant qu'activité économique en fait une profession pleine d'incertitudes. Les femmes dépensent toutes leurs énergies pour assurer la survie du groupe familial. La taille du ménage, le niveau d'instruction, les conditions de santé et d'hygiène environnementale, placent ce groupe social dans une situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, nombreux sont les hommes qui ne reviennent pas au logis à la fin de la saison de pêche, de sorte que plusieurs femmes sont de facto chefs de ménage et doivent pourvoir seules aux besoins de leurs familles. Les femmes veuves très pauvres de cette communauté de pêche artisanale pratiquent le ramassage et le séchage des moules. Cette activité est pénible et mal considérée et connaît aussi des périodes de difficultés de commercialisation lors de la contamination des moules, déclarée par l'INRH. Des initiatives du Département des pêches portant sur la création de coopératives de ramasseuses de moules et de palourdes ont contribué efficacement à l'organisation du cycle de production (production, séchage et commercialisation) et à l'amélioration de la situation socioéconomique de cette frange de population.

3.2. Politique de développement du secteur

Le Département de la pêche a adopté, depuis octobre 2009, une nouvelle stratégie de développement du secteur, nommée plan « Halieutis », qui procède d'une vision sectorielle intégrée s'articulant autour de trois mots clés à savoir durabilité, performance et compétitivité.

En matière de durabilité, il s'agit d'assurer la pérennité de la ressource pour les générations futures, de procurer de la visibilité aux acteurs économiques pour investir ainsi que de faire des marins les premiers acteurs d'une pêche responsable. Dans cet objectif, il est question d'aménager les pêcheries sur la base de quotas, de renforcer et partager la connaissance scientifique, d'élaborer une nomenclature homogène des différentes espèces et de développer un système d'information halieutique intégré. De même, des actions seront mises en œuvre pour adapter et moderniser l'effort de pêche et pour le développement de l'aquaculture.

Pour plus de performance dans le secteur, le plan met l'accent sur la réorganisation du secteur à travers le développement des infrastructures et des équipements de débarquement. Cette amélioration de la performance du secteur passera par la mise en place d'espaces portuaires dédiés à la pêche accompagnée d'une gestion efficiente. Par ailleurs, il est question de renforcer l'attractivité des halles à marée à travers l'introduction davantage de concurrence et de transparence dans les mécanismes de prix. De plus, un projet de structuration et de dynamisation du marché intérieur autour des marchés de gros et de détail est à l'ordre du jour.

Concernant le volet de la compétitivité, la nouvelle stratégie vise une réorganisation du secteur pour assurer les conditions optimales sur toute la chaîne de traitement du produit (du débarquement à sa commercialisation). L'objectif est d'assurer à l'industrie nationale la régularité de l'approvisionnement d'une matière première de qualité et de mettre sur les marchés internationaux, un produit compétitif et bien valorisé permettant de conquérir de nouveaux parts de marché.

A travers l'ensemble de ces projets, cette nouvelle stratégie vise, outre de tripler le PIB du secteur d'ici 2020, à porter le nombre des emplois directs à 115.000 contre 61.650 actuellement et à augmenter la valeur des exportations des produits de la mer à plus de 3,1 milliards de dollars contre 1,2 milliard de dollars en 2007.

Quant à la production halieutique, l'objectif visé est de dépasser en 2020, 1,6 million de tonnes et aussi de réduire de moitié le poids de l'informel pour le ramener à 15% du chiffre d'affaires du secteur. De même, le plan prévoit d'augmenter la consommation de poisson au Maroc pour atteindre 16 kg par habitant annuellement contre 10 kg par habitant par an actuellement.

Parallèlement, ce plan «Halieutis» prévoit la concrétisation d'un certain nombre de projets phares de transformation et de valorisation des produits de la mer, avec à leur tête la création de trois pôles de compétitivité (Tanger, Agadir, Laâyoune-Dakhla) devant mobiliser des investissements de neuf milliards de DH. Il y a lieu de noter que le plan n'intègre pas explicitement la dimension genre. Toutefois, certaines actions devraient contribuer à améliorer les conditions de travail de la population employée par le secteur. C'est le cas notamment des actions relatives à la modernisation de l'effort de pêche ainsi que du renforcement des compétences.

Contribution du département à la réalisation des orientations de la SNNE

L'action de l'Unité Genre et Développement contribue à atteindre les recommandations de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité qui fait référence à la promotion de l'intégration de la dimension genre dans le secteur de la pêche à travers plusieurs champs d'intervention dont on peut citer :

- L'incitation du secteur privé pour assurer un meilleur encadrement des femmes et le renforcement de la représentativité féminine au sein des instances décisionnelles des associations professionnelles.
- L'élimination progressive des disparités dans la répartition des ressources entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie privée et publique et l'intégration de la perspective genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, des programmes et des activités qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des femmes et des hommes.
- La multiplication des formes de soutien à l'entrepreneuriat féminin et la restructuration des activités informelles.
- L'intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement rural.
- L'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leurs impacts en veillant à ce que les données reflètent les préoccupations des femmes et des hommes en rapport avec leur activités.

Contribution de la politique des pêches à la réalisation des OMD

L'action publique dans le secteur des pêches s'inscrit également dans le cadre des engagements du Maroc à la réalisation des OMD suivants :

- **OMD 1** : les différentes actions destinées à la modernisation de la flotte, à la construction d'infrastructure de pêche, à l'organisation de certaines activités en coopératives, à la création de nouvelles activités... contribuent significativement à l'amélioration des revenus et à la lutte contre la pauvreté.
- **OMD 3** : la disparité entre les sexes dans le secteur des pêches constitue une préoccupation majeure du Département de tutelle à travers la mise en place des actions destinées à assurer le libre accès des deux sexes à la ressource, l'organisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (coopératives de ramasseuses de palourdes),
- **OMD 7** : La durabilité des activités de la pêche exige impérativement un développement durable des ressources halieutiques et de leur écosystème marin. Ceci se reflète ces dernières années dans la nouvelle gouvernance du secteur qui accorde une attention particulière à la gestion rationnelle de la ressource, au renforcement de la recherche halieutique et du contrôle...

Contribution de la politique des pêches à la réalisation des objectifs de la CEDAW :

La dimension sociale et socioprofessionnelle de la stratégie des pêches maritimes représente un acquis pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW. Celles-ci concernent notamment :

- l'article 10 qui accorde, dans son premier paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne les conditions d'orientation professionnelle.

- l'article 14 qui met l'accent, dans son sous paragraphe 2.d, sur l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'accès aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et aux services communautaires et de vulgarisation, pour accroître leurs compétences techniques.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.e, qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.g qui incite à faciliter l'accès aux crédits et aux prêts agricoles ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural.

3.3. Projets et programmes de développement sensibles au genre

Comme signalé auparavant, la politique de développement du secteur des pêches repose sur différentes actions structurées tout au long des maillons de la chaîne de production du secteur parmi lesquelles plusieurs projets sont sensibles au genre.

En effet, le *projet d'aménagement du littoral*, mis en place depuis 1996, consiste à construire une série de villages de pêcheurs (VDP) et de points de débarquement aménagés (PDA) tout au long du littoral. Ce projet a pour finalité de conduire la pêche artisanale vers des conditions qui permettent une meilleure valorisation du produit et une amélioration significative des revenus des pêcheurs.

De même, le *programme Ibhar*, lancé en 2008, s'inscrit dans la démarche de modernisation et de mise à niveau de la pêche côtière et artisanale et a pour finalité l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs. Il vise l'équipement de près de 16.000 barques en installations de stockage et de conservation, l'équipement de 1.800 navires en matériels de préservation et de valorisation de la qualité du produit et le remplacement de 800 navires par des unités de nouvelle génération.

En outre, le projet de mise à niveau de la pêche artisanale, relevant du *programme MCA-Maroc*, entré en exécution depuis septembre 2009, se fixe comme principal objectif la réduction de la pauvreté de la population œuvrant dans le secteur de la pêche artisanale. Ce projet ambitionne d'améliorer les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que leurs familles. De plus, à travers l'encadrement et la formation des différents intervenants, l'intégration de l'approche genre ainsi que l'appui à la recherche scientifique, le projet contribuera de manière forte à la préservation de la ressource halieutique et assurera les conditions d'un développement durable de la filière pêche artisanale.

Concernant le projet de pêche artisanale, les activités prévues portent sur l'aménagement de 20 PDA à travers la mise en place d'infrastructures de base nécessaires au débarquement et à la commercialisation des produits ainsi que sur l'aménagement d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale au niveau de 13 ports de pêche du Royaume. Ce projet, actuellement dans sa deuxième année d'exécution, vise l'organisation du marché intérieur par le biais de construction et de réhabilitation de 6 marchés de gros de poisson dans 6 villes ainsi que l'organisation et l'équipement de 2000 marchands ambulants de poisson.

Pour les actions spécifiques au genre, le programme MCA Maroc prévoit cette année la mobilisation de deux millions de dollars sur la période 2010 -2013, afin d'améliorer les conditions de vie des femmes marins et fille et femmes de marins pêcheurs en collaboration avec l'unité Genre et développement.

Parallèlement à ces actions, de multiples projets ont été réalisés, dans différents sites tout au long du littoral, par l'unité genre (UGED) depuis l'année 2000. Ces projets ciblent en priorité la catégorie des femmes marins pêcheurs et celle des femmes et filles de marins pêcheurs. Parmi les projets mis en oeuvre on cite :

- Projet de promotion des ramasseuses de palourdes dans la lagune de Oualidia, lancé en 2000, qui vise à améliorer la situation sociale et économique des femmes ramasseuses de palourdes à travers leur organisation en coopérative, l'alphabétisation et la formation à l'autogestion.
- Projet Sidi Boulfdaïl, finalisé en 2004, qui consiste à organiser l'activité de ramassage et de valorisation des moules en coopératives en faveur des femmes et filles de marins pêcheurs du site et à créer un foyer féminin.

- Projet Kahf Dounia, finalisé en 2004, qui vise l'initialisation professionnelle et l'acquisition par les femmes d'un savoir faire générateur de revenu à travers notamment l'alphabétisation des femmes et la création d'un foyer féminin.
- Projet FLOUKA, finalisé en 2004, qui a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans pêcheurs du village de pêcheurs d'Imssouane et comprend une composante destinée à créer une coopérative de ramasseuses de moules au niveau du site.
- Projet d'appui aux coopératives de Sidi Boulfadail et Imssouane, lancé en 2005, qui comprend des actions de formation et de vulgarisation au profit de trois coopératives: coopérative des pêcheurs d'Imssouane, coopérative féminine d'exploitation et de transformation des produits de la pêche à Imssouane et coopérative féminine d'exploitation des produits de la pêche à Sidi Boulfadail.
- Projet Synergie-Imssouane, soumis au financement en 2006, consiste à créer un parc mytilicole off-shore qui sera tenu par la coopérative des pêcheurs, dont une partie des moules produites sera valorisée dans une unité féminine de transformation.
- Projet de Femmes employées dans les industries de la Pêche, en cours de réalisation, qui consiste à dresser un diagnostic des conditions de travail, économiques et sociales des femmes ouvrières des industries de transformations des produits halieutiques dans la région d'Agadir.

3.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes

Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le Budget alloué au Département des pêches maritimes s'est élevé au titre de l'année 2010 à 591,1 millions de dirhams (contre 422,07 millions de dirhams en 2009), consacrée à hauteur de 60% aux investissements et de 40% au fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont allouées à hauteur de 59% aux dépenses du personnel et à 41% aux matériels et dépenses.

Quant au budget d'investissement, il est affecté à hauteur de 5 % à la Direction de la formation maritime et de la promotion socioprofessionnelle, de 2% à la direction des industries de la pêche et à près de 73% à la Direction des pêches et de l'aquaculture. Cette dernière alloue la plus grande partie de son budget (61%) à la protection des ressources halieutiques et à la recherche.

En outre, le financement des projets de construction et d'équipement des PDA et VDP, se situe au titre de l'année 2010 à 47,2 millions de dirhams, soit 13 % du budget d'investissement alloué au Département des pêches.

En plus du budget de fonctionnement de l'Unité Genre et Développement, un budget d'investissement en faveur des projets pour femmes a été mobilisé pour créer des activités génératrices de revenu. Ce budget s'élève à 1,68 million de dirhams pour la période 2011-2012. Il est à signaler que le budget non consommé de l'année dernière a été reconduit pour cette année.

Evaluation de l'exécution du budget

Le budget total accordé au Département des pêches maritimes a été exécuté à hauteur de 60,7% au titre de l'année 2008. Concernant le taux d'exécution du budget d'investissement de ce Département, qui reflète le degré de réalisation des projets de développement programmés dans le cadre du secteur des pêches, il reste relativement faible puisqu'il s'établit à 54% en 2008. Quant au budget de fonctionnement, ce taux a atteint 95% en 2008.

Analyse des indicateurs d'objectifs

Le Département des pêches a adhéré à la globalisation des crédits en 2003 et de façon corollaire il a entamé la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs permettant de mesurer les objectifs prédéfinis.

Au titre de l'année 2010, le nombre d'indicateurs d'objectifs définis par le département s'élève à 23 indicateurs relatifs au budget d'investissement dont plusieurs sont intégrés et organisés par région. Toutefois, pour le budget de fonctionnement aucun indicateur n'a été élaboré.

Les indicateurs élaborés pour le budget d'investissement restent en majorité assez généraux : le lien entre les activités et les moyens nécessaires à leur réalisation n'est pas clairement affiché et les objectifs de résultats ou d'impacts sont très peu ciblés et n'ont pas toujours un lien automatique avec les objectifs fixés dans le cadre de la politique de développement du secteur. Ces indicateurs méritent

d'être enrichis pour présenter un cadre logique de projets contenant les objectifs globaux et spécifiques fixés et les résultats attendus.

La typologie de ces indicateurs montre une prédominance des indicateurs de moyens et d'activités :

Grille d'analyse des indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement du DPM

	Type d'indicateur			Total
	Moyens	Activité	Résultat	
Part dans le total	75%	21%	4%	23

Par ailleurs, l'analyse de ces indicateurs a fait ressortir que sur les 23 indicateurs élaborés, certains pourraient être genrés (tableau ci-après).

Typologie des indicateurs d'objectifs du budget d'investissement relatifs aux programmes sensibles au genre

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genrer l'indicateur	Observations
Nombre d'antennes médicales achevées	Construction et équipement des antennes médicales au niveau des délégations des pêches	Indicateur d'activité	Nombre des bénéficiaires des soins par sexe	
Nombre des points de débarquements aménagés à réaliser	Construction et équipement des PDA	Indicateur de moyens		Cet indicateur est cité par région
Taux de réalisation de la construction d'un nouveau siège de la DPM	Construction et équipement des délégations des pêches maritimes	Indicateur de moyens		Cet indicateur est cité par région
Taux de réalisation de l'extension des délégations des pêches maritimes	Construction et équipement des délégations des pêches maritimes	Indicateur de moyens		
Taux d'amélioration des revenus des marins opérant dans les points de débarquement aménagés	Construction et équipement des PDA	Indicateur de résultats	Désagréger par sexe les bénéficiaires	Cet indicateur n'a pas été calculé
Nombre d'extension du parc automobile pour le contrôle et la surveillance	Surveillance maritime	Indicateurs de moyens		
Taux de versement de la subvention à l'Office National des Pêcheurs pour le programme IBHAR	Promotion de la pêche côtière	Indicateurs de processus	Désagréger par sexe les bénéficiaires du programme IBHAR	
Nombre des villages de pêcheurs à réaliser	Construction et équipement des VDP	Indicateurs d'activité		Cet indicateur est cité par région
Taux d'amélioration des revenus des marins opérant dans les villages de pêcheurs	Construction et équipement des VDP	Indicateur de résultats	Désagréger par sexe les bénéficiaires	Cet indicateur n'a pas été calculé
Jours de formation et recyclage des cadres	Promotion socioprofessionnelle	Indicateurs d'activité	Désagréger par sexe les bénéficiaires	
Taux de réalisation de l'édition de supports d'alphabetisation	Renforcer les moyens pour le programme d'alphabetisation des marins	Indicateur d'activité	Population cible par sexe	L'objectif n'est pas bien défini
Taux de réalisation d'aménagement du centre national de coordination	Sauvetage maritime	Indicateur de moyens		
Taux de réalisation d'équipement du centre national en matériel technique	Sauvetage maritime	Indicateur de moyens		
Taux de réalisation de la construction du centre national de coordination	Sauvetage maritime	Indicateur de moyens		
Nombre de canots acquis pour le renforcement des moyens de sauvetage des vies humaines	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens	Taux de réduction des accidents de mort en mer	
Nombre d'organisation de manifestation	Etudes générales de la direction des industries de la pêche maritime	Indicateur de moyens	Introduire la dimension genre dans l'étude	
Taux de réalisation de l'étude sur la diversification des produits de la pêche	Etudes générales de la direction des industries de la pêche maritime	Indicateur de moyens	Introduire la dimension genre dans l'étude	
Nombre d'édition des guides de bonnes pratiques hygiéniques	Assistance aux unités industrielles	Indicateur d'activité	Introduire la dimension genre dans les guides	

4. Département de l'Industrie et du Commerce

La politique industrielle nationale est cadrée par le Pacte Nationale pour l'émergence industrielle qui offre de la visibilité et des opportunités intéressantes pour l'ensemble des opérateurs du domaine et ce, pour construire une industrie forte et génératrice d'emplois. En effet, le secteur industriel constitue un secteur riche en emploi et surtout féminin. Les industries du textile et cuir demeurent la première activité industrielle génératrice d'emploi féminin avec une part dans l'emploi total créé par cette branche située à 73,3% en 2008, suivies des industries électriques et électroniques qui ont généré 27.218 emplois permanents féminins, ce qui représente 57,5% de l'emploi permanent total généré par ces activités.

Le commerce intérieur emploie 1,306 million de personnes, soit 12,7% de la population active occupée marocaine. Ce secteur a été marqué par l'apparition et le développement au cours de ces dernières années de la grande distribution et des réseaux de franchise. En effet, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ont affiché un taux de croissance avoisinant 17% entre 2008 et 2009. En outre, la franchise occupe une place de plus en plus importante au sein du paysage commercial national, comme en témoigne le nombre de réseaux de franchise, implantés au Maroc, qui s'est établi en 2009⁷⁶, à près de 404 réseaux répartis sur 3198 points de vente. La mise en place du "Plan Rawaj" répond à deux préoccupations à savoir la satisfaction du client par l'amélioration de l'accessibilité aux produits en termes de qualité, de prix et de disponibilité dans toutes les régions et en toute équité, ainsi que l'accompagnement des opérateurs commerciaux pour favoriser une offre Maroc pour le commerce et la distribution.

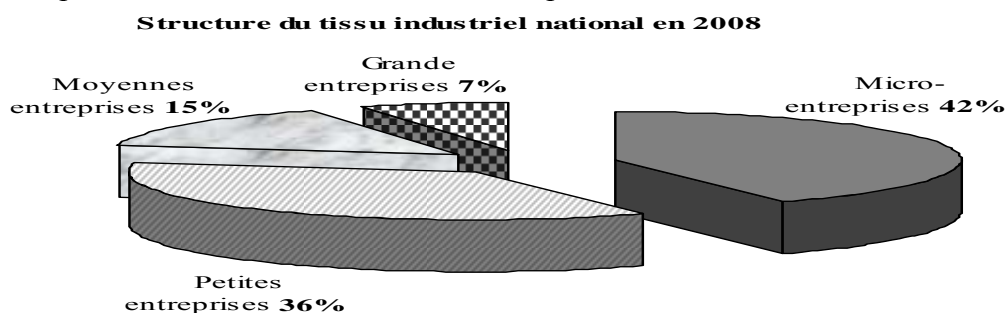
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

4.1.1. Industrie

L'analyse des résultats de l'enquête sur l'activité des industries de transformation durant l'exercice 2008 a fait ressortir la forte présence des femmes dans les industries du textile et cuir. Toutefois, l'année 2008 a été marquée par une baisse de 7,8% de l'emploi féminin permanent dans cette branche, en raison de la baisse du régime de production en réponse à la faiblesse du recul des commandes étrangères consécutivement à la propagation des effets de la crise économique et financière internationale.

4.1.1.1 Caractéristiques du tissu industriel national⁷⁷

Selon les dernières statistiques publiées par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le tissu productif industriel national est prédominé par les petites et moyennes entreprises industrielles (PMI) qui occupent 93% du total des entreprises industrielles marocaines. Par type, les micro-entreprises représentent 42%, les petites entreprises 36% et les moyennes entreprises 15% de l'effectif total des entreprises industrielles nationales⁷⁸.



Source: Rapport sur les industries de transformation, Exercice: 2008

⁷⁶ Source : Revue « Interface » publiée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, numéro 15, Troisième trimestre 2009.

⁷⁷ Source : L'ensemble des données utilisées dans la partie diagnostic proviennent de la dernière enquête annuelle disponible sur les industries de transformation (édition 2008) élaborée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

⁷⁸ : Selon le MCI, les Micro-entreprises sont les entreprises ayant un effectif inférieur à 10 personnes. Les petites entreprises sont celles ayant un effectif entre 10 et 49 personnes. Les moyennes entreprises disposent d'un effectif de 50 à 199 personnes. Les grandes entreprises sont les entreprises ayant un effectif de plus de 200 personnes.

Par type d'activité, sur un total de 7773 entreprises industrielles recensées en 2008, les entreprises opérant dans le secteur de la chimie et parachimie représentent 30% de cet effectif, suivies des unités agroalimentaires (25,9%), des unités du textile et cuir (21,7%), des entreprises exerçant dans le domaine de la mécanique et métallurgie (19,7%) et des unités du secteur électrique et électroniques (2,7%).

L'analyse de la structure du tissu industriel par région économique révèle certaines disparités inter et intra-régionales en matière de développement industriel, avec une forte concentration de l'activité industrielle dans la région du Centre. En effet, plus de 33% des établissements œuvrant dans le secteur industriel sont implantés dans la région du Grand Casablanca, représentant ainsi la partie prédominante dans la majorité des grandeurs économiques relatives à ce secteur. Vu son poids économique considérable, la région de Doukala-Abda, se positionne en deuxième lieu avec 4% du nombre total des établissements industriels, 14% du chiffre d'affaires, 17% de la production industrielle, 33% des exportations et 10% des investissements industriels.

4.1.1.2. Evolution de l'activité industrielle

Le secteur des industries de transformation a enregistré en 2008 des performances plus au moins importantes dans la majorité de ses grandeurs économiques comparativement à l'année 2007. En effet, la production industrielle et l'investissement ont poursuivi leur croissance, en enregistrant des taux de croissance respectifs de 14,4% et 28,4% après 14 % et 24,2% un an auparavant. Quant à la valeur ajoutée industrielle et les exportations, elles ont progressé en 2008 à un rythme en ralentissement par rapport à 2007 avec une hausse respectivement de 2,8% et de 13% en 2008 après 15% et 20,9% en 2007. L'emploi total a, par contre, accusé une baisse de 4% en 2008.

Impacts de la crise économique et financière sur l'emploi industriel féminin

L'emploi dans le secteur industriel a connu un recul de 4% en 2008 pour totaliser un effectif de l'ordre de 501.515 employés dont 464.804 emplois permanents. Cette évolution découle du recul aussi bien de l'effectif permanent de 3,4% et de l'effectif saisonnier de 10% par rapport à 2007. Le nombre total des femmes employées permanentes dans les industries de transformation s'est établie en 2008 à 219.883 femmes, en baisse de 4,3% par rapport à 2007.

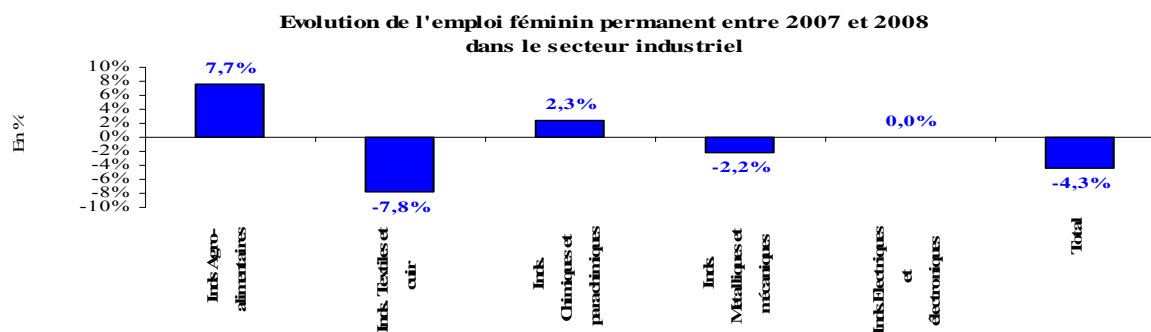
Par grand secteur, les industries du textile et du cuir qui utilisent le plus grand nombre de main d'œuvre industrielle a généré 194.535 emplois permanents représentant 41,8% de l'effectif permanent total employé dans les industries de transformation. Les femmes représentent 73,3% de l'effectif permanent employé dans ce secteur. Le nombre d'emplois saisonniers créés par ces industries en 2008 a atteint 3 169 emplois, dont 88,8% sont assurés par des femmes. Notons à cet égard que ce secteur a enregistré, en raison de la crise financière et économique, une régression de 8,1% de l'effectif employé en glissement annuel. L'emploi féminin permanent dans ce secteur a régressé de 7,8% entre 2007 et 2008, ce qui correspond à une perte de 12.077 emplois.

Les industries électriques et électroniques sont classées deuxième en termes d'emplois féminin. Ces industries ont généré 27.218 emplois permanents féminins, ce qui représente 57,5% de l'emploi permanent total généré par ce secteur. Ces Industries ont connu également un recul de 4,7% des effectifs employés entre 2007 et 2008. Toutefois, l'emploi féminin a maintenu en 2008 le même niveau que celui enregistré en 2007.

Les industries agroalimentaires ont, quant à elles, assuré 77.366 emplois permanents, la part des femmes dans ces emplois est de 35,6%. L'effectif saisonnier s'est élevé à 25.118 emplois, constitué à hauteur de 61% de femmes. Le nombre d'effectif employé dans ces entreprises a accusé un fléchissement de 3% en 2008 après une hausse 16% en 2007, tandis que l'emploi féminin permanent a affiché un accroissement de 7,7% en 2008 par rapport à 2007.

Les industries chimiques et parachimiques et les industries métalliques et mécaniques étaient à l'origine respectivement de 92.915 et 52.666 emplois permanents. L'emploi féminin occupe dans les deux industries respectivement 16,2% et 14,1% du total de l'effectif permanent employé. Ces industries contrairement aux autres ont affiché une progression respectivement de 1% et de 2% en 2008 de leur effectif employé contre des baisses de 17% et de 2% en 2007.

Toutefois, l'industrie métallique et mécanique a connu une baisse de l'emploi féminin de 2,2% entre 2007 et 2008, tandis que les postes d'emploi occupés par les femmes dans les industries chimiques et parachimiques ont progressé de 2,3% en 2008 par rapport à 2007 après une baisse de 20,7% entre 2007 et 2006.



Source: Département du Commerce et d'Industrie

Les statistiques du Ministère de l'emploi, élaborées à partir des données recueillies par ses délégations sur le terrain, indiquent que le nombre d'entreprises qui ont cessé leur activité a augmenté de près de 80% par rapport à 2008. En effet, près de 104 fermetures ont eu lieu à fin décembre 2009 contre 58 en 2008. En termes d'évolution mensuelle, le mois d'avril 2009 a été celui qui a enregistré le plus grand nombre de fermetures. Les fermetures d'entreprises ont touché tout particulièrement le secteur du textile et cuir (55,8%), très fortement lié à la demande étrangère, suivi des services (26,9%) et des autres industries (15,4%). Par taille, ce sont les petites entreprises (1 à 50 salariés) qui ont connu le plus de fermetures (55%), puis celles de taille moyenne (51 à 200 salariés) avec 35,6% de fermetures. Mais les grandes entreprises n'ont pas été épargnées avec une part qui n'a pas dépassé 9,6% des fermetures totales.

Le secteur du textile et cuir est le secteur qui a connu le plus grand nombre de licenciés (60,5%), suivi des autres industries (25,9%) et des services (10,2%). D'après les statistiques du Ministère de l'Emploi, 60% des salariés licenciés sont des femmes. Compte tenu de la présence accrue des femmes dans le secteur de textile et du cuir, la proportion la plus élevée de femmes licenciées a été enregistrée au niveau de ce secteur, soit 65,3%. Dans les services, la part des femmes licenciées s'est établie à 38,4%.

Entrepreneuriat féminin dans l'industrie

Le nombre de femmes entrepreneurs marocaines qui possèdent ou dirigent une société dans les différents secteurs de l'activité économique s'élève à 5.000 femmes et constitue environ 0,5%⁷⁹ de l'emploi des femmes dans le secteur formel et environ 10% du nombre total d'entreprises. Ces chiffres ne prennent en compte ni le secteur de la micro-entreprise ni celui de l'informel où les activités des femmes sont en constante augmentation et sont soutenues par des programmes de développement nationaux et internationaux. En outre, selon le Haut Commissariat au Plan, les femmes employeurs représentent 8%⁸⁰ du nombre total des employeurs⁸¹ déclarés en 2008.

Au Maroc et à l'instar des autres pays de la région MENA, les entreprises créées ou dirigées par des femmes sont essentiellement des PME-PMI qui opèrent dans les secteurs des services (37%), du commerce (31%) et de l'industrie et du textile (21%). Elles se caractérisent par un chiffre d'affaires inférieur à 2,4 millions de dollars américains, une existence récente de moins de dix ans pour la majorité dont un tiers existe depuis moins de cinq ans et elles ciblent principalement les marchés national et local.

⁷⁹ Source : Rapport « Genre-Entrepreneuriat-Accès aux marchés (GEM) », publié par la Société Financière Internationale (SFI), 2005.

⁸⁰ Source : Rapport détaillé de l'emploi édition 2008, Haut Commissariat au Plan.

⁸¹ Employeur : toute personne active occupée, travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.

4.1.2. Commerce intérieur

Le commerce intérieur dénombre plus que 975.000⁸² points de vente répartis sur l'ensemble du territoire national. L'ensemble de ces points de vente emploie 1,306 million de personnes, soit 12,7% de la population active occupée marocaine. La valeur ajoutée générée par ce secteur en 2009 s'est chiffrée à 73 milliards de dirhams, en augmentation de 2% par rapport à 2008. Pour ce qui est de la composition du secteur, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ont affiché un taux de croissance avoisinant 17% en termes de surface de vente avec 38 hypermarchés et 56 supermarchés.

Il y a lieu de noter que la franchise occupe une place de plus en plus importante au sein du paysage commercial national. Le nombre de réseaux de franchise, implantés au Maroc, identifiés jusqu'à septembre 2009 s'élève à 404 réseaux répartis sur 3198 points de vente. Ces enseignes couvrent plusieurs secteurs d'activités avec une prédominance des franchises de l'habillement et de la lingerie, représentant 28% de l'ensemble des réseaux. Bien que les enseignes d'origine marocaine ne constituent que 16% du nombre de réseaux, elles s'accaparent plus de 66% du nombre global d'implantations avec plus de 2100 points de vente⁸³.

En 2008, la population féminine active occupée qui exerce dans le commerce s'est élevée à 114.948 personnes, soit 9% de la totalité de la population active occupée dans ce secteur. Les femmes qui travaillent pour leur propre compte représentent 48,2% du total de la population active féminine dans le secteur du commerce, suivies des salariées avec une part située à 38,6%.

En termes de création nette d'emploi, le commerce a permis la création nette de 19.661 emplois entre 2007 et 2008, dont 943 emplois féminins⁸⁴, ce qui signifie que les femmes n'ont bénéficié que de 4,8% des emplois créés dans le commerce. Par milieu, le nombre de femmes qui exercent une activité commerciale dans les villes a atteint en 2008 presque 102.190 femmes, soit 88,9% du total des emplois féminins dans le commerce contre 12.758 femmes dans le milieu rural.

4.2. Politique et priorités publiques

Pacte national pour l'émergence industrielle

Le Pacte National pour l'Émergence Industrielle s'inscrit dans la logique de mobilisation et de coordination des actions de l'État et des opérateurs économiques. Ce pacte signé le 13 février 2009 vise à construire un secteur industriel fort et à créer un cercle vertueux de croissance. Les pouvoirs publics et le secteur privé ont scellé ce Pacte en formalisant un contrat programme couvrant la période 2009-2015. Cette formule contractuelle est une garantie de bonne exécution des mesures décidées en assurant la mobilisation de l'ensemble des intervenants dans des actions précises, concrètes, concertées et budgétisées. Ce contrat programme qui fait suite au Plan émergence permettra, à l'horizon 2015, de créer 220.000 emplois, d'augmenter le PIB industriel de 50 milliards de dirhams et de générer un volume supplémentaire d'exportation de 95 milliards de dirhams. Il prévoit également 50 milliards de dirhams d'investissements privés dans l'activité industrielle.

Le contrat programme vise à définir un cadre de développement comprenant toutes les activités industrielles, y compris les activités dites d'Offshoring. En revanche il ne concerne pas les industries liées aux produits de la mer et à la Chimie-Parachimie, secteurs traités par ailleurs. Néanmoins, les chantiers transversaux liés à la Compétitivité des entreprises concernent l'ensemble du tissu des entreprises marocaines, sans exclusive (y compris tourisme, BTP, etc.).

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce pacte est évalué à 12,4 milliards de dirhams sur les 7 prochaines années. Sur la période allant de 2009 à 2012, le budget alloué au programme s'élève à 5,5 milliards de dirhams dont 1,03 milliard de dirhams sera supporté par le Fonds Hassan II et 4,47 milliards de dirhams par le budget de l'État.

⁸² Source : Direction du Commerce Intérieure.

⁸³ Source : Revue « Interface » publiée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, numéro 15, Troisième trimestre 2009.

⁸⁴ Source : Rapports détaillés de l'emploi éditions 2007 et 2008, Haut Commissariat au Plan.

Commerce interne : le plan Rawaj

Le « Plan Rawaj » vision 2020 vise à moderniser le commerce de proximité pour accompagner l'évolution de l'économie marocaine dans son ensemble et du commerce intérieur en particulier marqué par l'apparition et le développement au cours de ces dernières années de la grande distribution et des réseaux de franchise et favoriser l'éclosion et le développement d'entreprises championnes capables d'assurer leur rayonnement sur les plans national et international. Le Plan Rawaj répond à deux préoccupations à savoir la satisfaction du client par l'amélioration de l'accessibilité aux produits en termes de qualité, de prix et de disponibilité dans toutes les régions et en toute équité et l'accompagnement des opérateurs commerciaux pour favoriser une offre Maroc pour le commerce et la distribution, l'amélioration de la compétitivité des opérateurs, l'émergence de nouvelles modalités d'approvisionnement et de distribution et l'exploration de nouvelles niches portant sur les produits du terroir, les produits artisanaux et le commerce équitable et favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'entreprises structurées créant des valeurs ajoutées plus fortes et offrant des services diversifiés.

En termes d'objectifs chiffrés, ce plan ambitionne de porter la contribution du secteur du commerce au PIB à 12,5% à l'horizon 2012, soit un montant de 98 milliards de dirhams et à 15% à l'horizon 2020, et permettre la création de 200.000 emplois supplémentaires à l'horizon 2012 et 450.000 à l'horizon 2020 avec un taux de croissance du secteur qui devrait passer de 6% actuellement à 8 % à l'horizon 2012.

Il y a lieu de noter que la politique adoptée par le MCI pour le développement du tissu industriel et la promotion du commerce interne a été conçue sans l'intégration de la dimension genre. Néanmoins, les programmes déclinés offrent des opportunités intéressantes aux femmes en matière de formation, d'emploi et d'investissement. D'où la nécessité d'accompagner ces actions par des programmes de sensibilisation pour une meilleure participation des femmes.

La politique du département répond à la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes puisqu'elle intègre l'approche genre dans plusieurs programmes. Par ailleurs, ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des OMD principalement l'OMD1 qui ambitionne la réduction de l'extrême pauvreté et l'OMD3 qui aspire à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette politique est également en cohérence avec les dispositions de la CEDAW particulièrement l'article 11.

4.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le Ministère de Commerce et d'Industrie dispose d'un ensemble de programme dont l'objectif principal est de créer un cercle vertueux de croissance. Le Pacte national pour l'émergence industrielle constitue une plate forme adéquate pour l'atteinte de cet objectif. Toutefois, il s'avère nécessaire d'établir des mécanismes d'évaluation qui sont en mesure de vérifier si les mesures entreprises dans le cadre de ce programme profitent de la même manière à l'ensemble des bénéficiaires quelque soit leur genre et de renforcer les programmes qui ciblent le soutien des porteurs de petits projet (cas du programme entrepreneuriat féminin chapeauté par l'ANPME). Par ailleurs, consciente de la spécificité des conditions de la femme rurale, le MCI maintient son partenariat avec l'ONUDI et l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale dans le cadre due Programme Intégré Modulaire (PIM) qui est à sa deuxième phase.

4.3.1. Programmes sectoriels de l'Industrie

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle scelle les engagements des acteurs publics et privés pour la réussite du développement de l'industrie marocaine dans le cadre d'un contrat programme couvrant la période 2009-2015. Il vise à construire un secteur industriel fort et à créer un cercle vertueux de croissance à travers la mise en oeuvre de 111 mesures structurées autour des domaines suivants: *Métiers Mondiaux du Maroc* (Offshoring, Automobile, Aéronautique et spatial, Electronique, Textile et cuir et Agroalimentaire), *la compétitivité des entreprises* (PME, climat des affaires, formation, plateformes industrielles intégrées) et *l'adaptation de l'organisation institutionnelle*.

4.3.1.1. Programme Intégré et Modulaire pour l'amélioration de la compétitivité de l'industrie (PIM)

PIM⁸⁵ (phase II : 2008-2011)

La deuxième phase du PIM vise à consolider les acquis du PIM I⁸⁶, en apportant un appui aux efforts entrepris par les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile pour assurer au pays une croissance économique durable. Le PIM II s'articule autour de trois composantes :

Composante I : qui comprend le projet «*Développement de l'Entrepreneuriat Féminin Phase II*».

Composante II : qui vise l'amélioration de l'accès des entreprises marocaines, notamment les PME aux marchés mondiaux tout en renforçant leurs capacités de production et de commercialisation et de stimuler l'investissement intérieur et l'investissement direct étranger.

Composante III : qui a pour objectif de promouvoir la gestion durable des ressources industrielles du Maroc, de renforcer les capacités du Maroc à répondre aux engagements pris au titre de diverses conventions dans le cadre environnemental et à participer de manière dynamique à divers mécanismes pour un développement propre et mécanismes d'application conjointe du Protocole de Kyoto.

Projet : Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (phase II)

La deuxième phase du projet « Développement de l'entrepreneuriat féminin » est opérationnelle depuis juillet 2008 grâce au financement octroyé par la coopération espagnole à hauteur de 1.189.252 dollars pour une durée de 3 ans (2008-2011). Le projet a le double objectif de renforcer les capacités productives locales et faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux au niveau de trois centres pilotes (Missour, Taounate et Chefchaouen) et disséminer les activités dans d'autres régions du pays.

Les bénéficiaires cibles au niveau de trois centres pilotes sont le Groupe d'Intérêt Economique (GIE) des Femmes du Rif qui compte 300 membres (filères huile olive), 20 bénéficiaires pour la filière séchage de fruits et légumes et 74 bénéficiaires pour la filière artisanat.

Principales réalisations du projet jusqu'à mai 2010

- Mise en place de deux nouveaux centres de production: un centre de séchage des produits agricoles(coopérative Misdauia) doté d'un nouveau séchoir hybride solaire et un nouveau centre de production de l'huile d'olive à Bab Jougmar équipé d'une nouvelle machine de trituration ;
- Formation de 115 femmes par les experts de l'ONUDI en matière de gestion, technique et commercialisation (35 femmes formées en matière de gestion et comptabilité ; 24 femmes formées en matière de commercialisation et marketing ; 56 femmes formées sur les BPP/BPA pour les produits de diversification) ;
- Renforcement de la commercialisation: à travers le développement des outils promotionnels (Etiquetages bilingues pour chaque produit, brochures, cartes visites etc.), la participation des femmes à trois salons nationaux (SIAM, ECOSS, Riad Expo) et deux salons internationaux (DOMOTEX, Slow Fish), ainsi que le suivi commercial auprès des clients (Body Shop, Alter Eco, Oxfam, Karawan etc) ;
- Obtention de la certification « BIO » par ECOCERT et la NOP (pour les États Unis) ;
- Développement de nouveaux produits de diversification: Couscous pour la filière séchage et savon à base d'huile d'olive pour la filière huile d'olive, et autres produits qui sont en développement ;
- Dissémination des activités au niveau de 3 nouvelles coopératives de séchage (total de 36 membres) et au niveau de la région de l'Oriental par la création du Groupe d'Intérêt Economique (37 membres) ;
- Renforcement en promotion et commercialisation au niveau de la coopérative de tissage traditionnel.

-

⁸⁵ Source : www.unido.org

⁸⁶ La phase I du PIM est détaillée au niveau du Rapport Genre 2010.

Plan d'Action 2010/2011 de la phase II du projet « Développement de l'Entrepreneuriat Féminin »

Le projet s'est fixé comme un ensemble d'objectifs par filière pour l'année 2011 :

Filière Huile d'olive

- Renforcement du centre de production et de commercialisation (CECCOM) dans le but de permettre aux bénéficiaires d'être commercialement viables ;
- Identification d'un investisseur privé comme partenaire du centre ;
- Recrutement d'un directeur pour le CECCO ;
- S'assurer que le renouvellement de la certification BIO et Flo-Cert soient pris en charge par le GIE ;
- Développer les produits de diversification: pâtes d'olives et olives de table
- Intégrer de nouvelles coopératives dans le cadre de la dissémination des activités ;

Filière Produits Séchées

- Création d'un Groupement d'Intérêt Economique pour le séchage et la commercialisation de figes ;
- Renforcement des capacités techniques et de gestion du centre de production et de commercialisation (CECCOM) du GIE;
- Intégration des producteurs de figes au sein des groupements existants ;
- Développement des produits de diversification (exemple : plantes aromatiques);

Filière Tissage Artisanale

- Mise en place des partenariats commerciaux pour assurer un appui aux groupements en termes de design, de vente et de promotion ;
- Réparation des machines existantes de tissage pour améliorer la qualité de production ;
- Développement d'un nouveau catalogue de design ;
- Développement des outils de communication (cartes de visite, dépliants...);
- Identification d'un investisseur local pour la construction d'un nouveau local plus grand et adapté à la production de tissage artisanale ;
- Instauration d'un système de rotation de femmes pour assurer la continuité de la production.

4.3.1.2. Actions menées par l'ANPME en faveur de l'entrepreneuriat féminin

En plus de ses programmes d'appui destinés aussi bien aux femmes chefs d'entreprises qu'aux hommes chefs d'entreprises, l'ANPME déploie un volet spécifique à l'entrepreneuriat féminin mené en étroite collaboration avec le projet Taahil Al Moukawalat (TAM) et la Coopération allemande (GTZ).

Programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin (PEF)

L'ANPME en partenariat avec le projet Taahil Almoukawalat de la Coopération allemande GTZ a érigé l'axe de la promotion de l'entrepreneuriat féminin en tant que priorité. Ce programme vise le développement et la structuration de l'entrepreneuriat féminin, en intégrant la dimension genre dans les projets de développement.

Pour se faire, l'ANPME s'est appuyée sur les associations agissant dans la promotion de l'entreprise féminine, dont notamment l'Association des Femmes Chefs d'entreprises du Maroc (AFEM), l'Association Marocaine pour la Promotion de l'Entreprise Féminine « Espace Point de Départ » (ESPOD) et association Bouregreg (ABR). Le programme cible les femmes diplômées, les chefs d'entreprises plus au moins structurées, les femmes à la tête d'une très petite entreprise (TPE) ou d'une activité génératrice de revenu (AGR) dans le cadre formel (SARL) ou des porteuses de projets.

Les actions entreprises dans le cadre de ce programme sont déclinées comme suit :

- Amélioration de l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs : La difficulté d'obtenir un crédit étant un obstacle de taille pour le développement de l'entrepreneuriat ;
- Formation personnalisée et adaptée aux besoins des femmes entrepreneurs dans l'objectif de détecter les obstacles et les problèmes inhérents à la gestion quotidienne et y remédier ;
- L'interaction permanente entre les pouvoirs publics et les associations qui opèrent en matière d'entrepreneuriat, afin d'adapter les programmes de développement aux spécificités de l'entrepreneuriat féminin ;

- Facilitation de la mise en réseau en tant que source d'inspiration, d'échange d'expériences, de rupture de l'isolement et de mutualisation des moyens et ressources ;
- Mise en place d'actions dans le domaine social pour aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Bilan consolidé du Programme de Promotion d'Entrepreneuriat Féminin (PEF) 2005-février 2010

Partenaire/action d'appui	AFEM	ESPOD	ABR	CRI	Total
Actions d'appui					
Formation en gestion d'entreprise	36	279	80	84	479
Renforcement des capacités opérationnelles des associations		37	10		47
Services financiers (Coaching financier)	4				4
Mise en réseau	42				42
Total	82	316	90	84	572
Actions d'information et de communication					
Information et communication	1			1	2
Total	1			1	2

Source : Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME)

Intégration de l'approche Genre dans les programmes d'appui de l'ANPME

L'ANPME a tenu de se doter des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission dans le respect des recommandations liées au genre préconisés aussi bien par les instances internationales que par la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement.

Ainsi, l'ANPME a entrepris en 2008 avec l'appui du projet TAM et la coopération technique allemande (GTZ) d'intégrer l'approche genre aussi bien au niveau organisationnel qu'au niveau des programmes d'appui. Pour se faire, plusieurs actions ont été entreprises dont notamment la mise en place par l'agence d'un task team qui a pour mission de déployer le plan d'action genre et d'en suivre l'évolution, l'intégration du volet genre dans le système de veille de l'agence et la préparation de la mise en place d'un point focal genre qui aura pour rôle la coordination avec les différents points focaux nationaux.

4.3.2. Commerce interne (Bilan des deux années de la mise en exécution du plan Rawaj)

L'année 2010 coïncide avec la 2^{ème} année de la mise en exécution du plan Rawaj. Les principales réalisations sont déclinées comme suit :

Axe 1: *L'amélioration de la planification urbaine du commerce et de la distribution et de l'offre d'accueil des activités commerciales.* Les principaux résultats réalisés au niveau de ce volet sont :

- l'identification des opportunités régionales pour accueillir des Zones d'Activité Commerciale (ZAC) ;
- la cartographie des sites potentiels pour l'implantation des parcs d'activités sur les 10 années à venir, ainsi que la définition des concepts à développer et la confirmation des sites prioritaires à lancer dans les 5 années à venir, sont en cours ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité de mise en place du Retail Park d'Oujda, en partenariat avec la Wilaya de l'Oriental, l'Agence de l'Oriental, le Conseil Régional et la société MEDZ ;
- les études nécessaires à la mise en place d'une zone d'activités commerciales au niveau de Nouacer sont en cours et sont conduites par le Ministère, en partenariat avec l'Agence Urbaine, le Centre Régional d'Investissement, la Wilaya de Casablanca et la société d'Aménagement de Casablanca;
- les Schémas Régionaux de Développement du Commerce et de la Distribution (SRDC) de Chaouia Ourdigha, l'Oriental et Tétouan sont en cours de réalisation ;

Axe 2: *L'accompagnement de la modernisation du commerce de proximité et le soutien au développement d'entreprises championnes nationales de commerce en réseau :*

- 2142 commerçants ont pu bénéficier de l'accompagnement du plan Rawaj jusqu'à fin juin 2010 et 5400 autres dossiers sont en cours de validation. En moyenne, 200 magasins sont réaménagés

chaque mois. Par secteur, l'alimentation générale a le plus profité de projets avec une part de 62%, suivie de l'habillement qui occupe 11% du total des projets et du matériel de construction avec une part située à 7%.

- 10 enseignes marocaines opérant dans les secteurs de l'habillement et d'équipement ménagers ont été accompagnées pour le développement de leurs réseaux aux niveaux national et international. Deux autres dossiers de demande sont en cours d'étude.

Axe 3 : *L'amélioration des circuits de distribution notamment, en concourant à la réforme des marchés de gros des fruits et légumes.* Les principales réalisations relatives à cet axe sont :

- A fin juin 2010, les 2 premières phases de l'étude relative à la réalisation du schéma national d'orientation des marchés de gros des fruits et légumes sont réalisées et validées par le Ministère du Commerce, d'Industrie et des Nouvelles Technologies, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes ;
- Lancement d'une étude en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur portant sur le commerce ambulante dans le milieu urbain afin d'évaluer les expériences déjà engagées et définir une nouvelle approche ainsi qu'un plan d'actions permettant la réorganisation de cette activité ;
- Réalisation d'une étude sectorielle et le benchmark des meilleures pratiques usitées au Canada et en France en matière de formation aux métiers du commerce et de la distribution.

L'examen du bilan des deux années d'existence du Plan Rawaj fait état d'une absence de l'intégration de la dimension genre au niveau de la conception des études, des actions entreprises par axe ainsi qu'au niveau des premières réalisations du plan. A titre d'exemple, les données relatives au nombre de commerçants bénéficiaires de l'accompagnement Rawaj mériterait d'être désagrégé par sexe et ce, pour s'assurer que les mesures prises sont bénéfiques aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

4.4. Analyse genre du Budget

4.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

L'enveloppe budgétaire allouée au Département de l'Industrie et du Commerce (DIC) au titre de l'année 2010 s'élève à 856,403 millions de dirhams. Les dépenses du personnel se sont établies en 2010 à 108,4 millions de dirhams, soit 12,7% dans le total du budget alloué au (DIC). Les dépenses du matériel et dépenses diverses représentent, quant à elles, 12,2% du budget du DIC, ce qui correspond à 104,668 millions de dirhams.

Evolution des budgets de fonctionnement et d'investissement du Département d'Industrie et du Commerce entre 2008 et 2009 (En millions de dirhams)

	2008	2009	2010	09/08	10/09
Budget de fonctionnement du DIC	158,2	177,0	213,1	11,9%	20,4%
Budget d'investissement du DIC	154,8	492,6	643,3	218,2%	30,6%

Source : MEF

S'agissant des dépenses d'investissement, le budget alloué à cette rubrique a atteint 643,326 millions de dirhams, soit 75,1% du total du budget du DIC. La répartition de ce budget par direction est déclinée comme suit :

La Direction des Etudes et de la Planification Industrielle qui a pour principales missions l'élaboration d'études visant le développement industriel, la réalisation d'enquête de conjoncture industrielle, l'aménagement des espaces d'accueil pour les entreprises industrielles et commerciales ainsi que l'apport du soutien à l'innovation et d'appui au développement et à la création des projets innovants a bénéficié, au titre de l'année 2010, d'un budget d'investissement de 6,52 millions de dirhams en 2010 contre 13,86 millions de dirhams en 2009.

La part du budget d'investissement alloué à la Direction de la Production Industrielle a atteint 29,5% du budget d'investissement du Domaine d'Industrie et du Commerce (DIC) contre 35,3% en 2009, ce qui correspond à un montant de 191 millions de dirhams contre 173,74 millions de dirhams en 2009. Le budget d'investissement alloué à cette direction comprend un versement d'un montant de 125 millions de dirhams au fonds d'appui à la compétitivité des entreprises, de 50 millions de dirhams destinés au financement du programme de l'association pour l'innovation et la recherche

scientifique « MASCIR » et de 16 millions de dirhams consacrés à la modernisation et la relance du tissu industriel existant.

Quant à la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité dont les principales missions sont la mise en œuvre d'une politique de la promotion de la qualité et de normalisation au services des entreprises industrielles et commerciales, la conduite de la politique nationale en matière de certification, d'accréditation et de normalisation, la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de métrologie, le contrôle de la qualité des produits et services industriels et le renforcement de l'infrastructure technologique, a bénéficié d'une enveloppe budgétaire qui s'est élevé à 12,3 millions de dirhams contre 12,87 millions de dirhams en 2009.

La Direction du Commerce Intérieur qui a à sa charge la concrétisation du plan « Rawaj » a bénéficié d'un budget d'investissement de 220 millions de dirhams, soit 34,2% du budget d'investissement du département contre 44,66% en 2008. Cette enveloppe comprend un versement d'un montant de 200 millions de dirhams au fonds Rawaj pour le développement du commerce et de la distribution et de 20 millions de dirhams au fonds d'amorçage des projets d'investissement promus par les chambres de commerce, d'industrie et de service.

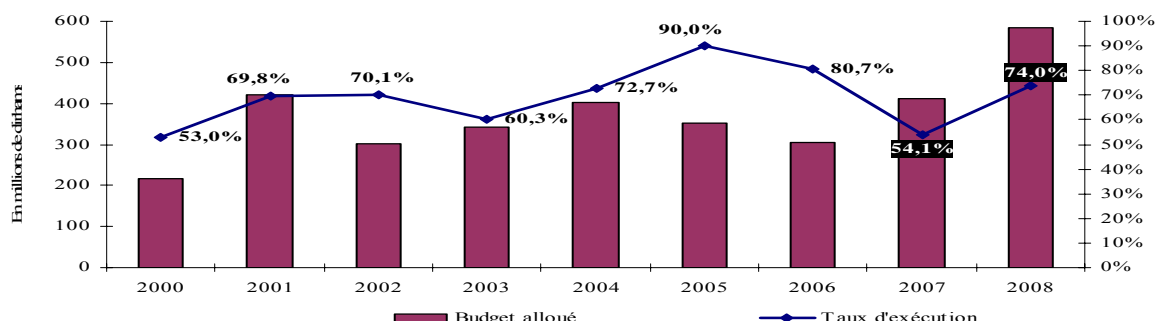
Répartition du Budget d'investissement (En millions de dirhams)

	2008	2009	2010
Direction des Etudes et de la Planification Industrielle	4,9	13,9	6,5
Direction de la normalisation et de la promotion de la qualité	20,3	12,9	12,3
Direction de la production industrielle	10,6	173,7	191,0
Direction du commerce intérieur	10,0	220,0	220,0
Agence Marocaine de Développement des Investissements	-	10,7	80,0

Source: MEF

4.4.2. Analyse des taux d'exécution du budget alloué au Ministère du Commerce, d'industrie et des Nouvelles technologies

Evolution du budget alloué au MCINET⁸⁷ et son taux d'exécution



Source : MEF

L'enveloppe budgétaire allouée au MCINET en 2008 a été exécutée à hauteur de 74% après 54,1% en 2007. Cette amélioration provient essentiellement de la progression du taux d'exécution du budget d'investissement qui a atteint en 2008 le niveau de 64,4% après un taux situé à 29,2%, ce qui correspond à une hausse de 35,2 points de pourcentage entre 2007 et 2008, tandis que le taux d'exécution des dépenses consacrées au personnel et à l'acquisition du matériel ont reculé respectivement de 9,5 points et de 3,8 points de pourcentage au titre de la même période.

Il y a lieu de noter que 2008 constitue la première année clôturée avec un niveau d'exécution du budget d'investissement dépassant 64% et ce, en réponse à l'opérationnalisation des grands programmes structuraux dont notamment le Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Rawaj...

4.4.3. Analyse des Indicateurs d'objectifs

Le Département d'Industrie et du Commerce a adhéré à la globalisation des crédits en 2007. Dans ce sens, l'ensemble des Directions relevant du ce Département a défini un certain nombre d'indicateurs d'objectifs propres à leurs structures.

⁸⁷ : Les données relatives au taux d'exécution ne sont pas désagrégé par domaine, ce qui fait que nous ne disposons pas du taux d'exécution du budget alloué au Domaine d'Industrie et du Commerce.

L'analyse comparée des indicateurs d'objectif du budget de fonctionnement des années 2009 et 2010 a révélé *le maintien du même nombre d'indicateurs pour les deux années, soit 67 indicateurs*. Quant aux indicateurs du suivi du budget d'investissement, *le nombre d'indicateurs élaboré pour le suivi de budget d'investissement du Département du Commerce et d'Industrie au titre de l'année 2010 a avoisiné 120 indicateurs soit le même nombre que l'année précédente*. L'analyse de ces indicateurs a révélé que :

- Ces indicateurs tels qu'ils sont conçus ne donnent aucune appréciation précise sur le degré d'atteinte des objectifs. Ainsi, il est jugé plus judicieux de préciser au préalable l'objectif chiffré à atteindre pour chaque action et de ne mentionner sur le rapport que le degré de réalisation de cet objectif. De cette manière, chaque action est évaluée selon le niveau de réalisation et de concrétisation des objectifs fixés, ce qui est en mesure également de déceler les actions qui nécessitent un renforcement ou bien une réorientation de l'objectif à atteindre.
- Il existe une certaine confusion entre les indicateurs d'objectifs et de moyens (voir le tableau ci-dessous).
- Ces indicateurs gagneraient en pertinence s'ils sont plus agrégés. D'où l'utilité de mener une réflexion sur la conception d'indicateurs composites qui sont en mesure de contenir le maximum d'information relative à un programme ou à un projet donné.
- Aucun indicateur utilisé par le département n'a été gendérisé.

L'examen exhaustif de ces indicateurs a fait ressortir l'existence d'un certain nombre d'indicateurs qui méritent d'être gendérisés. Ainsi, certains indicateurs mis en place pour le suivi du programme régional de l'aménagement des espaces d'accueil pour les entreprises industrielles et commerciales à savoir « le taux d'attribution de lot », « degré de satisfaction des industriels » et « le nombre d'emplois créés » gagnerait en pertinence s'ils sont déclinés par sexe. En effet, « le taux d'attribution des lots (par sexe) » est en mesure de donner une appréciation sur le degré de la présence féminine dans l'activité industrielle et commerciale. La décomposition de l'indicateur « degré de satisfaction des industriels » (par sexe) apportera des indications sur l'existence ou bien l'absence d'une discrimination vis-à-vis des femmes (les femmes bénéficient-elles des mêmes services que les hommes et de la même manière?). Comme ce programme est régional, la désagrégation de ces indicateurs (par sexe) et par région permettra de vérifier si les retombées du programme sont les mêmes sur la population bénéficiaire indépendamment des questions homme/femme et des régions.

De plus, la même analyse devrait être appliquée à la composante développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring). Ainsi, les indicateurs « nombre d'entreprises installées à Casashore », « nombre d'entreprises installées à Technopolis », « le nombre d'emplois créés » gagneraient en pertinence s'ils sont déclinés par sexe, ce qui permettrait d'informer sur le degré de présence et de la satisfaction des femmes des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre du Pacte Nationale pour l'Emergence Industrielle.

Quant aux actions programmées par la Direction du Commerce interne, l'indicateur « entreprises commerciales accompagnées dans leurs efforts de modernisation » mériterait d'être décomposé selon le sexe du propriétaire ou bien du dirigeant. En effet, cet indicateur est en mesure de renseigner sur le niveau du recours des femmes propriétaires ou dirigeantes d'entreprise commerciale à bénéficier des actions entreprises par les pouvoirs publics pour le développement et la modernisation des activités commerciales. De même pour l'indicateur « nombre de participants aux programmes destinés aux associations de protection de consommateurs ».

Indicateurs à gendériser au niveau du budget d'investissement

Indicateurs d'objectifs proposés par le Département	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateur	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux d'attribution des lots	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	
Degré de satisfaction des industriels	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'efficacité	désagréger par sexe	L'obtention des données chiffrées dépend de la réalisation des enquêtes de satisfaction auprès des industriels.
Nombre d'emplois créés	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Nombre d'entreprise installée à Casashore	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur de moyen	désagréger par sexe les dirigeants	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise.
Nombre d'emplois créés (casachore)	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Nombre d'entreprise installée à Technopolis	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur de moyen	désagréger par sexe les dirigeants	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise
Le nombre d'emplois créés (technopolis)	Développement volontariste de nouveaux métiers (Offshoring)	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	
Entreprises commerciales accompagnées dans leur effort de modernisation	amélioration de l'environnement des affaires	Indicateur de moyen	désagréger par sexe les dirigeants	Le dispositif mis en place pour la collecte d'information doit tenir compte du sexe du chef d'entreprise
Nombre de participants aux programmes destinés aux associations de protection de consommateurs	Protection du consommateur	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	

5. Département des Nouvelles Technologies

Les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont engendré une révolution au niveau des pratiques de communication à travers le rapprochement des distances et l'ampleur des flux d'information mis à la disposition des usagers. Toutefois, les développements des TIC n'ont pas uniquement une implication technologique et technique, mais aussi des implications économiques et sociales, dans la mesure où ces technologies apportent un changement dans les modes de transactions économiques et dans les rapports sociaux. Dans ce cadre, le Maroc a intégré les TIC dans sa politique de développement dès début 2000, notamment en mettant en place un plan d'action E-Maroc. Dans cet élan de développement, la prise en compte du genre en amont est cruciale pour atteindre la parité, dans un domaine considéré innovant et porteur de valeurs de partage de l'information, d'opportunités de développement à tous les niveaux, et d'employabilité.

Le Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information (DEPTTI) relève du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Technologies de l'Information⁸⁸. Il a pour mission le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de Poste, de Télécommunications et de Technologies de l'Information. De même il est investi de la mission publique gouvernementale de tutelle sur les Etablissements qui opèrent dans le secteur. Il assure également la représentation du Maroc auprès des instances internationales spécialisées et veille à l'application des Accords et Conventions internationaux, conclus par les opérateurs publics et privés, et ratifiés par le Maroc.

⁸⁸ Il est à signaler qu'une réorganisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologie est en cours.

A côté du DEPTTI, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est investie de pouvoirs de régulation juridique, technique et économique du secteur des télécommunications et de suivi pour le compte de l'Etat, du développement des technologies de l'information. A ce titre, elle anime et contrôle la « mission société de l'information ».

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation⁸⁹

Le secteur des TIC au Maroc a connu un développement à deux vitesses. D'un côté, la téléphonie mobile a connu une croissance importante avec un fort taux de pénétration de 85,82% à fin mars 2010. La répartition par sexe des utilisateurs de la téléphonie mobile montre que les hommes sont plus nombreux à s'en servir (52%) que les femmes (48%). Environ 66% de ces utilisateurs se situent dans la tranche d'âge 18-34 ans, dont 91.4% sont alphabétisés (au moins de niveau scolaire primaire)⁹⁰.

D'un autre coté, le secteur du fixe a connu très peu de croissance avec un taux de pénétration ne dépassant pas 10,93% en mars 2010 en milieu urbain. Ce taux, en 2007, était de 1,2 en milieu rural⁹¹. Quant à l'internet, son rythme de développement est assez rapide puisque le Maroc compte 1,36 million d'abonnés à Internet en mars 2010 contre 526080 en décembre 2007. La non désagrégation des indicateurs d'utilisation de la téléphonie fixe et de l'internet selon le sexe, le milieu et le revenu de ménage ne permet pas d'avoir une idée précise et quantifiée sur les inégalités en matière de l'utilisation de ces technologies entre les femmes et les hommes et les différentes couches de la population au Maroc.

Les bienfaits générés par l'utilisation des technologies de l'information ne profitent pas d'une manière équitable aux différentes catégories sociales marocaines et sont inégalement répartis entre les régions du Maroc. Cette différence de capacité d'utilisation des TIC appelé *fossé numérique* a été recensée dans 9200 localités à travers le Maroc. Ces localités, appelées *zones blanches*, sont dépourvues en moyens de télécommunications (téléphonie, internet, ordinateurs, télécopie..) et concernent 2 millions de personnes au Maroc, soit 17 % de la population rurale.

Par ailleurs, les différences spatiales notamment entre le milieu urbain et rural, sont aussi un facteur discriminant en matière d'équipement en outils informatiques. En effet, le taux d'équipement en ordinateurs personnels des ménages, en 2007, est de l'ordre de 12,8 % en milieu urbain contre 1,2% en milieu rural électrifié ce qui implique un sous équipement en ordinateurs dans le rural. Par ailleurs, 60% des marocains n'ont jamais eu accès à un ordinateur.

Les disparités hommes-femmes en termes d'utilisation des TIC résultent de la discrimination qui frappe les femmes au sein de la société (faible taux d'alphabétisation des femmes qui est de 49,2% en 2009 et l'héritage culturel, porteur de plusieurs stéréotypes les concernant et véhiculés par les discours populaires, médiatiques, et jusqu'à une date récente par le discours juridique avant la réforme de la Moudawana).

A cause de la discrimination que connaissent les femmes et des obstacles qui entravent l'évolution de leur statut social et leur situation (responsabilités domestiques, manque d'opportunité en termes de formation, faible accès aux ressources matérielles, restrictions culturelles sur leur mobilité, etc.), elles sont plus vulnérables et exposées au risque d'être écartée de la société du savoir. Evidemment, il existe des différenciations parmi les femmes (riche ou pauvre ou classe moyenne, de leur espace (urbain/rural), de leur région culturelle (nord/sud ou autres), et de leur âge. En général, les hommes et les femmes se trouvant dans la même position sociale, ne voient pas les mêmes opportunités s'offrir à eux.

⁸⁹ Les données utilisées proviennent de l'observatoire des marchés de l'ANRT.

⁹⁰ Enquête sur la qualité de service et la tarification du téléphone mobile au Maroc (ANRT/Leger Marketing) en 2006.

⁹¹ Enquête du HCP sur les revenus et dépenses des ménages en 2007.

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Maroc a adopté, en 2001, un plan qui vise la réduction de la fracture numérique dans le but d'assurer un accès équitable de toute la population marocaine à la société de l'information et d'éviter la mise en place d'une société numérique à deux vitesses. La réduction de la fracture numérique passe par:

- la généralisation de l'infrastructure télécoms à travers l'utilisation des technologies de nouvelles générations dans les régions non desservies et la facilitation de l'accès aux équipements via la mise en place de mesures financières et fiscales incitatives pour la réduction des coûts d'équipement et l'accès à des crédits appropriés en faveur du Citoyen.
- la garantie d'un accès équitable aux services de l'économie du savoir, en particulier pour les populations les plus défavorisées et ce, via la mise en œuvre d'initiatives à caractère économique et social notamment la mise en place des info-médiaires (solution spécifique destinée à élargir les bénéfices des services TIC aux personnes non alphabétisées ou souffrant de la fracture numérique), la réduction des coûts de connexion et le développement de solutions packagées pour les différents usagers des TIC.
- l'émergence d'une administration numérique de proximité, à l'écoute des entreprises et des citoyens, facilitant les démarches administratives et permettant des gains de temps et de productivité.
- une formation répondant aux besoins de l'économie du savoir à travers entre autres l'équipement des écoles, des collèges et des lycées en salles multimédias, le déploiement de solutions, de type WIFI, au profit des écoles isolées et des campus, le développement de contenus éducatifs gratuits et la généralisation du projet de télévision interactive.

Il est à signaler qu'un Pacte National pour l'Emergence Industrielle 2009-2015 signé entre le gouvernement et la profession du secteur pour mettre en place un plan d'action volontariste de développement du secteur de l'Offshoring repose sur des initiatives ayant trait à la formation, à la promotion, aux plates formes industrielles intégrées et aux incitations.

- La stratégie nationale pour la société de l'information et de l'économie numérique 2009-2013 baptisée *Maroc numérique 2013* a été lancée en octobre 2009. D'un budget prévisionnel de 5,2 milliard de DH pour sa réalisation, cette stratégie permettra au secteur de générer un PIB de 27 milliards de DH, dont 20 milliards de PIB additionnel indirect, et la création de 26 000 emplois d'ici 5 ans.

L'action publique en matière de TIC répond aux recommandations de la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité entre les sexes, notamment dans sa composante « accès équitable et égal à l'éducation et à la formation », intègre le soutien de la recherche et à la production du savoir dans le domaine du genre en rapport avec les différents aspects de l'éducation et de la formation.

Les priorités de ce Département s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement notamment l'OMD3 et plus particulièrement sa cible 11 qui vise l'élimination des disparités hommes-femmes en matière d'accès aux différents emplois dont l'indicateur taux de féminisation de la population active occupée dans la branche transport, entrepôt et communication fait partie.

La stratégie des TIC au Maroc constitue également une dimension transversale pour l'atteinte des autres OMD et contribue d'une manière directe à leur réalisation des. En effet, les TIC contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la création de l'emploi par le développement des activités connexes et génératrices de revenu (téléboutiques, centres d'appels, cybercafés...). Les TIC permettent également le développement des contenus éducatifs sur le web et la formation des enseignants, l'amélioration de la santé maternelle, la prévention du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies à travers la télémédecine, l'accès au savoir médical ainsi que l'accès aux urgences via le téléphone.

La politique nationale dans le secteur des TIC permet au Maroc de se mettre à niveau au regard des normes internationales en vigueur notamment ceux de la Convention sur l'Elimination de toutes

les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW). En effet, la stratégie nationale des TIC, en visant la réduction de la fracture numérique, contribue directement à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes figurant dans différents articles de la CEDAW. L'accès des femmes aux TIC permettrait de lever la discrimination à l'égard de ces dernières dans les différents domaines notamment au niveau de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la vie politique, et contribuerait également à la modification des schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme.

Aussi, les priorités du DEPTTI s'inscrivent dans la réalisation de l'article 14 de la CEDAW qui tient compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment à travers les alinéas suivants:

g) D'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural;

h) De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

5.3. Programmes et projets mis en œuvre

Cette partie s'attachera à analyser les projets mis en œuvre par le DEPTTI et l'ANRT pour réduire la fracture numérique et assurer une connexion en TIC de l'ensemble du Maroc à l'horizon 2011.

Création du Fonds de Service Universel de Télécommunications (FSUT)

Le compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de service universel de télécommunications », dont l'ordonnateur est le Premier Ministre, a été institué par la Loi de Finances 2005. Ce fonds a été créé pour assurer les missions du service universel notamment :

- L'aménagement du territoire qui consiste à assurer la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public ainsi que la desserte en moyens de télécommunications des zones périphériques urbaines, des zones industrielles et des zones rurales;
- Le service de télécommunications de base dont un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable;
- Les services permettant l'accès à Internet;
- L'acheminement des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique;
- Les services à valeur ajoutée dont la liste est fixée dans un cahier des charges particulier.

Projets de déploiement des centres d'accès communautaires

L'ANRT et le Département des Télécommunications ont retenu plusieurs projets dans le cadre de l'équipement des localités en Centres d'Accès Communautaires aux TIC (CAC). Le CAC se définit comme un point d'accès public aux technologies de l'information et de la communication pour la collectivité par l'utilisation des services informatiques, télématiques et de communication.

Ces centres ont pris une ampleur importante dans le contexte social marocain. Ils rapprochent les services de télécommunications des populations dans plusieurs quartiers et localités et représentent aujourd'hui des lieux d'accès privilégiés à l'information pour plusieurs catégories de la population. L'objectif est de doter chaque agglomération de population, dont la taille et le besoin le justifient, d'un centre d'accès communautaire aux TIC. La priorité sera accordée aux zones dont le développement d'Internet pourrait contribuer à leur développement socio-économique.

La création de 400 CAC est prévue pour les quatre prochaines années. L'expansion des centres d'accès communautaires ne saurait répondre aux objectifs du Gouvernement sans que la notion de proximité ne se développe à travers les sites Web. Ainsi, le développement de contenus appropriés à

même de valoriser et de stimuler l'accès et l'usage de l'Internet et des centres d'accès communautaires fera entièrement partie des programmes de mise en œuvre du service universel.

Ce projet a été adopté par le Comité de Gestion du service Universel des Télécommunications (CGSUT) lors de sa dernière session du 26 mars 2009. Au titre de la première année de mise en œuvre de ce projet, l'ANRT a lancé une consultation auprès des opérateurs concernés pour la réalisation de 100 CAC.

Projets de service universel pour des motifs de sécurité publique ou d'ordre public

Ce projet vise la mise en place d'une procédure pour la réalisation des missions de service universel pour des motifs de sécurité publique et d'ordre public à la demande du Ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, et suite à la vague de froid qui a touché la province de Khénifra, Maroc Télécom a assuré la couverture en 2007, des localités d'Agoudim, Angfou, Tighadouine et Ait Marzouk par le réseau de télécommunications. Le montant de l'opération s'est élevé à 14 millions DH.

Ce projet s'insère dans le cadre des mécanismes d'urgence pour lesquels le Ministère de l'Intérieur ou l'Administration chargée de la Défense Nationale peuvent demander à un exploitant de réseaux publics de télécommunication (ERPT) de procéder, par anticipation, à des travaux relevant des missions de service universel, et ce pour des raisons de sécurité ou d'ordre public. La durée des réalisations de ces missions ne doit pas dépasser six mois et leur montant excéder 10% de la contribution finale dudit exploitant.

Projet PACTE

Le programme « PACTE », lancé en 2008, vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions du Maroc sans exception. Ce programme, qui s'étale sur 4 ans et prendra fin à l'horizon 2011, vise la résorption de 9.263 "zones blanches" qui sont des zones non desservies par les moyens de télécommunications et situées en milieu rural. Ce programme assurera des services de téléphonie et d'internet à deux millions de personnes, soit 17% de la population rurale marocaine. Une enveloppe de 1,44 milliard de dirhams sera mobilisée à cet effet.

Année	2008	2009	2010	2011
Nombre de localités à desservir	2120	2939	2400	1804
Budget (Millions de dirhams)	510	399	310	224

Projet GENIE

Le projet « GENIE », lancé en 2005, vise l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans 8.600 établissements scolaires au profit de 5,5 millions d'élèves et de 223.000 enseignants. Le plan d'action de ce programme porte sur l'acquisition de 104.000 micro-ordinateurs, 8.600 serveurs, 17.000 imprimantes et du matériel technique tel que les rétroprojecteurs, le câblage ainsi que la connexion à Internet pour l'installation de salles multimédia. Il prévoit également la réalisation d'une campagne de formation des enseignants concernés et le développement de contenus éducatifs en dotant chaque salle multimédia de moyens d'apprentissage pour la vulgarisation des sciences et l'initiation à l'informatique.

La première phase du programme, étalée sur 2006-2007, a permis d'équiper près de 1900 établissements, la création de plus de 2050 salles multimédia et de 31 centres de formation. Elle a concerné environ un million et demi d'élèves, dont près de 38% dans le monde rural. De même, 6400 enseignants ont été formés.

Suite à l'évaluation de la première phase du déploiement de la stratégie GENIE, une nouvelle feuille de route du programme GENIE a été adoptée, pour la période 2009-2013. Cette feuille de route place le programme GENIE au coeur du chantier de la réforme du système éducatif. La refonte du programme se fonde sur deux approches :

- Améliorer les apprentissages et le développement professionnel des enseignants.
- Encourager l'appropriation par les élèves de Technologies de l'Information et de la Communication.

Les trois axes définis par la stratégie initiale (infrastructures, formation, ressources numériques) ont été enrichis d'un 4^{ème} axe portant sur le développement des usages et la conduite du changement.

Projets rentrant dans le cadre du Plan Impact

Partant d'un diagnostic de la situation actuelle du secteur des TIC, des projets ont été identifiés dans le cadre du plan impact 2009-2013 ayant trait à l'administration électronique, aux PME, à l'accès à l'Internet, à l'exploitation de l'off-shore et à la promotion de l'entrepreneuriat ; ce qui a permis d'asseoir le plan IMPACT sur les piliers suivants :

- Mettre en œuvre un programme e - gouvernement ambitieux contribuant à l'efficacité des services publics. L'ambition est de combler le retard du Maroc en bâtissant une administration efficace au service de l'utilisateur et promotrice des nouvelles technologies. A ce sujet, il y a lieu de porter l'indice de l'offre de service e-Gov de 0,2 en 2008 à 0,6 en 2011 et à 0,8 en 2013. A titre de comparaison, un tel indice est actuellement de l'ordre de 0,6 en Egypte et en Jordanie ;
- Garantir l'informatisation des PME pour accroître leur productivité et contribuer à leur développement. Le but est de générer des gains de productivité de l'ordre de 20 Mds DH du PIB supplémentaires d'ici 2013. Ce potentiel de gain de PIB est réparti principalement entre les secteurs des services (7,6 Mds DH), de l'industrie manufacturière (5,5 Mds DH), du commerce (3,8 Mds DH) et de la poste et télécommunications (1,1 Md DH). Ce pilier sera réalisé notamment dans le cadre des programmes Moussanada et l'Mtiaz ;
- Rendre accessible à chaque citoyen l'Internet haut débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. La finalité est d'atteindre 1,5 million de foyers connectés à l'Internet à domicile en 2013 (contre 525.000 en 2008) et ce, tout en permettant un développement assez équilibré sur le territoire national;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et la constitution de domaines d'excellence dans le domaine des TIC. L'ambition est de générer une croissance du PIB d'environ 2,8 Mds DH à l'horizon 2013.

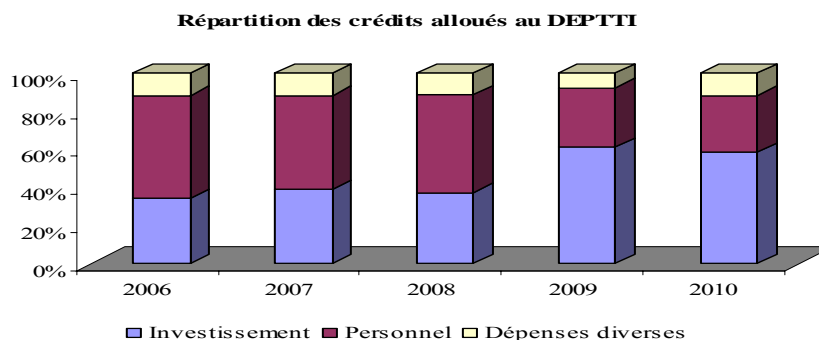
Projet d'expansion des réseaux à large bande

Le développement de centres d'accès communautaires aux TIC et la couverture des zones blanches nécessiteront le prolongement de la capacité et de la connectivité des réseaux à large bande. En effet, des améliorations prioritaires pourront porter sur les endroits où les réseaux et les programmes de service universel seront mis en œuvre.

5.4. Analyse genre du budget

5.4.1. Analyse des dépenses de budget

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au DEPTTI fait ressortir une appréciation au cours de l'année 2010 puisque le budget global est passé de 57,45 millions de dirhams en 2009 à 59,94 millions de dirhams en 2010. En termes de structure, les dépenses de fonctionnement allouées en 2010 représentent 38,27 % du montant global des crédits, et les dépenses d'investissement représentent 61,73% des dépenses globales.



Source : MEF

Les dépenses d'investissement du DEPTTI sont réparties entre la Direction des études et planification qui s'accapare près de 98% de ces dépenses et celle des affaires générales (8%). Par programme, le budget alloué au projet de généralisation des technologies de l'information s'élève à

36,05 millions de dirhams et représente 97,43% du budget d'investissement du DEPTTI. Ceci témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux développements de l'usage des technologies de l'information en vue de rattraper le déficit accusé dans ce domaine.

A ces crédits s'ajoutent les ressources affectées au compte d'affectation spéciale « fonds de service universel » (FSUT) dont les dépenses sont constituées des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications.

Fonds de service universel de télécommunications	Recettes du Fonds (MDH)			
	2005	2006	2007	2008
	491,94	645,6	935,2	1251

Source : MEF

En 2008, les ressources réalisées par FSUT s'élèvent à 1.251 MDH contre 935 MDH et 648 MDH respectivement en 2007 et 2006 enregistrant une progression moyenne de 39,04 %.

Quant aux dépenses retracées par le FSUT, elles sont constituées des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications notamment la réalisation du programme portant sur la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les établissements scolaires baptisés « GENIE » en vue de renforcer la qualité de l'enseignement.

Ce programme a été lancé en 2006 avec comme objectif initial d'introduire les technologies de l'information et de la communication dans 8.604 établissements scolaires au profit de 6 millions d'élèves et 230.000 enseignants sur la période 2006-2009.

A fin 2009, les réalisations du FSUT concernant les principaux axes du programme GENIE se présentent comme suit :

- Infrastructures : équipement de 1.878 établissements avec 2.058 salles multimédia;
- Formation des enseignants : 30 000 bénéficiaires;
- Développement de contenus éducatifs: grâce à l'élaboration d'outils pédagogiques appropriés et de la mise en place d'un portail éducatif accessible à tous les établissements connectés au réseau de l'Internet.

La nouvelle programmation au titre de la période 2009-2013 portant sur la politique du déploiement des équipements, l'amélioration des modules de formation et la conduite du changement nécessite la mobilisation d'un montant global de 1.716 MDH dont 700 MDH au titre de la contribution du FSUT. Ledit montant qui s'élève en 2009 à 360 MDH est ventilé comme suit :

- Equipement de 9.260 établissements en salles multimédia. Le montant de cette opération s'élève à 238 MDH soit 66 % du montant des crédits programmés;
- Formation de 208.000 enseignants et techniciens pour un montant de 66 MDH représentant 18 % ;
- Acquisition de ressources numériques et connexion à l'Internet d'un montant de 52 MDH soit 14%;
- Développement des usages pour un montant s'élevant à 4 MDH, soit 1%.

5.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du DEPTTI

Le Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information a adhéré en 2005 à la globalisation des crédits. Il a élaboré dans ce cadre huit indicateurs relatifs au budget d'investissement à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné. Par rapport au budget de fonctionnement, le département n'a pas élaboré d'indicateurs d'objectifs.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du DEPTTI

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Taux annuel de renouvellement du matériel informatique	Informatisation du DEPTTI	Indicateur de moyen	Désagrégation par sexe des bénéficiaires
Réalisation d'études pour le développement de l'usage des TI	Etude sur la généralisation des TI	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension genre et la dimension régionale (rural/urbain)
Nombre de services transactionnels en ligne (programme e-gouvernement)	Développement du e-Gov	Indicateur de moyen	- Spécification du milieu du service - Spécification de la population (entreprise, ménages...)
Nombre de sites marchands e-commerce (programme usage sectoriel des TIC)	Développement du e-commerce	Indicateur de moyen	- Spécification du milieu
Nombre de secteurs accompagnés pour la mise en place de la plateforme e-services (programme usage sectoriel des TIC)	Développement de l'usage des TIC	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension régionale
Taux de réalisation du programme "confiance numérique"	Développement de la confiance numérique	Indicateur de moyen	-
Taux de réalisation de l'étude "large bande" (programme infrastructure)	Développement des infrastructures TI	Indicateur de moyen	Spécification du milieu de développement des TI (rural/urbain)
Taux de réalisation du programme "gouvernance"	Développement de la gouvernance	Indicateur de moyen	Spécification du milieu

Néanmoins, il convient de constater que la totalité des indicateurs d'objectifs élaborés par le DEPTTI sont des indicateurs de moyens. Par rapport à la sensibilité au genre, il convient également de constater que la totalité des indicateurs élaborés par le Département n'intègrent pas la dimension genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de l'accès de la femme aux technologies de l'information et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire.

Pour être gendérisés, les indicateurs élaborés par le DEPTTI méritent une révision pour être plus pertinent et plus efficace. Ces indicateurs gagneraient en pertinence en spécifiant le milieu où est réalisé le projet (urbain /rural), la population concernée (entreprise, ménages, ..), et la catégorie sociale (ménage à faible, ou moyen revenu).

Les missions de ce Département gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes et des femmes pour l'accès et l'utilisation des technologies de l'information. L'ampleur de ces besoins et de ses conséquences sur le développement sont d'autant plus préoccupantes en milieu rural où les déficits sont énormes.

Impact genre des dépenses publiques en NTIC

Les NTIC fournissent une réponse potentielle à un certain nombre de contraintes que rencontrent les femmes dans l'exercice de leurs activités économiques, sociales et commerciales, à condition que celles-ci y aient accès. Au Maroc, la mise en œuvre de la politique en matière des NTIC a eu des retombées positives en termes d'accès de la population aux TIC et par conséquent à la réduction de la fracture numérique. En témoignent les indicateurs de la cible 27 de l'OMD 8 «En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication soient accordés à tous » qui ont connu une grande amélioration entre 2000 et 2009 en termes d'utilisation des TIC. Il s'agit en particulier du :

- Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants qui est passé de 50,5 en 2000 à 108 en 2009.
- Nombre d'abonnés aux téléphones mobiles pour 1000 habitants qui est passé de 104 en 2000 à 804,4 en 2009.
- Nombre d'abonnés d'internet pour 1000 habitants qui est passé de 50,5 en 2000 à 108 en 2009 qui est passé de 1,2 en 2000 à 33,6 en 2009.

- Pourcentage de ménages disposant d'un ordinateur personnel qui est passé de 11 en 2004 à 17,2 en 2009.

6. Département du Tourisme

Le secteur du tourisme occupe une place centrale dans l'économie du pays. Deuxième pourvoyeur de devises avec 52,8 milliards de dirhams en 2009, il génère environ 420.000 emplois directs et contribue pour 9% à la formation du PIB du pays. Les efforts déployés pour l'extension de la capacité d'accueil, la politique de l'Open Sky et la promotion de la destination Maroc ont permis d'augmenter le nombre de touristes à 8,3 millions en 2009 contre 4,8 millions de touristes en 2003, soit une hausse de 72,9%. Les nuitées réalisées durant la même année sont de 16,2 millions.

Il convient de rappeler que le tourisme national a évolué durant l'année 2009 dans un contexte marqué principalement par les effets négatifs de la crise financière et économique mondiale, une dégradation des performances économiques internationales, une diminution du trafic aérien international d'environ 3%, en plus de la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs qui impacte leur comportement en terme de voyages.

En effet, le Maroc a pu faire face aux conséquences de la crise économique et financière internationale en 2009 en réalisant une progression de 6% en termes des arrivées de touristes. Bien que les recettes touristiques aient diminué de 5%, le secteur continu de représenter le principal pourvoyeur de devises avec près de 53 milliards de dirhams générés en 2009. Toutefois, le début de l'année 2010 a connu un reversement de tendance pour les recettes de voyages qui ont progressé de 6,9% sur le cumul des sept premiers mois de l'année 2010 en glissement annuel pour s'établir à 30,6 milliards de dirhams.

Par ailleurs, plusieurs handicaps pénalisent encore le développement du secteur, notamment les questions du foncier hôtelier, du financement, de la formation professionnelle (la formation hôtelière et touristique demeure en deçà des attentes des professionnels en matière de qualité) et de l'environnement⁹². Pour cela, la vision 2020 vise à relever ces défis dans le sens du développement d'un tourisme durable et responsable (professionnalisation des métiers du tourisme, amélioration de la qualité, renforcement du dispositif de formation...). Dans ce sens, les orientations majeures de la 8^{ème} édition des Assises du tourisme, tenues à Tétouan en juin 2008 sont venues appuyer la réforme du secteur, notamment dans les domaines relatifs aux ressources humaines, à la qualité et au tourisme responsable.

6.1. Présentation du Département du Tourisme

➤ *Missions du Département du Tourisme et d'autres institutions*

Les missions du Département du Tourisme consistent d'une part à élaborer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie du développement touristique, mener les études et les enquêtes nécessaires au développement du secteur, élaborer les projets de lois et les textes d'organisation relatifs aux activités touristiques et veiller à leur application, encadrer et assurer l'appui aux professions et aux activités touristiques, et d'autre part, orienter et contrôler les services déconcentrés, participer à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de formation hôtelière et touristique, veiller au renforcement des relations dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi qu'avec les organisations spécialisées et enfin, développer la communication avec les partenaires, la profession et l'environnement. D'autres partenaires appuient le Département du Tourisme à savoir : l'Observatoire du Tourisme, le Comité Stratégique du tourisme, l'Office National Marocain du Tourisme (l'ONMT), les Conseils Régionaux du Tourisme (CRT), les Fédérations du Tourisme, ainsi que les Centres Régionaux d'Investissement (CRI).

L'Observatoire du Tourisme a pour objet principal l'observation de l'économie touristique nationale, à travers l'élaboration et la publication d'informations fiables et pertinentes. Le Comité

⁹² Certes des initiatives importantes, telles que la Charte marocaine du tourisme responsable, le Guide du Voyageur Responsable, le Label du Tourisme responsable ou encore la création du trophée du tourisme responsable, ont été engagées à partir de 2006, mais leurs impacts en vue d'une amélioration effective de l'environnement écologique et social restent limités.

Stratégie du Tourisme a pour mission d'assurer la mise en œuvre unifiée de la politique touristique. Quant aux Conseils Régionaux du Tourisme, ils ont pour missions de contribuer au développement de l'industrie touristique dans les régions. Les Fédérations du Tourisme ont pour mission le renforcement des Associations Professionnelles et la contribution à la réalisation des conditions propres à assurer un développement durable du tourisme dans le cadre de la «Vision 2010».

L'Office National Marocain du Tourisme a pour mission de promouvoir et de commercialiser le produit « Maroc » au niveau national et à l'Étranger. L'ONMT est présent à travers des délégations sur cinq marchés prioritaires (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie). Il dispose également de délégations en Suède, au Portugal, en Suisse, en Belgique, en Autriche, au Canada, aux États-Unis et aux Emirats Arabes Unis.

➤ *Place de la femme au sein du Département du Tourisme*

L'effectif du personnel du Ministère du Tourisme s'élève en 2009 à 1.502 cadres et agents, dont 648 femmes, soit 43% de l'effectif global de ce Département. Cette tendance s'explique par les recrutements opérés ces dernières années dans la mesure où les femmes ont représenté 55% du plan triennal mis en œuvre. Ainsi, la population féminine représente 48% de l'effectif de l'administration centrale, 40% de l'effectif des délégations et 42% de l'effectif des établissements de formation. De même, la Délégation Régionale du Tourisme de Casablanca, le Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Touarga et le Secrétariat Général comptent, proportionnellement à leur population, le nombre de femmes le plus important, soit respectivement 73%, 72% et 67% de leur effectif.

Les femmes occupent 18% des postes de responsabilité au sein du Ministère du Tourisme, dont 33% de directeurs centraux, 36% de chefs de service, 4% de délégués et 7% de directeurs d'établissements.

Quant à la part des femmes bénéficiaires de la formation au sein du Ministère du Tourisme sur la période 2009-2010, elle représente 50% de l'effectif global des bénéficiaires. 39% de l'effectif du personnel féminin est classé au niveau des échelles 10 et plus. La proportion de femmes ayant été promues à un grade supérieur au titre de l'année 2009 s'élève à 42% de l'effectif total des bénéficiaires, dont 43% ont été promues par le biais de l'Examen d'Aptitude Professionnelle et 41% à l'ancienneté (au choix). Enfin, 45% des stagiaires des Etablissements de Formation Hôtelière et Touristique sont de sexe féminin.

6.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'analyse genre de la situation va être appréhendée à travers l'emploi dans le secteur, la formation et le type de tourisme.

➤ *Métiers du tourisme et formation professionnelle*

✓ **Métiers du tourisme**

Les métiers du tourisme portent principalement sur les accompagnateurs de tourisme, les guides de tourisme et les guides de montagne.

Accompagnateur de tourisme : Etre titulaire soit du diplôme de 2^{ème} cycle d'un institut national supérieur de tourisme ou d'un institut supérieur d'enseignement privé de tourisme agréé par l'administration de tutelle, soit d'une licence en sciences humaines ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'administration, assorti d'un certificat de langue étrangère vivante.

Guide de tourisme⁹³ : Etre titulaire du diplôme de 1^{er} cycle, option «accueil» d'un institut national de tourisme, ou d'un certificat d'études universitaires en sciences humaines ou d'un autre diplôme en sciences humaines reconnu équivalent par l'administration, assorti d'un certificat de langue étrangère.

⁹³ Un nouveau texte de loi régissant la profession a été préparé, mettant l'accent sur le renforcement des conditions d'accès et la mise en place de formations spécifiques aux standards internationaux de qualité, ainsi que la modernisation de l'exercice de l'activité à travers la création de sociétés de guides.

Guide de montagne : Etre titulaire du diplôme d'un centre de formation spécifique de guides de montagne, assorti d'un certificat de langue étrangère.

✓ **Formation professionnelle**

Pour un secteur identifié comme l'un des secteurs clés du développement de l'économie nationale, la formation et la qualification des ressources humaines prennent une place majeure dans la vision stratégique pour le développement du secteur du tourisme. En effet, la formation touristique et hôtelière s'adresse aux élèves de l'enseignement général âgés de 25 ans au plus et la formation se déroule essentiellement dans les établissements de formation professionnelle hôtelière et touristique. Elle est complétée, obligatoirement par des stages techniques validés en milieu professionnel. Il existe trois niveaux de formation (niveau qualification, niveau technicien, niveau technicien spécialisé et niveau supérieur).

Formation dans le privé : Les tableaux suivants retracent l'évolution des effectifs des stagiaires et du nombre d'Etablissement de Formation Professionnelle Privé (EFPP) opérationnels en matière de tourisme/hôtellerie. Il en sort que l'effectif des stagiaires s'est cru passant de 1635 stagiaires en 2004/2005 à 5151 en 2008/2009. On constate également qu'il y a une certaine parité genre concernant l'accès à la formation aux métiers de tourisme dans le secteur privé.

Evolution des effectifs des stagiaires formés au privé et du nombre d'EFPP opérationnels pour le secteur du tourisme/hôtellerie

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Effectifs	1635 dont 57% de filles	1148 dont 51% de filles	3219 dont 50% de filles	4660 dont 51% de filles	5151 dont 48% de filles
Nbre EFPP	17	42	55	70	82

Source : Département de la Formation Professionnelle

Il est à signaler que l'effectif global des stagiaires formés aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie au titre de l'année 2008/2009 est de 24361 dont 21% est formé par le secteur privé.

Répartition des effectifs des stagiaires en formation pour le secteur touristique au titre de l'année 2008/2009

	Privé (1)	Public	Total (2)	(1)/ (2)
Tourisme et hôtellerie	5151	19210	24361	21%

Source : Département de la Formation Professionnelle

Formation résidentielle et alternée : Pour la formation résidentielle et alternée, il existe 24 filières de formation avec près de 24361 stagiaires dont 39% de femmes tous opérateurs confondus.

Répartition des effectifs des stagiaires en formation résidentielle et alternée par sexe et par opérateur 2008/2009

opérateur	Effectif total	Dont filles	
		stagiaires	%
OFPPT	14843	5243	35%
D. Tourisme	4367	1910	44%
Secteur privé	5151	2466	48%
Total	24361	9619	39%

Source : Département de la Formation Professionnelle

7829 lauréats ont suivi une formation résidentielle et alternée pour l'année 2008/2009 dont 41% de filles tous opérateurs confondus.

Répartition des effectifs des lauréats en formation résidentielle et alternée par sexe et par opérateur au titre de l'année 2008/2009

opérateur	Effectif total	Dont filles	
		lauréats	%
OFPPPT	4202	1508	36%
D. Tourisme	1629	731	45%
Secteur privé	1998	982	49%
Total	7829	3221	41%

Source : Département de la Formation Professionnelle

Formation par apprentissage : Pour la formation par apprentissage, 7762 lauréats sont formés depuis le démarrage de l'apprentissage et 3562 apprentis en formation au titre de l'année 2007/2008 dont 1067 filles. Dans ce sens, un programme de création des centres de formation intra-entreprises a été lancé à travers la création de quatre centres et 18 autres sont prévus entre 2008 et 2012.

Le plan d'action pour l'année 2010 prévoit la mise à niveau des instituts de Salé, Erfoud, Benslimane, Casablanca et Asilah et la poursuite de la réalisation du projet de développement et de repositionnement de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISIT) en école d'excellence en partenariat avec l'Institut français Paul Bocuse ainsi que la mise en place, d'une licence professionnelle et d'un Master en management hôtelier et de restauration. L'année 2010 connaîtra également la poursuite du projet de transformation du Centre de qualification professionnelle de Touarga en Centre d'excellence en formation en gastronomie marocaine.

➤ **Dimensions économique et sociale du tourisme au Maroc**

- ✓ **Un apport significatif à l'économie :** Le développement de l'industrie du tourisme au Maroc exerce des effets d'ordre économique et financier, tant sur le plan national que régional. Source appréciable de devises, le tourisme participe à l'équilibre de la balance des paiements.
- ✓ **Création d'emplois :** Selon le HCP, le secteur de l'hôtellerie et restauration emploie en 2008, près de 217 000 personnes dont 21% de femmes. Par milieu, le milieu urbain emploie 185 643 personnes dans ce secteur dont 17,8% de femmes tandis que le rural occupe seulement 31 758 actifs dont 15% de femmes.
- ✓ **Le tourisme, agent de transformation sociale :** Le tourisme est un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations locales (amélioration des services collectifs et du cadre de vie, désenclavement ...) et entraîne souvent une évolution des modes de vie. Toutefois, le phénomène de cherté de la vie dans les régions touristiques est une des principales critiques des populations résidentes contre le tourisme.
- **Le tourisme rural :** Le développement du tourisme rural permet de développer les conditions de vie des populations locales, notamment les conditions de la femme à travers la création d'activités génératrices de revenus. Les tourisimes de montagne et de désert permettent également de créer de nouveaux postes d'emplois et par conséquent, limitent l'émigration touchant essentiellement les jeunes.
En dépit des potentialités du Maroc, le tourisme rural reste peu développé au Maroc. Il n'attire qu'environ 150.000 personnes par an sur 150 millions de touristes étrangers qui optent pour le tourisme rural à l'échelle mondiale.
- **Approche intersectorielle de l'activité touristique:** Le tourisme est un ensemble complexe d'activités et de services, dont les interactions avec d'autres secteurs économiques, environnementaux et sociaux sont multiples. En effet, la demande touristique se trouve influencée par la révolution des technologies de l'information. L'un des aspects les plus préoccupants dans l'évolution du tourisme au Maroc reste la question de l'environnement et de sa dégradation. Par ailleurs, le Département du Tourisme prépare des projets touristiques à vocation intersectorielle tel que celui de Dakhla qui offrira des opportunités en matière de pêche, de planche à voile, de surf, etc.

6.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le secteur du tourisme est érigé, depuis l'année 2001, en priorité nationale au regard de sa contribution à la création de richesses, à l'emploi et à l'équilibre de la balance des paiements. Le contrat-programme élaboré à cet effet, transformé en accord cadre signé entre le Gouvernement et la Fédération du Tourisme portant sur la période 2000-2010, a instauré une nouvelle politique touristique. En capitalisant sur les acquis de ce contrat programme, une nouvelle vision « vision 2020 » a été élaborée afin de permettre une meilleure synergie entre le secteur touristique national et les autres secteurs économiques et sociaux, tels que l'artisanat, la culture, l'agriculture et les ressources naturelles⁹⁴.

La «Vision 2020» devra mettre l'accent sur les ressources humaines et s'appuyer sur l'élargissement de l'offre et ce, tout en améliorant la qualité du service (professionnalisation des métiers du tourisme, refonte du système de classement des hôtels et à niveau du parc hôtelier, renforcement du dispositif de formation). Cette vision prendra également en considération les exigences d'un tourisme responsable et durable, ainsi que la protection des ressources naturelles et culturelles.

De même, la vision 2020 prône la mise en valeur touristique optimale de l'ensemble du territoire marocain, à travers un exercice d'aménagement du territoire ambitieux, conduisant à la répertorisation des potentialités touristiques des différentes régions du Maroc. L'offre ne sera plus subordonnée aux impératifs de la demande internationale, mais déterminée essentiellement par les atouts touristiques du pays, tout en restant adaptée à la demande et à la concurrence internationales.

Pour contourner les effets négatifs de la crise économique internationale sur le secteur du tourisme, le programme «Cap 2009» vise la promotion du secteur par le recours à l'Internet dans la perspective de diversifier les origines des arrivées, la consolidation des parts de marchés des pays émetteurs et la dynamisation de l'activité touristique dans les régions de Marrakech, Fès, Casablanca et Agadir. Le programme bénéficiera d'une augmentation budgétaire de 10% en 2009 pour faciliter l'entrée dans de nouveaux marchés, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, de la Russie, des pays du Golfe et de la Chine.

En plus de ce plan d'anticipation «Cap 2009», une convention Public-Privé a été signée en 2009 pour la mise en place d'un ensemble de mesures pour soutenir le secteur du tourisme face à la conjoncture actuelle, notamment par le renforcement des actions de promotion.

Selon les projections de l'OMT⁹⁵ pour les dix prochaines années, l'activité touristique mondiale devrait suivre un trend haussier avec un taux de croissance annuel moyen de 4,3%. A l'horizon 2020, le poids du secteur touristique dans le PIB mondial atteindrait 9,6% témoignant du rôle clé joué par ce secteur comme moteur de croissance économique. Du côté de la demande, les perspectives restent très prometteuses pour le marché touristique mondial, ce qui est confirmé par la tendance prévisionnelle des arrivées touristiques internationales qui devraient passer de 898,84 millions en 2010 à 1,34 milliard en 2020. Ce dynamisme profiterait au secteur touristique national dont les indicateurs devraient connaître une nette progression. Ainsi, les arrivées touristiques passeraient de 9,4 millions en 2010 à 13,8 millions en 2020, et les recettes de voyages de 53,6 milliards de dirhams en 2010 à 163,17 milliards de dirhams en 2020. Ces performances restent cependant conditionnées par la mise en place d'une stratégie ambitieuse et volontariste permettant au Maroc de saisir les opportunités offertes par le marché touristique mondial, d'où la préparation de la «Vision 2020».

L'action publique dans le secteur du tourisme contribue à la réalisation des engagements du Maroc dans le cadre des OMD, notamment les objectifs suivants :

- **OMD 1** : les différentes projets relatifs au développement du tourisme rural, du tourisme interne (plan biladi), du tourisme régional (plan Mada'In) permettent de créer des emplois et de générer

⁹⁴ Orientations données par SM le Roi dans la lettre royale qui a été adressée aux professionnels du tourisme lors de la tenue des 7^{èmes} Assises internationales du tourisme. L'objectif est de conclure, en 2010, le nouveau contrat-programme de la Vision 2020 pour le tourisme marocain.

⁹⁵ Organisation Mondiale du Tourisme.

des revenus notamment pour les populations locales contribuant ainsi significativement à la réduction de la pauvreté et de la faim.

- **OMD 3** : le tourisme constitue un facteur de promotion d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. A ce titre, le développement du tourisme rural permet la création d'activités génératrices de revenus notamment pour les femmes et par conséquent leur autonomisation. De même, la représentativité significative du sexe féminin au sein du Département du Tourisme et dans la formation professionnelle montre la volonté de promouvoir l'égalité entre les deux sexes dans le secteur.
- **OMD 7** : le développement durable est l'un des aspects les plus préoccupants de l'évolution du tourisme au Maroc. En effet, le Département du tourisme prépare des projets touristiques à vocation intersectorielle intégrant la question de l'environnement et de sa dégradation.

La dimension sociale et socioprofessionnelle de la stratégie de développement du secteur du tourisme représente un acquis pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW. Celles-ci concernent notamment :

- l'article 10 qui accorde, dans son premier paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne les conditions d'orientation professionnelle.
- L'article 11, dans son paragraphe b, sur le droit aux mêmes possibilités d'emploi, y compris l'application des mêmes critères de sélection en matière d'emploi.
- L'article 14, dans son premier paragraphe, qui tient compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.e, qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.g la possibilité d'accès aux crédits et prêts agricoles et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural.

6.4. Programmes et projets mis en œuvre

La stratégie de croissance du secteur du tourisme devant permettre d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'accord d'application de l'accord cadre 2001-2010 a identifié de grands programmes touristiques structurants qui se présentent comme suit :

- **Plan Azur** : Projet phare de la vision 2010, le plan Azur porte sur la réalisation de six stations balnéaires intégrées (Saidia, Mogador, Lixus, Mazagan, Taghazout et Plage Blanche) visant à assurer un développement régional équilibré et générer des externalités positives au profit des régions concernées. La concession de ces stations à des développeurs internationaux permettrait au Maroc de disposer d'une capacité d'hébergement additionnelle de 110.000 lits. Le plan Azur s'est concrétisé avec l'ouverture en 2009 des stations de Saidia et de Mazagan.
- **Plan Mada'In «Programme de développement régional touristique»** : Parallèlement au plan Azur, le second pilier du chantier Produit de la Vision 2010 est la mise en valeur du tourisme culturel au Maroc. Ainsi, le plan *Mada'In* vise la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de chaque région. Il s'agit de contrat-programme réalisé avec la participation des professionnels et de l'autorité locale. Le positionnement des destinations concernées se fera par leur mise à niveau et l'augmentation de la capacité offerte qui devrait atteindre 75.000 lits à l'horizon 2015. Les 8 destinations prévues par le Plan Mada'In sont Fès, Casablanca, Agadir, Tanger, Tamuda Bay, Rabat, Meknes, Ouarzazate-Zagora et Marrakech. A ce jour, les destinations des PDRT qui ont été signés sont Fès (2006-2015), Casablanca (2006-2012) et Agadir (2007-2015). Les PDRT de Tanger, Tamuda Bay et de Ouarzazate- Zagora sont en phase de finalisation, et ceux de Rabat et de Meknès sont en phase d'étude. Celui de Marrakech fera l'objet d'une étude distincte dans le cadre de la vision 2020.
- **Plan Biladi «Tourisme interne»** : Le tourisme interne constitue un axe prioritaire de la Vision 2010 et fait l'objet d'une stratégie spécifique à travers le Plan Biladi. Ce programme ambitieux,

lancé en juillet 2007, vise à promouvoir le tourisme interne (cible : catégories à revenu moyen) qui contribue à hauteur de 20% du total des nuitées enregistrées au niveau national. Pour accueillir les nouvelles zones touristiques, 8 régions ont été sélectionnées pour développer une capacité d'hébergement additionnelle de 42.000 lits. Ces régions sont : Tanger-Tetouan-Assilah (Kaa Srass) ; Rabat (Moulay Bousselham) ; Oriental (Lazzanane) ; Ifrane ; Casablanca (Sidi Rahal) ; El Jadida (Sidi Abed) ; Sous-Massa-Draâ (Agadir/ImmiOuadar) et Marrakech-Tensift-Al Haouz. L'ouverture de la première zone est prévue pour la fin de 2010.

- **Tourisme rural** : La stratégie de développement du tourisme rural vise à consolider l'activité touristique en milieu rural sur la base d'un nouveau concept : le Pays d'Accueil Touristique (PAT) qui consiste à structurer l'offre touristique rurale afin de promouvoir les sites présentant des attraits spécifiques. Dans ce cadre, quatre PAT ont à ce jour été lancés et commercialisés (Chefchaouen, Ifrane, Immouzer Ida Outanane et Azilal) et cinq autres PAT sont en cours d'élaboration.
- **Tourisme de niche** : Le développement du tourisme de niche constitue une composante incontournable du plan d'action pour la promotion du secteur. Les produits de niche s'articulent autour de trois groupes : les produits de niche à forte valeur ajoutée (golf), les produits de niche à développement territorial (tourisme rural et de désert), et les produits de niche à développement local (sport nautique, parachutisme, tourisme de croisière). Le Département du Tourisme, en partenariat avec des acteurs publics et privés, a déployé une stratégie pour améliorer les capacités et structures d'accueil, renforcer les circuits de commercialisation, élaborer des campagnes promotionnelles, et ce afin d'augmenter le flux des visiteurs.
- **Promotion** : L'ONMT a mis en place une stratégie de marketing opérationnelle devant permettre de promouvoir la destination Maroc de façon à assurer une croissance forte et durable sur les 6 marchés prioritaires qui constituent 80% des arrivées internationales au Royaume (France, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Italie et Espagne) et le renforcement des actions de promotion dans les nouveaux marchés à fort potentiel principalement la Russie, la Pologne, la Chine, le Japon et le Moyen-Orient. Pour assurer un meilleur positionnement des premières stations Azur (Saidia, Mazagan, Mogador et Lixus), un programme d'accompagnement est prévu reposant essentiellement sur l'intensification des partenariats avec les Tour Opérateurs. En outre, et afin d'accompagner le développement des destinations touristiques marocaines, l'ONMT, contribue à la promotion des régions dans le cadre de partenariat avec les Conseils Régionaux du Tourisme.
- **Formation** : Le contrat ressources humaines/hôtellerie signé lors des 8^{ème} assises du tourisme, constitue une véritable feuille de route pour relever le défi de la formation et répondre à la forte demande des quatre prochaines années (2008-2012). Sachant que les besoins s'élèvent à 62.000 lauréats dans l'hôtellerie à l'échelle nationale à l'horizon 2012. Pilotée conjointement par la tutelle, les professionnels, l'OFPPT, l'Anapec, la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière, la stratégie englobe principalement 4 régions (Tanger, Tétouan, Marrakech, Agadir et l'Oriental) où 50.000 postes sont à pourvoir, soit 82% des besoins. Le mode opératoire consiste à ajuster les programmes par région, filière et année.
- **Tourisme durable et responsable** : Des efforts ont été également entrepris pour intégrer le tourisme dans une logique de développement durable et responsable à travers la création du Comité Marocain du Tourisme Responsable (CMTR). Dans son plan d'action, le comité s'est fixé trois grandes priorités : la mise en place de la Charte Marocaine du Tourisme Responsable, l'édition d'un guide du Touriste Responsable et la création d'un Label du Tourisme Responsable.
- **Régulation** : Le Département du Tourisme a fait de la professionnalisation des métiers de la chaîne de valeur touristique (accueil, hébergement, distribution du voyage, transport touristique, etc.) un de ses chantiers prioritaires depuis 2007. Le plan d'action 2010 prévoit de pérenniser et de différencier le produit touristique marocain par la qualité. Ainsi, en plus du chantier relatif à la refonte du système de classement des hôtels et de la mise à niveau du parc hôtelier, pour la première fois le transport touristique voit la mise en place d'un cahier des charges priorisant les volets sécurité et qualité des prestations.

6.5. Analyse genre du budget du Département Tourisme

L'enveloppe budgétaire allouée au Département du Tourisme au titre de l'année 2010 s'élève globalement à 820.898.000 dirhams dont 625.640.000 (76,2%) pour le budget d'investissement et 195.258.000 dirhams (23,8%) pour le budget de fonctionnement.

Le budget global du Département du Tourisme représente 64,7% du budget global alloué au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA). Les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département du Tourisme représentent respectivement 66,8% et 58,8% du budget global d'investissement et de fonctionnement alloué au MTA. Par entité, c'est l'ONMT qui détient la plus grande part du budget d'investissement du Département avec près de 88%.

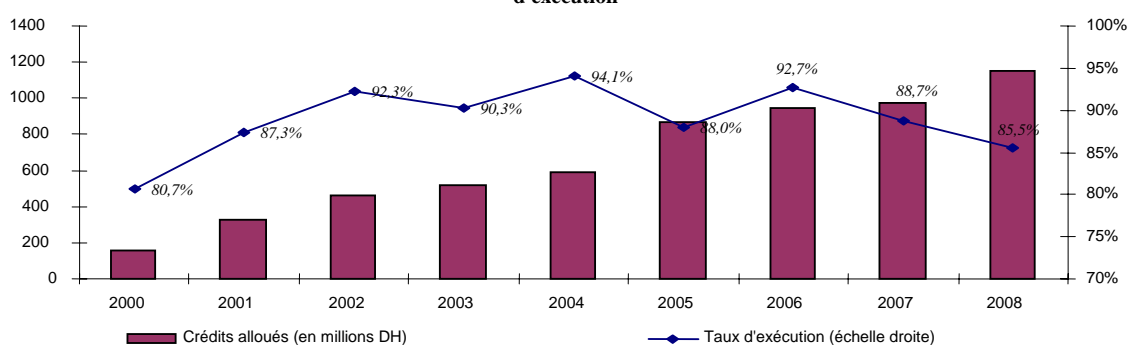
L'analyse de la répartition du budget d'investissement par programme révèle que la grande part de ce budget est destinée à la promotion⁹⁶ du produit touristique avec une part de 88% du budget global d'investissement du Département du Tourisme. 7% de ce budget est destiné à la formation professionnelle et au développement du produit touristique.

Le reste du budget est alloué à d'autres actions (pilotage stratégique, administration générale, structuration, appui et encadrement de la profession).

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) a fait l'objet d'une profonde restructuration dans le cadre de la Vision 2010. Ses moyens humains et financiers se sont nettement renforcés. La subvention de l'Etat allouée à l'investissement promotionnel a connu ainsi une augmentation, passant de 200 millions de dirhams en 2002 à 550 millions de dirhams en 2010, soit un budget global de 3.600 millions de dirhams durant la période 2002-2010. En plus de la subvention promotionnelle accordée à l'ONMT, une dotation supplémentaire de 300 millions de dirhams a été mobilisée par l'Etat au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention Public-Privé.

Le taux d'exécution du budget alloué au Ministère du tourisme et de l'Artisanat qui reflète sa capacité de gestion et de planification, s'est établi à 85,50% pour le budget général en 2008 en hausse de 4,8 points par rapport à 2000 (80,7%). Quant au budget d'investissement, son taux d'exécution s'avère relativement élevé puisqu'il se situe à 78,90% en 2008. Ce chiffre a augmenté de 8 points par rapport à 2000 où il était de l'ordre de 70,91%. Le graphique suivant retrace l'évolution du budget général du Ministère du tourisme et de l'Artisanat et de son taux d'exécution sur la période 2000-2008

Evolution du budget global alloué au Ministère du tourisme et de l'Artisanat et de son taux d'exécution



Source : MEF

➤ Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Département du Tourisme

Le Département du Tourisme a adhéré en juillet 2007 à la globalisation des crédits. Il a élaboré un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour son budget d'investissement (plus de 150 indicateurs pour l'année 2009 et qui ont été réduits à 25 indicateurs pour l'année 2010). Ces indicateurs sont agencés par entité (administration générale, direction, établissement de formation et office) et par mission.

⁹⁶ En adoptant une stratégie efficiente pour la promotion du secteur touristique et hôtelier, le Maroc a pu consolider ces dernières années sa place dans le marché européen à travers une offre touristique diversifiée et de qualité, notant que le pays a pu réaliser aujourd'hui 94% des objectifs de la Vision 2010 relative à la promotion du secteur du tourisme.

La majorité des indicateurs de ce Département sont des indicateurs de moyens, ce qui ne permet pas de retracer l'impact des différents programmes et actions réalisés. Citons à titre d'exemple les indicateurs suivants : « Taux de réalisation de l'étude d'assistance technique, nombre de bénéficiaires dans le cadre de la formation continue, effectif des lauréats des établissements de formation hôtelière et touristique, nombre de campagnes de promotion réalisées à l'international ... ».

Par rapport à la sensibilité au genre, il convient de constater que la quasi-totalité des indicateurs élaborés par le Département du Tourisme n'intègrent pas la dimension genre qui permettrait d'apprécier d'une part, les efforts déployés en matière de promotion du rôle important de la femme rurale dans la valorisation des produits de terroir pour le développement local, et d'autre part, de quantifier les nouvelles sources de revenus créées grâce au développement du tourisme rural.

Typologie de certains indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département du Tourisme (Budget d'investissement)

Indicateurs	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Nombre de lauréats des établissements de formation hôtelière et touristique	Système de veille et pilotage stratégique de la formation	Indicateur de moyen	Désagrégation par sexe, par tranche d'âge et par spécialité
Etude pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour la mise à niveau des entreprises touristiques (hébergement, agences de voyage, transporteurs touristiques et guides)	Appui et encadrement des professions et activités touristiques	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre indiquant la nature de ces mesures d'accompagnement, ainsi que les acteurs pouvant accompagner ces différentes entreprises
Réalisation d'une étude stratégique sur les besoins en formation dans le secteur du tourisme	Système de veille et pilotage stratégique de la formation	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre indiquant que ces besoins en formation seront concrétisés par des programmes pédagogiques adaptés aux réalités du secteur et aux besoins du marché.
Réalisation d'études à caractère économique et statistique	Etudes d'impact économiques et statistiques	Indicateur de moyen	Attacher à cet indicateur un autre indicateur de résultat qui présente les impacts économiques quantitatifs (nombre de touristes, de nuitées, d'hôtels classés...) et qualitatifs (type de demande : interne ou externe, marché émetteur, type de transport, type de ménages : couples, famille nombreuse, CSP : dirigeant, cadre supérieur, cadre, technicien..., tranches d'âges : jeunes, retraités, et par tranches de revenus)
Nombre de campagnes de promotion réalisées à l'international	Participation de l'Etat aux dépenses de l'ONMT	Indicateur de moyen	Désagrégation par marché et par type de produit

Généralement, les indicateurs d'objectifs proposés par le Département du Tourisme restent insuffisants et ne mesurent pas la performance économique et sociale du secteur et méritent par conséquent, d'être encore approfondis pour qu'ils retracent bien l'atteinte des objectifs fixés par la politique du secteur. Outre cela, certains indicateurs méritent d'être régionalisés (volet de formation à titre indicatif).

Ci après, sont proposés des indicateurs d'objectifs pertinents par rapport à la question du genre: « Nombre de bénéficiaires dans le cadre de la formation aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme par sexe et par tranche d'âge, nombre de touristes nationaux et internationaux, nombre de sites aménagés dans le PAT par région, évolution des arrivées de touristes par pays de résidence, l'évolution des nuitées dans les établissements d'hébergement par nationalité, l'évolution de la capacité d'hébergement par ville... ». Outre cela, d'autres indicateurs existant dans la liste des indicateurs d'objectifs du département pour l'année 2009 méritent d'être maintenus dans la liste actuelle, et ce à titre indicatif : « Etude sur la qualité des services dans les établissements d'hébergement » auquel il faudrait insérer un autre indicateur permettant d'identifier le taux de satisfaction des clients par type d'établissement d'hébergement (hôtels, riyaads, maison d'hôte...), par type de service rendu

(restauration, accueil, qualité d'hébergement...). L'indicateur suivant : « Nombre de séminaires techniques à l'échelle régionale pour l'accompagnement à la gestion environnementale » dans lequel il faut identifier l'ensemble des acteurs cibles de cette sensibilisation (opérateurs touristiques, élus et autorités locales, population autochtone...) et des bénéficiaires par sexe.

Il faudrait également développer d'autres indicateurs permettant de retracer l'évolution de la mise en place des différents PAT, le développement des produits de terroir et du tourisme rural qui accusent encore du retard.

7. Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat

Le Royaume du Maroc, avec l'ensemble de ses composantes, a de tout temps témoigné d'un grand attachement au secteur de l'artisanat, réussissant ainsi à préserver ce patrimoine et à valoriser les savoir-faire qui lui sont associés. Grâce à son positionnement en tant que vecteur vivant de notre identité, il est aujourd'hui possible de faire du secteur de l'artisanat un secteur à fort potentiel économique, doté d'avantages compétitifs et permettant d'aller à la conquête des marchés étrangers.

Ainsi, la Vision 2015 pour le développement de l'artisanat est le fruit d'un effort de réflexion et de concertation auquel ont contribué les professionnels du secteur. Elle vise la création d'emplois, l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur, l'émergence d'un tissu d'entreprises dynamiques, la multiplication du volume des exportations, ainsi que l'amélioration et l'adaptation des aspects afférents à la gestion des entreprises.

7.1. Diagnostic de la situation et analyse genre du secteur

Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat (SECA) est en charge de l'élaboration des programmes de développement du secteur de l'artisanat et des métiers et d'en suivre la mise en œuvre, de la réalisation de toutes études se rapportant au domaine de l'artisanat et des métiers et de la promotion et l'organisation des activités relevant du secteur, en concertation avec les professionnels et les opérateurs concernés. Avec un effectif global de 1.222 fonctionnaires dont 486 femmes, soit une part de 40% au titre de l'année 2010, le SECA veille entre autres à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de promotion commerciale des produits artisanaux, des programmes de préservation du patrimoine artisanal, la sauvegarde des métiers d'art et la promotion de l'innovation et de la créativité.

Le secteur de l'artisanat au Maroc est un secteur très visible mais mal connu. Selon l'enquête nationale sur l'emploi de 2008, ce secteur compte 1.773.862 artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux dont 18,3% de femmes et 75,2% se concentrent en milieu urbain. Les activités artisanales ont généré un chiffre d'affaires de 12,1 milliards de dirhams en 2008, en hausse d'environ 18% par rapport à 2007. Ces activités se concentrent chez les mono-artisans urbains qui représentent 75% du chiffre d'affaires total du secteur et génèrent un chiffre d'affaires de 9,3 milliards de dirhams.

Cependant, le chiffre d'affaires en milieu rural a évolué en moyenne annuelle de 18% entre 2006 et 2008 pour atteindre 3,1 milliards de dirhams. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires des petites et moyennes entreprises artisanes a atteint 1,6 milliards de dirhams en 2008, en hausse de 32% par rapport à 2007.

Par ailleurs, il existe une forte dépendance commerciale du secteur vis-à-vis des commerçants qui absorbent 50% des ventes. L'activité est concentrée dans quatre pôles (Casablanca, Marrakech, Fès et Rabat Salé) et trois métiers (bois, vêtements et bijouterie).

Les artisans sont regroupés en 776 coopératives en 2008, soit 12,3% du nombre total des coopératives après l'agriculture (62,1%) et l'habitat (15,4%). Le nombre des adhérents dans les coopératives artisanales s'est élevé à 19.565 personnes, soit 5,6% du total des adhérents.

Malgré leur importance (troisième en termes de nombre de coopératives et d'adhérents), ces coopératives ont généré un chiffre d'affaire de 114,9 millions de dirhams en 2008, soit 1,9% seulement du total des chiffres d'affaires contre 4,5 milliards de dirhams pour les coopératives de l'habitat (75,3%) et 1,3 milliards de dirhams pour celles de l'agriculture (22,1%).

Situation des femmes artisanes

La femme marocaine est un acteur de premier plan dans la préservation du précieux patrimoine de l'artisanat qui est devenu désormais un secteur d'activité à part entière. Malgré sa créativité et sa contribution active à l'édification d'une société moderne, la grande majorité des femmes dans le secteur évoluent dans le secteur informel et mènent des activités de subsistance. Elles sont confrontées à des contraintes qui précarisent davantage leurs activités.

Les problèmes récurrents quant à la situation des femmes dans le cadre des entreprises artisanales concernent essentiellement les difficultés qu'elles rencontrent pour acquérir la compétence requise à l'exercice de leur profession. Le manque de formation et l'insuffisance de formation en méthodes d'apprentissage et de gestion modernes les empêchent de tirer un meilleur profit de leurs activités et de surcroît de pouvoir les développer. D'autres problèmes sont relatifs à la reconnaissance de leurs acquis garantissant leur place au sein des entreprises artisanales, à l'accès au financement, à la commercialisation de leurs produits, à leurs conditions de vie et à la couverture sociale.

Comme tous les mono-artisans qui représentent une grande part des acteurs du secteur de l'artisanat, les femmes souffrent du manque d'accompagnement afin d'améliorer leurs techniques- de production. Rares sont les artisanes qui ont bénéficié des locaux professionnels puisqu'elles sont quasiment absentes des ensembles d'artisanat et dans les villages d'artisans opérationnels.

7.2. Politiques, Priorités publiques et cibles à atteindre

La nouvelle stratégie du secteur de l'artisanat « Vision 2015 » vise à mettre en place une politique adaptée à chaque type d'acteur du secteur qui répond à un double objectif: aider à l'émergence et au développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence⁹⁷ et appuyer les mono-artisans urbains et ruraux en termes de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie.

Cette stratégie vise à doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel pour s'établir à 24 milliards de dirhams, à multiplier par 10 les exportations formelles pour atteindre 7 milliards de dirhams, à générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire, à créer 117.500 emplois (37.200 nouveaux emplois générés par les Producteurs d'Envergure, 13.750 emplois créés par les petites et moyennes entreprises (PME) et 66.500 nouveaux mono-artisans et employés de la toute petite entreprise (TPE)), à créer 300 entreprises artisanales, dont 15 à 20 entreprises comme acteurs de référence et à atteindre 60.000 lauréats de la formation professionnelle du secteur.

Les principaux axes de cette stratégie s'articulent autour de la création d'un tissu dynamique d'entreprises à travers, d'une part, l'émergence d'entreprises de grande taille, et d'autre part, le développement des petites et moyennes entreprises structurées, l'amélioration des revenus des mono-artisans, l'amélioration de la qualité du produit et son adaptation aux besoins du marché, la mise en place d'un système de formation de qualité, la mise en place d'un système de couverture médicale obligatoire et la promotion de nouveaux outils et mécanismes de financement des activités artisanales.

La Vision 2015 s'appuie également sur une politique de promotion d'envergure, visant à construire une image d'excellence pour l'artisanat du Maroc auprès des marchés ciblés et à introduire les produits artisanaux dans les réseaux de distribution modernes. Le plan d'action mis en place traduit cette politique volontariste, dont la conception et la mise en œuvre sont menées conjointement par le secteur public et le secteur privé, avec une définition précise des rôles de chaque intervenant. Le partage des objectifs et des méthodes permet l'appropriation, par tous, de la Vision 2015 et en garantit ainsi la pérennité et le succès à long terme.

Plans de Développement Régionaux de l'Artisanat (PDRA)⁹⁸

Le PDRA précise les objectifs assignés pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de l'artisanat au niveau des régions en mettant en avant une forte convergence entre le tourisme (augmentation du flux de clients) et l'artisanat (amélioration de l'offre produits). Il fait part aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, le planning de leur réalisation et les besoins en investissements publics/privés et en ressources humaines pour la mise en œuvre des actions.

⁹⁷ Notamment la décoration et la bijouterie en raison de leur potentiel de croissance et de la présence d'acteurs structurés dans ces filières.

⁹⁸ Le PDRA est un document contrat qui lie le Gouvernement, la Région, les Chambres d'Artisanat, les Collectivités Locales et éventuellement, les Associations locales, autour d'un plan d'actions étalé sur une période de cinq à six ans.

Quatre PDRA sont déjà signés et lancés (Fès et trois régions du sud : Guelmim-Smara/Oued Eddahab-Lagouira/Laayoune-Boujdour-Essakia el Hamra) et cinq autres sont en cours de finalisation (Taza-Al-Hoceima-Taounate/ Souss-Massa-Draa/ Tanger-Tétouan/l'Oriental/ Marrakech. Un seul PDRA est à lancer en 2010 (Tadla-Azilal).

Artisanat et Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité

Les actions du SECA tiennent compte de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité qui fait référence à la promotion de l'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'artisanat à travers plusieurs champs d'intervention notamment l'élaboration des politiques et des programmes pour l'emploi et développement rural, l'incitation du secteur privé pour assurer un meilleur encadrement et représentativité des femmes, l'élimination progressive des disparités dans la répartition des ressources entre les hommes et les femmes, la multiplication des formes de soutien à l'entrepreneuriat féminin et la restructuration des activités informelles et l'élaboration d'indicateurs permettant le suivi des objectifs socio-économiques des différents projets et de leurs impacts.

Artisanat, OMD et CEDAW⁹⁹

Les actions du SECA s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des OMD et plus particulièrement les objectifs 1, 3, 7 et 8 qui consistent respectivement à réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des genre et l'autonomisation des femmes, assurer un environnement durable et construire un partenariat mondial pour le développement.

Par ailleurs, les orientations et les priorités fixées par le SECA constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW, notamment l'article 11, alinéa (1), l'article 13, alinéas (a) et (b), l'article 14, dans son alinéa 2.e) et l'article 14, dans son alinéa 2.g).

7.3. Programmes et Projets mis en œuvre

Les programmes et les projets mis en œuvre ne ciblent pas directement les femmes du secteur, néanmoins, leurs conséquences ne manqueront pas d'impacter positivement les hommes et les femmes artisans.

7.3.1. Appui à la production artisanale

Les acteurs de référence

Les interventions dédiées aux acteurs de référence consistent à les accompagner par l'appui nécessaire à la production en vue de réaliser la croissance escomptée par le secteur. En juin 2006, le SECA a initié la démarche de sélection des acteurs de référence dans la filière Décoration, un des engagements clés du Contrat-programme du secteur de l'artisanat «Vision 2015». Cette démarche sera généralisée sur toutes les filières au terme de l'année 2010 avec le lancement de la deuxième vague de sélection des acteurs de référence.

La promotion des PME

Pour les PME, l'objectif fixé à l'horizon 2015 est la création d'un tissu de 200 à 300 PME structurées. Le programme de développement et de structuration des PME de l'artisanat, mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise, a été poursuivi en 2009 par le référencement d'environ 110 PME au niveau de la base de données créée à cette fin, la prospection d'une dizaine de nouvelles PME, le financement d'expertises techniques des fonctions de l'entreprise et par l'accompagnement au niveau de l'élaboration de la stratégie commerciale.

Au niveau de l'appui au financement des PME, le SECA a engagé une concertation avec la banque Attijari Wafa et la Fédération des Entreprises de l'Artisanat en vue de conclure une convention pour le financement des PME artisanales. Une action pilote de financement d'un acteur de Référence à travers le FOMAN INVETISSEMENT est réalisée.

Les mono-artisans

Le développement de l'activité artisanale repose en grande partie sur l'implication et l'accompagnement de l'ensemble des mono-artisans qui représentent une grande part des acteurs du

⁹⁹ Pour plus de détail, voir le rapport Budget Genre 2010.

secteur. L'appui apporté à cette catégorie d'acteurs porte sur l'amélioration des techniques de production et sur les infrastructures de production (2 villages d'artisans (VA) construits et aménagés en 2009, 4 villages d'artisans et 3 ensembles artisanaux (EA) sont en cours de construction et d'aménagement, 4 projets d'aménagement d'ensembles artisanaux et 3 autres de restauration sont lancés, une étude de faisabilité pour la création d'une zone d'artisanat à Casablanca est également lancée).

Il est à rappeler à cet égard que les femmes sont aussi parmi les artisans bénéficiaires des locaux professionnels aussi bien dans les ensembles d'artisanat que dans les villages d'artisans opérationnels. Pour ce qui est des projets mis en service au cours de l'année 2010 (VA Jerrada, EA de Taroudant et EA Tata), le nombre de femmes bénéficiaires est de 31, soit un taux de féminisation de 30%.

7.3.2. Conditions de vie des artisans

Conscient qu'aucun développement n'est possible si les hommes et les femmes travaillent dans des conditions difficiles et sont soumis à la précarité, et si des mineurs en âge de scolarisation sont amenés à travailler au lieu de s'instruire, le SECA se veut engager dans la défense des droits de l'enfant et l'amélioration des conditions de vie des artisans.

Lutte contre le travail des enfants : Les réalisations du SECA dans ce domaine consistent en la poursuite de l'expérience pilote de Marrakech dont la première phase s'est terminée en décembre 2008. Cette expérience a permis la création et l'équipement de 4 centres de mise à niveau éducative au profit des enfants en situation de travail, la formation des éducateurs et des travailleurs sociaux en partenariat avec des ONG qui encadrent lesdits centres, l'insertion à l'école de 600 enfants de moins de 12 ans, la mise à niveau éducative de plus de 500 enfants entre 12 et 15 ans au sein des 4 centres précités et l'amélioration des conditions de travail de 1000 enfants entre 15 et 18 ans et leur protection contre les risques et les maladies de travail. Cette expérience pilote sera évaluée dans la perspective de l'élaboration d'un modèle d'intervention en matière de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'artisanat en vue d'en garantir la pérennité et de la dupliquer dans d'autres régions.

Accès au financement: L'accès au financement constitue toujours une difficulté pour les artisans et un frein pour le développement des techniques de production et l'accélération de son rythme. La mise en œuvre des nouveaux produits de financement, censés être mieux adaptés aux conditions matérielles des artisans connaît néanmoins des difficultés notables. Afin de débloquer la situation, le SECA a lancé, avec le Ministère de l'Economie et des Finances, un projet de création d'un fonds de garantie pour faciliter aux acteurs du secteur, les PME et les mono artisans, l'accès au crédit bancaire en permettant de garantir les apports bancaires dans un cadre de démarrage, d'expansion d'activité, d'acquisition ou de rénovation d'équipements par l'entreprise.

En 2009, le SECA a élaboré le programme d'investissement afférent à ce fonds dont la création a été annoncée dans le cadre de la Loi des Finance 2010. Les conventions y afférentes sont en cours de signature.

Couverture sociale: Le SECA a œuvré, avec les départements ministériels concernés, pour l'institution d'une couverture maladie obligatoire pour les indépendants. Il a également supervisé, avec ses partenaires, la mise sur le marché de produits d'assurance maladie « INAYA » commercialisés actuellement par Wafa Assurances et la MCMA. Depuis février 2007, date du démarrage de cette couverture médicale au profit des indépendants et de leurs familles, le nombre de souscriptions a atteint 25.000 avec seulement quelques 3.000 assurés effectifs et à jour de leurs cotisations.

Artisanat en milieu rural: Un projet de création d'un village d'artisans à Bzou (Province d'Azilal) est initié dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs locaux à savoir la chambre d'artisanat, le conseil communal de Bzou. Il consiste en la création des locaux dédiés à l'exposition et vente des produits des femmes tisserands "Kharka Bziouia".

7.3.3. Formation

Au niveau de *la formation continue*, le nombre total des Jours/Hommes/Formation au titre de l'exercice 2009 est de 5729 dont 2062 J/H/F réservé aux femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère dans son volet formation continue des artisans, un plan triennal 2008-2010 a été établi par le Ministère pour l'identification des besoins et l'élaboration de plans de formation des mono-artisans dans les principaux métiers (tissage traditionnel, poterie-céramique, maroquinerie et bijouterie, ferronnerie d'art, menuiserie d'art,...). La poursuite de la mise en œuvre du plan triennal pour l'année 2010 vise la réalisation de 54 sessions de formation au profit de 1080 artisans (soit 3240 J/H Formation).

Par ailleurs, le SECA est en train d'élaborer une base de données détaillée et complète des bénéficiaires des séminaires de formation continue, qui lui permettrait de les suivre et de pouvoir, in fine, évaluer l'impact des actions de formation continue réalisées. Cette base de données va permettre de disposer d'informations diverses sur cette population, notamment : âge, sexe, niveau d'instruction, métiers exercés, thème de la formation suivie, ...

La formation professionnelle est parmi les défis que le SECA doit relever. Il s'agit de développer un système de qualification et de formation à la hauteur des ambitions affichées par la Vision 2015. La réussite d'une telle tâche suppose la formation en nombres suffisants d'une nouvelle génération d'artisans appelée à être qualifiée professionnellement (pratique du métier), être initiée aux aspects artistiques et créatifs (design), être ouverte à l'introduction des nouvelles technologies (acquisition de machines et outils appropriés au développement des métiers artisanaux) et capable de pratiquer les méthodes modernes de production et de gestion.

Par ailleurs, *la formation par apprentissage* dans les métiers de l'artisanat est assurée à travers un réseau de 50 établissements de formation professionnelle, dispensant trois niveaux de formation (Apprentissage, Spécialisation et Qualification). L'objectif fixé par la vision 2015 et par le plan d'urgence pour ce mode consiste en la formation de 60.000 apprentis afin de doter le marché de l'emploi de 51.000 lauréats à l'horizon 2015.

En matière de *réingénierie de formation* et de perfectionnement technico-pédagogique, le SECA, au titre de l'année 2010, a programmé l'organisation de 9 sessions de formation au profit du personnel pédagogique (135 formateurs) et du personnel administratif des Etablissements (50 responsables) de Formation Professionnelle sur l'ingénierie de formation selon l'approche par compétences.

7.3.4. Hygiène, santé et sécurité au travail

Dans le cadre de l'intérêt porté à cette dimension, l'année 2009 a connu l'élaboration du plan d'action national pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail des artisans et son adoption par le conseil de gouvernement, la participation aux travaux de l'élaboration de la loi cadre sur la santé et la sécurité au travail, la signature de la convention de création de l'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT), la réalisation d'audit sécurité des principaux sites de production de l'artisanat le village de poterie Essaada à Marrakech, la colline des potiers à Safi, les dinandiers de Fès et les tanneries de Fès et le lancement d'une campagne radio télévisée pour la sensibilisation des artisans sur les risques professionnels et les moyens de prévention.

7.3.5. Respect de l'environnement

Un programme interministériel de lutte contre la problématique relative aux émissions de plomb et de cadmium de certains produits de la poterie céramique a été mis en place par le département. Il consiste en l'organisation de campagnes de sensibilisation pour informer les artisans sur le danger du plomb et du cadmium sur la santé du consommateur et de l'artisan, et sur la nécessité de respecter les limites admissibles et les normes d'application obligatoire, et ce dans différentes villes du Royaume.

7.3.6. Coopération internationale

Le SECA veille à bénéficier de toutes les conventions et partenariats signés avec l'étranger afin de mettre l'expertise et les moyens étrangers au service du développement du produit artisanal marocain. Il s'agit de la coopération Maroc- Espagnole en matière d'infrastructures (la construction

de deux ensembles artisanaux de Tanger et Tétouan avec un coût global de 8 millions de dirhams) et en matière de formation initiale (la mise en place d'une procédure de classification des compétences et de certification des acquis professionnels des artisans relevant des Provinces du Nord comme expérience pilote. Deux schémas directeurs régionaux de formation professionnelle ont été élaborés (Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate).

Par ailleurs, le SECA a bénéficié du programme de Millenium Challenge Corporation (MCC) qui intègre la dimension genre dans le cadre de la convention signée par le Royaume du Maroc et les Etats-Unis, à travers 3 axes: *l'appui à la production* (la poterie à Fès et Marrakech), *la promotion de l'artisanat* (l'élaboration des campagnes de promotion et de communication sur le nouvel emplacement de l'artisanat à Fès et à Marrakech) et *la formation professionnelle et l'analphabétisation fonctionnelle*.

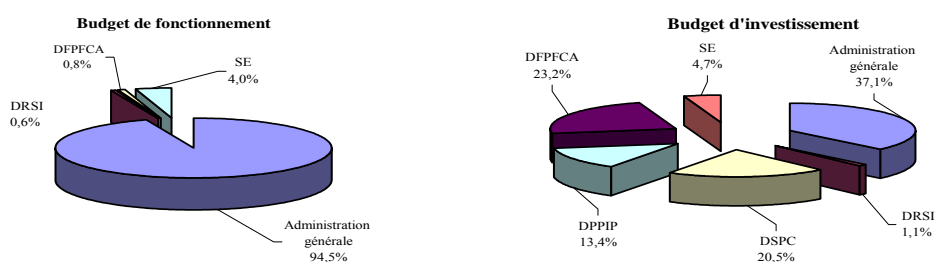
7.4. Analyse genre du budget

Répartition du budget au sein du SECA

L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du domaine de l'Artisanat au titre de l'année 2010 s'élève à 447,4 millions de dirhams répartis entre les dépenses de fonctionnement (136,8 millions de dirhams, soit 30,6% du budget global du SECA) et les dépenses d'investissement (310,6 millions de dirhams, soit 69,4% du budget global du SECA). Les dépenses de personnel se situent à 107,1 millions de dirhams, représentant 78,3% des dépenses de fonctionnement et celles de matériel et dépenses diverses s'élèvent à 29,7 millions de dirhams.

La part importante du budget d'investissement dans le budget global est due essentiellement à l'intérêt accordé à la promotion des produits de l'artisanat. Il est à souligner que le budget du SECA est réparti par Direction. Chaque Direction élabore des programmes spécifiques à ses attributions et domaines de compétences.

Répartition du budget de fonctionnement et d'investissement selon les Directions¹⁰⁰ du SECA en 2010



Source : SECA

Il est à signaler que le budget d'investissement est réparti, selon les programmes de développement suivants:

Répartition du budget d'investissement selon les programmes de développement

En millions de DH	2007	2008	2009	2010
Promotion	65	106	136	182
Etudes et appui	44	38	36	36
Formation	65	68	92	60
Infrastructures	18	18	18	18
Total	192	230	282	296

Source : SECA

Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le département de l'Artisanat a adhéré en 2005, à la globalisation des crédits. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience. Le SECA a élaboré

¹⁰⁰ DSPC : Direction de la Stratégie, de la Programmation et de la Coopération, DRSI : Direction des Ressources et des Systèmes d'Information, DPPIP : Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion, DFPFCA : Direction de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans, SE : Services Extérieurs

dans ce cadre 29 indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs retenus.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs, ceux qui peuvent être gendérisés concernent essentiellement la formation, les études, la création et l'aménagement d'espaces d'activités artisanales et l'appui à la production artisanale et sont regroupés dans le tableau suivant :

Typologie de principaux indicateurs de l'artisanat du budget d'investissement

Indicateurs	Objectifs attachés	Type d'indicateurs	Possibilité de genderiser l'indicateur
Taux de cadres équipés	Modernisation de l'administration	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Bénéficiaires de la formation continue	Formation continue	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Boutiques/Ateliers créés	Participation à la création et l'aménagement d'espace d'activité artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
PME Prédiagnostiquées	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Chef d'entreprise par sexe
PME ayant bénéficié d'une expertise	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Chef d'entreprise par sexe
Collections lancées au profit des mono-artisans	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Collections achevées au profit des mono-artisans	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Mono-artisans équipés	Appui à la production artisanale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Nombre d'inscrits	Formation professionnelle	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu
Nombre de lauréats	Formation professionnelle	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe, région milieu

8. Ministère des Affaires Economiques et Générales : Département de l'Economie Sociale

En charge de la coordination de la politique du Gouvernement, le Ministère des Affaires Economiques et Générales (MAEG) a une première mission horizontale de conception, de mise en exécution et de suivi de la stratégie gouvernementale pour le développement économique, en collaboration avec les Départements directement concernés. Le Ministère est également le maître d'œuvre de la politique de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui constitue une composante essentielle des politiques de développement durable du Gouvernement.

Dans ce cadre, le Ministère a élaboré sa vision stratégique 2008-2012 qui a une portée structurante et réformatrice pour promouvoir une économie libérale à visage humain et social. Cette stratégie est appelée à créer une dynamique de développement durable axée sur la mobilisation des ressources et des potentialités, l'amélioration de la gouvernance économique, la protection du pouvoir d'achat, la promotion de l'ESS et l'accompagnement des réformes structurelles.

Le champ d'intervention de l'ESS montre que l'analyse genre se prête parfaitement à ce secteur qui se caractérise par une forte concentration d'activités utilisatrices d'une main d'œuvre peu qualifiée notamment les femmes. L'ESS, de par sa capacité à repenser l'articulation entre famille, marché, autorités publiques et société civile, offre une opportunité inédite pour penser la lutte contre les inégalités de genre.

8.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

8.1.1. Diagnostic du secteur coopératif ¹⁰¹ au Maroc

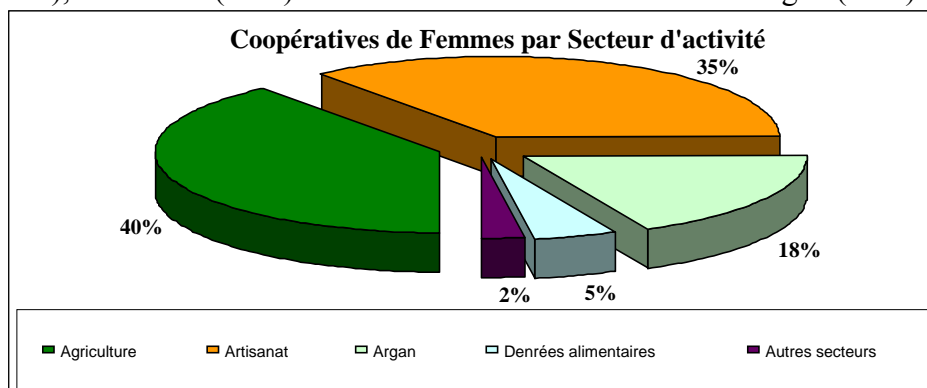
Vu son importance dans l'ESS et dans le paysage socioéconomique du Royaume depuis plus d'un demi-siècle, le MAEG a lancé en juin 2010 un projet d'appui institutionnel au secteur des coopératives au Maroc, avec le soutien financier et technique de la Banque Mondiale.

Ce projet qui s'étale sur la période septembre 2010/avril 2012, s'articule autour de quatre axes relatifs à la réalisation d'une étude pour l'amélioration du climat des coopératives et de leurs capacités, le développement de l'encadrement assuré par l'Office de Développement de la Coopération (ODCO), la capitalisation des expériences acquises dans d'autres pays et la réalisation de campagnes de sensibilisation avec l'implication des médias dans l'accompagnement du projet.

Le secteur coopératif compte à fin juin 2010 environ 7.311 coopératives encadrant près de 365.255 adhérents. Le rythme annuel des créations a plus que doublé depuis le lancement de l'INDH passant de 303 en 2005 à 610 en 2009. Il emploie un peu plus de 3% de la population active et 1,2% de la population totale et génère un chiffre d'affaires dépassant 7 milliards de dirhams (sur la base d'un échantillon de 936 coopératives). Il est à noter que 40% des coopératives hors habitat sont inactives et sont en majorités de petites tailles (un peu plus de 80% des coopératives ont moins de 50 adhérents).

Environ 90% de ces coopératives exercent dans 3 secteurs. Une forte concentration dans le secteur agricole qui accapare à lui seul 64% des coopératives et 73% des adhérents. Les secteurs de l'habitat et de l'artisanat suivent de loin avec 14% et 12% des coopératives et 13% et 6% des adhérents respectivement. En revanche, le mouvement coopératif est caractérisé par une faible présence dans le domaine des services. Le tissu coopératif couvre l'ensemble du territoire national. Néanmoins, ce tissu étant dominé par les coopératives agricoles, sa répartition sur le territoire national se trouve être légèrement en faveur des régions à vocation agricole Souss-Massa-Drâa, Doukkala-Abda, l'Oriental et Meknès-Tafilalet. En termes d'adhérents, Marrakech-Tensift-Al Haouz se hisse en premier rang avec 15% et Tadla-Azilal en cinquième avec 10%.

Les coopératives féminines ont réalisé un grand succès aussi bien en ce qui concerne leur diversité que leur répartition dans l'espace. Leur part dans le tissu coopératif national est passée de 2,1% en 1995 à 12,4% à fin juin 2010. Elles sont au nombre de 910 contre 376 en 2004, regroupant près de 20.860 adhérentes (5,7% du total national). Ces coopératives opèrent essentiellement dans l'agriculture (40%), l'artisanat (35%) et la collecte et la transformation d'argan (18%).



Source : ODCO, juin 2010

L'accès de la femme au secteur des coopératives a contribué à son développement et à l'apparition de nouveaux secteurs prometteurs. La participation de la femme dans le secteur coopératif lui a permis de s'ouvrir sur son environnement et d'améliorer ses compétences en matière de gestion et de prise de décision.

¹⁰¹ L'Economie Sociale s'intéresse aux coopératives, associations et mutuelles. Mais sur le plan statistique, les informations sur les coopératives sont disponibles à travers l'ODECO, alors que des statistiques fiables sur les associations et les mutuelles¹⁰¹ sont quasiment absentes. Pour cela, le diagnostic porte essentiellement sur le secteur coopératif.

En effet, la place qu'occupe la femme à travers son intégration dans la vie active aurait des répercussions positives au niveau du pouvoir de décision micro-économique et des effets bénéfiques sur la vie familiale sur le plan matériel et moral, en particulier en milieu rural : effet du « double dividende ».

8.1.2. Rôle de l'ESS en période de crise

L'ESS peut jouer un rôle essentiel dans l'amortissement des effets des crises économiques notamment sur les catégories vulnérables et constituer des filets de sécurité basés sur l'esprit de solidarité. Elle peut offrir des possibilités alternatives d'emploi, maintenir les systèmes financiers à flot à travers la finance solidaire, redonner la vie à l'économie locale et récupérer les entreprises en difficulté opérant dans des créneaux non rentables. Pour se faire, elle doit être soutenue pour qu'elle gagne en visibilité, reconnaissance et en contribution significative à la création de la richesse et de l'emploi. En effet, l'économie à finalité humaine et sociale permet à la population de prendre des initiatives et de participer démocratiquement à la production, l'échange et la consommation de biens et de services socialement utiles et respectueux de l'environnement. Elle favorise une distribution équitable de la valeur ajoutée. Cette économie est fédératrice d'initiatives de lutte contre l'exclusion, issues de groupements de femmes, du secteur informel, de mouvements associatifs,

8.1.3. Contraintes et faiblesses du secteur de l'ESS

Le secteur souffre de plusieurs faiblesses endogènes et exogènes qui grèvent sa performance. Au niveau de l'identification et formulation du projet, il a été remarqué que les adhérents des coopératives se caractérisent par un faible esprit entrepreneurial, une faible capacité en matière de leadership, une absence de créativité, d'innovation et propension à la duplication des activités déjà existantes. En matière de planification et montage du projet, on note de faibles compétences, une méconnaissance des procédures administratives, une faible ouverture des acteurs au partage, à la mutualisation et au partenariat. S'agissant de l'exécution et le développement du projet, plusieurs facteurs entravent leur mise en œuvre à savoir le faible niveau scolaire voire analphabétisme des membres, des compétences généralement limitées au savoir faire du métier de base et pour les activités de gestion, un sous équipement et techniques de production souvent rudimentaires, un produit non valorisé (déficit en matière de conception de conditionnement et d'emballage et de marketing) et une difficulté d'accès aux circuits de commercialisation.

En plus, le secteur est confronté également à des contraintes exogènes, en l'occurrence en cadre institutionnel non favorable (une multiplicité d'intervenants¹⁰² et un manque de coordination) et en cadre juridique des coopératives contraignant et peu conforme aux réalités économiques et sociales actuelles du pays. Il s'agit aussi d'autres contraintes liées à l'isolement des acteurs et leur cloisonnement dans leurs activités, des défaillances dans les mécanismes d'appui (peu de communication, un rôle des autorités locales jugé trop administratif et peu axé sur l'orientation et l'encadrement), des initiatives de formation et de renforcement de compétences des acteurs du secteur insuffisantes et disparates, une difficulté d'accès au système de financement classique et absence de mécanisme de financement plus adéquats, ainsi qu'une couverture médicale et sociale très limitée des adhérents.

8.1.4. Opportunités pour le secteur de l'ESS

L'ESS au Maroc peut actuellement tirer profit de plusieurs opportunités, en particulier de la volonté politique pour le développement de l'ESS, des programmes de l'Initiative Nationale de Développement Humain (des opportunités en matière de financement, d'accompagnement, de bonne gouvernance et de convergence des actions publiques sur les territoires), des stratégies sectorielles claires pour les principaux secteurs productifs avec une composante ESS: Plan Maroc vert (pilier 2 : agriculture solidaire), stratégie nationale du tourisme (tourisme rural), stratégie nationale de l'artisanat (volet micro-entreprise et mono artisans).

¹⁰² Que ce soit des organismes publics (ODECO- ADS) ou des institutions non gouvernementales (Fédération nationale des coopératives du Maroc, les unions sectorielles des coopératives , la fédération nationale des associations de micro – crédit et les espaces et fédérations des associations sous formes de réseaux au niveaux national et régional)

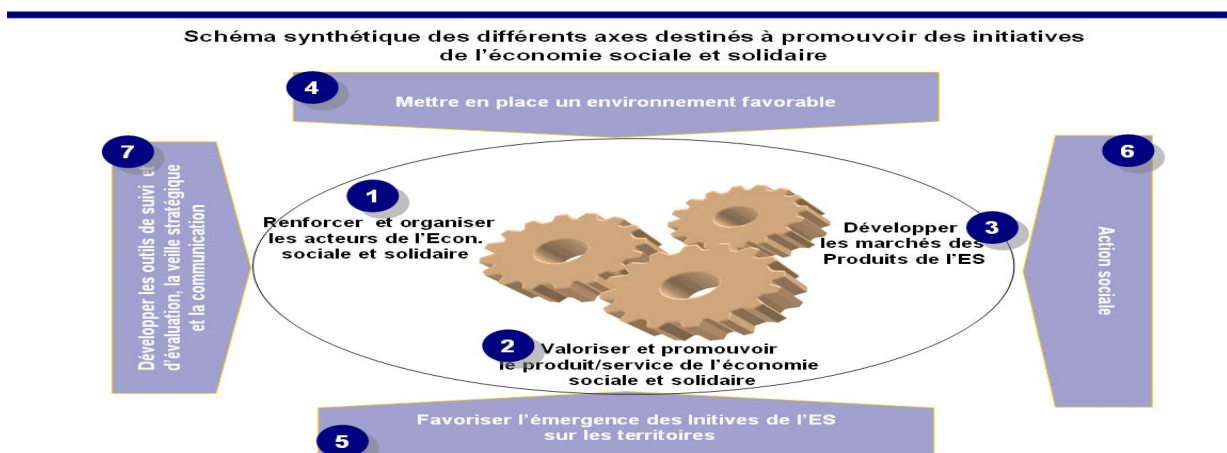
Ce secteur peut également bénéficier de plusieurs projets structurants à travers le Royaume de nature à favoriser l'émergence de nouvelles activités et de la richesse en terme de ressources et de potentialités peu ou mal exploitées (agriculture, artisanat, tourisme, pêche, services, produits du terroir, ...).

8.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Afin de pallier aux contraintes du secteur, une nouvelle vision stratégique du Ministère a été développée en 2010 pour promouvoir les initiatives de l'ESS. Cette stratégie cible la création de 10.000 coopératives additionnelles (la population adhérente aux coopératives passera de 3% actuellement à 7,5%), 100.000 nouveaux postes d'emplois directs (auto-emploi et salariés passant de 50.000 actuellement à 175.000) et le doublement de la contribution du secteur au PIB à l'horizon 2020. Elle s'articule autour des sept axes suivants:

- Le renforcement des acteurs de l'ESS ;
- La valorisation et la promotion des produits et services de l'ESS;
- Le développement des marchés des produits de l'ESS;
- La mise en place d'un environnement favorable au développement des initiatives de l'ESS;
- L'encouragement de l'émergence des initiatives de l'ESS sur les territoires; à travers notamment l'élaboration des programmes d'action territoriaux intégrés;
- Le développement des actions sociales de solidarité à travers des facilités d'accès à la couverture sanitaire;
- Le développement des outils de suivi et d'évaluation, de veille stratégique, de communication et de partenariat notamment l'observatoire de l'ESS.

Vision et axes stratégiques



Source : MAEG

La stratégie du secteur tient compte des progrès accomplis en matière d'économie sociale qui contribuent à l'atteinte des OMD : 1, 2, 3, 7 et 8, notamment à travers la cible 11 de l'OMD3 : éliminer les disparités hommes-femmes en matière d'accès aux différents emplois, mesurée par l'indicateur du taux de féminisation de la population active occupée dans le secteur coopératif (femmes associées ou membres de coopératives) qui est passé de 7,3% en 2000 à 8,1% en 2009¹⁰³. De même, le rôle primordial des mutuelles sanitaires dans la couverture médicale de base et celle complémentaire peut contribuer à l'atteinte de l'OMD4, l'OMD5 et l'OMD6 dans leurs cibles 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Vu le rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de conditions de vie et de l'employabilité des femmes et par la suite leur autonomisation, les objectifs de l'économie sociale répondent aux recommandations de la CEDAW à travers les champs d'intervention des coopératives, des associations et des mutuelles. Donc, l'action du département répond aux attentes de la CEDAW en la matière, particulièrement les articles 10, 11, 12, 13 et 14 e).

¹⁰³ Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2009, HCP.

Par ailleurs, la stratégie du secteur est conforme à la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité des sexes qui stipule un accès équitable et égal des femmes et des hommes à la prise de décision économique et aux droits sociaux et économiques, notamment au marché du travail. Il s'agit de réduire le niveau des disparités, d'exploitation et de précarité, vécues par les femmes dans le cadre du travail, en l'occurrence dans le secteur coopératif.

8.3. Programmes et projets mis en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le Ministère a initié plusieurs projets à fort impact susceptibles de développer et promouvoir le secteur de l'ESS.

8.3.1. Renforcement et organisation des acteurs du secteur

Le département a entrepris une série d'actions en faveur des entreprises de ce secteur et qui portent essentiellement sur l'amélioration du rythme de création des coopératives à travers les actions de sensibilisation et d'accompagnement, l'organisation de sessions de formation au profit de coopératives et d'associations dans différents modules (taux de participation des coopératives féminines dans ces actions dépasse 60%), la sensibilisation à la création d'unions et des réseaux de coopératives, l'assistance des associations exerçant dans le domaine des activités génératrices de revenus de se convertir en coopératives et l'élaboration d'un projet de programme d'appui post création des coopératives.

8.3.2. Valorisation, promotion et commercialisation des produits et services du secteur

Le Ministère a réalisé une étude visant la valorisation d'une dizaine de produits de l'ESS de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zair ayant abouti à la confection de prototypes de packaging de produits (conditionnement et emballage) dans le but de les mettre à la disposition des coopératives. Il compte aussi lancer une étude visant la mise en place d'un label de référence pour l'ESS «Commerce Equitable Maroc». Ce label permettra la différenciation et l'amélioration de l'attractivité des produits des coopératives.

Par ailleurs, plusieurs actions visant la multiplication des canaux de commercialisation ont été réalisées. Il s'agit de l'organisation de deux éditions du salon national de l'ESS (juin 2008 et mai 2009), de trois salons régionaux dans les villes d'Agadir (mars 2009), d'El Jadida (décembre 2009) et d'Oujda (juin 2010) et de quatre éditions des marchés itinérants des produits solidaires à Fès (avril 2009). Dans le cadre de son approche genre, le Ministère a encouragé les coopératives et associations féminines à participer activement à ces manifestations (elles ont représenté plus de 70% des participants).

Il s'agit également de l'opérationnalisation des conventions de partenariat avec les chaînes de grande distribution (Marjane, Aswak Assalam, Label vie) pour réserver des rayons aux produits des coopératives, de la signature d'une convention de partenariat avec l'Office de la Promotion des Exportations et l'Office National des Aéroports et du lancement d'une étude sur le commerce équitable en vue d'asseoir les fondements d'un cadre législatif et réglementaire pour ce type de commerce dans notre pays.

8.3.3. Mise en place d'un environnement favorable au développement des initiatives

Les actions entreprises portent essentiellement sur la réforme du secteur par l'élaboration d'une nouvelle loi sur les coopératives. L'objectif est de restructurer et d'adapter le secteur coopératif aux changements socio-économiques qu'a connus le Maroc ces deux dernières décennies, de mettre à niveau l'ODCO à travers la signature d'un contrat programme avec le Ministère de l'Economie et des Finances visant le renforcement de ses ressources financières et humaines, la révision de ses missions et le renforcement de sa présence régionale.

Concernant l'encouragement de l'émergence des initiatives de l'ESS au niveau régional, le Ministère poursuit l'élaboration de Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (PDRESS) basés sur la contractualisation entre l'Etat et les régions. Quatre PDRESS dans les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zair, Laayoune-Boujdour-Essakia-ElHamra, Guelmime-Essmara et OuedEddahab-Lagouira ont été achevés. Cinq PDRESS sont en cours d'élaboration (Doukkala-Abda, Gharb-Chrarda-BniHssen, Souss-Massa-Draa, Fès-Boulmane et Tadla-Azilal) et quatre autres sont lancés en 2010 (Meknès-Tafilalet, Taza-el Houceima-Taounate, Tanger-tétouane et Chaouia-Ourdigha).

S'agissant de l'axe relatif au développement des actions sociales de solidarité, des mesures sont prévues pour faciliter l'accès des membres des entreprises de l'ESS et leurs familles à la couverture médicale et à la sécurité sociale.

8.3.4. Développement des outils de suivi et d'évaluation, de communication et de partenariat

Des actions importantes ont été concrétisées notamment la mise en place d'un Système d'Information Géographique de l'Economie Sociale (SIGES). Ce système permet de disposer d'une cartographie des activités génératrices de revenus, en mettant en exergue les richesses et les potentialités locales en matière de l'ESS. Le SIGES a été mis en place dans la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr en tant que région pilote, en vue de le généraliser progressivement pour toutes les régions du Royaume. Ce système constitue le noyau dur du futur Observatoire de l'Economie Sociale Solidaire qui est en phase d'étude. D'autres actions portent sur la signature de conventions de partenariat avec des institutions nationales telles que l'Agence de Développement Social, l'Entraide Nationale, les agences de développement des provinces du Sud, du Nord et de l'Oriental et l'Université Hassan Premier à Settat pour la mise en place d'un Master en économie sociale.

Au niveau international, il y a lieu de citer la signature d'une convention de partenariat avec le Réseau Européen des Régions et Villes de l'Economie Sociale (REVES) en février 2010 dont l'objectif est de favoriser l'insertion de l'ESS dans les politiques de coopération euro-méditerranéenne et de soutenir une dynamique de partenariat entre les structures de l'ESS marocaines et leurs homologues européennes.

8.3.5. Entrepreneuriat féminin

Dans le cadre de la promotion de l'intégration de l'égalité de genre et de l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble des politiques de développement, le Ministère a initié un processus visant à soutenir le rôle des femmes dans le monde des affaires.

Le lancement effectif de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires¹⁰⁴ en décembre 2009 est la concrétisation des efforts pour bâtir un cadre propice au développement des affaires et faciliter l'acte d'investir sans aucune discrimination entre entrepreneurs masculins et féminins. Le nombre de femmes entrepreneurs marocaines, qui possèdent ou dirigent une entreprise, représente environ 10% du total des entrepreneurs¹⁰⁵.

Dans ce sens, et dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale pour la promotion de l'entreprise, le développement et l'intégration de la très petite entreprise dans le tissu économique organisé, le Ministère accorde un intérêt majeur à l'approche genre compte tenu de l'activité féminine prépondérante dans ce type d'entreprise. Cette stratégie permettra de renforcer le rôle important de ces entreprises dans la création d'emplois et de la richesse dans notre pays.

L'année 2010 a été marquée par la création de l'Institut marocain des administrateurs en collaboration avec des opérateurs économiques nationaux, des acteurs institutionnels et des organisations internationales spécialisées en la matière, qui vise le développement de l'entrepreneuriat en général et féminin en particulier à travers la diffusion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprises au niveau national.

8.4. Analyse genre du budget

8.4.1. Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le total des crédits ouverts pour le Ministère des Affaires Economiques et Générales pour le développement du secteur de l'ESS est de l'ordre de 31,8 millions de dirhams en 2010. Les dépenses d'investissement inscrites dans le budget du Ministère ont atteint 10,7 millions de dirhams réparties comme suit: 4,4 millions de dirhams concernant les frais d'organisation de manifestations (foires, expositions, marché itinérants, etc.), 2,3 millions de dirhams destinées à la promotion de l'ESS à travers des études générales et la mise en place du SIGES et 4 millions de dirhams pour le renforcement de partenariat et d'appui (projets initiés en partenariat avec les associations).

¹⁰⁴ Le secrétariat est assuré par le MAEG.

¹⁰⁵ Source : Office Marocain de la propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Ce chiffre ne prend pas en compte ni le secteur de la micro-entreprise ni celui de l'informel où les activités des femmes sont en constante augmentation et sont soutenues par des programmes de développement nationaux et internationaux.

Les crédits ouverts alloués à l'ODCO sont de 21,09 millions de dirhams au titre de l'année 2010 et sont destinés en majorité aux actions de promotion, de sensibilisation, d'accompagnement et d'encadrement des coopératives.

L'élaboration et la mise en œuvre des PDRESS nécessitent la mobilisation des ressources financières importantes et des partenaires concernés en vue d'harmoniser leurs perceptions et de créer plus des synergies autour des projets fédérateurs et à forte valeur ajoutée. Dans ce cadre, le Ministère joue un rôle capital dans le pilotage, la coordination, la participation au financement et la mobilisation des partenaires locaux. La concrétisation des PDRESS se fait dans le cadre de contrat programme. Les tableaux suivants illustrent la contribution du MAEG aux PDRESS.

Contribution du MAEG à l'élaboration des PDRES

Régions	Budget global	Contribution du Ministère en%
1. Rabat Salé Zemmour Zaïr	1.000.000 DH	100
2. Fès-Boulamane	1.200.000 DH	42
3. Mèknès-Tafilale	2.000.000 DH	40
4. Oued-Eddahab-Lagouira	1.000.000 DH	25
5. Laayoune-Boujdour-Sakia-El hamra	1.200.000 DH	25
6. Guelmim-ES smara	2.000.000 DH	25
7. Souss-Massa-Draa	2.000.000 DH	50
8. Tadla-Azilal	1.200.000 DH	33
9. Gharb-Chrarda-Bni Hssen	1.000.000 DH	50
10. Chaouia-Ourdigha	1.200.000 DH	50
11. Doukkala-Abda	1.200.000 DH	33
12. Tanger -Tétouan	2.400.000 DH	25
13. Taza- Hoceïma	2.400.000 DH	25

Source : MAEG

Contribution du MAEG à la mise en œuvre des PDRES

Régions	Budget global	Contribution du Ministère en %
Rabat Salé Zemmour Zaer	65.000.000 DH	11
Laayoune-Boujdour-Sakia el Hamra	105.000.000 DH	10

Source : MAEG

8.4.2. Analyse des indicateurs de performance

Le MAEG a adhéré à la globalisation des crédits en 2005. A ce titre, il a élaboré des indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement qui concerne essentiellement la promotion de l'économie sociale et solidaire et d'autres indicateurs relatifs au budget de fonctionnement qui ont trait au soutien des missions.

Sept indicateurs chiffrés ont été élaborés concernant la promotion de l'économie sociale et solidaire au niveau de la Direction de l'Economie Sociale (3 premiers indicateurs) et au niveau de la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation (4 derniers indicateurs). Ces indicateurs sont relatifs au budget d'investissement de la Loi des Finances 2010 dont les caractéristiques sont:

Typologie des indicateurs l'Economie Sociale et Solidaire du budget d'investissement

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de gendriser l'indicateur
Coopératives sensibilisées sur le nouveau cadre juridique	Sensibilisation au sujet Mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif	Indicateur de moyen	Désagréger les coopératives par secteur, par milieu et par région
Coopératives sensibilisées sur la médiation	Sensibilisation au sujet Mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif	Indicateur de moyen	Désagréger les coopératives par secteur, par milieu et par région
Salons de l'Economie sociale organisés	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participations au salon
Programmes de développement régionaux de l'ESS lancés	Elaboration des PDRES	Indicateur de moyen	désagréger suivant sexe le nombre d'entreprises d'économie sociales créées - promotion des initiatives de l'économie sociale dans la région selon le sexe
Contrats programme signés	Mise en œuvre des PDRES	Indicateur de moyen	intégration dans le cadre des PDRES d'indicateur sur le ciblage de la population féminine et la région
Marchés itinérants organisés	Développement des marchés des produits du secteur	Indicateur de moyen	Désagréger les coopératives et les participants par secteur, par milieu et par région

Indicateurs proposés par le Département	Objectifs attachés ou missions	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur
Coopératives ayant bénéficié d'un soutien pour l'accès à un marché itinérant en moyenne	Développement des marchés des produits du secteur	Indicateur de moyen	Désagréger les coopératives par secteur, par milieu et par région

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs, il s'est avéré que presque tous les indicateurs d'objectifs peuvent être genérés et ventilés par secteur, par milieu, par région et ou par sexe. Ils concernent essentiellement la sensibilisation au sujet de la mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif, la mise en place de la stratégie de communication et le développement des marchés des produits du secteur.

Conclusion Générale

L'évaluation genre des politiques publiques conduite par les départements ministériels engagés dans le processus de budgétisation sensible au genre, a permis de tirer plusieurs enseignements notamment en termes d'impact de la dépense publique sur les bénéficiaires. Le but dernier recherché à travers cette démarche est de favoriser une meilleure allocation des ressources disponibles au regard des exigences d'équité et d'égalité dont est porteuse l'initiative de budget genre.

Ainsi, cet exercice d'évaluation montre que des avancées notables ont été réalisées et met en exergue les gaps que notre pays doit rattraper. L'analyse verticale par département ne permettant pas de restituer la transversalité de l'action publique, nécessaire pour atteindre les objectifs en matière de développement humain, la partie intersectorielle du Rapport Genre met en exergue la transversalité comme pré requis de la performance et de l'amélioration de la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

Par ailleurs, la démarche fondée sur les droits humains adoptée par le Rapport Genre permet de mesurer les progrès accomplis par le Maroc dans les différents secteurs à la lumière des normes contenues dans le corps des instruments internationaux relatifs aux droits humains qui accorde un intérêt particulier aux déficits relevés et aux groupes sociaux exclus ou marginalisés pour opérer les ajustements nécessaires au niveau des politiques et des programmes.

Ainsi, les politiques publiques conduites au Maroc s'inscrivent dans le cadre de l'engagement ferme du Maroc à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire où d'importants progrès ont été accomplis comme cela a été rappelé par Sa Majesté le Roi dans son Discours lors du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2010 à New York *"le Maroc a réalisé des avancées significatives dans la concrétisation des OMD, surtout pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la précarité et la marginalisation, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural... Avec une volonté politique affirmée, le Royaume a réalisé des progrès remarquables en matière de parité et d'équité entre les genres et dans les domaines de la famille, de la santé, de l'enseignement et de l'emploi, ainsi que pour ce qui concerne le renforcement de la représentation politique de la femme et de sa participation effective et agissante à la vie publique"*. Sa Majesté a également rappelé que : *«Le meilleur gage pour atteindre les OMD réside dans un engagement politique ferme, un partenariat mondial consistant et assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre»*. Pour lui, *«il importe d'amorcer dès à présent un effort de réflexion prospective et d'anticipation par rapport à la période post-2015, le but étant d'assurer la pérennité de nos actions et de mieux nous préparer à relever les défis à venir»*.

Pour conclure, la budgétisation sensible au genre, processus retenu de façon pragmatique et progressive, s'inscrit dans le cadre de la réforme globale des finances publiques. La réforme en cours de la Loi organique des Finances (LOF) est, à cet égard, un chantier prioritaire au regard de la consécration de la démarche de la performance intégrant la dimension genre dans la gestion des deniers publics et la programmation des dépenses ainsi que le développement de l'audit des politiques publiques. La réforme de la LOF, instrument privilégié pour autoriser, exécuter et contrôler les actions publiques, offre ainsi l'opportunité de privilégier la culture managériale au service du développement et du bien-être des citoyens.

Le choix de la régionalisation devrait également figurer dans le texte de la réforme de la LOF offrant ainsi un espace à l'épanouissement des initiatives de budgétisation sensible au genre au niveau local, amorcées en 2007 avec la mise en place du dispositif de suivi au niveau communautaire gendérisé "CBMS" au niveau de deux communes (Essaouira et Bouaboub). Ce dispositif, actuellement en cours de rapprochement avec le Système d'Information Communal de la Direction Générale des Collectivités Locales concourra à faciliter le processus visant la gendérisation du budget local et l'élaboration de plans communaux de développement selon une approche participative tenant compte de la dimension genre mettant ainsi en œuvre l'une des mesures phares apportées par la nouvelle Charte Communale.

Références bibliographiques

- Ministère de l'Economie et des Finances, « Morasses budgétaires, 2010 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Note de présentation de la Loi de Finances 2010 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Indicateurs d'objectifs chiffrés 2010 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport genre LF 2010 ».
- Enquête Nationale sur le Niveau de vie des Ménages 2006/2007, HCP.
- HCP, Rapport annuel sur l'emploi 2008.
- HCP, Enquête emploi, 2009
- Rapport National 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Haut Commissariat au Plan, « Les indicateurs sociaux du Maroc, 2007 ».
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Accès équitable aux droits civils et politiques

Ministère de la Justice

- Fiche relative à l'analyse du secteur pénitentiaire au Maroc, DGAPR, 2009.
- Plan Stratégique de la DGPAP 2010-2012.
- Programme d'appui aux Sections de la Famille pour la mise en œuvre du Code de la Famille, rapport d'activités, mai 2009.
- Statistiques 2008 relatives aux sections de la famille, mars 2009.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2009, dépenses du budget général; volume 1/3.

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2010, « Statistiques sur les violences fondées sur le genre 2009 ».
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, 2007, « Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc ».
- Ministère de la Santé, 2004, « Enquête PAP femme 2003-2004 ».
- UNICEF Maroc, 2007, « Programme de Protection de l'Enfance 2007-2011 ».
- UNICEF Maroc, 2006, « La violence à l'égard des enfants au Maroc ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2004, « Enquête Nationale sur le Handicap ».
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, 2007, « bilan 2002-2007 ».
- M.Sâadi, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement ».
- Plan d'Action National pour l'Enfance 2006-2015, « Maroc digne de ses enfants ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2007, « Stratégie de lutte contre la mendicité ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2007, « Résultats de l'enquête nationale sur la Mendicité ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2009, « Fiche sur le Programme de lutte contre la mendicité ».

Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Programme Stratégique à Moyen Terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, décembre 2006.
- Rapport sur la BSG 2009, Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, juin 2009.
- Fiche a/s du Compte d'affectation spéciale « Fonds des Tabacs pour l'octroi de secours », MEF, 2009.
- Livret « Les ressources humaines du MEF », mars 2009.
- «La promotion de la femme au Ministère de l'Economie et des Finances », mars 2009.
- Rapport de synthèse de la mission d'audit-INDH conjoint IGAT/IGF, décembre 2007.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».

Ministère de l'Economie et des Finances

- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Rapport « Formation au MEF », DAAG, juin 2010.
- « La femme au Ministère de l'Economie et des Finances », mars 2008.

Ministère du Commerce Extérieur

- Charlie Sever et Lata Narayanaswamy, « Genre et commerce : Boîte à outils », BRIDGE/IDS, 2006.
- Fatimaezzahra Rachdi, « L'entrepreneuriat féminin au Maroc : une étude exploratoire », 2006.
- Marilyn Carr & Martha Alter Chen, « Mondialisation et économie informelle: l'impact de la mondialisation des échanges et des investissements sur les travailleurs », Bureau International du Travail, 2002.
- Ministère du Commerce Extérieur, « Le commerce extérieur marocain : bilan et perspectives », juin 2007.
- Randriamaro, Z., « Genre et commerce : Panorama », BRIDGE/IDS, 2006.
- Vanessa Gautier, « Défendre les droits des femmes au travail dans les pays du Sud », Association Peuples Solidaires, Janvier 2008.
- Site Web de la Commission Européenne : www.europa.eu

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et programme d'action d'Accra (2008).
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Nations Unies, 1981.
- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- L'UNDAF : le cadre stratégique commun de l'action des agences, fonds et programmes des Nations Unies au Maroc pour la période 2007-2011, Signé le 23 février 2006 par le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.
- Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2007-2011, UNFPA, 2007.
- Le Royaume du Maroc et les instruments internationaux relatifs aux droits de la femme, MAEC
- Intégration de la Budgétisation sensible au Genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, UNIFEM, 2008.
- www.maec.org.ma, www.unifem.org, www.undp.org; www.unfpa.

Ministère de la Communication

- Rapport de l'étude « Attentes de la femme marocaine en matière de représentation de son image dans les médias audiovisuels », mai 2010, Ministère de la Communication et le fonds d'Appui à l'égalité entre les sexes (FAES) ;
- Note de présentation du projet de loi de finances pour l'année 2010, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Fiche relative au Programme à Moyen Terme pour l'institutionnalisation de l'Egalité entre les sexes dans le secteur de la communication, Ministère de la Communication ;
- Présentation « Etat d'avancement du PMT », le 02 juillet 2009, Ministère de la Communication ;
- Rapport de suivi conjoint édition 2009 relatif au Programme Multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc ;
- www.mincom.gov.ma;

Accès équitable aux droits sociaux

Initiative Nationale pour le Développement Humain

- Coordination Nationale de l'INDH 2010.
- الملتقى الوطني الرابع للمبادرة الوطنية للتنمية البشرية، 18 ماي 2009
- Compte rendu de la réunion d'information sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (Rabat le 08 juillet 2009)
- INDH : outil de ciblage et de proximité, DEPF, septembre 2009.
- Rapport sur le développement humain ,ONDH, juin 2009.
- Site de l'INDH : (www.indh.gov.ma)

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement

- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), Stratégie nationale de l'eau (2009-2030) : Mise à niveau environnementale au Maroc, janvier 2010;
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole), «Projet d'appui au Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation », juin 2010 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Budget), Rapport d'activité 2009 ;
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales, juin 2008 » ;
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales : PAGER, octobre 2008 » ;
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Note sectorielle relative à l'objectif 7 des OMD « Le développement durable et la protection des ressources environnementales » dans le cadre de la préparation du 3ème rapport national sur les objectifs de développement du millénaire », mai 2008 ;
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, « Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, 2006 »;
- Direction de la Politique Economique Générale, « L'eau et le développement », mars 2005 ;
- Enquête nationale sur le budget temps des femmes, 1997/1998 ;
- Sites de l'ONEP (www.onep.org.ma), du SEEE (www.water.gov.ma).

Département de l'Energie

- Banque Mondiale, mai 2007, « Rapport de programme relatif à l'octroi du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- Ministère de l'Energie et des Mines, février 2007, « Bilan de l'Action Gouvernementale, et Perspectives à moyen terme, Secteur de l'Energie et des Mines ».

- Mounir Debbarh, 2006, « L'énergie : développement énergétique au Maroc depuis 1955, perspectives 2025, rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : pour un développement humain élevé ».
- Banque Mondiale, novembre 2006, « Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- N°Djamena du 16 au 17 janvier 2006, « Energie, modernité et lutte contre la pauvreté », communication faite aux premières journées internationales d'études scientifiques sur le thème : « le Tchad à l'ère pétrolière et son développement durable ».
- Centre de Développement des Energies Renouvelables, « Fiches de présentation des différents projets sur le développement des énergies renouvelables au Maroc ».
- L'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM, 2001).
- Statistiques département de l'énergie et l'ONE.

Département de l'Habitat

- Bilan 2008 et perspectives 2009, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2009.
- Terres collectives : les femmes réclament leurs parts, le quotidien L'ECONIMISTE, édition du 19 juin 2007.
- Evaluation du rôle des acteurs dans la promotion du secteur de l'habitat, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2003.
- Site du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme : www.mhu.gov.ma
- Le site de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc : www.adfm.ma.

Département de l'Équipement et du Transport

- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Nations Unies, 1981
- Le transport en chiffres, MET, 2009
- Plan de développement logistique 2010-2015, MET, 2010.
- Deuxième programme national de routes rurales, Ministère de l'Équipement et du Transport,
- Bilan et perspectives de l'action gouvernementale : Secteurs de l'Équipement et du Transport, 2009 ;
- Rapports d'activité de l'ONCF, l'ADM, l'ONDA de 2007, 2008, 2009
- www.mtpnet.gov.ma; www.onda.org.ma, www.adm.co.ma

Ministère de la Santé

- Miloud KADDAR, Sangeela MOOHLEY, Denise DE ROECK, Denise ANTONA, OMS septembre 1999, « Etude de cas sur les coûts et le financement des activités de vaccination au Maroc ».
- Ministère de la Santé, « Enquête sur la Population et la Santé Familiale, 2003-2004 ».
- Ministère de la Santé, « Stratégie 2008-2012, réconcilier le citoyen avec son système de santé ».
- Ministère de la Santé, « Santé en chiffres 2009 ».
- HCP, « Repères statistiques 1998-2008, croissance et développement humain au Maroc
- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».
- « Présentation AMO CNSS » congrès international de la pharmacie, 22 Mai 2010.
- Contribution du Ministère de la Santé au rapport genre.
- Comptes Nationaux de la Santé 2006.
- Rapport National sur les OMD 2009.
- Morasses budgétaires 2010.
- Rapport des indicateurs chiffrés 2010.
- www.cnops.org.ma
- www.cnss.ma

Département de l'Enseignement Scolaire et le Département de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle

- « Recueil Statistique de l'Éducation 2009-2011 », Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- «Atlas : Regards sur l'éducation nationale 2008-2009» Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- «Cadrage opérationnel et budgétaire des projets du plan d'urgence », version du 22 février 2010, Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- «Rapport de synthèse du programme d'urgence 2009-2010», Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- «Objectif du millénaire pour le développement», rapport national 2009, Mars 2010.
- «Indicateurs sociaux du Maroc en 2008», HCP.
- « Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT/IÉS) dans le système éducatif 2009-2011 », Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.
- Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, rapport sur la situation d'ensemble des dix pays, rapport d'étude par : le royaume du Maroc, UNIFEM.

- Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, décembre 2006, « Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, « Alphabétisation et Education Non formelle au Maroc, l'approche et les modalités de gestion ».
- « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».
- محاربة الأمية والتربية غير النظامية، حصيلة موسم 2008-2009، قطاع محاربة الأمية والتربية غير نظامية، يوليوز 2009

Département de la Formation Professionnelle

- SEFP, Accès à la formation professionnelles et insertion des lauréates et des lauréats sur le marché de travail au Maroc, Existence-t-il de la discrimination à l'égard des femmes ; Mars 2007
- SEFP, La situation de la fille dans le système de la formation professionnelle, 2007.
- SEFP, La Formation Professionnelle en Chiffres, édition 2008/09.

Département de la Jeunesse

- Rapport sur la politique de population. La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, C.E.RE.D, 2004.
- حصيلة أنشطة مصلحة المخيمات, 2007, وزارة الشباب والرياضة.
- RGP 2004, Haut Commissariat au Plan.
- Statistiques collectées auprès du Département de la Jeunesse.

Bénéfice équitable des droits économiques

Département de l'Emploi

- Département de l'Emploi, « Fiche relative à la situation de la femme sur le marché du travail », 2008.
- Ministère des Finances et de la Privatisation et l'UNIFEM, 2007, « Examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc » ;
- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, « Genre et activités économiques au Maroc, livre blanc », 2005 ;
- Haut commissariat au Plan, « Activité, emploi et chômage, 2007-2008 rapport de synthèse » ;
- Economap du 02/03/09 N°5616 Moukawalati « est un mécanisme global et intégré pour accompagner les jeunes ;
- Economap du 30/04/09 N°5657 Le gouvernement décidé à donner un nouveau souffle au programme Moukawalati
- Economie challenge « Maroc 2009 » ;
- Présentation du Département de l'Emploi 2008 « Mise en œuvre des recommandations Initiatives Emploi » ;
- Aujourd'hui le Maroc, Juillet 2009 « le projet de loi sur la perte d'emploi prévoit des indemnités variant entre 70 et 50 % du salaire de référence » ;
- The Economist Intelligence Unit « Opportunités économiques pour les femmes : Le Maroc en bas du classement » ;
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle-Direction du travail-« Note relative au projet de décret spécifié pour la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et aux femmes et les personnes handicapées » ;

Département de l'Agriculture

- « Activité, emploi et chômage 2008 », résultats détaillés. Direction de la Statistique, 2008.
- « Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007 », HCP, 2008.
- « Prospective Maroc 2030 - Agriculture 2030 », HCP, 2007
- Note de présentation du projet de l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles, Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD). Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, 2006.
- « Répartition des niveaux de vie au Maroc », HCP, Direction de la Statistique 2002
- Fiches de présentation des différents projets pour la promotion socio-économique de la femme rurale, DERD.

Département de la Pêche Maritime

- Genre, pêche et aquaculture : Capital social et connaissances pour la transition vers l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques. Rapport de Recherche Halieutique ACP-UE, 2005.
- Les femmes dans le secteur de la pêche. FAO, 1990.
- Note sur l'analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte, DEPF/MEF, 2008.
- Note sur l'évaluation du projet de mise à niveau de la pêche artisanale relevant du programme MCA-Maroc.
- Plan suivi-évaluation du programme MCA-Maroc.
- Fiche sur les projets programmés par l'Unité Genre et Développement. UGED/DPM.
- Site Internet du Département des pêches maritimes www.mpm.gov.ma.

Département de l'Industrie et du Commerce

- Enquête annuelle sur les industries de transformation (année 2008), Ministère du Commerce et d'industrie ;
- Rapport « Genre-Entrepreneuriat-Accès aux marchés (GEM) », publié par la Société Financière Internationale (SFI), 2005 ;
- Rapports détaillés de l'emploi éditions 2007 et 2008, Haut Commissariat au Plan :

- Revue du Commerce et Industrie « Interface » numéro 15, Ministère de l'Industrie, du Commerce des Nouvelles Technologies ; 3^{ème} trimestre 2009 ;
- Contrat Programme 2009-2015 du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Ministère du Commerce et d'industrie et des Nouvelles Technologies, Avril 2010.
- Présentation « Programme Intégré et Modulaire pour le Maroc phase II, Composante I : Développement de l'Entreprenariat Féminin phase », mai 2010, Ministère de l'Industrie, du Commerce des Nouvelles Technologies, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI) ;
- Présentation « La femme entrepreneure maghrébine: défis et perspectives : Action de l'ANPME » dans le cadre du Colloque portant sur le rôle des femmes entrepreneures dans le développement économique des pays de l'UMA, mars 2010 ;
- www.unido.org
- www.mcinet.gov.ma

Département des Nouvelles Technologies

- Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2005, « Programme de généralisation des TIC dans l'enseignement ».
- UNESCO 2003, « l'égalité des sexes dans la société de l'information ».
- Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2006, « stratégie e-Maroc 2010 ».
- Primature, 2009, « communiqué de presse de la 6^{ème} réunion du Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications ».
- R.Bourqia, M. Abdourabi, 2005, « La participation des femmes au secteur des TIC au Maroc : « VERS UNE E-PARITE ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2008, « Résultats de l'enquête de collecte des indicateurs TIC pour l'année 2007 ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché du fixe au Maroc ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché du mobile au Maroc ».
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, 2009, « Tableau de bord marché de l'Internet au Maroc ».

Ministère du Tourisme

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, « 8^{èmes} assises du tourisme, Radioscopie vision 2010 : bilan et perspectives, 2008 »
- Sites du département du tourisme (www.tourisme.gov.ma), de l'Office Nationale Marocain du Tourisme (www.onmt.org.ma).

Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat

- رؤية 2015 لتنمية الصناعة التقليدية، لجنة القيادة، كتابة الدولة لدى وزير السياحة والصناعة التقليدية المكلفة بالصناعة التقليدية، 22 فبراير 2010
- Contribution du SECA au rapport Genre 2011, juillet 2010.
- Vision 2015 de l'Artisanat: Notre authenticité, moteur de notre essor, Contrat Programme 2006-2015.
- « Artisanat, Quelle stratégie pour un véritable essor du secteur ? », Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Rabat, le 06 Septembre 2005.
- « Artisanat, une approche volontariste tournée vers la croissance et l'emploi », SECA, 2006.
- Panorama de l'Artisanat, 1^{ère} édition de l'Observatoire National de l'Artisanat, SECA, 2007.
- Site Internet : <http://www.artesnet.gov.ma/>

Département de l'Economie Sociale

- Présentation de Mr le Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales, sur le thème : « L'économie sociale et solidaire dans le contexte de la crise économique mondiale », conférence organisée par L'Association Marocaine de Sciences Économiques, 2 mars 2010.
- Contribution du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales au Rapport Genre 2011, Juin 2010.
- Ateliers des consultations sur la stratégie Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire, 28 juin 2010.
- Le deuxième Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire (ECOSS), du 30 avril au 3 mai 2009, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales.
- « Impact genre de l'économie sociale et solidaire », présentation de la DEPF au deuxième salon ECOSS, 2 mai 2009.
- Article de la MAP : Lancement du projet d'appui institutionnel au secteur coopératif au Maroc par la Banque Mondiale, 10 juin 2010.

ANNEXES STATISTIQUES

- 1. Démographie*
- 2. Education et formation*
- 3. Activité, emploi et chômage*
- 4. Santé*

1- Démographie

	2002	2003	2004(1)	2005	2006	2007	2008	2009
1-1 Population par sexe (En milliers) (2)	29185	29520	29892	30172	30506	30841	31177	31514
Femmes	14665	14831	14914	15210	15403	15595	15786	15975
Hommes	14520	14690	14695	14962	15103	15246	15391	15539
Taux de féminité	50,2	50,2	49,9	50,4	50,5	50,6	50,6	50,7
	1992	1994	1995	2004	2006	2007	2008	2009
1-2 Fécondité								
Indice synthétique de fécondité (3)	4,04	3,28	3,31	2,50	2,37	2,33	2,30	2,23
Urbain	2,54	2,56	2,17	2,10	2,03	2,01	2,00	2,00
Rural	5,54	4,25	4,50	3,10	3,10	2,77	2,70	
	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
1-3 Natalité								
Taux brut de natalité (pour mille)	21,0	20,4	20,2	20	19,8	19,5	19,2	18,9
Urbain	19,2	18,8	17,9	17,8	17,8	17,7	17,6	17,5
Rural	23,3	22,6	23,1	22,8	22,3	21,9	21,4	20,9
	1960	1971	1982	1994	2004	2007		
1-4 Nuptialité								
Proportions des femmes célibataires âgées de 15 à 29 ans (%)								
15-19	41,9	70,2	81,5	87,2	88,9			
20-24	6,1	20,4	40,4	55,9	61,3			
25-29	2,3	6,0	17,0	35,1	40,7			
Proportions des hommes célibataires âgées de 15 à 29 ans (%)								
15-19	95,0	96,9	97,9	98,9	99,2			
20-24	58,4	71,3	80,5	89,0	92,1			
25-29	21,9	30,6	44,8	63,5	68,7			
Age moyen au premier mariage								
National								
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2	31,8		
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3	27,2		
Urbain								
Hommes	24,4	26,0	28,5	31,2	32,2	32,9		
Femmes	17,5	20,9	23,8	26,9	27,1	27,9		
Rural								
Hommes	23,8	24,2	25,6	28,3	29,5	30,2		
Femmes	17,2	24,2	20,8	24,2	25,5	26,3		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage (4)								
Femmes	15,5	15,5	16,1	16,3	16,5	18,7	16,9	17,0
Urbain	19,0	19,0	18,6	18,7	18,8	20,4	19,0	19,1
Rural	9,0	8,7	12,3	12,6	12,8	16,0	13,2	13,4
Hommes	84,5	84,5	83,9	83,7	83,5	81,3	83,1	83,0
Urbain	81,0	81,0	81,4	81,3	81,2	79,6	81,0	80,9
Rural	91,0	91,3	87,7	87,4	87,2	84,0	86,8	86,6

Source : HCP

(1) RGPH 2004

(2) Rétroprojections de la population CERED 2006

(3), (4) Sources : (Indicateurs sociaux 2006, 2007, 2008)

2- Education et formation

	1990	1994	2004	2009				
Taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire (4-5 ans) (1) (%)	40,5	39,4	50,1	48,2				
Filles	25,1	23,6	39,6	40,5				
Garçons	55,2	54,5	60,2	55,6				
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-11 ans) (%) (1)	52,4	60,2	87,0	90,5				
Masculin-urbain	77,5	84,2	91,2	90,8				
Féminin-urbain	71,7	79,8	89,8	90,2				
Masculin-rural	48,8	55,7	88,5	93,2				
Féminin-rural	22,5	30,1	78,5	87,9				
Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) (%) (1)	17,5	20,2	31,9	44,0				
Masculin-urbain	39,5	43,1	51,4	65,1				
Féminin-urbain	31,9	37,5	52,3	68,4				
Masculin-rural	3,4	4,6	14,3	22,5				
Féminin-rural	1,1	1,6	8,9	16,2				
	02/003	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
Effectif des élèves dans le préscolaire (En milliers)	710	685	691	705	703	669	718	674
Filles	265	261	267	282	287	267	304	284
Garçons	445	424	422	421	415	403	414	390
Effectif des élèves dans l'enseignement fondamental (En milliers)	5221	5231	5254	5261	5336	5317	5311	5378
Filles	2394	2406	2415	2418	2457	2455	2458	2498
Garçons	2827	2825	2839	2843	2879	2862	2853	2880
Effectif des élèves dans l'enseignement secondaire (En milliers)	559	603	633	657	681	714	785	862
Filles	261	283	298	312	328	347	386	424
Garçons	299	321	335	345	354	367	399	437
Effectif des étudiants dans l'enseignement supérieur (Public) (En milliers)	281	278	290	301	273	291	293	
Filles	127	127	133	139	127	139	137	
Garçons	154	150	160	166	145	152	156	
Effectif en formation professionnelle (public) (En milliers) (2)	79,3	98,2	106,0	120,3	135,7	150,9	175,3	187,7
Filles	25,7	30,9	36,4	44,2	44,3	51,4	61,0	65,7
Garçons	53,6	67,3	69,6	76,1	91,4	99,5	114,3	122,0
	1971	1982	1994	1998	2004	2007	2008	2009
Taux d'analphabétisme (En %) (3)	75,0	65,0	54,9	48,3	44,1	41,3	40,5	39,7
Hommes	78,0	63,0	51,0	41,0	32,1	29,4	28,6	28,1
Urbain	58,0	39,0	30,0	25,0		19,0	18,6	
Rural	85,0	76,0	68,0	61,0		43,5	42,3	
Femmes	96,0	87,0	78,0	67,0	55,8	52,7	51,9	50,8
Urbain	88,0	68,0	57,0	49,0		38,5	38,4	
Rural	99,0	98,0	95,0	89,0		72,2	70,7	

Source : Ministère de l'Education Nationale, HCP

(1) Rapport national 2009 sur les OMD

(2) Source : Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle

(3) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994, ENNVN 1998/1999, Indicateurs Sociaux 2007; 2008, Rapport national 2009 sur les OMD

3- Activité, emploi et chômage (1)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population active féminine 15 ans et plus								
(En milliers)	2568	2875	2966	2988	2978	3021	3053	2998
Urbain	1194	1266	1237	1249	1231	1289	1302	1290
Rural	1374	1609	1725	1735	1752	1741	1730	1709
Structure de la population active féminine selon les groupes d'âges (En %)								
National								
15 - 24 ans	24,3	27,8	28,7	26,8	26,4	25,6	25,0	22,5
25 - 44 ans	50,3	49,3	48,6	49,4	48,3	48,9	49,4	49,5
45 - 59 ans	15,9	16,5	17,0	18,0	19,6	20,4	21,2	22,9
Urbain								
15 - 24 ans	21,9	22,3	22,8	22,0	20,5	21,8	21,3	18,7
25 - 44 ans	63,1	62,8	61,7	62,0	60,3	60,0	60,2	59,9
45 - 59 ans	12,3	13,7	13,9	14,4	17,7	17,8	18,3	20,8
Rural								
15 - 24 ans	26,2	27,4	26,6	24,5	24,9	23,1	23,0	21,5
25 - 44 ans	40,0	39,5	39,7	40,9	40,4	41,1	41,6	42,0
45 - 59 ans	18,8	18,5	19,0	20,3	20,9	22,3	23,3	24,4
Taux d'activité des femmes (En %)								
National	24,9	27,7	28,3	27,9	27,2	27,1	26,6	25,8
Urbain	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,6	19,3	18,6
Rural	32,7	37,3	38,8	38,6	38,4	37,7	37,0	36,1
Population active occupée féminine								
(En milliers)	2382	2676	2786	2783	2816	2839	2818	2785
Urbain	915	950	944	945	979	1024	1040	1037
Rural	1467	1726	1842	1838	1837	1815	1777	1749
Structure de la population active occupée féminine selon les groupes d'âges (En %)								
National								
15 - 24 ans	23,0	23,8	23,6	22,1	21,7	20,5	20,0	18,2
25 - 44 ans	48,6	47,2	46,9	47,4	47,0	47,6	48,3	48,4
45 - 59 ans	17,7	18,3	18,7	19,9	21,3	22,3	23,0	24,8
Urbain								
15 - 24 ans	18,1	17,6	18,2	17,8	16,3	16,5	15,7	13,5
25 - 44 ans	62,7	61,4	61,2	60,5	59,6	59,4	59,9	59,3
45 - 59 ans	15,6	17,7	17,6	18,4	21,5	21,7	22,1	24,9
Rural								
15 - 24 ans	26,0	27,2	26,4	24,3	24,6	22,8	22,5	21,1
25 - 44 ans	39,8	39,3	39,6	40,7	40,3	41,0	41,5	41,9
45 - 59 ans	19,0	18,7	19,2	20,6	21,2	22,6	23,6	24,8

Source : - Haut commissariat au Plan

3- Activité, emploi et chômage (suite 1)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Structure de l'emploi féminin urbain selon les branches d'activité (En %)								
Agriculture, forêt et pêche	4,5	5,1	6,3	6,1	6,1	6,8	6,4	
Industrie	37,7	35,9	34,8	34,8	31,1	30,5	31,0	
Bâtiments et travaux publics	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	
Commerce de gros et de détail	8,3	8,7	9,5	9,6	9,5	9,5	9,8	
Transports, entrepôts et communications	1,9	2,0	2,2	2,9	2,6	2,8	2,9	
Services+Administration générale	46,8	47,6	46,7	45,9	49,8	49,4	49,0	
Administration générale	9,0	8,4	8,5	8,0	8,9	8,9	8,0	
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	
Population active en chômage féminine (En milliers)								
	312	352	328	337	288	298	297	284
Urbain	289	326	303	311	257	268	265	255
Rural	23	25	25	25	31	30	32	29
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)								
	26,8	28,7	28,3	28,1	27,1	27,3	27,5	27,6
Urbain	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	30,3	30,8	31,3
Rural	11,9	14,0	14,8	13,3	15,6	14,3	14,7	13,4
Taux de chômage des femmes par milieu de résidence (En %)								
	12,0	12,2	11,1	11,3	9,7	9,8	9,8	9,5
Urbain	23,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,8	20,3	19,8
Rural	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,7	1,8	1,7
Taux de chômage urbain des femmes selon l'âge (En %)								
15-24 ans	35,4	37,7	37,3	36,1	35,3	35,9	36,1	
25-44 ans	19,2	20,2	18,3	19,1	16,4	16,4	20,7	
45-59 ans	3,4	4,1	4,1	3,8	3,8	3,2	3,9	
Taux de chômage rural des femmes selon l'âge (En %)								
15-24 ans	2,3	2,5	2,2	2,9	2,7	3,7	3,8	
25-44 ans	1,6	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,9	
45-59 ans	0,5	0,4	0,2	0,5	0,5	0,4	0,4	

Source : Haut commissariat au Plan

4- Santé

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Espérance de vie à la naissance (En années)	70,3	70,5	71,7	72,0	72,2	72,5	72,6	72,8
Femmes	72,4	72,7	73,0	73,2	73,5	73,7	73,9	74,2
Hommes	68,2	68,5	70,6	70,8	71,0	71,2	71,4	71,6

	1992	1995	1997	2003
Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	41,5	50,3	58,4	63,0
Urbain	54,4	64,2	65,8	65,5
Rural	31,5	39,2	51,7	59,7

	1987-1991	1995-2003	2004-2009
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	332,0	227,0	132 (*)
Urbain	284,0	187,0	
Rural	362,0	267,0	

Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale (En %)

Ensemble	33,0	68,0	80,0 (*)
Urbain	61,0	85,0	94,0 (*)
Rural	18,0	48,0	68,0 (*)

Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié (En %)

Ensemble	31,0	63,0	83,0 (*)
Urbain	64,0	85,0	
Rural	14,0	40,0	

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) source : Ministère de la Santé

(*) END 2009-10, résultats provisoires du 1er passage